

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 03798 Numéro SIREN : 308 491 521 Nom ou dénomination : GUERBET

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 20260

David F. Hale

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2020

Guerbet | 

1	LE GROUPE GUERBET	9	5	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	105
1.1	Notre modèle d'affaires	10	5.1	Gouvernance, organisation, stratégie, risques et opportunités RSE	106
1.2	Histoire de la Société	12	5.2	Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	108
1.3	Principales données consolidées	12	5.3	Ressources Humaines	110
1.4	Présentation des activités	13	5.4	Préserver la sécurité et la santé des personnes	119
1.5	Activité industrielle et logistique	22	5.5	Minimiser les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit	123
1.6	Recherche et Développement	23	5.6	Droits humains et achats responsables	130
1.7	Organisation du Groupe au 31 décembre 2020	28	5.7	Éthique des affaires	133
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	31	5.8	Contribution de Guerbet aux Objectifs de Développement Durable	136
2.1	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	32	5.9	Reconnaitances externes de la performance RSE de Guerbet	137
2.2	Conseil d'administration	32	5.10	Méthodologie de consolidation des données RSE	137
2.3	Direction générale	52	5.11	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	142
2.4	Rémunération des mandataires sociaux	54	6	ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES	145
2.5	Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	71	6.1	Comptes consolidés et annexes	146
2.6	Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	72	6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194
2.7	Délégations en matière d'augmentation de capital	72	6.3	Comptes annuels et annexes sociales	200
2.8	Dispositions statutaires liées aux Assemblées Générales	73	6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	227
2.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	74	6.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	231
3	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	75	7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	233
3.1	Données boursières	76	7.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	234
3.2	Relations avec la communauté financière	77	7.2	Attestation du responsable du Document	234
3.3	Dividendes distribués	77	7.3	Commissaires aux comptes	234
3.4	Actionnariat	78	7.4	Capital social	235
3.5	Programme de rachat d'actions	79	7.5	Accessibilité du document au public	235
3.6	Informations complémentaires concernant le capital	79	7.6	Informations d'ordre général sur la Société	236
4	RAPPORT DE GESTION	87	7.7	Statuts (extraits)	237
4.1	Analyse de l'activité et du résultat	88	7.8	Tables de concordance	239
4.2	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2021	91			
4.3	Sociétés dans le périmètre de consolidation	91			
4.4	Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	91			
4.5	Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	91			
4.6	Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	92			
4.7	Déclaration de performance extra-financière	92			
4.8	Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	92			
4.9	Facteurs de risque	96			
4.10	Autres informations légales	101			

Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 27 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les documents suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19-0363 (https://www.guerbet.com/media/5qbn3aru/guerbet_ddr_2018_fr.pdf) ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2020 sous le numéro D.20-0369 (https://www.guerbet.com/media/yoyoamg31/guerbet_deu_2019.html).

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 12 602 674 €
Siège social : 15, rue des Vanesses
93420 Villepinte 308 491 521 R.C.S. Bobigny

2020

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le Rapport Financier Annuel



NOS VALEURS

CARE

Respecter tous les
acteurs de l'écosystème
de Guerbet et
son environnement.

INNOVATE

Être force de
proposition
pour améliorer
la performance
de Guerbet.

COOPERATE

Coopérer avec
les autres et aller
au-delà de notre zone
de confort pour
le succès collectif.

ACHIEVE

Atteindre
nos objectifs et
assurer la satisfaction
de nos partenaires.



ENTRETIEN AVEC

> **DAVID HALE**
Directeur Général



> **L'année 2020 a été un bouleversement pour tous, à titre personnel, et pour les entreprises. Comment Guerbet a-t-elle traversé cette crise ?**

Je ne m'attendais pas en effet à démarrer mon mandat avec une telle crise à gérer. Ce fut une année difficile, je ne vais pas le nier. Dès le mois de février, nous avons mis en place une cellule de crise afin de suivre quotidiennement l'évolution de la pandémie et son impact sur nos activités et nos sites, en France et dans les pays où nous sommes implantés. Nous avons immédiatement identifié deux axes prioritaires, qui nous ont guidés tout au long de l'année : la sécurité et la santé de nos collaborateurs puis la continuité de nos activités. Je suis fier de l'ensemble de nos collaborateurs qui ont respecté toutes les consignes de sécurité et mesures de confinement prises afin de limiter au maximum les contaminations. Par ailleurs, toutes nos usines ont continué à fabriquer les produits de contraste, essentiels au diagnostic de certains patients atteints de la Covid-19.

Sans aucun doute, toutes nos activités ont été mises en tension – sans parler des vies personnelles de chacun d'entre nous. Le premier confinement a durement impacté la Société : presque tous les actes d'imagerie – hors Covid – ont été suspendus pendant plusieurs semaines dans presque tous les pays où nous opérons. Au deuxième semestre, l'activité a repris, mais à un rythme plus faible qu'attendu. D'une part, de nombreux patients n'ont pas réalisé les examens de suivi de leur pathologie et d'autre part, en raison d'un nombre réduit d'examens effectués par jour dans les centres de radiologie, du fait du temps rallongé entre deux patients pour le nettoyage et la désinfection des salles d'examen. Malgré l'arrivée des vaccins, nous ne pouvons raisonnablement pas prévoir de retour à la normale avant la fin du premier semestre 2021.

> **Au cours de la première année de votre mandat, vous avez fait évoluer la composition de votre Comité exécutif ; pourquoi ce choix ?**

En effet, j'ai souhaité apporter plusieurs modifications à la composition du Comité exécutif du Groupe, afin de mener à bien nos ambitions stratégiques fondées sur nos trois piliers – Imagerie Diagnostique, Imagerie Interventionnelle et Solutions Digitales/Intelligence Augmentée – dans tous les marchés où nous sommes présents.



Quelle fierté de voir l'engagement de nos collaborateurs au quotidien. Au cours de cette année inédite, j'ai pu prendre la mesure de l'enthousiasme de nos équipes et leur engagement pour relever les défis !

C'est ainsi que sont aujourd'hui au Comité exécutif les Directeurs de ces pôles d'activité ainsi que nos deux Directeurs Commerciaux représentant les régions.

Je suis également fier de diriger un Comité exécutif beaucoup plus féminisé et international, davantage représentatif de notre Groupe. En 2021, le Comité exécutif compte 36 % de femmes et 70 % des salariés du Groupe sont dans une direction pilotée par une femme.

> **Quelles leçons de cette pandémie pouvez-vous tirer aujourd'hui, alors que la crise se poursuit ?**

Tout d'abord, la résistance de notre entreprise. Quelle fierté de voir l'engagement de nos collaborateurs au quotidien. Au cours de cette année inédite, j'ai pu prendre la mesure de l'enthousiasme de nos équipes et leur engagement pour relever les défis : mobilisées sur nos sites industriels pour assurer la production tout en s'organisant pour produire et distribuer du gel hydroalcoolique ; attentives à maintenir les relations avec nos clients et s'assurer qu'ils puissent garantir les meilleurs diagnostics pour les patients, ou encore, énergiques pour exercer toutes les fonctions nécessaires à la poursuite de notre activité, très souvent en télétravail. Nos mécanismes opératoires sont tous devenus virtuels, sans que cela n'affecte notre efficacité. Tous ont su s'adapter en un temps record aux nouvelles contraintes imposées par la pandémie, grâce à l'aide de nos systèmes informatiques qui se sont aussi adaptés.

Au printemps 2020, à l'issue du premier confinement, nous avons initié différentes pistes de travail autour de la nouvelle normalité, post-Covid ; l'une d'elles a trait à l'engagement et la motivation. Cela nous a amené à lancer des travaux sur la Raison d'être de Guerbet. Cette Raison d'être va nous guider dans nos choix et décisions, et j'ai hâte de pouvoir vous en dire davantage dans quelques mois.

Un autre enseignement de cette crise est le rôle essentiel de nos produits pour les patients. Les produits de contraste se sont révélés nécessaires non seulement pour certains patients atteints par la Covid-19, mais aussi pour tous les autres, dont le diagnostic ou le suivi de leur pathologie ne pouvaient attendre.

> **Quels sont aujourd'hui vos axes prioritaires ?**

Nous allons poursuivre la dynamique engagée en Imagerie Diagnostique : la défense de Dotarem sur un marché mature et la préparation du lancement de notre futur produit IRM, dont les essais cliniques de phase 3 se sont achevés en 2020 ; la mise en place d'une offre de solutions complètes pour les radiologues sur les modalités Scanner et IRM. En Imagerie Interventionnelle, nous maintenons nos stratégies de croissance organique – via de nouvelles indications ou de nouveaux marchés – et de croissance externe. Enfin, nous voyons les solutions digitales et l'Intelligence Augmentée, comme un différenciateur. Nous allons renforcer nos compétences dans ce domaine, du développement à la vente. Guerbet devient un acteur reconnu et crédible en Intelligence Augmentée et nous allons poursuivre nos partenariats.

Par ailleurs, nous allons renforcer encore nos engagements sur le plan environnemental. Déjà engagés depuis plusieurs années pour réduire nos consommations d'énergie et pour maîtriser l'impact environnemental de nos activités, nous avons aussi un engagement sociétal fort dans les zones géographiques où nous sommes installés. La reconnaissance de notre performance ESG se traduit par une progression constante dans les différents indices et questionnaires à destination des investisseurs (CDP, Indice Gaïa...).

> **Quelles sont vos perspectives pour 2021 ?**

La crise Covid-19 a impacté le Groupe et va encore laisser des traces en 2021, qui sera pour Guerbet l'année de la transformation. Des transformations importantes sont désormais nécessaires pour permettre au Groupe de se maintenir parmi les leaders de l'imagerie médicale. Cela va notamment passer par une revue de nos processus et modes de fonctionnement. Nous allons aussi prioriser nos projets afin de mettre toute notre énergie sur ceux créant le plus de valeur et permettant d'apporter des innovations aux patients.

VICE
PRÉSIDENT
IMAGERIE

GUERBET DE SA CRÉATION À NOS JOURS



1901

DÉCOUVERTE DU LIPIODOL® PAR MARCEL GUERBET (1861-1938) LIPIODOL® 1^{ER} PRODUIT DE CONTRASTE IODÉ

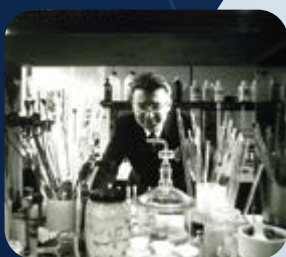
La communauté scientifique internationale participe au succès du Lipiodol® : il est utilisé comme produit thérapeutique (dragées, capsules, tablettes de chocolat, etc.) et comme produit de contraste pour le diagnostic afin d'opacifier les cavités telles que les poumons.



1926

CRÉATION DU LABORATOIRE ANDRÉ GUERBET

À 25 ans, André Guerbet, fils de Marcel Guerbet, en devient le gérant. Il installe un site de fabrication chimique et pharmaceutique à Saint-Ouen.



1972

1^{ÈRE} FILIALE INTERNATIONALE AU BRÉSIL

Guerbet débute son implantation internationale dans la banlieue de Rio avec une filiale commerciale. Le site de production pharmaceutique sera inauguré en 1991.



1981

CRÉATION DU SITE DE LANESTER

Pour répondre au développement commercial d'Hexabrix®, premier produit ionique de basse osmolalité lancé en France en 1979, le site de Lanester commence sa production en 1981.



1987

ACHAT DE SIMAFEX, SITE DE CHIMIE FINE

Ce nouvel investissement industriel est principalement destiné à la fabrication du Dotarem® et également aujourd'hui du Lipiodol®.

1989

DOTAREM® EST LANCÉ EN FRANCE

Dotarem® est le seul produit de contraste macrocyclique et ionique.

1968

INSTALLATION SUR LE SITE D'AULNAY-SOUS-BOIS

150 collaborateurs emménagent sur ce nouveau site qui accueille les productions chimiques et pharmaceutiques.

1980

LIPIODOL® EN IMAGERIE INTERVENTIONNELLE

Les premières chimio-embolisations sont réalisées au Japon avec Lipiodol® pour traiter les patients atteints d'un carcinome hépatocellulaire.



1986

GUERBET ENTRE EN BOURSE AU SECOND MARCHÉ



1988

DISTRIBUTION D'OPTIRAY® LANCÉE EN BELGIQUE, EN FRANCE ET EN SUISSE

Guerbet assure le développement puis la production pharmaceutique d'Optiray® sur le site d'Aulnay-sous-Bois et le commercialise en France, en Belgique et en Suisse.

1995
**XENETIX®, NOUVEAU
PRODUIT POUR RAYONS X**

2004
ACQUISITION DE MEDEX

Une entreprise spécialisée dans la conception,
la fabrication et la distribution de dispositifs médicaux.

2002 et 2005

**OPTISTAR® ELITE, OPTIVANTAGE®
ET ANGIOMAT ILLUMENA®**

Ces trois injecteurs de Mallinckrodt
sont commercialisés par Guerbet
en France, en Belgique et en Suisse.

2006

GUERBET LANCE SCANBAG® BY XENETIX®

Une présentation écologique en poches
avec un injecteur associé (SBI® de Medex).



ANNÉES 2010-2019

2013

**ENREGISTREMENT DE
DOTAREM® AUX ÉTATS-UNIS**

1^{er} marché mondial
de l'imagerie médicale.



2014

LANCEMENT DE FLOWSENS®

Solution d'injection de nouvelle
génération pour l'imagerie Rayons X.

2015

**ACQUISITION DE
L'ACTIVITÉ « PRODUITS
DE CONTRASTE ET
SYSTÈMES D'INJECTION »
DE MALLINCKRODT**

Guerbet prend une nouvelle dimen-
sion à l'international avec une offre
élargie. L'effectif passe de 1 500
à plus de 2 500 collaborateurs.

2017

**VECTORIO® ET
CONTRAST&CARE®**

Lancements de Vectorio®
pour l'Imagerie Interventionnelle
et Contrast&Care® pour
les services digitaux.

2018

**ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ
ACCURATE MEDICAL
THERAPEUTICS**

Elle propose une gamme
de microcathéters pour
les procédures d'embolisation
des tumeurs ou des anévrismes.

**ACQUISITION D'UNE
TECHNOLOGIE DÉVELOPPÉE
PAR OCCLUGEL**

Elle se décline en plusieurs
gammes de microsphères
pour des utilisations en embolisation



par voie vasculaire des tumeurs
bénignes et en chimioembolisation
par voie vasculaire des tumeurs.

**PARTENARIAT AVEC IBM WATSON
HEALTH**

Co-développement de solutions
d'Intelligence Augmentée
pour aider au diagnostic
et traitement du cancer du foie.

2019

IA
2^{ème} co-développement
avec IBM Watson
Health (cancer de
la prostate). Accord avec
icometrix pour distribuer
icobrain (France, Italie,
Brésil).

DIGITAL

Partenariat avec **InterSystems**
pour Contrast&Care.

2020

Mobilisation de toutes nos équipes pour assurer la continuité de nos activités et de nos livraisons pour nos clients pendant la pandémie.

Approbations de **Lipiodol** en Europe pour l'hystérosalpingographie chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité.

Enregistrement aux États-Unis de nouveaux microcathéters pour étendre la gamme en Imagerie Interventionnelle.

Fin des essais cliniques pour la phase 3 de **Gadopictlenol** en Imagerie Diagnostique.

CHIFFRES CLÉS

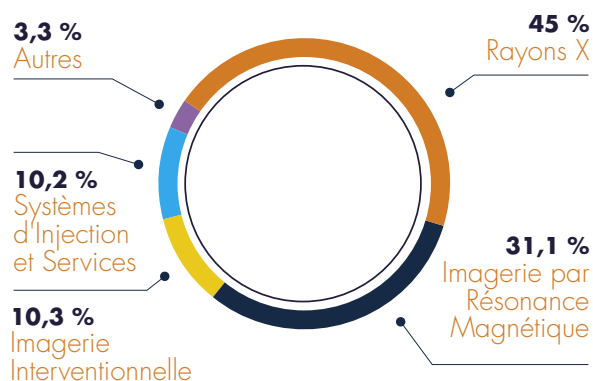
(CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020)

- > Le groupe Guerbet accompagne les professionnels de santé spécialisés dans l’Imagerie médicale « Diagnostique » et « Interventionnelle ». Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d’injection, des dispositifs médicaux et des solutions digitales, adaptés aux besoins des professionnels de santé.

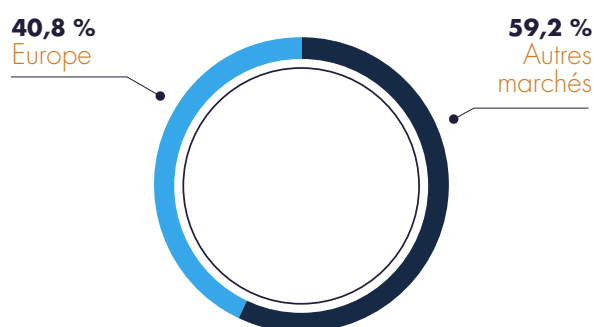


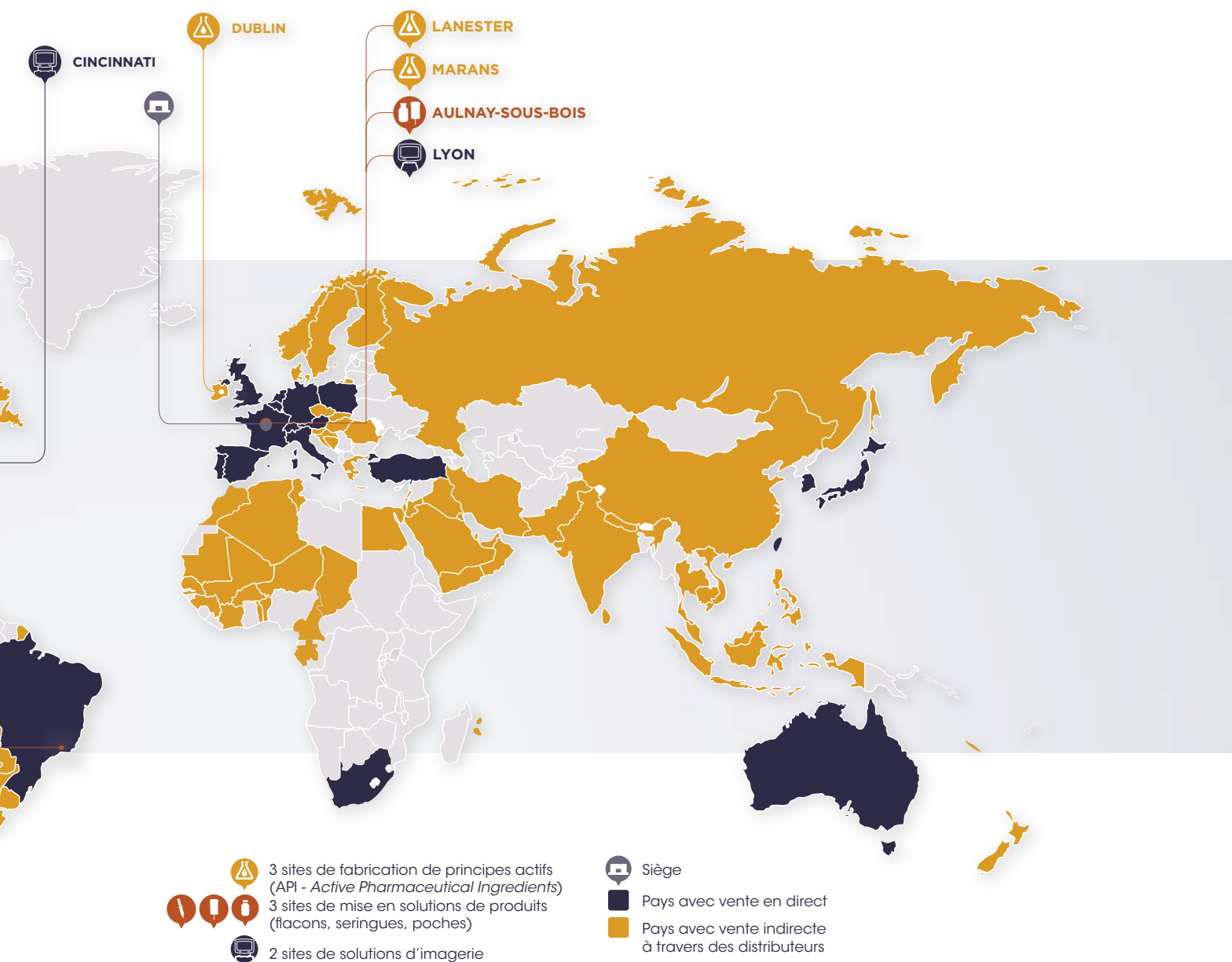
CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 712,3 M€

PAR GAMME DE PRODUITS



PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE





RÉSULTATS FINANCIERS

17,7 M€

Résultat net

1,41 €

Résultat net par action

67,1 M€

Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations

100,7 M€

EBITDA

41,3 M€

Résultat opérationnel

NOTRE MISSION



Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé, des produits de contraste, des **dispositifs médicaux et des solutions innovantes**, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients.

Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

Grâce aux produits proposés par le groupe Guerbet, l'image guide la main des radiologues dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Guerbet a récemment démarré une initiative stratégique pour développer une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'intelligence artificielle avec deux objectifs :

1

Améliorer la productivité des centres d'imagerie des radiologues,

par exemple avec des outils d'aide au diagnostic.

2

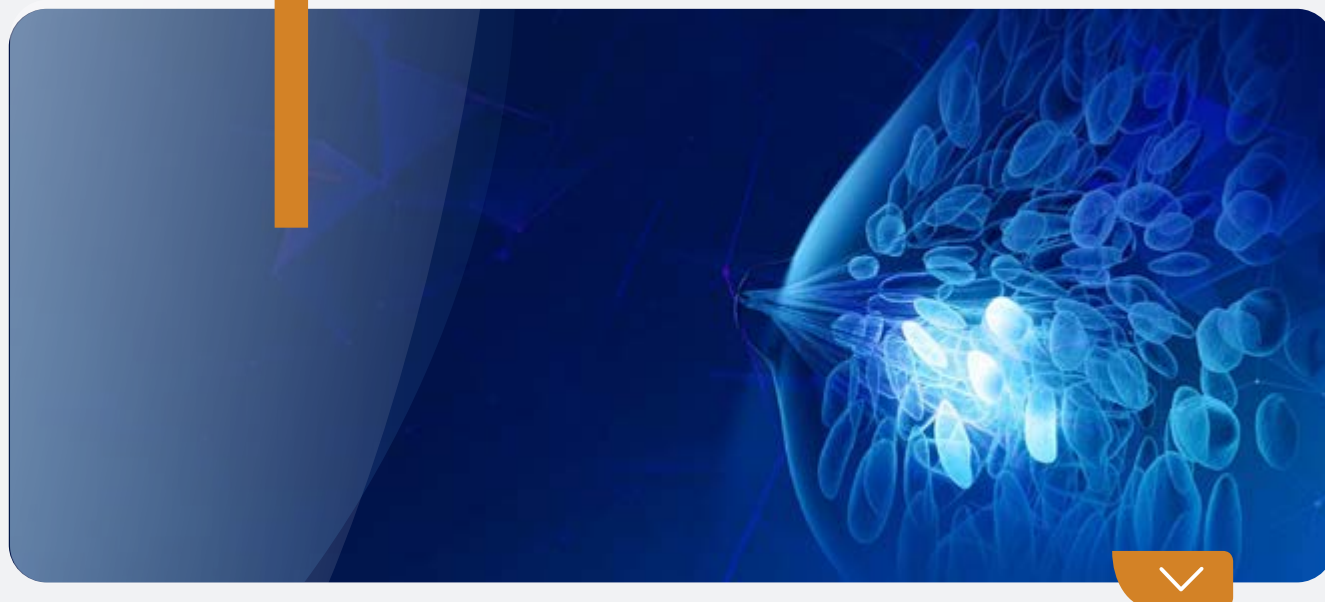
Obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie,

de manière à mieux orienter les traitements et réduire le nombre de biopsies.

NOTRE AMBITION



LE GROUPE Guerbet



1.1 NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	10	1.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	23
1.2 HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ	12	1.6.1 Organisation	23
1.3 PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES	12	1.6.2 Domaines thérapeutiques	24
1.3.1 Chiffre d'affaires	12	1.6.3 Imagerie Diagnostique	24
1.3.2 Principales données consolidées	13	1.6.4 Imagerie Interventionnelle	25
1.4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	13	1.6.5 Partenariats public-privé	25
1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale	13	1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement	26
1.4.2 Produits Guerbet	19	1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement	26
1.4.3 Marchés	20	1.6.8 Propriété intellectuelle	27
1.4.4 Principaux acteurs	21	1.6.9 Protection des données cliniques	27
1.5 ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE	22	1.7 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2020	28
1.5.1 Un réseau intégré d'usines	22	1.7.1 Une présence internationale	28
1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée	22	1.7.2 Propriétés immobilières	30
1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue	22	1.7.3 Distribution	30

1.1 NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé, des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour **améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients**. Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguier **performance, qualité et développement durable**.

NOS ATOUTS

UN ACTIONNARIAT STABLE, DE LONG TERME ET UNE GOUVERNANCE ROBUSTE

- ◆ + 90 ans d'expertise
- ◆ Répartition du capital :
 - 55,22 % par la famille Guerbet
 - 2,92 % par les salariés
- ◆ 11 Administrateurs dont 2 Administrateurs représentant les salariés

DES PRODUITS PHARES ET INNOVANTS

- ◆ Rayons X et IRM
- ◆ Dispositifs médicaux
- ◆ Solutions digitales et services

UNE POLITIQUE D'ACQUISITION VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

- ◆ Intégration rapide et réussie des activités « CMDS » de Mallinckrodt
- ◆ Programme initié en 2018 d'acquisitions ciblées en Imagerie Interventionnelle

UNE IMPLANTATION MONDIALE

- ◆ 2 635 collaborateurs dans le monde
- ◆ Produits commercialisés dans + de 80 pays
- ◆ 8 sites de production en Europe, Amérique du Nord et Amérique latine

UN PROGRAMME D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- ◆ Priorité absolue accordée à la sécurité des personnes et à la qualité des produits et des services
- ◆ Optimisation des ressources naturelles et maîtrise des filières de traitement des effluents et des déchets
- ◆ Réduction des émissions carbone
- ◆ Politique RH de développement des compétences, de mobilité interne et de management des talents

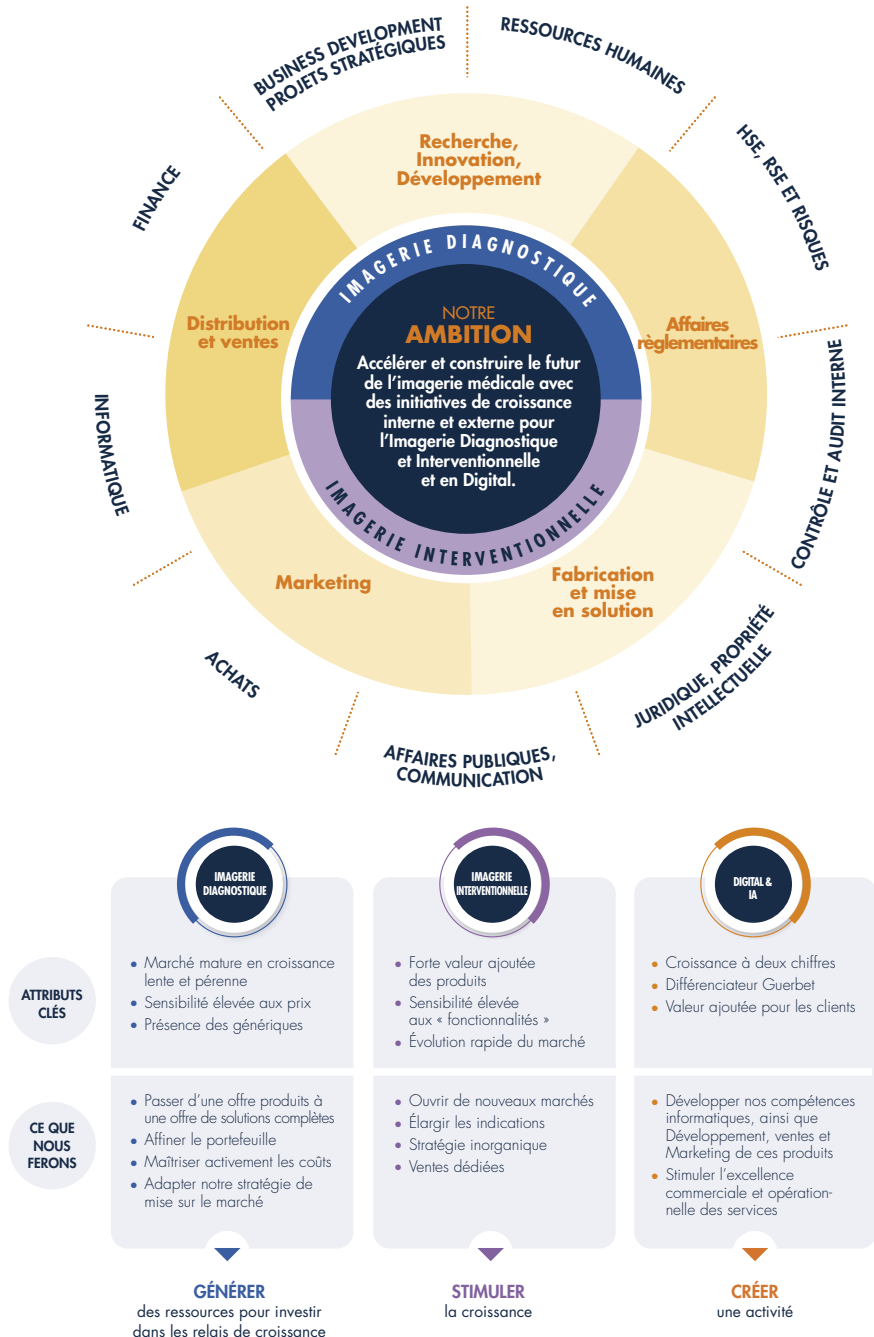
DES MOYENS IMPORTANTS CONSACRÉS À L'INNOVATION

- ◆ 4 centres de R&D
- ◆ 10 % du chiffre d'affaires
- ◆ Accélération de la digitalisation des produits et services
- ◆ Partenariats scientifiques avec des acteurs publics et privés, dans le monde entier, pour le développement de produits de contraste et d'intelligence artificielle

L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

- ◆ Charte éthique mondiale pour tous les collaborateurs, concernant les parties prenantes et les professionnels de santé
- ◆ Programme mondial sur l'anti-corruption
- ◆ Démarche d'achats responsables

NOS ACTIVITÉS ET NOTRE STRATÉGIE



NOS VALEURS

ACHIEVE : atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

COOPERATE : coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.

CARE : respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.

INNOVATE : être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.

GÉNÉRATEURS DE RÉSULTATS POSITIFS POUR NOS PARTIES PRENANTES

UNE DEMANDE MONDIALE EN CROISSANCE



IMAGERIE DIAGNOSTIQUE 86 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES



- **IRM**
#2 mondial
- **Rayons X**
#4 mondial
- **Services et solutions digitales**
- **Intelligence artificielle**

IMAGERIE INTERVENTIONNELLE 10 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES



- **Produits de contraste**
Lipiodol® et Bleu Patenté V
- **Dispositifs médicaux innovants**
dont microcathéters

Chaque seconde,
un patient bénéficie
d'un acte d'imagerie
avec un produit
Guerbet



PATIENTS

Diagnostic précis
—
Traitement personnalisé
—
Procédures minimalement invasives

- 10,0 %

Baisse du chiffre d'affaires
à taux de change constant

14,1 %

Marge d'EBITDA

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Efficacité améliorée
—
Précision d'intervention renforcée
—
Nouveaux dispositifs innovants répondant aux besoins médicaux identifiés

R&D PERFORMANTE

Plus de **400** brevets détenus
et demandes de brevet
en cours d'examen

1 356 marques

20 modèles industriels

Lancement en continu
de nouveaux produits,
extensions de gammes

RÉSULTATS SÉCURITÉ AMÉLIORÉS

Diminution du taux de fréquence
des accidents de **50 %**
(vs. 2017*)

SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENT

Diminution des émissions relative de
GES de **16 %** sur le poste énergie
sites industriels (vs. 2017*)

Augmentation de la consommation
relative d'eau de **6 %** (vs. 2017*)

IMPACT SOCIÉTAL

Favoriser les traitements en
ambulatoires pour limiter les
dépenses des systèmes de santé

Retombées économiques sur les
territoires où Guerbet est implanté
(emplois directs et indirects)

Une démarche de promotion de ses
valeurs sociales et environnementales
auprès de ses fournisseurs clés

Une performance RSE reconnue :
1^{ère} entreprise de santé de l'Indice
Gaia Classement A+ du CDP Indice
vert A++ de la CAHPP**

Engagement du Groupe
auprès d'associations locales
pour promouvoir l'emploi
et l'insertion des jeunes

* 2017 est l'année de référence de notre plan de performance HSE à 5 ans.
** Centrale de référencement.

1.2 HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

Guerbet est coté sur le compartiment B d'Euronext et la majorité de son capital est détenue par la famille Guerbet. L'origine de l'entreprise est liée à la découverte en 1901, par Marcel Guerbet, du premier produit de contraste organique iodé.

L'entreprise a été créée en 1926 par André Guerbet et depuis, la Société a connu un développement important, rythmé par la découverte d'innovations qui ont marqué les technologies d'imagerie médicale et les produits de contraste qui leur sont associés. C'est ainsi que Guerbet commercialise aujourd'hui une

gamme complète de produits adaptés à l'imagerie par Rayons X et à l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Grâce aux produits proposés par le groupe Guerbet, l'image guide la main des radiologues dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Guerbet a récemment développé une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'intelligence artificielle avec deux objectifs : le premier est d'améliorer la productivité des radiologues, par exemple avec des outils d'aide au diagnostic, et le second est d'obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie, de manière à mieux orienter les traitements voire à remplacer une biopsie sur le long terme.

1.3 PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

1.3.1 Chiffre d'affaires

(en K€ – normes IFRS)	2020	2019
Chiffre d'affaires	712 295 €	816 906 €
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2020	2019
Europe	40,8 %	42,3 %
Autres marchés	59,2 %	57,7 %
Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2020	2019
Rayons X	45,0 %	45,6 %
IRM	31,1 %	32,8 %
Systèmes d'Injection et Services	10,2 %	9,8 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	86,4 %	88,2 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	10,3 %	9,2 %
AUTRES	3,3 %	2,6 %

1.3.2 Principales données consolidées

(en K€ – normes IFRS)	2020	2019
EBITDA ⁽¹⁾	100 689	111 519
Résultat opérationnel	41 346	51 744
Résultat net	17 714	37 328
Résultat net par action (en €)	1,41	2,97
Dividende par action (en €)	0,70 ⁽²⁾	0,70
Capacité d'autofinancement	81 251	99 257
Capitaux propres	364 305	389 192
Endettement financier net	256 588	296 487
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	67 108	65 536
Endettement financier net/EBITDA	2,5	2,7

(1) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

(2) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires relative à l'exercice 2020.

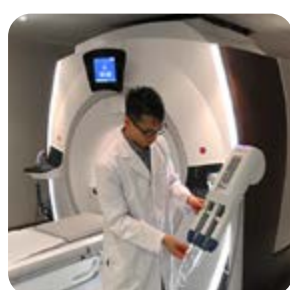
1.4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale



RAYONS X

Une technique d'imagerie irradiante pour étudier l'anatomie du corps humain.



IRM

Une technique d'imagerie non irradiante pour étudier l'anatomie et le fonctionnement des organes.



ULTRASONS

(Échographie)
Une technique de première intention non irradiante pour étudier l'anatomie et le fonctionnement des organes.



MÉDECINE NUCLÉAIRE

(Scintigraphie, TEP – Tomographie par Émission de Positons)
Une technique d'imagerie irradiante pour étudier le fonctionnement des organes.

L'imagerie médicale est une spécialité médicale dont l'objectif est d'orienter, confirmer un diagnostic et/ou guider un geste thérapeutique. Elle explore l'intérieur du corps humain grâce à quatre techniques : les Rayons X, l'imagerie par résonance magnétique (IRM), les ultrasons et la médecine nucléaire. La radiographie

Rayons X, découverte en 1885, en est la forme la plus ancienne, dont l'évolution a été bouleversée par la découverte du scanner RX (tomodensitométrie). Lorsque la capture de l'image permet de guider un acte médical ou chirurgical, on parle d'Imagerie Interventionnelle.

Ces modalités et les produits associés interviennent à différents stades du diagnostic ou de la prise en charge des patients :

- aide au diagnostic ;
- évaluation de la sévérité d'une maladie ;
- aide à l'intervention ;
- aide à la prise en charge et au suivi thérapeutique ;
- amélioration des connaissances des équipes de recherche.

En regroupant l'ensemble des techniques utilisées par la médecine pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de pathologies, l'imagerie médicale a révolutionné la médecine et donné un accès immédiat et fiable à des informations essentielles au diagnostic clinique, dévoilant de nouvelles caractéristiques anatomiques tant sur le métabolisme que sur le fonctionnement des organes.

Les techniques d'imagerie médicale ne donnent plus une simple « photographie » du tissu ou de l'organe étudié, mais livrent une représentation visuelle fondée sur des caractéristiques physiques ou chimiques particulières. Ces explorations sont rendues possibles grâce aux produits de contraste adaptés aux techniques et équipements d'imagerie qui repoussent les limites de la connaissance du corps humain.

Les évolutions technologiques et informatiques de ce début du XXI^e siècle ont fait entrer l'imagerie médicale dans une nouvelle ère.

La rapidité d'acquisition, la définition de l'image, l'avènement du « *big data* » sont des éléments qui améliorent encore la détection précoce et le suivi thérapeutique.

Nous assistons actuellement à ce qui semble être les prémices d'une révolution de la pratique des radiologues grâce à l'introduction de solutions d'intelligence artificielle, révolution rendue possible entre autres par les avancées dans le domaine de l'apprentissage profond (*deep learning*). Ces solutions devraient permettre d'aider les radiologues en améliorant leur productivité et la qualité des diagnostics. On peut donner les exemples d'applications potentielles suivantes : segmentation ou recalage automatiques, priorisation des patients en fonction de la gravité évaluée par des algorithmes, pré-lecture avec identification et segmentation des lésions d'intérêt, seconde lecture pour des modalités de dépistage, aide à la décision pour orienter le traitement et caractérisation tissulaire des tumeurs permettant d'éviter des biopsies. Cette révolution ne sera pas instantanée et va probablement prendre dix ans mais l'importance des investissements actuels ainsi que les premières annonces de nouvelles solutions lors des congrès spécialisés dans la radiologie indiquent qu'elle est en marche.

1.4.1.1 Imagerie Diagnostique

A) Les produits de contraste

Les produits de contraste sont des médicaments dont la nature et le mode d'action s'adaptent aux techniques d'imagerie utilisées :

- en imagerie Rayons X, c'est la capacité de l'iode à absorber ce rayonnement qui est exploitée ;
- en imagerie par résonance magnétique (IRM), le gadolinium est la matière première utilisée et choisie pour ses propriétés paramagnétiques. Sous l'impulsion d'une onde de radiofréquence dans un champ magnétique, l'injection d'un complexe de gadolinium permet d'accélérer les vitesses de relaxation paramagnétique des protons des molécules d'eau, rehaussant ainsi le contraste du signal observé par IRM ;
- en échographie, les agents de contraste sont constitués de microbulles de gaz qui interagissent avec les ultrasons et entraînent une augmentation du signal échographique ;
- en médecine nucléaire, le produit radioactif ou traceur constitue la source du rayonnement.

L'objectif de ces produits est de révéler l'invisible. Leur intérêt médical consiste précisément à augmenter le contraste pour visualiser une structure anatomique et la distinguer ainsi des tissus voisins. Ces produits jouent un rôle crucial pour, par exemple, évaluer la fonction d'un organe comme le rein ou d'un tissu comme le cœur à l'occasion d'une mesure de la perfusion myocardique de ce dernier.

L'efficacité diagnostique recherchée par les radiologues et les cliniciens est donc intimement liée à la pertinence des informations obtenues par les propriétés de rehaussement du produit de contraste et son évolution dans le temps après injection. Elle se traduit par une qualité d'images statiques ou dynamiques qui précisent les données anatomiques et le fonctionnement des organes, la structure du réseau vasculaire artériel et veineux ainsi que les paramètres de perfusion. La qualité de ce diagnostic est désormais au centre du processus décisionnel thérapeutique et chirurgical des cliniciens.

Ces progrès rapides ont aussi un impact direct sur la qualité de vie des patients. Aboutissant à des diagnostics plus précoces et un meilleur arbitrage des choix thérapeutiques adaptés au profil de chaque patient, ces médicaments jouent désormais un rôle déterminant dans le développement de la médecine personnalisée en veillant à répondre aux enjeux économiques de réduction des coûts de prise en charge pour la collectivité.

B) Notre gamme de produits de contraste

Rayons X

La gamme Rayons X de Guerbet est composée de :

- **Optiray®** ou **Optiject®**, un agent de contraste LOCM (*Low Osmolar Contrast Medium*) non ionique. Il existe en quatre concentrations : 240, 300, 320 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en seringue préremplie, conditionnement particulièrement adapté à l'injection mono-patient. Il est utilisé dans les explorations tomodensitométriques et son profil est particulièrement adapté aux explorations artérielles (CathLab).
- **Xenetix®**, un agent de contraste LOCM non ionique. Il a été mis sur le marché en 1995. Xenetix®, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène depuis 2006 (ScanBag® by Xenetix®). Ce conditionnement innovant permet de garder les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et apportant un progrès notable dans la gestion des déchets. Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable. Xenetix® existe en trois concentrations iodées : 250, 300 et 350 mg d'iode/ml. La concentration de 350 mg/ml est préférentiellement utilisée dans les pathologies cardiovasculaires et la concentration de 300 mg/ml pour l'exploration des pathologies parenchymateuses (par exemple, hépatiques et rénales).
- **Telebrix®**, qui appartient à la classe des HOCC (*High Osmolar Contrast Medium*) progressivement remplacée par les LOCM. Ce produit garde aussi des indications privilégiées grâce à sa forme buvable, Telebrix® Gastro®, particulièrement utile à l'exploration des pathologies digestives, notamment dans le dépistage du cancer colorectal avec la coloscopie virtuelle.
- **Conray®** et **MD®** (principalement MD Gastroview®) appartiennent à la classe des HOCC. Ils sont commercialisés dans certains pays uniquement.

IRM

La gamme IRM de Guerbet est composée de :

Dotarem®, produit de contraste non spécifique à base de gadolinium, est leader en volume sur le marché européen. Ses caractéristiques physico-chimiques et son profil de sécurité en font le produit de référence en IRM. Dotarem® est utilisé pour l'exploration de nombreuses pathologies, en particulier celles du système nerveux central, ainsi que les pathologies abdominales, ostéo-articulaires et vasculaires.

Artirem®, produit IRM spécifique des explorations ostéo-articulaires, lancé en France en 2002, est disponible dans neuf pays majoritairement européens. C'est le premier produit proposé dans ces pathologies par injection locale (intra-articulaire). Il permet à Guerbet d'élargir et de différencier son offre IRM.

C) Les injecteurs et systèmes d'injection de produits de contraste

Les dispositifs d'injection sont divisés en deux grandes catégories : les injecteurs – dispositifs permanents, raccordés à une source d'énergie et permettant de programmer, piloter et suivre l'injection de produit de contraste en toute sécurité – et les consommables associés. Ces derniers sont des dispositifs stériles, à usage unique pour la plupart et permettent de véhiculer le produit de contraste des contenants en flacons, en seringues préremplies ou en poches, vers le patient.

Pour les injecteurs comme pour les consommables associés, ces dispositifs sont cruciaux dans le quotidien des manipulateurs en radiologie : leur manipulation doit être aisée, intuitive, rapide et sûre. Les enjeux économiques pour les plateaux d'imagerie sont également importants, ce qui pousse Guerbet à innover en proposant des solutions compétitives.

Les injecteurs de produits de contraste iodés sont aujourd'hui incontournables. En effet, les scanners disposent d'une puissance de calcul telle qu'ils peuvent réaliser des images du corps entier en quelques secondes seulement. Ces séquences d'acquisition rapide requièrent ainsi une grande précision dans le débit d'injection que seuls des appareils électromécaniques peuvent apporter afin de synchroniser l'acquisition du signal avec l'arrivée du produit de contraste. De la même manière, l'usage d'injecteurs protège les manipulateurs en radiologie des rayonnements ionisants qui ont cours pendant un examen d'imagerie à Rayons X. Enfin, les débits d'injection élevés sont sensibles à la viscosité des solutions injectées ce qui se traduit par des pressions d'injection élevées et donc une puissance mécanique que seule une machine peut exercer. En IRM, l'utilisation d'injecteurs tend à se généraliser. En effet, tout comme en scanner Rayons X, l'évolution technologique amène vers une plus grande rapidité d'acquisition des images et nécessite des protocoles d'injection plus complexes et précis que seul un injecteur est à même de réaliser.

Des consommables sont utilisés en association avec les injecteurs de produit de contraste. Ces dispositifs sont de plusieurs natures : à usage unique ou multiple, dédiés à un injecteur en particulier ou compatibles avec un ensemble d'injecteurs. Guerbet propose aujourd'hui toute une gamme de consommables pour l'injection d'opacifiant permettant de sécuriser les pratiques et simplifier le geste médical. Ces dispositifs stériles requièrent des qualifications rigoureuses dans un environnement contraint par les coûts de fonctionnement des centres d'imagerie.

D) Notre gamme de systèmes d'injection

Guerbet dispose d'un portefeuille d'injecteurs à seringues et à poches. Les Systèmes d'Injection et Services constituent un moteur de croissance important.

Dispositifs médicaux	Noms de marque	IRM	Scanner Rayons X	Imagerie Interventionnelle
Injecteurs	OptiVantage®/OptiVantage® Multi-use Injecteur Scanner CT double tête		√	
	Illumena® Néo Injecteur CathLab (nouvelle version Néo)		√	√
	OptiOne® Injecteur Scanner CT simple tête		√	
	FlowSens® Injecteur Scanner CT compatible avec ScanBag® by Xenetix® et autres contenants		√	
	OptiStar® Elite Injecteur IRM	√		
Consommables pour tous types d'injecteurs	Gamme complète de prolongateurs	√	√	√
	Secufill® Raccord patient à double valve antiretour sécurisé	√	√	
	Manyfill® Système de remplissage pour injecteurs à seringues (usage multi-patient)	√	√	

OptiVantage® est un injecteur à seringues dédié aux examens d'imagerie scanner CT, il existe en version multi-use.

FlowSens® est composé d'un injecteur double poches pour examens scanners (CT), de consommables et d'une offre complète de services associés. La solution FlowSens® est la seule du marché à combiner une technique d'injection hydraulique sans seringue et un fonctionnement sécurisé des procédures à chaque étape de l'injection. FlowSens® est compatible avec ScanBag® et tous les produits de contraste Rayons X disponibles sur le marché.

OptiStar® est un injecteur à seringues dédié à l'IRM.

E) Les solutions digitales et d'IA

I) Les solutions digitales en lien avec l'injection

Guerbet a développé une solution informatique de gestion de l'injection des produits de contraste, **Contrast&Care®**.

Contrast&Care® est une solution informatique intégrée qui regroupe les informations liées aux examens injectés (produit de contraste, protocole d'injection, données patient...) et qui s'interface avec les systèmes d'informations utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou l'EMR (*Electronic Medical Records*).

Cette solution améliore ainsi l'efficacité et la traçabilité tout en simplifiant le processus de prise de décision au sein des centres d'imagerie.

Contrast&Care® est compatible avec les principaux injecteurs Guerbet des gammes CT, IRM et angiographie.

Contrast&Care® a été présenté la première fois dans le cadre du RSNA (*Radiological Society of North America*) en 2017. En 2018, une seconde version a été présentée au RSNA qui permet une mise en conformité avec la loi HIPAA aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) et comporte des avancées en matière de cybersécurité. En 2019 un partenariat stratégique avec InterSystems (un des leaders mondiaux des technologies de l'information, notamment pour la santé), a été établi pour développer une nouvelle version. La technologie d'InterSystems assurera l'interopérabilité et permettra une intégration optimale de la solution de **Contrast&Care®** avec les systèmes d'information hospitaliers. Guerbet a présenté au RSNA 2020 la nouvelle version de sa solution appelée **Contrast&Care®+**. Cette version est plus efficace, grâce à l'ajout de la gestion des bibliothèques de protocoles d'injection et à la possibilité d'envoyer un protocole d'injection directement à un injecteur compatible.

Dose&Care® est une solution diagnostique opérationnelle pour le suivi de l'exposition du patient aux rayons ionisants. Elle collecte les données de toutes sortes de modalités (CT, tables RX, fluoroscopie, mammographies, etc.), crée un historique des examens pour chaque patient, aide les centres d'imagerie à mettre en place des politiques de bonne pratique et à répondre aux exigences réglementaires. **Dose&Care®** rassemble les données dans une bibliothèque centralisée et présente l'historique des doses de Rayons X pour chaque patient, avec des options pour afficher les informations graphiquement et numériquement, et sous

forme de dose efficace. Dose&Care s'interface avec les systèmes d'informations utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou le HIS (*Hospital Information System*) en utilisant les standards de communication DICOM et HL7.

II) L'intelligence Augmentée

L'Intelligence Augmentée correspond à des solutions d'aide au diagnostic, ou d'une manière plus générale d'aide à la prise de décision thérapeutique, qui peuvent être apportées par des logiciels utilisant des technologies d'intelligence artificielle. C'est un domaine où une forte croissance est attendue en radiologie pour plusieurs raisons : tout d'abord, les besoins sont énormes compte tenu du manque de radiologues au niveau mondial pour faire face au vieillissement des populations et au développement des maladies chroniques ; ensuite, les technologies d'apprentissage automatique, en particulier celles mettant en œuvre des réseaux de neurones profonds (*deep learning*) ont fait des progrès spectaculaires ces dernières années et elles permettent des développements relativement rapides d'outils très performants. Enfin, il y a une forte promesse d'amélioration de la santé grâce à ces solutions qui devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, d'augmenter la productivité des radiologues, et à terme d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation tissulaire par imagerie.

Une initiative d'exploration de nouvelles opportunités liées à l'Intelligence Augmentée a été mise en place chez Guerbet avec notamment le recrutement d'un *Chief Digital Officer* en septembre 2017. En juin 2018, un premier jalon significatif a été accompli avec la signature d'un partenariat stratégique avec IBM Watson Health. Grâce à ce partenariat, Guerbet et IBM Watson Health co-développent des solutions innovantes d'aide à la décision clinique. La première, *Watson Imaging Care Advisor for Liver*, a pour but d'être un outil d'aide au diagnostic qui utilisera l'intelligence artificielle pour automatiser la détection, la caractérisation, le suivi, la surveillance, la prédiction de la réponse thérapeutique du cancer du foie primaire et secondaire.

Le partenariat avec IBM Watson Health a été complété par un second projet de co-développement en septembre 2019 avec le projet *Watson Imaging Care Advisor for Prostate*. Celui-ci a pour objectif d'aider au diagnostic des cancers de la prostate par imagerie IRM. Cette procédure est en forte croissance au niveau mondial car elle permet d'effectuer des biopsies beaucoup plus ciblées et de manière beaucoup plus appropriée. Cependant, la lecture des images d'IRM de la prostate est complexe et requiert ainsi des radiologues très spécialisés, lesquels ne sont pas disponibles en nombre suffisant, ce qui rend important le besoin pour des solutions d'IA d'aide au diagnostic.

Ce partenariat stratégique permet par ailleurs d'envisager des collaborations commerciales entre Guerbet et IBM Watson Health. Guerbet commercialise ainsi la solution Patient Synopsis, développée par IBM Watson Health aux États-Unis depuis juillet 2019.

Patient synopsis est un outil d'intelligence artificielle (IA) qui extrait les informations pertinentes sur le patient, résumées dans des rapports personnalisés, spécifiques et concis afin de mieux éclairer les décisions en matière de diagnostic.

Par ailleurs, Guerbet a également mis en place un partenariat stratégique avec Icometrix, start-up leader dans le domaine de l'intelligence artificielle pour l'aide au diagnostic en imagerie cérébrale. Guerbet est devenu le distributeur exclusif des produits d'Icometrix en France, en Italie et au Brésil. Les quatre produits certifiés dans ces pays sont utilisés pour les cas de démences, sclérose en plaque, traumatismes crâniens et épilepsie.

1.4.1.2 Imagerie Interventionnelle

L'Imagerie Interventionnelle comprend l'ensemble des actes médicaux minimalement invasifs ayant pour but le diagnostic et/ou le traitement d'une pathologie. Elle est réalisée sous guidage et contrôle d'une méthode d'imagerie (Rayons X, ultrasons, IRM), où le produit de contraste sert à guider la main du radiologue interventionnel et à vectoriser les substances actives utilisées pendant la procédure au plus près de la lésion à traiter. Elle fait l'objet d'applications innovantes dans de nombreuses indications.

L'Imagerie Interventionnelle permet ainsi de réaliser l'acte diagnostic et l'acte thérapeutique en une seule procédure, grâce aux techniques de radiologie. Ces procédures minimalement invasives, souvent considérées comme une alternative à un acte chirurgical, permettent de raccourcir la durée d'hospitalisation et de limiter les complications post-procédures. Les plus connues sont les dilatations vasculaires, les procédures d'embolisation, les ablations tumorales par agent physique (thermique, radiofréquence, etc.) ou chimique (chimio-embolisation ou radio-embolisation *in situ*).

A) Nos solutions en Imagerie Interventionnelle

Lipiodol® (esters éthyliques d'acides gras iodés de l'huile d'œillette) a été initialement développé pour l'Imagerie Diagnostique et notamment le diagnostic de lésions du foie, la lymphographie et l'hystérosalpingographie. Il est aujourd'hui aussi utilisé en Imagerie Interventionnelle pour la chimio-embolisation transartérielle classique (cTACE) dans le cadre du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) où Lipiodol® est utilisé comme visualiseur (agent de contraste), vecteur du principe actif (support du médicament anticancéreux) et comme agent embolique. La cTACE a été établie de manière consensuelle (guidelines) par de nombreuses sociétés savantes comme la norme de soins (Standard-of-Care) pour le traitement des patients atteints de CHC, au stade intermédiaire, en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis d'Amérique (USA).

Guerbet a lancé un processus d'enregistrement mondial de Lipiodol® dans le cadre du CHC et les indications obtenues sont les suivantes :

- En septembre 2013, le ministère japonais de la Santé, du Travail et des Affaires sociales a approuvé la nouvelle indication de Lipiodol® pour la chimio-embolisation transartérielle du CHC en combinaison avec des médicaments et des dispositifs médicaux.
- En avril 2014, Lipiodol® a obtenu l'approbation de la FDA (*Food and Drug Administration*) aux États-Unis pour une utilisation intra-artérielle hépatique sélective pour la visualisation des tumeurs chez les adultes atteints de CHC connu.

- En août 2014, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) en France a approuvé l'indication pour la « Visualisation, localisation et vectorisation au cours de la chimio-embolisation transartérielle du carcinome hépatocellulaire au stade intermédiaire, chez l'adulte » ainsi que les embolisations des anomalies vasculaires avec colles chirurgicales.
- En plus de celles déjà obtenues dans de nombreux pays depuis 2016, de nouvelles extensions d'indications ont été obtenues dans différents pays ; en 2020, l'enregistrement dans le cadre du CHC est effectif dans 39 pays.

À ce jour, Lipiodol® est indiqué dans le cadre de la lymphographie dans 49 pays, la cTACE et l'imagerie du cancer du foie dans 39 pays, l'embolisation vasculaire sélective en association avec les colles chirurgicales dans 18 pays. Lipiodol® est également indiqué pour l'hystérosalpingographie dans 17 pays, dont quatre avec une indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité. Guerbet prévoit une extension et homologation d'indication chez les femmes effectuant un bilan d'infertilité dans de nombreux pays d'Europe, d'Asie Pacifique et d'Amérique latine.

En endocrinologie, sous forme de capsule molle, Lipiodol®, désormais appelé **Oriodol®**, est mondialement utilisé dans la prévention et le traitement de la déficience en iode chez l'adulte et l'enfant. C'est à ce titre que l'huile iodée fait partie des médicaments essentiels de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Vectorio®, cTACE Mixing & Injection System, spécifiquement développé pour Lipiodol® dans le cadre de la cTACE a obtenu le marquage CE en septembre 2017 et des approbations dans 36 pays dans le monde.

Bleu Patented V est un produit injectable qui contient un colorant. Il permet la visualisation du système lymphatique, notamment pour le repérage préopératoire du (des) ganglion(s) sentinelle(s) dans la chirurgie du cancer du sein.

Cette indication déjà obtenue dans plusieurs pays, notamment en France, Allemagne, Suisse, Belgique, Pays-Bas, Israël, Pérou, Thaïlande, Brésil, Mexique, Canada, Hong Kong, Cambodge, Philippines, Slovaquie, Hongrie est importante, car elle permet de répondre à une problématique de réalisation ou non d'une chirurgie agressive, le curage ganglionnaire.

SeQure® et **DraKon™** sont deux microcathéters destinés aux procédures d'embolisation périphérique. Ils offrent aux radiologues interventionnels des capacités de navigation améliorées pour leur permettre d'accéder aux anatomies complexes et à des zones plus éloignées. Si tous deux sont conçus pour optimiser les performances de navigation, SeQure® diffère de DraKon™ par la présence de perforations latérales. Ces dernières vont permettre le contrôle du reflux en utilisant la dynamique du flux pour former une barrière fluide permettant de délivrer davantage de traitement dans le vaisseau cible et de diminuer le risque d'embolisation non ciblée.

SeQure® et DraKon™ ont été intégrés au portefeuille Guerbet après l'acquisition d'Accurate Medical Therapeutics en janvier 2018. Ces deux microcathéters ont reçu l'approbation 510k (US FDA) et ont été lancés sur le marché américain en 2018. Le marquage CE a été obtenu en avril 2019 pour l'injection dans la vascularisation périphérique de traitements intra-artériels et d'agents d'embolisation. Aujourd'hui, les produits sont commercialisés dans plusieurs pays européens ainsi qu'aux États-Unis et sont enregistrés dans 15 autres pays (Australie, Hong Kong, Nouvelle-Zélande, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Corée, Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Pérou, Canada et Israël). Une liste qui s'étendra dans les deux prochaines années car une demande d'autorisation a été déposée dans plusieurs autres pays.

1.4.2 Produits Guerbet

La gamme de produits commercialisée par Guerbet s'articule autour des techniques de l'Imagerie Diagnostique (Rayons X – IRM) et de l'Imagerie Interventionnelle.

Les principaux produits du Groupe sont présentés ci-après :



1.4.3 Marchés

1.4.3.1 Le marché de l’Imagerie Diagnostique

Le marché de l’Imagerie Diagnostique se répartit entre produits de contraste d’imagerie Rayons X, IRM et solutions d’injections :

Produits de contraste d’imagerie Rayons X

Guerbet est le numéro 4 mondial en produits de contraste d’imagerie Rayons X, estimé à une valeur de 2,5 Mds€ en 2020 ⁽¹⁾.

Cette estimation de marché repose sur une évolution en volume estimée mondialement entre - 8 et - 10 % par rapport à 2019 en Rayons X (taux moyen d’évolution annuelle), avec diverses amplitudes selon les continents ou zones géographiques ⁽²⁾.

Produits de contraste d’imagerie (IRM)

Guerbet est le numéro 2 mondial en produits de contraste d’imagerie IRM, estimé à une valeur de 0,9 Mds€ en 2020 ⁽¹⁾.

Cette estimation de marché repose sur une évolution en volume estimée mondialement entre - 8 et - 10 % par rapport à 2019 en IRM (taux de croissance annuel moyen), avec diverses amplitudes selon les continents ou zones géographiques ⁽²⁾.

Parts de marché Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection

Guerbet est le numéro 3 mondial sur le marché des injecteurs et dispositifs médicaux pour injection d’imagerie diagnostique.

Ce marché est estimé à une valeur de 1,2 Md€ en 2020 ⁽¹⁾, qui dépend à la fois de :

- a. l’évolution du nombre d’examens injectés ;
- b. l’évolution du nombre d’installations d’équipements CT et IRM.

Tendances sur ces marchés

Au cours de l’année 2020, la pandémie Covid a eu un impact fort et immédiat sur ces marchés :

- a. des retards d’installations d’équipements Scanner CT/IRM entraînant une baisse des installations d’injecteurs en 2020 ;
- b. une diminution du nombre de procédures, et donc d’examens injectés en 2020, due à l’annulation d’examens, la fermeture temporaire de centres d’imagerie et à la baisse de productivité à cause des mesures sanitaires ;
- c. une baisse des prix des dispositifs médicaux consommables et des produits de contraste due à l’accroissement des génériques.

La pandémie aura des effets à long terme, néanmoins le marché reste optimiste sur la reprise des installations d’équipements et du nombre d’examens, avec même, dans certains pays, des investissements supplémentaires dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

1.4.3.2 Le marché de l’Imagerie Interventionnelle

Le marché de l’embolisation transartérielle est évalué à 0,9 Md€ et Guerbet est n° 7 mondial sur ce segment.

Il rassemble des procédures telles que le traitement des tumeurs malignes ou bénignes par embolisation (foie, fibrome utérin...), le traitement des malformations ou d’anévrismes vasculaires grâce à un portefeuille de produits comprenant les particules d’embolisation, les agents emboliques liquides, les microcathéters.

Ce marché connaît une croissance robuste de 3 % à 9 % en valeur selon les régions (données internes), notamment du fait de l’incidence croissante du cancer du foie.

(1) Valeur du marché estimée à +/- 5 %.

(2) Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

1.4.4 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- Produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- Systèmes d'Injection et Services ;

- Produits pour l'Imagerie Interventionnelle.

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Imagerie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	√	√	√	√
Bayer HealthCare	√	√	Medrad	√
GE HealthCare	√	√		√
Bracco			Acist	
	√	√	SwissMedical Care e-z-em	√
Nemoto			√	
Medtron			√	
Ulrich Medical			√	
MeritMedical				√
SirtexMedical				√
Terumo				√
Boston Scientific/BTG				√
Medtronic				√
Siemens Healthineers/Varian				√

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer HealthCare, General Electric HealthCare et Bracco, dont voici les principaux produits :

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	Dotarem® (Magnescope® au Japon) Artirem®	Optiray® Optiject® Xenetix® Telebrix® Conray® Gastroview®
Bayer HealthCare	Allemagne	Gadovist® (Gadavist® aux États-Unis) Magnevist® Primovist® Générique de Dotarem®	Ultravist® Radioselectan®
GE HealthCare	États-Unis	Omniscan™ Générique de Dotarem®	Visipaque® Omnipaque®
Bracco	Italie	Multihance® Prohance®	Iomeron® Iopamiron®

Par ailleurs, des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans plusieurs pays européens par les sociétés GE HealthCare, Sanochemia, Bayer HealthCare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, ainsi qu'en Corée du Sud par DongKook Pharmaceutical et en Chine par Jiangsu Hengrui Medicine.

1.5 ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des opérations techniques qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison du client final, avec pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant le meilleur niveau de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne.

1.5.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et fabrique la plupart de ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées.

La fabrication des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- Lanester et Dublin, usines spécialisées dans la production de principes actifs pour l'activité Rayons X avec la mission commune d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse ;
- le site de Marans fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol®. La stratégie de ce site a été réorientée dès 2015 afin de le recentrer sur ces deux principes actifs stratégiques en arrêtant progressivement la fabrication à façon d'autres principes actifs pour d'autres industriels du secteur. Ce recentrage a permis une meilleure sécurisation des approvisionnements de Dotarem® tout en augmentant de façon significative les capacités disponibles.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les trois usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents, avec l'appui de partenaires externes sur certaines productions ciblées :

- l'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits Rayons X et Dotarem®, qui sert principalement les marchés européens et asiatiques ;

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-ci sont développés au chapitre 5.

- l'usine de Rio de Janeiro (Brésil) dont la spécialisation porte sur les produits Rayons X et Dotarem® et qui sert les marchés d'Amérique latine ;
- l'usine de Raleigh en Caroline du Nord (États-Unis), qui était jusqu'alors principalement un site de remplissage de produits Rayons X pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud, mais dans laquelle est produit Dotarem® sous forme de flacons et seringues pré-remplies depuis 2020.

Le remplissage du Lipiodol® pour l'ensemble des marchés servis, ainsi qu'un nombre limité de produits Rayons X pour des marchés ponctuels, sont confiés à un réseau de partenaires externes spécialisés en Europe mais également en Asie.

La fabrication des injecteurs et des dispositifs médicaux associés s'appuie principalement sur le site Guerbet de Cincinnati (États-Unis), berceau de la marque Liebel-Flarsheim, ainsi que sur le site Guerbet à Lyon (France). Ces sites se chargent de la conception et de l'assemblage, la fabrication des composants et des consommables étant sous-traités à des partenaires spécialisés.

Enfin, la fabrication des micro-cathéters nouvellement intégrés dans la gamme des produits Guerbet est confiée à un partenaire externe aux États-Unis pour tous les marchés servis.

1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée

L'acquisition de CMDS, en doublant les volumes à acheminer vers les clients, a permis également à Guerbet d'atteindre dès 2017 une masse critique suffisante au niveau mondial pour capturer

des synergies importantes sur le transport et le stockage. Ces synergies ont été rendues possibles par la refonte de notre réseau de distribution et de transport sur l'ensemble des régions.

1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- la sécurité et la conformité des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

- la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrications.

Ce programme d'investissements a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de benchmarks externes ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

1.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, qu'il s'agisse de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logiciels ») qui répondent à leurs besoins.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'**Imagerie Diagnostique** et l'**Imagerie Interventionnelle**.

1.6.1 Organisation

La Direction de la Recherche et Innovation impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et Imagerie Interventionnelle dispose de différentes compétences scientifiques, organisées en pôles, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- Recherche chimique ;
- Formulation physico-chimique ;
- Spectrométrie de masse – bioanalyse ;
- Laboratoire de biologie et pharmacologie ;
- Imagerie expérimentale ;
- Optimisation des produits, des procédés de fabrication et de formulation à l'interface entre la Recherche et le Développement ;
- Ingénierie spécialisée dans le développement des Dispositifs Médicaux (plasturgie, mécanique, électronique, logiciels et IT santé) ;
- Portefeuille de brevets ;
- Partenariats publics et/ou privés.

La Direction Développement, Affaires médicales et Réglementaires est organisée en trois domaines d'activités principaux :

- Développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les Dispositifs Médicaux comme pour les médicaments, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;
- Affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits y compris les dispositifs médicaux, tous pays confondus ;
- Pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données postcommercialisation et de rédaction de rapports périodiques de synthèse (ou PMS pour les Dispositifs Médicaux) sur le rapport bénéfice/risque à soumettre (pour les médicaments) aux autorités réglementaires ;
- Affaires Médicales : toutes les activités visant à développer des partenariats scientifiques afin d'optimiser la prise en charge des patients à travers l'organisation de symposiums, de comités experts et d'échanges scientifiques avec les professionnels de santé.

Cette organisation au siège est complétée par un service Assurance Qualité et par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Imagerie Interventionnelle suit une procédure précise :

- identifier et analyser un besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui réponde(nt) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation préclinique et clinique selon les guidelines réglementaires.

Comme pour le médicament thérapeutique, le développement clinique de nouveaux produits de contraste ou nouvelles entités chimiques (NCE) est réalisé en plusieurs phases successives :

- Phase I pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- Phase II pour étudier, chez les patients, l'efficacité diagnostique de différentes doses du produit le plus souvent en comparaison à un produit de référence déjà approuvé ou une technique de référence ;
- Phase III pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou une technique de référence.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management* (LCM) est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques ainsi que les études cliniques qui ont lieu en dernière phase (Phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

1.6.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et l'Imagerie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

En oncologie, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, plus de 14 millions d'examen sont injectés avec des produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie croisée à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'examen à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage radiographique systématique. Cette démarche accélère un diagnostic plus précoce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), l'Imagerie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques et même l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

En cardiologie, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension et tabac, etc.).

1.6.3 Imagerie Diagnostique

En IRM, avec Dotarem®, les études récentes ont eu pour objectif de confirmer l'efficacité diagnostique en comparaison aux autres produits, de confirmer le profil de tolérance et de documenter le profil pharmacocinétique chez l'enfant de moins de 2 ans (à la demande de la FDA). La demande d'extension d'indication pour l'enfant de moins de 2 ans a été approuvée en août 2017 par la FDA. Parallèlement, en réponse aux demandes des autorités américaines, japonaises et européennes, Guerbet a fourni l'ensemble des données précliniques et cliniques disponibles avec Dotarem® sur la question du possible dépôt cérébral de gadolinium après administrations répétées. Le dépôt a été rapporté avec les chélates de gadolinium linéaires mais de manière moindre voire absente avec les chélates de gadolinium macrocycliques comme Dotarem®. À la suite de l'ouverture par l'EMA d'une procédure de référé (article 31) qui a conduit à une réévaluation du rapport

Plus de 7 millions d'examen sont effectués mondialement pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

L'efficacité diagnostique permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non et ce afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, l'Imagerie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétrécie sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endo-vasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En neurologie, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

Pour la plupart de ces pathologies chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Elles représentent donc un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, l'Imagerie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artério-veineuses cérébrales.

bénéfice/risque de l'ensemble des chélates de gadolinium, la Commission européenne a confirmé en novembre 2017 la décision de l'EMA de suspendre les chélates de gadolinium linéaires non spécifiques, de restreindre MultiHance® et Primovist® à l'imagerie hépatique seulement et de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles dans toutes leurs indications. Toujours en novembre 2017, les autorités japonaises ont décidé de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles en première intention et restreindre l'utilisation des linéaires en seconde intention. En décembre 2017, la FDA a reconnu officiellement que les chélates de gadolinium linéaires induisent plus de dépôt de gadolinium que les macrocycles et demandé des modifications des mentions légales de l'ensemble des produits. Guerbet LLC a ainsi reçu, comme les autres laboratoires commercialisant ce type de produits, une demande de la FDA de réaliser des études précliniques

et une étude clinique pour le Dotarem®, commercialisé aux États-Unis (agrément obtenu en 2013). Ces études portent sur les éventuels effets neurocomportementaux long terme des chélates de gadolinium et sur les dépôts de gadolinium *in vivo*. Les programmes précliniques et cliniques sont en cours et un point d'avancement est fait régulièrement avec la FDA. Certaines études sont faites en consortium avec les autres laboratoires commercialisant des chélates de gadolinium aux États-Unis.

Guerbet poursuit le développement de la NCE Gadopichlenol, molécule à base de chélate de gadolinium destinée à l'IRM. Comme les études précliniques ont pu le montrer, ce produit particulièrement efficace est adapté aux champs magnétiques (1,5 T et 3 T) utilisés en routine clinique. Les phases I et II sont terminées. Les études de phase III ont commencé en 2019 en Europe, Amériques du Nord et latine et Asie. Le recrutement des

patients des études de phase 3 est maintenant terminé et n'a été que peu impacté par la crise sanitaire Covid-19. Pour compléter le dossier d'enregistrement, les études cliniques dans les populations spécifiques et/ou à risques, comme l'insuffisant rénal et l'enfant, ont été également conduites.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur trois axes stratégiques :

- la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- le développement de solutions de traçabilité des doses injectées (Contrast&Care®) ;
- la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs d'injection innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multi-usage.

1.6.4 Imagerie Interventionnelle

Début 2018, Guerbet a acquis la société Accurate Medical Therapeutics (« Accurate »).

Accurate a mis au point une gamme de microcathéters pour les procédures d'embolisation des tumeurs ou des anévrismes vasculaires se basant sur une nouvelle technologie permettant d'administrer plus de microparticules d'embolisation dans la zone cible à traiter, tout en empêchant leur reflux en amont vers les artères irrigant les tissus sains (zones non ciblées à épargner).

Cette gamme est constituée de deux séries de microcathéters SeQure® et DraKon™, aux États-Unis et en Europe, ainsi que dans de nombreux autres pays en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Une extension de gamme de ces microcathéters SeQure® et DraKon™ couvrant de nouvelles références en 1.7Fr, 1.9Fr et 3.0Fr a été approuvée en octobre 2020 aux États-Unis et de nouvelles extensions de gamme sont à l'étude. Parallèlement, des collaborations scientifiques sont établies avec les centres experts de la chimio-embolisation du CHC, de l'embolisation artérielle de l'adénome prostatique chez l'homme et du fibrome utérin chez la femme.

Courant 2018, Guerbet a fait l'acquisition d'une technologie développée par Occlugel, entreprise spécialisée dans la R&D de microsphères utilisées en embolisation. Cette technologie se décline en plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation par voie vasculaire des tumeurs bénignes comme pour le fibrome utérin ou l'adénome de la prostate, et en chimio-embolisation par voie vasculaire des tumeurs malignes comme pour certains cancers du foie, du poumon ou du rein. Cette technologie viendra compléter les solutions Guerbet existantes en Imagerie Interventionnelle et offrira notamment des synergies significatives avec la gamme de microcathéters anti-reflux d'Accurate.

De nombreuses collaborations scientifiques ont été établies, en Europe, Asie-Pacifique et les Amériques, avec des équipes renommées pour conduire des études sur l'efficacité et la sécurité de Lipiodol Ultra-Fluide® dans diverses utilisations en radiologie interventionnelle.

Enfin, Guerbet continue le déploiement à l'international de Vectorio®, seul dispositif médical dédié à la chimio-embolisation transartérielle conventionnelle (cTACE). Ce dispositif permet de réaliser un mélange homogène entre Lipiodol Ultra-Fluide® et des anticancéreux en toute sécurité.

1.6.5 Partenariats public-privé

Afin de répondre aux objectifs de Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat et de collaboration. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, physique, informatique, traitement d'image, électronique, biologie et médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseaux sont menés. Un des plus importants projets, Iseult, financé par Bpifrance – Banque publique d'investissement, s'est terminé en 2020. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral, tels qu'analysés dans le cadre du développement du Gadopichlenol.

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, se poursuit. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

	2020*	2019*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	71 420	72 545
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	10 %	8,9 %

* Incluant le crédit impôt recherche (CIR).

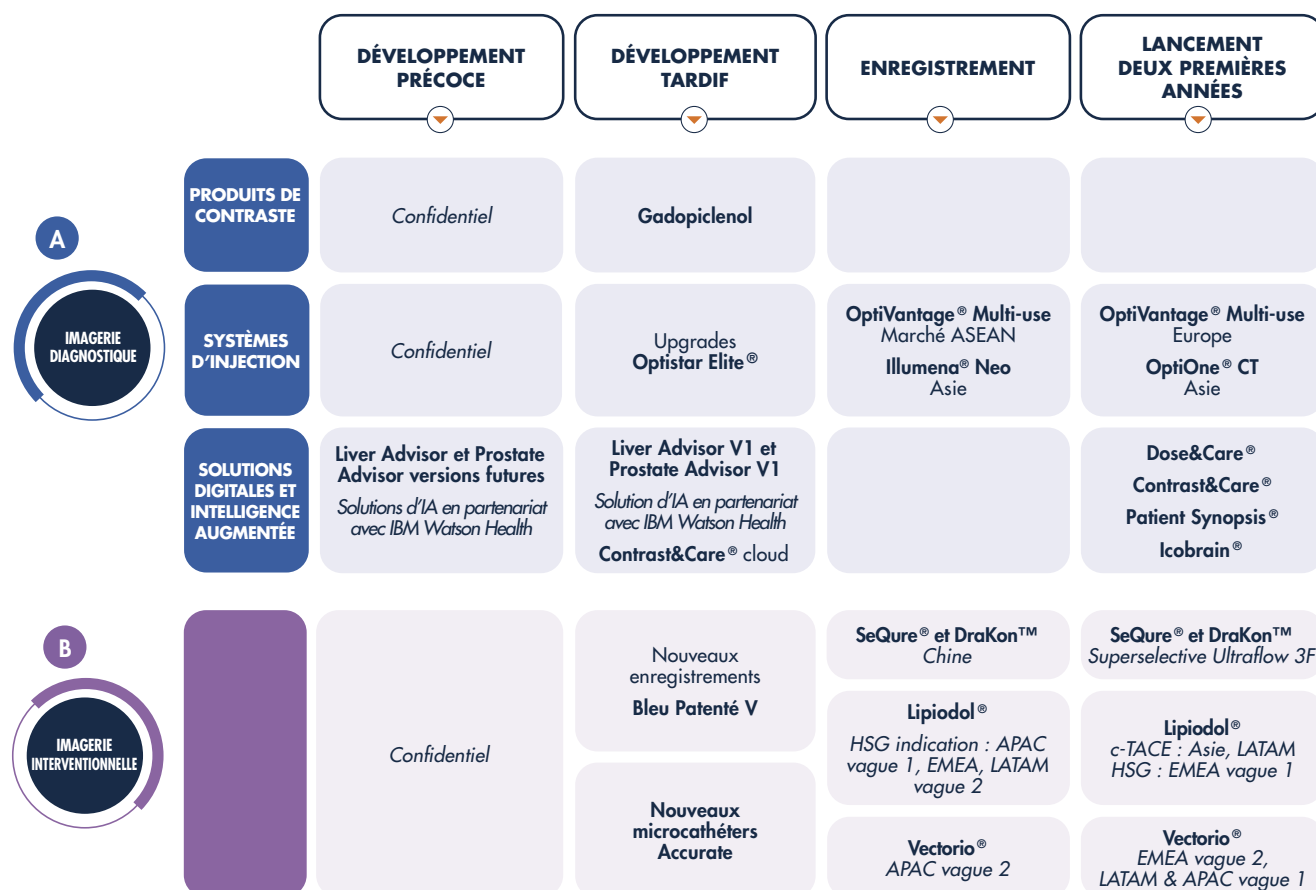
Guerbet renforce ses investissements :

- en Imagerie Diagnostique avec la finalisation de deux études cliniques de phase III liées au Gadopictlenol en IRM ;
- en Imagerie Interventionnelle avec la montée en puissance des travaux de recherche liés à la gamme de microcathéters suite à

l'acquisition d'AccurateMedical et l'enregistrement aux États-Unis d'une nouvelle gamme de microcathéters ;

- en Digital avec le développement de solutions d'imagerie couplées à de l'Intelligence Artificielle, notamment dans le cadre d'un partenariat avec IBM.

1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement



1.6.8 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de vingt ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques.

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce au certificat complémentaire de protection, appelé « *Patent Term Extension* » aux États-Unis ou « *Supplementary Protection Certificate* » dans d'autres pays.

Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes actifs (par exemple des agents de contraste ou de radiothérapie), des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection ou des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, microcathéters, etc.).

Le groupe Guerbet et ses filiales détiennent 427 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet, Accurate Medical Therapeutics et Medex), 1 356 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 20 modèles industriels. Le portefeuille de brevets, marques et de modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contraste combinés aux dispositifs médicaux.

1.6.9 Protection des données cliniques

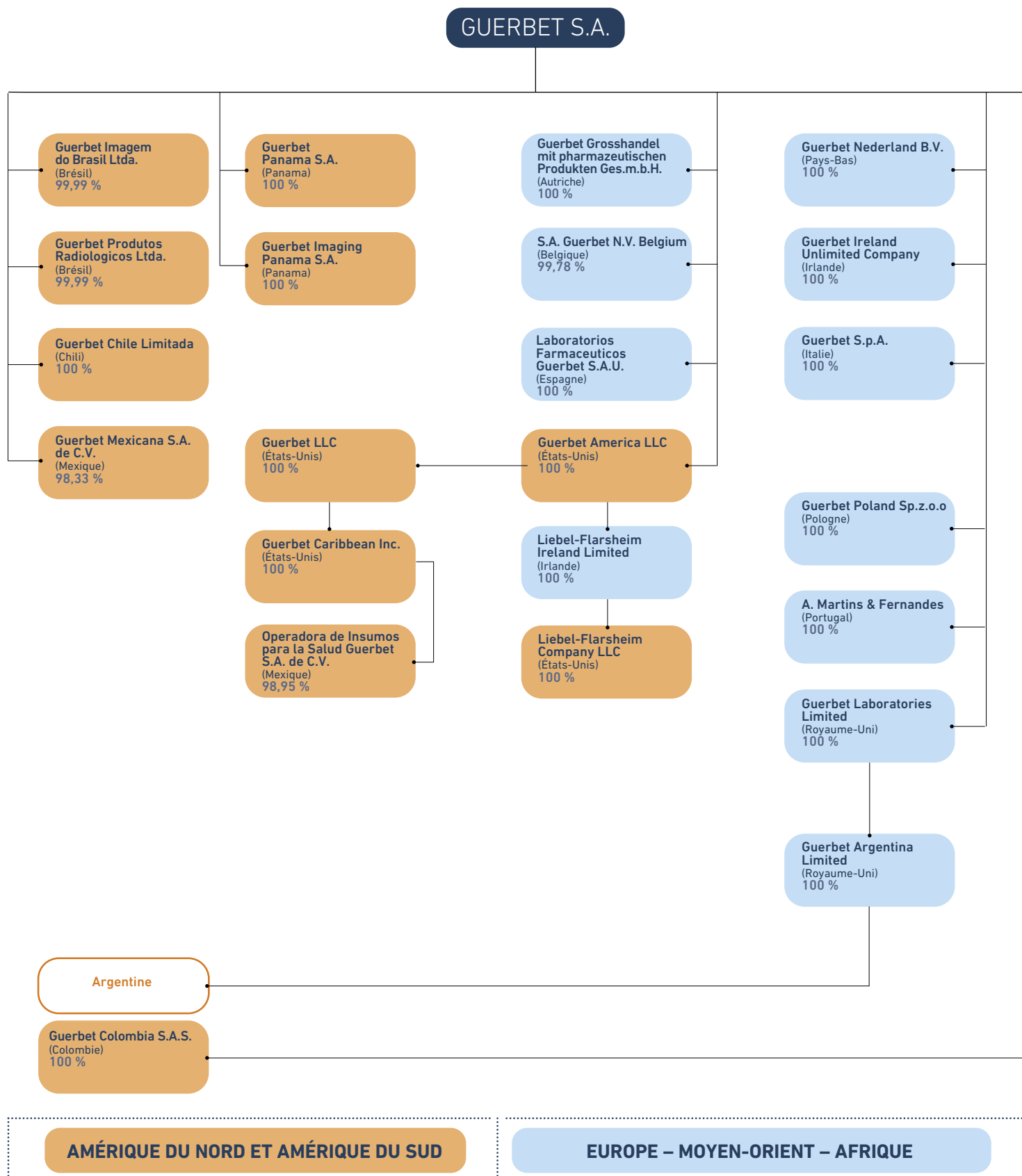
La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

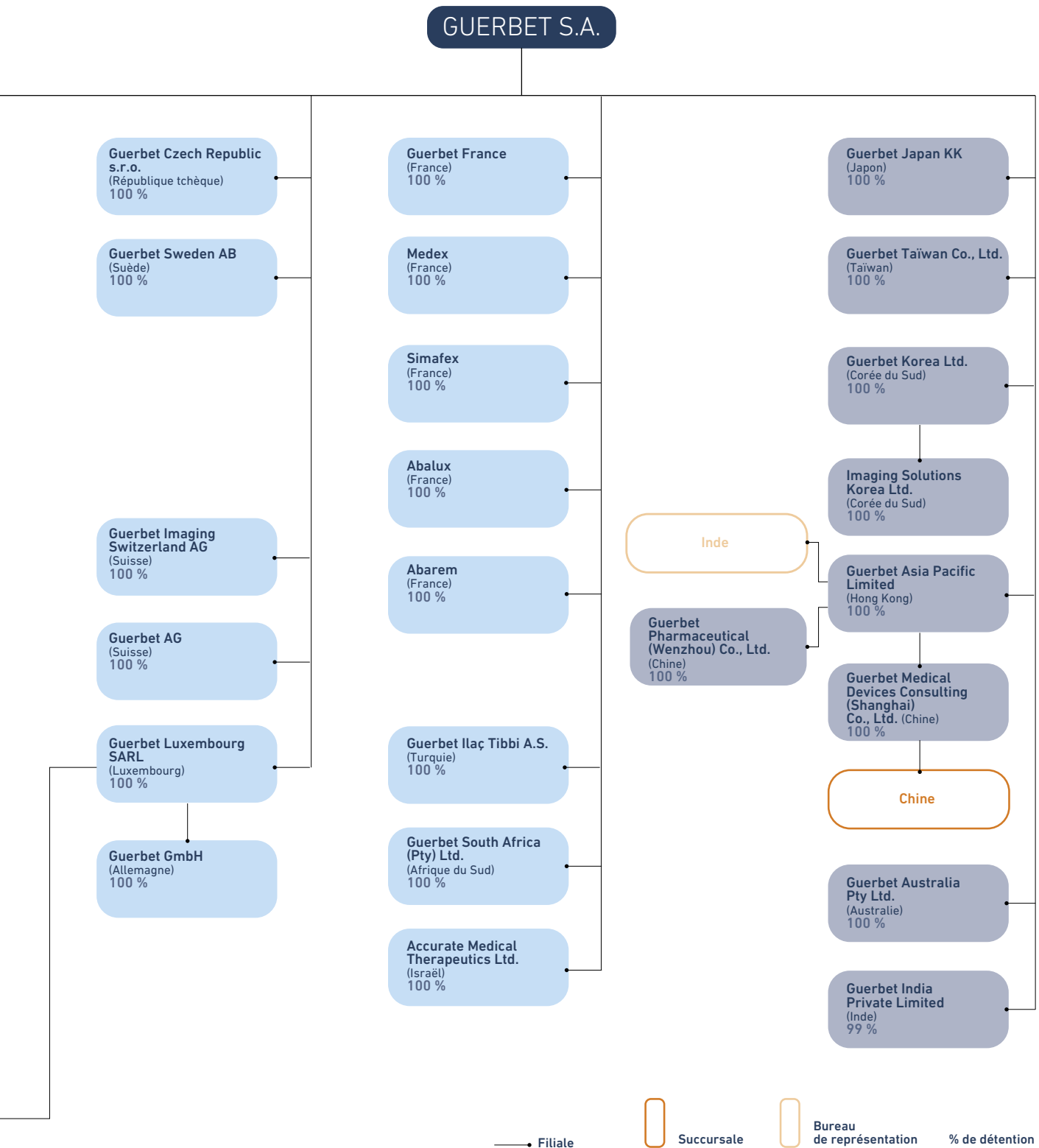
- soit la soumission d'une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché d'un produit concurrent ;

- soit l'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit princeps.

1.7 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2020

1.7.1 Une présence internationale





EUROPE – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE

ASIE-PACIFIQUE

1.7.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore-Niepce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15
Portugal	Lisbonne	Rua Raul Mesnier – Ponsard 4B 1750 Lisboa

1.7.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de quatre-vingts pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- en direct par ses filiales et succursales ;
- via des distributeurs ;
- via des licenciés.

Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de vingt pays en Europe, en Asie, Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou un accord de licence, Guerbet a des accords avec des distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada, certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux, cliniques, centres de radiologie ou centrales d'achats. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- une deuxième grande catégorie de clients est constituée des grossistes répartiteurs qui eux-mêmes alimentent les pharmacies.

2

GOUVERNEMENT d'entreprise



2.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32	2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise	68
2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION	32	2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions	69
2.2.1 Composition du Conseil d'administration	32	2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux	69
2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration	49	2.5 EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF	71
2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	49	2.6 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE	72
2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	51	2.7 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	72
2.3 DIRECTION GÉNÉRALE	52	2.8 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	73
2.3.1 Directeur Général	52	2.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE	74
2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable	52		
2.3.3 Le Comité exécutif	53		
2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	54		
2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	54		
2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch	59		
2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale	61		
2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Pierre André	64		
2.4.5 Rémunération des Administrateurs	66		
2.4.6 Ratios d'équité	66		

2.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 24 mars 2021.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Les cas d'exceptions à ce référentiel portant notamment sur la composition du Conseil d'administration et des Comités sont mentionnés dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Ce Code est consultable sur le site https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep_Medef-r%C3%A9vision-janvier-2020-002.pdf.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et la loi. Il dispose également d'un Règlement Intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Les Statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site Internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – section « Gouvernement d'entreprise »).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- le Conseil d'administration est composé de : i) trois à dix-huit Administrateurs au plus nommés par l'Assemblée Générale ordinaire et ii) de un à deux Administrateurs représentant les salariés, élu(s) parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français, selon que le Conseil d'administration est composé de moins de huit (8) Administrateurs ou de plus de huit (8) Administrateurs. Il est à noter que conformément à la loi 2019 - 486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la

transformation des entreprises, les statuts de la Société ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2020. À ce titre l'article 9 c) des statuts de la Société prévoit dorénavant qu'un second Administrateur représentant les salariés doit être nommé dans l'hypothèse où le Conseil d'administration est constitué de plus de huit (8) Administrateurs ;

- les Administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée de six (6) ans. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception de l'Administrateur salarié (tel que prévu à l'article 9.b des Statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six (6) mois ;
- le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé de onze Administrateurs, dont deux Administrateurs représentant les salariés :

	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Présidente	Oui	Membre	Membre	Membre	Présidente	27 mai 2011	AG 2023
Marion Barbier	Administrateur	Non		Membre	Présidente		27 juillet 2011	AG 2023
Mark Fouquet	Administrateur	Non	Membre			Membre	23 mai 2014	AG 2026
Éric Guerbet	Administrateur	Non				Membre	19 mai 2017	AG 2023
Didier Izabel	Administrateur	Oui	Président	Membre		Membre	23 mai 2014	AG 2026
Céline Lamort	Administrateur	Non	Membre				29 mai 2015	AG 2021
Nicolas Louvet	Administrateur	Non			Membre	Membre	27 mai 2016	AG 2022
Claire Massiot-Jouvault	Administrateur	Non		Membre		Membre	24 mai 2013	AG 2025
Isabelle Raynal	Administrateur salarié	Non			Membre	Membre	25 novembre 2017	24 novembre 2023
Jean-Sébastien Raynaud	Administrateur salarié	Non					27 octobre 2020	26 octobre 2026
Thibault Viort	Administrateur	Oui		Président		Membre	19 mai 2017	AG 2023

Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch préside le Conseil depuis le 30 septembre 2013.

M. Michel Guerbet est Président d'honneur de la Société.

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionnariat de référence, une proportion majoritaire d'Administrateurs représentant le Pacte des Actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations s'efforcent dans le choix des Administrateurs d'équilibrer la composition des instances. Celle-ci reflète la recherche d'un équilibre :

- dans la représentation entre les femmes et les hommes : un bon équilibre entre Administrateurs femmes et hommes (45 % avec l'entrée d'un nouvel Administrateur salarié ; 44 % de femmes dans le Conseil d'administration, sans compter les Administrateurs salariés, comme le recommande le Code Afep-Medef). La moitié des Comités sont présidés par des femmes (Comité stratégie et innovation ; Comité éthique, gouvernance et RSE). Le Conseil d'administration est présidé par Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch ;

- par la diversité des compétences et expériences professionnelles pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux. À ce titre, des compétences juridiques et financières, des expertises en matière d'entrepreneuriat, de gouvernance d'entreprise (plusieurs ont ou sont en cours d'obtention du certificat d'Administrateurs de l'IFA), d'opérations de croissance, de systèmes d'information, de digital, de gestion de projets, ou encore compétences en logistique et gestion industrielle. Les expériences sectorielles sont également variées : bien sûr dans le secteur de la santé, mais aussi dans des secteurs ayant déjà connu ou pas des ruptures technologiques profondes, dans les biens de consommation comme dans les services, en BtoB ou BtoC ;
- concernant les âges des Administrateurs, la répartition est également équilibrée : un tiers a 60 ans ou plus, 18 % ont entre 50 et 59 ans et 45 % d'entre eux ont moins de 50 ans.

Par ailleurs, plus de la moitié des Administrateurs ont une expérience internationale, ayant vécu plusieurs années, ou vivant encore à l'étranger dans le cadre de leur activité professionnelle (États-Unis, Singapour, Royaume-Uni, Belgique, etc.).

Les Administrateurs ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que les recommandations du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'Administrateur de quatre ans n'ont pas été retenues. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.

2.2.1.3 Déclarations des Administrateurs

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Guerbet, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des Administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Conflits d'intérêts

En 2020, aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations générales de non-conflit d'intérêts sont faites par écrit et signées par chaque Administrateur annuellement, conformément à la procédure de gestion des conflits d'intérêts validée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration dans son ensemble n'a constaté aucun conflit d'intérêts occasionnel ou nouvellement apparu sur tout l'exercice.

Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec Guerbet S.A. ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Procédure interne des conventions réglementées et des conventions dites « libres »

La Procédure a été établie conformément i) à la réglementation applicable aux conventions et engagements libres et réglementés, telle qu'en vigueur suite à la promulgation de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite Loi PACTE ainsi ii) qu'aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. L'objet de la Procédure est de :

- rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions et engagements réglementés et apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues ; et
- mettre en place, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions dites libres.

La Procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de Guerbet en date du 24 mars 2020 et est disponible sur le site Internet de Guerbet.

2.2.1.4 Les Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque Administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code Afep-Medef (article 9). Le Code qualifie un Administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par Administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (Actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 16 décembre 2020, et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, que les trois Administrateurs indépendants sont toujours éligibles au statut d'Administrateurs indépendants. Il s'agit de Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration, Didier Izabel, Président du Comité d'audit et Thibault Viort, Président du Comité des nominations et rémunérations.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des Administrateurs sont les suivants :

- Critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- Critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- Critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Critère 6 : ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- Critère 7 : des Administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces Actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Administrateurs indépendants							
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Didier Izabel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Thibault Viot	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Administrateurs non indépendants							
Marion Barbier	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Mark Fouquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Claire Massiot-Jouault	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Isabelle Raynal (Administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Jean-Sébastien Raynaud (Administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration compte un tiers de membres indépendants (conformément au Code Afep-Medef, les Administrateurs salariés ne sont pas inclus dans ce calcul). La recommandation du Code Afep-Medef en la matière est donc respectée.

2.2.1.5 Évolution intervenue dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020

En 2020, l'Assemblée Générale a renouvelé les mandats de Didier Izabel et Mark Fouquet.

Jean-Sébastien Raynaud a été élu Administrateur salarié le 27 octobre 2020.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé de onze Administrateurs, dont deux Administrateurs représentant les salariés.

2.2.1.6 Mandats arrivant à échéance

Le mandat de Céline Lamort arrive à échéance à l'Assemblée Générale du 28 mai 2021.

Les mandats des autres Administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées Générales suivantes :

AG 2022	Nicolas Louvet
AG 2023	Marion Barbier
	Éric Guerbet
	Marie-Claire Janailhac-Fritsch
	Thibault Viot
AG 2025	Claire Massiot-Jouault
AG 2026	Mark Fouquet
	Didier Izabel

La date de renouvellement du mandat d'Isabelle Raynal, Administratrice représentant les salariés, est le 24 novembre 2023.

La date de renouvellement du mandat de Jean-Sébastien Raynaud, Administrateur représentant les salariés, est le 26 octobre 2026.

2.2.1.7 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :



Date de naissance :
3 juillet 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2011

Date du dernier renouvellement :
19 mai 2017

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2023

Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- Consultante dans le secteur de la cosmétique au sein d'Hellébore depuis 2003
- Activité professionnelle dans l'industrie cosmétique depuis 1987, création, développement et vente de start-up dans ce domaine
- Fonctions commerciales et marketing exercées dans l'industrie pharmaceutique au sein d'Eurorga et Smith Kline de 1978 à 1987
- Membre de l'Institut Français des Administrateurs depuis 2007 et membre de la Commission Formation de l'IFA de 2007 à 2013

FORMATION :

Marie-Claire Janailhac-Fritsch est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC Paris)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Présidente du Conseil d'administration
- Présidente du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et des rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- Présidente de la société Hellébore SAS (non cotée)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur et Vice-Présidente de Biom'up (cotée Euronext) (fin du mandat 2019)
- Administrateur de Biophytis (cotée Euronext Growth) (fin du mandat 2018)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
14 octobre 1958

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 juillet 2011

Date du dernier renouvellement :
19 mai 2017

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2023

Marion BARBIER

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Associée du cabinet d'avocats Bird&Bird depuis 2000
- ▶ Avocat au sein du cabinet Jeantet & Associés de 1984 à 2000

FORMATION :

- ▶ Université Panthéon-Sorbonne en droit international
- ▶ Inscrite au barreau de Paris

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Présidente du Comité éthique, gouvernance et RSE
- ▶ Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et des rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- ▶ Gérante de la SCI Les Fous de Kerio

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
6 juillet 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2026

Mark FOUQUET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Secrétaire Général, accompagnement et mise en place de partenariats industriels et financiers au sein de MGF Easybike de 2011 à 2016
- ▶ Responsable grands comptes, Paris et Abidjan, ingénierie financière chez Maréchal & Associés Finance de 2010 à 2011
- ▶ Directeur Général et Associé, Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de FG Partner SAS de 2007 à 2010
- ▶ Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de Simpl-Fi de 2003 à aujourd'hui
- ▶ Vendeur actions françaises et européennes auprès d'une clientèle institutionnelle et financement d'introductions boursières chez KBC Securities France de 1999 à 2003

FORMATION :

European Business School

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Membre du Comité d'audit
- ▶ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- ▶ Gérant de la société SIMPL-FI
- ▶ Lucibel SA (cotée sur Euronext Growth, Paris)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- ▶ Président du Conseil de surveillance de la société Terranere – Ixow (fin du mandat en 2016)
- ▶ Président de la société Calenzane (fin du mandat en 2016)
- ▶ Président de la SAS Xelos (fin du mandat en 2016)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
4 août 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2023

Éric GUERBET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Responsable de programme IT chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) depuis 2010
- ▶ Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Londres) de 2003 à 2009
- ▶ Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Singapour) de 2000 à 2003

FORMATION :

- ▶ Ingénieur Systèmes d'Information (école d'ingénieurs ESME)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
6 décembre 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2026

Didier IZABEL

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Senior Partner chez Axys Finance depuis 2009
- ▶ Managing Director chez Group Banca Leonardo (2006-2009)
- ▶ Associé chez Toulouse & Associés (2003-2006)
- ▶ Directeur Fusions-Acquisitions à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild (1994-2003)
- ▶ Directeur au Département Ingénierie Financière à la Banexi (Groupe BNP) (1989-1994)

Ministère de l'Industrie :

- ▶ Direction générale de l'industrie, responsable Industrie pharmaceutique (1985-1989)
- ▶ DRIR Paca, responsable Environnement industriel (1982-1985)

FORMATION :

- ▶ École Polytechnique (1976)
- ▶ École Nationale des Mines de Paris (1981)
- ▶ Membre du Corps des Mines

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Président du Comité d'audit
- ▶ Membre du Comité des nominations et rémunérations
- ▶ Membre du Comité stratégie et Innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et des rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- ▶ Président d'Axys Finance depuis mars 2009

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- ▶ Gérant de la SARL LMP 07 (jusqu'en en 2017)
- ▶ Gérant de la SARL Financière des pins (jusqu'en 2016)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
30 mars 1982

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
29 mai 2015

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2021

Céline LAMORT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Responsable de projets stratégiques chez Barry Callebaut à partir de 2016
- ▶ Directeur des Opérations Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2013 à 2016
- ▶ Responsable Supply Chain Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2011 à 2013
- ▶ Responsable logistique chez Royal DSM N.V. en 2011
- ▶ Responsable de projets en amélioration continue/excellence opérationnelle chez Royal DSM N.V. de 2008 à 2011
- ▶ Ingénieur Procédés chez Royal DSM N.V. de 2006 à 2008

FORMATION :

- ▶ IFA/Science-Po Paris – Certificat Administrateurs de Sociétés
- ▶ Unitech International Program
- ▶ École Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Membre du Comité d'audit

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
27 juin 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2022

Nicolas LOUVET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited depuis 2013
- Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited de 2012 à 2015
- Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited de 2007 à 2012
- Chef de projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2005 à 2007
- Ingénieur puis responsable R&D projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2001 à 2005

FORMATION :

- Ingénieur UTC (Université de Technologie de Compiègne)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :
24 mai 2019

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2025

Claire MASSIOT-JOUAULT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Directeur Excellence Opérationnelle et Lean, Sanofi R&D depuis 2016
- ▶ Directeur Qualité Clinique et Médicale de Sanofi R&D (2010-2015)
- ▶ Assurance qualité/bonnes pratiques cliniques et pharmacovigilance, Sanofi R&D (1992-2010)
- ▶ Recherche en biotechnologie, Advanced Magnetix, Cambridge, États-Unis (1990-1991)
- ▶ Recherche clinique, Laboratoires Glaxo (1989-1990)
- ▶ Interne en Pharmacie, Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (1985-1989)

FORMATION :

- ▶ Diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière – Paris V
- ▶ Maîtrise de sciences biologiques et médicales – Paris VI
- ▶ Diplôme d'État de Docteur en pharmacie – Université René-Descartes – Paris V

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Membre du Comité des nominations et rémunérations
- ▶ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et des rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- ▶ Gérant de la Société civile RFDC

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
3 mai 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
25 novembre 2017

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
24 novembre 2023

Isabelle RAYNAL

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Directeur Projets Stratégiques, Guerbet, depuis 2018
- ▶ Portfolio Manager et Chef de projet au sein des projets stratégiques, Guerbet (2011-2017)
- ▶ Chef de Programme R&D (Système Nerveux Central, Oncologie) et Spécialiste chimie analytique au sein de la Recherche-Innovation, Guerbet (1995-2011)
- ▶ Ingénieur-doctorant sciences du vivant au CEA Saclay (1992-1994)

FORMATION :

- ▶ Doctorat en pharmaco-chimie (Faculté de pharmacie – Paris V)
- ▶ Diplôme d'ingénieur ESPCI-Paris Tech

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur représentant les salariés
- ▶ Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- ▶ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
2 juillet 1971

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 octobre 2020

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
26 octobre 2026

Jean-Sébastien RAYNAUD

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- Responsable des Affaires Médicales France, Guerbet France depuis 2019
- Conseiller Scientifique à l'international et responsable du réseau KOL international, Guerbet SA (2012-2019)
- Spécialiste IRM à la Direction Recherche et Innovation, Guerbet SA (2002-2012)
- Ingénieur Ponts et Chaussées LCPC sur analyse des matériaux par IRM, Paris (2000)

FORMATION :

Doctorat en Physique en Imagerie Médicale à l'Institut de Myologie, Pitié-Salpêtrière, Paris

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- Administrateur

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 100 % (depuis le début de son mandat)

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun



Date de naissance :
24 septembre 1972

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2023

Thibault VIORT

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ CEO New Business d'AccorHotels et membre du Comité exécutif de 2018 à 2020
- ▶ Chief Disruption and Growth Officer d'AccorHotels (2016-2018)
- ▶ Création et développement de plusieurs entreprises (Novao, Abileo, Ysance, IsCool, Actimos, LaTeam AI)
- ▶ Enseignements à l'École Polytechnique et Sciences Po Paris.
- ▶ Mentor de plusieurs start-up (Openclassrooms, Des bras en plus)

FORMATION :

- ▶ Ingénieur Systèmes d'Information (EPITA 1996)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Administrateur
- ▶ Président du Comité des nominations et rémunérations
- ▶ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2020

Conseil d'administration : 90 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et des rémunérations : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- ▶ Président de la FASAB SASU
- ▶ Président de LATEAM AI SAS
- ▶ Président de SMACH SAS
- ▶ Président de Recruiters Club SAS
- ▶ Administrateur CodingGame SA
- ▶ Administrateur Studapart
- ▶ Administrateur Swile (ex-LunchR)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- ▶ Président du Conseil d'administration Hotel Homes SAS (fin de mandat en 2019)
- ▶ Président du Comité d'administration de NDH SAS (fin de mandat en 2019)
- ▶ Novao, gérant (fin de mandat en 2015)
- ▶ Président du Conseil de surveillance de GEKKO SAS (fin du mandat en 2020)
- ▶ Président du Conseil de surveillance de VeryChic SA (fin du mandat en 2020)
- ▶ Président de Dedge (fin du mandat en 2020)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- ▶ Président du Conseil d'administration de Concierge Holding Company Limited (société de droit anglais)

Direction générale



Date de naissance :
2 juillet 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
de Guerbet :
1^{er} janvier 2020

David HALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL, DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Directeur des Opérations commerciales, Guerbet (2018-2019)
- ▶ Président de GE Healthcare Digital Imaging et Care Area Solutions
- ▶ Fonctions de direction en Europe, pour la zone EMEA, les États-Unis et le Canada chez GE Healthcare
- ▶ Pilotage d'initiatives commerciales et de services à travers les entreprises européennes au sein du Corporate Initiatives Group de GE en 2000
- ▶ Gestion de produits et services chez Milliken Textiles, Eastman Kodak et Ascom (Suisse)
- ▶ Gestion de projets chez Boston Consulting Group en Allemagne

FORMATION :

- ▶ MBA – *Institute of Management Development (IMD)*, en Suisse
- ▶ Diplôme en génie industriel et des systèmes – *Georgia Institute of Technology* (États-Unis)

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Directeur Général, depuis le 1^{er} janvier 2020

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Le Directeur Général n'est pas membre du Conseil d'administration.



Date de naissance :
11 février 1969

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué
et Pharmacien Responsable :
24 mai 2016

Pierre ANDRÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable

Directeur Groupe, Qualité des Opérations Techniques

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Directeur Qualité des Opérations Techniques, Guerbet (depuis 2016)
- ▶ Directeur Groupe Qualité, Affaires Règlementaires et Conformité Règlementaire – Membre du Conseil du Comité technique/R&D – Pharmacien Responsable au sein des laboratoires FAMAR de 2009 à 2016
- ▶ Directeur Qualité EMEA et Pharmacien Responsable au sein des laboratoires Capsugel/Pfizer de 2004 à 2009
- ▶ Directeur Qualité International au sein des laboratoires Johnson & Johnson de 1999 à 2004
- ▶ Fonctions de management en qualité au sein de Centres de transfusion en France, dans un centre de R&D aux Pays-Bas et Directeur d'un site de Distribution pharmaceutique en France

FORMATION :

- ▶ Leadership Transculturel – Insead en 2007-2008
- ▶ Excellence Opérationnelle – Certifié Six Sigma Black Belt en 2001
- ▶ Docteur en Pharmacie – Faculté de Pharmacie de Clermont Auvergne en 1996
- ▶ Maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales en 1995

Mandats en cours

AU SEIN DE GUERBET

- ▶ Directeur Général délégué
- ▶ Pharmacien Responsable

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises

- ▶ Administrateur de l'association A3P (Association pour les Produits Propres et Parentéraux)

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

Le Directeur Général délégué n'est pas membre du Conseil d'administration.

2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois avec un taux de présence moyen de 99 %. Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- les Administrateurs ;
- la Secrétaire du Conseil ;
- trois représentants du Comité social et économique central avec voix consultative ;
- le Directeur Général.

Depuis le début de l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2020. En 2020, aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Directeur Général, au regard de sa nomination récente au 1^{er} janvier 2020 et compte tenu de la crise Covid, qui a nécessité sa présence aux réunions du Conseil d'administration, afin d'assurer une information permanente du Conseil d'administration sur la gestion de cette crise.

2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2020 et a travaillé sur :

- les sujets financiers (examen et arrêté des comptes, budget) ;
- les sujets stratégiques et d'opérations de croissance et de partenariats ;
- les sujets liés aux ressources humaines ;
- les sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise ;
- les sujets liés à la cybersécurité et aux systèmes d'information de la Société ;
- le suivi de la crise Covid-19 et son impact sur la Société.

Dès le début de la crise et pendant toute sa durée, la Direction générale a informé de manière hebdomadaire le Conseil d'administration sur sa gestion et les impacts pour le Groupe.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion. Ils émettent des avis et des recommandations mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Les Administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

COMPOSITION DES COMITÉS au 31 décembre 2020

COMITÉ D'AUDIT

Didier Izabel * (Président)
Mark Fouquet
Marie-Claire Janailhac-Fritsch *
Céline Lamort

COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

Marie-Claire Janailhac-Fritsch * (Présidente)
Mark Fouquet
Éric Guerbet
Didier Izabel *
Claire Massiot-Jouault
Nicolas Louvet
Thibault Viort *
Isabelle Raynal

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Thibault Viort * (Président)
Marion Barbier
Didier Izabel *
Marie-Claire Janailhac-Fritsch *
Claire Massiot-Jouault

COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

Marion Barbier (Présidente)
Marie-Claire Janailhac-Fritsch *
Nicolas Louvet
Isabelle Raynal

* Administrateur indépendant.

2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2020. Il est présidé par Didier Izabel, Administrateur indépendant et est composé de quatre membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'Administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un Administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au minimum deux tiers d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité n'est pas respectée. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte des Actionnaires au sein du Conseil.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux, et le cas échéant, consolidés (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes (iii) à l'efficacité des systèmes de Contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques. Il adresse au Conseil d'administration une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation et le renouvellement vont être proposés à l'Assemblée Générale. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également régulièrement entendu le Directeur du Contrôle interne, les Responsables de l'Audit interne et du Contrôle interne ainsi que le Responsable des Risques.

En 2020, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- à l'examen des comptes de la Société ;
- aux sujets d'Audit interne (bilan de l'Audit interne de l'année précédente, suivi des recommandations d'audits et restitution des rapports d'audits interne) ;
- au développement et à l'amélioration du Contrôle interne ;

- à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- aux contrôles et rapports des Commissaires aux comptes ainsi qu'à l'examen de l'indépendance de ces derniers.

Le taux de participation au Comité d'audit en 2020 était de 100 %.

2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni sept fois en 2020. Il est présidé par Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Présidente du Conseil d'administration et Administrateur indépendant. Il est composé de huit membres.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs, notamment l'examen des orientations stratégiques à moyen terme, les évolutions de l'environnement concurrentiel, le budget annuel, la stratégie industrielle, les axes et projets de recherche et développement, les opérations d'investissement, de désinvestissement et de croissance externe, les stratégies financières boursières et le respect des grands équilibres financiers. Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- le suivi du déploiement du plan stratégique ;
- le plan moyen-terme 2021-2025 ;
- le budget 2021 ;
- les projets de Business Développement ;
- la stratégie en Intelligence Augmentée ;
- le développement du Groupe dans certaines régions ;
- les retours d'expérience de certains projets.

Le taux de participation au Comité stratégie et innovation en 2020 était de 100 %.

En 2020, le Comité s'est appuyé sur l'expertise externe de cinq conseillers, venant de divers horizons professionnels et internationaux.

2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2020. Il est présidé par Thibault Viort, Administrateur indépendant et est composé de cinq membres.

La proportion actuelle d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de trois cinquième de ses membres. La recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée. En 2020, l'Administrateur salarié n'était pas membre de ce Comité ; avec l'arrivée d'un second Administrateur salarié fin 2020, le Conseil d'administration a décidé lors de son autoévaluation d'intégrer l'un d'entre eux au sein du Comité, comme recommandé par le Code Afep-Medef, en 2021.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de formuler des recommandations ou propositions au Conseil d'administration en matière :

- de nomination et renouvellement d'Administrateurs, de nomination, révocation et rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- de politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe et de politique de rémunération à long terme ;
- de politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- procédé aux recommandations pour la nomination de nouveaux membres du Comité exécutif ;
- analysé les rémunérations fixes et variables des membres du Comité exécutif, à travers une nouvelle étude comparative d'autres entreprises du même secteur et de taille similaire ;
- revu les priorités pour la Direction des Ressources Humaines en 2021 ;
- examiné les rémunérations variables à moyen terme (plan d'actions de performance) ;

- débattu de la qualification d'Administrateur indépendant, au regard des critères du Code Afep-Medef.

Le taux de participation au Comité des nominations et rémunérations en 2020 était de 100 %.

2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni deux fois en 2020. Il est présidé par Marion Barbier, Administrateur non indépendant.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- l'intégrité du management ;
- la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- la prévention de la corruption et de la fraude et le respect de la Charte éthique ;
- les Statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE.

De manière générale, ce Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- la mise en conformité avec les dispositions de la loi Sapin II ;
- le bilan de la feuille de route RSE du Groupe à mi-parcours ;
- la révision de la Charte éthique ;
- la réflexion sur le projet de Raison d'être de l'entreprise ;
- la mise en place d'une politique de lutte contre le harcèlement.

Le taux de participation au Comité éthique, gouvernance et RSE en 2020 était de 100 %.

2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

2.2.4.1 Évaluation du Conseil d'administration

Comme recommandé tous les trois ans, le Conseil d'administration a cette année fait appel à un prestataire externe et indépendant pour mener l'évaluation du Conseil d'administration. Cette évaluation externe est venue compléter l'autoévaluation menée au moyen d'un questionnaire écrit transmis aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux représentants du Comité social économique au Conseil d'administration, par la Secrétaire Générale du Conseil (questionnaire détaillé avec questions fermées et ouvertes permettant à chacun des Administrateurs d'expliquer leurs réponses). Ce questionnaire a été analysé par l'évaluateur externe en plus des échanges individuels qu'il a eus avec les Administrateurs.

La restitution de cette évaluation a eu lieu lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

Les conclusions de l'évaluation externe ont permis de faire ressortir un constat globalement positif sur le fonctionnement du Conseil d'administration. Les très bonnes pratiques de gouvernance et notamment une gouvernance réellement dissociée, la reconnaissance de la contribution du secrétariat du Conseil, les travaux des Comités et la forte implication de la Présidente font notamment partie des points forts relevés par l'évaluateur. Toutefois, il a noté des pistes d'amélioration pour accroître les débats en séances du Conseil d'administration et la nécessité de travailler sur la communication de « l'après Conseil » vis-à-vis des parties prenantes externes et internes. Il a également souligné la concentration de mandats d'Administrateurs qui seront à renouveler en 2023, dont celui de la Présidente du Conseil d'administration. Le dialogue actionnarial est également un axe d'amélioration important pour le Groupe.

Après une année 2020 particulière, les Administrateurs estiment que le Conseil a su incontestablement faire face à la gestion de crise de la Covid. La digitalisation des travaux du Conseil et la participation à distance ont permis d'affronter cette situation inédite. Mais la « télé gouvernance » a ses limites qui impactent la capacité au débat collégial du Conseil d'administration.

Lors du questionnaire d'autoévaluation interne, les Administrateurs ont également fait part de thèmes à aborder et à traiter :

- le suivi du déploiement de la Stratégie du Groupe, notamment les projets de transformation et les projets de diversification en Imagerie Interventionnelle et dans l'Intelligence Augmentée ;
- la préparation du lancement du futur produit en IRM ;
- la composition des Comités, qui pourrait être revue en 2021 ;
- Le dialogue actionnarial ;
- l'intégration des enjeux RSE dans toutes les dimensions de l'entreprise.

2.3 DIRECTION GÉNÉRALE

2.3.1 Directeur Général

La fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, a été exercée tout au long de l'exercice 2020 par David Hale, nommé le 1^{er} janvier 2020.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la santé publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 venant modifier notamment l'article L. 225-53 du Code de commerce, l'article 14 des statuts de la Société a été modifié afin de préciser qu'en cas de nomination d'un Directeur Général délégué le Conseil d'administration déterminera un processus de sélection qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

2.2.4.2 Évaluation des Comités

Pour la troisième année, chaque Comité du Conseil a procédé à son autoévaluation, au moyen de questionnaires spécifiques envoyés aux membres de chaque Comité.

De manière générale, l'assiduité des Administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (100 % pour tous les Comités en 2020). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences.

L'autoévaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de leur composition, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Les Administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2020 sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

La fonction de Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable est exercée par Pierre André, nommé le 1^{er} juin 2016.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Pierre André est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Qualité des Opérations Techniques Groupe.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2020 sont précisées dans la section 2.4 du présent rapport.

2.3.3 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;

- proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;
- piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- assurer le pilotage des risques critiques.

Au 31 décembre 2020, la composition du Comité exécutif est la suivante :

Directeur Général	David Hale
Pharmacien Responsable – Directeur Général	Pierre André
Directeur Imagerie Interventionnelle	Jean-François Blanc
Directeur du Développement, des Affaires Médicales et Réglementaires	Philippe Bourrinet
Directrice Imagerie Diagnostique	Valérie Brissart
Directrice de la Recherche et de l'innovation	Claire Corot**
Directeur des Opérations commerciales Asie-Pacifique	Mathieu Élie
Directeur Administratif et Financier	Jérôme Estampes
Directeur des Opérations commerciales Europe et Amériques	Gitte Hesselholt
Directeur des Opérations Techniques	Jean-Michel Martinet*
Chief Digital Officer	François Nicolas
Directeur des Ressources Humaines	Pétra Zalabak

* Jean-Michel Martinet a occupé le poste de Directeur des Opérations techniques par intérim jusqu'à l'arrivée de Sarah Dayre le 1^{er} février 2021.

** Claire Corot a quitté la Société le 31 décembre 2020 ; François Nicolas reprend la Direction Recherche et Innovation à partir du 1^{er} janvier 2021.

2.3.3.1 Parité au sein du Comité exécutif

Guerbet s'engage à la mise en œuvre d'une politique de parité au sein de son Comité exécutif, et plus largement au sein de sa population de cadres supérieurs. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'ici à 2022 d'avoir 30 % de femmes au sein de son Comité exécutif, et plus de 36 % de femmes cadres supérieurs.

Au 31 décembre 2020, le Comité exécutif était composé d'un tiers de femmes. Début 2021, le Comité exécutif est d'ores et déjà composé de 36 % de femmes.

L'arrivée de nouveaux membres au sein du Comité exécutif a permis d'accroître la diversité de ses membres, tant en termes de nationalité, que d'âge et d'améliorer l'équilibre Femmes/Hommes.

2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable et le cas échéant exceptionnelle des mandataires sociaux de Guerbet, en ce inclus son Président du Conseil d'administration, son Directeur Général, son Directeur Général délégué et ses Administrateurs, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Il est précisé que le versement et l'attribution en année N des éléments de rémunération variables composant la rémunération au titre de l'exercice N-1, qui sont exposés ci-après, sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire en année N des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Le Comité des nominations et rémunérations de Guerbet ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé en majorité d'Administrateurs indépendants et présidé par l'un d'eux, conformément aux recommandations de l'article 18.1 du Code Afep-Medef relatif à la composition de ce Comité.

Ce Comité peut faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le court, moyen et long terme. Elle repose sur les principes suivants :

- une conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef ;
- une cohérence avec les politiques de rémunération du marché, afin de rester compétitif. Des benchmarks sont ainsi réalisés périodiquement afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables du secteur de la Santé ;
- une cohérence d'ensemble, revue annuellement, afin de respecter le principe d'équilibre entre les différents éléments de rémunération (fixe annuel, variable annuel, variable pluriannuel) et au regard des rémunérations en vigueur dans la Société ;
- un souci d'attractivité et de rétention, afin d'attirer, motiver et retenir les talents, tout en prenant en compte les exigences des parties prenantes, dont les Actionnaires, en matière de responsabilité sociale et environnementale, de transparence et de performance ;

- un alignement des conditions de performance sur les intérêts et objectifs de la Société, en matière de croissance durable et rentable, à court, moyen et long terme ;
- une transparence et une lisibilité de la politique de rémunération.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de ces principes dans le cadre de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment leur rémunération variable, s'inscrit dans la stratégie court, moyen et long terme de l'entreprise. Les objectifs du Directeur Général résultent des plans stratégiques moyen et long terme de l'entreprise. Les critères de la rémunération variable annuelle sont la déclinaison à court terme (un an) des objectifs du plan stratégique à moyen et long terme. Le Président du Conseil ne reçoit pas de rémunération variable. Le Directeur Général délégué peut avoir une rémunération variable, au titre de son contrat de travail, et non de son mandat social. Les critères de performance pour la détermination de la rémunération variable pluriannuelle sont déclinés des plans stratégiques moyen et long terme.

Les critères d'attribution de la rémunération sont déterminés afin d'être cohérents avec l'intérêt social du groupe Guerbet et de contribuer à garantir sa pérennité. La rémunération des mandataires sociaux est aussi fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle dépend, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon le marché de référence de la Santé. Un nouveau benchmark a été réalisé en 2020 pour le Directeur Général et les membres du Comité exécutif. L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux est décidée en cohérence avec la politique sociale et la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs, y compris les autres cadres dirigeants et salariés de l'entreprise.

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux sont revues chaque année par le Comité des nominations et rémunérations, qui fait une proposition au Conseil d'administration, en cohérence avec celles des salariés de la Société.

2.4.1.1 Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration

Structure de la rémunération

La Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée :

- d'une rémunération fixe au titre de son mandat de Présidente ;
- d'une rémunération de son activité en tant qu'Administrateur ;
- de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ;
- d'un régime de retraite supplémentaire.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques de marché en France, la Présidente du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable ni annuelle à court terme, ni pluriannuelle, et ne bénéficie d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération fixe de la Présidente du Conseil d'administration, mandataire social est revue périodiquement. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du périmètre de l'entreprise et de l'évolution des rémunérations du marché, pour qu'elle reste compétitive.

La Présidente ne perçoit aucune rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe de la Présidente du Conseil d'administration, appréciée au regard d'études de marché, rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social.

Ainsi, elle est déterminée sur la base des éléments suivants :

- les responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée Générale des Actionnaires) ;
- les compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;
- des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France.

Une révision peut intervenir au cours d'un mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de l'entreprise et de responsabilité de cette fonction ou de l'écart par rapport au marché de référence. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe, ainsi que ses motifs, sont rendus publics.

Pour l'exercice 2020, la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration a été maintenue à 110 000 €. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 2021 de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2021.

Rémunération annuelle fixe 2021

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 24 mars 2021 la rémunération fixe annuelle de la Présidente du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 est maintenue à 110 000 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 qui se tiendra le 28 mai 2021.

Rémunération de son activité en tant qu'Administrateur

En tant qu'Administrateur, la Présidente du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son activité. Les détails de cette rémunération (part fixe et part variable) sont décrits à la section 2.4.2 ci-après.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Depuis 2015 la Présidente du Conseil d'administration bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2018, la Présidente du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation (« Article 83 ») de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018 aux mêmes conditions que celui des cadres de Guerbet.

Autres éléments de rémunération

La Présidente du Conseil d'administration ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

Elle ne perçoit pas d'indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social.

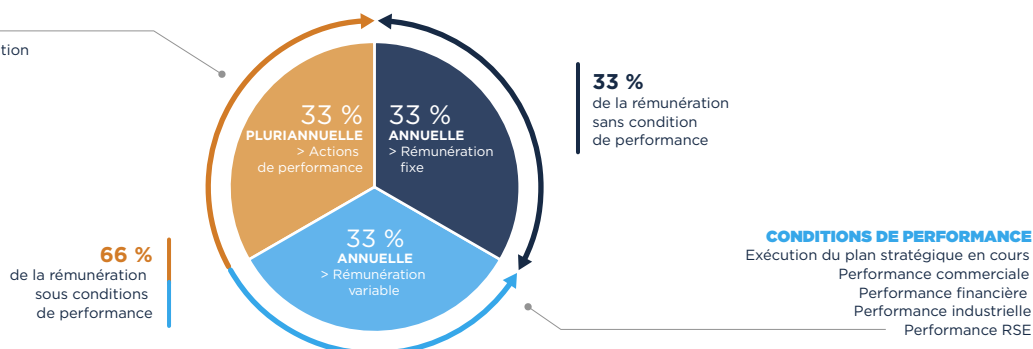
2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)

Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Présent au terme de la période d'acquisition
70 % performance financière
30 % performance RSE



Ainsi, dans un souci de préservation des intérêts de celles-ci, la Société s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale du Directeur Général et l'évolution de la performance de la Société.

La structure de la rémunération du Directeur Général se décompose comme suit :

- 1/3 rémunération annuelle fixe, sans condition de performance ;
- 1/3 rémunération annuelle variable, sous conditions de performance ;
- 1/3 rémunération variable pluriannuelle, sous conditions de performance.

Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à son mandat social.

Ainsi, elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs.

Pour l'exercice 2020, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été maintenue à 469 500 €. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 2021 de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2021.

Rémunération annuelle fixe pour 2021

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 24 mars 2021 la rémunération fixe annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2021 est maintenue à 469 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 qui se tiendra le 28 mai 2021

Rémunération annuelle variable

Détermination

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Cette rémunération variable est égale, si les objectifs sont atteints à la cible, à 100 % de la rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre, en cas de surperformance par rapport aux objectifs fixés, un maximum de 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa détermination repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs qui couvrent la stratégie et les objectifs court terme de Guerbet, notamment l'exécution du plan stratégique en cours, la performance financière, industrielle et commerciale, ainsi que la Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Les objectifs de performance économique reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont soumis aux seuils de performance mentionnés ci-dessus.

La rémunération annuelle variable est calculée et fixée par le Conseil d'administration à l'issue de la clôture de l'exercice au titre duquel elle s'applique. Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration détermine les différents objectifs, détermine leur pondération et les niveaux de performance attendus. Il fixe ainsi :

- le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
- le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
- les critères d'évaluation des performances quantitatives et qualitatives.

Ainsi :

- 0 % de la prime en deçà d'un seuil minimum de réalisation des objectifs fixés ;
- 100 % de la prime est versée lorsque les objectifs sont atteints ;
- 150 % de la prime peut être versée en cas de dépassement de ces objectifs.

Condition de versement

Conformément à la loi, le versement de la rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient *prorata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

Objectifs 2021

La rémunération variable 2021 du Directeur Général reposera, tout comme les années précédentes, sur des critères quantitatifs, financiers (EBITDA, Net Cash-Flow, etc..) extra-financiers (RSE), et qualitatifs en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe.

Rémunération variable pluriannuelle

Objectif

Depuis 2016, le Conseil d'administration de Guerbet a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est particulièrement adapté au Directeur Général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à moyen et long terme de l'entreprise, en ligne avec les objectifs communiqués au marché. Cette rémunération permet de renforcer la motivation et la fidélisation du dirigeant mandataire social tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des Actionnaires ainsi qu'avec l'intérêt social de l'entreprise.

Dispositif et conditions

Le dispositif de la rémunération pluriannuelle chez Guerbet repose à ce jour sur l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions de performance pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition et s'accompagnent d'une obligation minimum de conservation pour le Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat. Le Conseil d'administration valide, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, l'atteinte des critères définis à l'issue de la période d'attribution.

Obligations de conservation

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, et comme déterminé par le Conseil d'administration, le Directeur Général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, 20 % des actions ainsi attribuées.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général continue de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais reste soumis aux autres conditions du Plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général perd le bénéfice de son attribution d'actions de performance.

Rémunération liée à la prise de mandat

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité, ainsi que son versement, sont rendus public dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme d'actions dont 20 % définitivement acquises doivent être conservées au nominatif jusqu'à cessation de ses fonctions.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Le Directeur Général bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Engagement de retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un dispositif de retraite proposé dans le cadre de l'« Article 83 ». Il s'agit d'un contrat d'assurance Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, régi par le Code des assurances et notamment ses articles L. 141-1 et suivants. Ce contrat est un contrat d'épargne retraite au sens de l'article 107 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation est exclusivement patronal. Les cotisations patronales de 4,5 % sont mensuelles. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats.

Couverture assurance chômage

Guerbet a contracté auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) une assurance chômage privée permettant de faire bénéficier le Directeur Général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle.

Voiture de fonction

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Assistance juridique et fiscale

Le cas échéant le Directeur Général, peut bénéficier d'une assistance pour l'établissement de ses déclarations fiscales personnelles auprès des administrations françaises et étrangères (par exemple, américaines).

Rémunération de l'activité d'Administrateur

Lorsque le Directeur Général est Administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'Administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général n'est pas Administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe)

Rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué, Pharmacien Responsable

Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une rémunération liée à son mandat de « Pharmacien Responsable ». Le Comité des nominations et des rémunérations propose au Conseil d'administration le montant de la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué, qui est ensuite soumise à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général délégué peut également être un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail pour le poste qu'il occupe. Il perçoit alors à ce titre une rémunération annuelle fixe et une rémunération annuelle variable, selon les conditions en vigueur pour les collaborateurs du Groupe.

Rémunération au titre de 2021

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 24 mars 2021 la rémunération fixe annuelle du Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable pour l'exercice 2021 est maintenue à 11 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 qui se tiendra le 28 mai 2021.

Rémunération variable pluriannuelle

Le Directeur Général délégué ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.

Rémunération de l'activité d'Administrateur

Lorsque le Directeur Général délégué est Administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'Administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général délégué n'est pas Administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général délégué ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de leur mandat.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général délégué ne perçoit, au titre de son mandat, aucune autre forme de rémunération.

2.4.2 Rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	2020	2019
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	117 416	117 569
Rémunération de l'activité d'Administrateur ⁽¹⁾	48 000	50 400
TOTAL RÉMUNÉRATION	165 416⁽²⁾	167 969

(1) La rémunération des Administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(2) Montant proposé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 2021.

En 2020, la Présidente du Conseil d'administration a reversé 5 % de sa rémunération annuelle (rémunération fixe nette et rémunération de l'activité d'Administrateur) au fonds interne Covid-19.

2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2020	2019	2020	2019
Rémunération fixe en tant que Présidente du Conseil d'administration (incluant les charges sociales)	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération liée à l'activité d'Administrateur ⁽¹⁾	48 000	50 400	50 400	38 500
Avantages en nature⁽²⁾	7 416	7 569	7 416	7 569
TOTAL RÉMUNÉRATION	165 416⁽³⁾	167 969	167 816	156 069

(1) La rémunération des Administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(2) La Présidente du Conseil d'administration dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet en 2020 s'élève à 2 466 €. Elle dispose également du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 ». Le montant des cotisations au titre de 2020 s'élève à 4 950 €.

(3) Montant proposé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 2021.

2.4.2.3 Éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 (vote ex post à l'Assemblée Générale du 28 mai 2021)

Dans le contexte de la crise Covid-19 et sur suggestion de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur Général, un fonds interne Covid-19 a été créé. De manière exceptionnelle, tous

les Administrateurs, la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur Général ont décidé de manière volontaire de verser 5 % de leur rémunération annuelle (rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général). Ce fonds vient soutenir des collaborateurs en difficulté et la mise en place d'initiatives spécifiques de Guerbet dans certains pays.

La Présidente du Conseil d'administration a ainsi reversé 5 % de sa rémunération annuelle (rémunération fixe nette et rémunération liée à l'activité d'Administrateur) au fonds interne Covid-19.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe 2020	110 000 €	110 000 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Le montant a été déterminé en fonction : - des responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée Générale des Actionnaires) ; - des compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ; - des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la Santé en France. Dans le contexte de la crise Covid-19 et sur suggestion de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur Général, un fonds interne « Covid-19 » a été créé. De manière exceptionnelle, tous les Administrateurs, la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur Général ont décidé de manière volontaire de verser 5 % de leur rémunération annuelle (rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général). Ce fonds vient soutenir des collaborateurs en difficulté et la mise en place d'initiatives spécifiques de Guerbet dans certains pays.
Rémunération à raison du mandat d'Administrateur	50 400 €	48 000 €	Section 2.4.5 « Rémunération des Administrateurs ». La rémunération des Administrateurs est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Celle-ci est prépondérante dans la rémunération des Administrateurs.
Avantages de toute nature Prévoyance et Mutuelle	2 466 €	2 466 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Cotisations payées par Guerbet au titre de la mutuelle et de la prévoyance. La Présidente dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 466 € en 2020 dont 1 217 € au titre de la prévoyance, et 1 249 € au titre de la mutuelle.
Avantages de toute nature Retraite supplémentaire	4 950 €	4 950 €	Section 2.4.1.1 « Politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ». Marie-Claire Janailhac-Fritsch bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2020 s'élève à 4 950 €.

2.4.2.4 Tableau récapitulatif des avantages de la Présidente du Conseil d'administration

TABEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Présidente du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie-Claire Janailhac-Fritsch		X	X			X		X

Début de mandat : 27 mai 2011 renouvelé le 19 mai 2017.
Date d'expiration : à l'issue de l'Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022.

2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale

2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	932 678 ⁽¹⁾
Rémunération pluriannuelle :	
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	— ⁽²⁾
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement	
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice	—
TOTAL	932 678

(1) Incluant la rémunération annuelle variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2021.

(2) Le Directeur Général compte tenu de la crise Covid a exceptionnellement renoncé à sa rémunération pluriannuelle de 2020.

Le Directeur Général a reversé 5 % de sa rémunération annuelle fixe nette au fonds interne Covid-19.

2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
	2020	2020
Rémunération fixe (incluant les charges salariales)	469 500	469 500
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	406 731 ⁽¹⁾	0
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	—	—
Avantages en nature⁽²⁾	56 447	56 447
TOTAL RÉMUNÉRATION	932 678	525 947

(1) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 2021.

(2) Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2020 s'est élevé à 56 447 €. Il s'agit :

- du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ;
- du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ;
- de l'assurance chômage GSC : 29 799 € ;
- d'une voiture de fonction : 5 697 € ;
- du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » : 14 808 €.

Le Directeur Général a reversé 5 % de sa rémunération annuelle fixe nette au fonds interne Covid-19.

2.4.3.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2020 au Directeur Général

Lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2020, le Directeur Général a indiqué au Conseil d'administration qu'au regard des impacts de la crise Covid-19 sur la situation financière du groupe Guerbet, il a décidé de renoncer au versement par la Société de sa rémunération variable pluriannuelle pour l'exercice 2020. De ce fait aucune attribution d'action performance n'a été faite au titre de son mandat de Directeur Général.

2.4.3.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 (vote ex post à l'Assemblée Générale du 28 mai 2021)

Dans le contexte de la crise Covid-19 et sur suggestion de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur Général, un fonds interne « Covid-19 » a été créé. De manière exceptionnelle, tous les Administrateurs, la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur Général ont décidé de manière volontaire de verser 5 % de leur rémunération annuelle (rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général). Ce fonds vient soutenir des collaborateurs en difficulté et la mise en place d'initiatives spécifiques de Guerbet dans certains pays.

Le Directeur Général a ainsi reversé 5 % de sa rémunération annuelle fixe nette au fonds interne Covid-19.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe	469 500 €	469 500 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération fixe est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants : • niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ; • compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ; • analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs. Dans le contexte de la crise Covid-19 et sur suggestion de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur Général, un fonds interne Covid-19 a été créé. De manière exceptionnelle, tous les Administrateurs, la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur Général ont décidé de manière volontaire de verser 5 % de leur rémunération annuelle (rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général). Ce fonds vient soutenir des collaborateurs en difficulté et la mise en place d'initiatives spécifiques de Guerbet dans certains pays.
Rémunération variable annuelle	0 €	406 731 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération variable au titre de 2020 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, le cash-flow libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development</i> et <i>licensing</i>). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Actions de performance devenues disponibles en 2020. Le Directeur Général n'a bénéficié d'aucune attribution au cours de l'exercice pour les raisons mentionnées dans la section 2.4.3.3.
Avantages de toute nature	56 447 €	56 447 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2020 s'est élevé à 56 447 €. Il s'agit : • du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 720 € ; • du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 422 € ; • de l'assurance chômage GSC : 29 798 € ; • d'une voiture de fonction : 5 696 € ; • d'une retraite supplémentaire. David Hale a bénéficié du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total des cotisations au titre de 2020 s'élève à 14 808 €.

2.4.3.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général

TABEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Directeur Général								
David Hale		X	X			X		X
Début de mandat : 1 ^{er} janvier 2020.								

2.4.3.6 Rémunération du Directeur Général sortant, Yves L'Épine

Le mandat d'Yves L'Épine s'est terminé le 31 décembre 2019. Il a toutefois perçu sa rémunération annuelle variable au titre de 2019 en 2020, suite à l'évaluation de ses objectifs par le Conseil d'administration. Cette rémunération a été soumise au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2020.

(en €)	2020	2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	313 000 ⁽¹⁾	1 292 483

(1) Incluant uniquement la rémunération annuelle variable qui a été soumise au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2020.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération variable annuelle	313 000 €	0 €	Section 2.4.1.2 « Politique de rémunération du Directeur Général ». Sa rémunération variable au titre de 2020 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, le cash-flow libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development</i> et <i>licensing</i>). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics. - Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale du 29 mai 2020 a approuvé la rémunération du Directeur Général sortant. La rémunération variable d'Yves L'Épine, au titre de 2019, lui a été versée au cours de l'exercice 2020. - Aucun élément de rémunération fixe ne lui a été attribués au cours de l'exercice 2020 du fait de la fin de son mandat ayant eu lieu au 31 décembre 2019.

2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Pierre André

Les informations relatives à la Rémunération de Pierre André décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrit dans la section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ».

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Qualité pour le groupe Guerbet qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Pierre André, Directeur Général délégué

(en €)	2020	2019
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500	11 500
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	25 586	–
TOTAL	37 086	11 500

2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération de Pierre André, Directeur Général délégué

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2020	2019	2020	2019
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500	11 500	11 500	11 500
TOTAL RÉMUNÉRATION	11 500	11 500	11 500	11 500

2.4.4.3 Éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 (vote ex post à l'Assemblée Générale du 28 mai 2021)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	11 500 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe) ». Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et des rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2020. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations soumettra à l'Assemblée Générale de reconduire cette prime à l'identique pour 2021.

2.4.4.4 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général délégué

TABEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre André	X		X			X		X
Début de mandat : 1 ^{er} juin 2016.								

2.4.5 Rémunération des Administrateurs

La politique de rémunération vise à rétribuer l'engagement des Administrateurs à la gouvernance de l'entreprise. Elle intègre une part fixe identique pour tous les Administrateurs, et une part variable suivant des critères d'assiduité.

Comme pour les mandataires sociaux, l'évolution des rémunérations des Administrateurs est décidée en cohérence avec la politique sociale et de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2020, il sera proposé aux Actionnaires, lors de l'Assemblée Générale prévue le 28 mai 2021, d'attribuer aux

Administrateurs une rémunération d'un montant global maximum de 300 000 €, composée d'une part fixe et d'une part variable prépondérante calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part variable supplémentaire, justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Isabelle Raynal et Jean Sébastien Raynaud, Administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent pas de rémunération.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR À DISTRIBUER AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Nom des Administrateurs	Part fixe annuelle	Part variable	Total net
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	6 000 €	42 000 €	48 000 €
Marion Barbier	6 000 €	21 600 €	27 600 €
Mark Fouquet	6 000 €	25 200 €	31 200 €
Éric Guerbet	6 000 €	19 200 €	25 200 €
Didier Izabel	6 000 €	37 200 €	43 200 €
Claire Massiot-Jouault	6 000 €	25 200 €	31 200 €
Céline Lamort	6 000 €	16 800 €	22 800 €
Nicolas Louvet	6 000 €	21 600 €	27 600 €
Isabelle Raynal	0 €	0 €	0 €
Jean-Sébastien Raynaud	0 €	0 €	0 €
Thibault Vior	6 000 €	30 000 €	36 000 €
TOTAL	54 000 €	238 800 €	292 800 €

Dans le contexte de la crise Covid-19 et sur suggestion de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur Général, un fonds interne Covid-19 a été créé. Il a été alimenté par le versement de 5 % de la rémunération des Administrateurs, 5 % de la rémunération de la Présidente du Conseil d'administration et 5 % de la rémunération annuelle fixe du Directeur Général. Tous ces versements ont été faits sur une base volontaire.

L'utilisation du fonds est à destination de salariés en graves difficultés financières à cause de la pandémie ou pour soutenir des initiatives nationales de Guerbet, comme par exemple la mise en place d'une solution d'aide aux devoirs pour les enfants des collaborateurs en France.

2.4.6 Ratios d'équité

2.4.6.1 Données retenues

Les données retenues dans la détermination des ratios calculés sur la moyenne et la médiane des salaires comprennent les éléments suivants : salaire (y compris majoration travail continu et prime d'ancienneté) + prime objectif versée (exercice N-1) + avantages en nature + rémunération de l'activité d'Administrateurs + actions de performance pour les mandataires et salariés. Tous

les éléments sont comptabilisés en brut. Pour les salariés entrés dans l'année et les salariés à temps partiel, les montants bruts ont été ramenés à 100 %.

Population : salariés en contrat à durée indéterminée de la société Guerbet S.A., à l'exclusion des salariés dont le salaire brut à 100 % est inférieur à 18 000 € (par exemple, longue maladie, suspension d'activité).

2.4.6.2 Ratio calculé sur la moyenne des salaires

Année	2020	2019	2018	2017	2016
Directeur Général (Yves L'Épine)	5,17	17,83	21,14	14,94	17,87
Directeur Général (David Hale)	8,68	–	–	–	–
Présidente Conseil d'administration	2,77	2,66	2,05	2,12	1,93
Directeur Général délégué (2016-2019) ⁽¹⁾	0,61	0,20	0,93	0,21	0,21
Directeur Général délégué (2015-2016)	–	–	–	–	0,10

(1) Pour le Directeur Général délégué, sont incluses, sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : l'évolution du ratio de M. L'Épine en 2020 (5,17) par rapport à 2019 (17,83) s'explique par le versement de sa rémunération variable en 2020 au titre de l'année 2019 uniquement, le mandat de M. L'Épine s'étant achevé le 31 décembre 2019. Pour M. Hale, seule sa rémunération annuelle fixe a été versée en 2020.

Directeur Général délégué : l'évolution du ratio en 2020 (0,61) par rapport à 2019 s'explique par la distribution d'actions de performance en 2020. En 2019, aucune action de performance n'a été distribuée, ce qui explique la variation par rapport à 2020 et 2018.

Présidente du Conseil d'administration : l'évolution du ratio en 2020 (2,77) s'explique par une augmentation de la rémunération au titre de son activité d'Administrateur, l'activité du Conseil et des Comités ayant augmenté de plus de 20 % en 2020.

2.4.6.3 Ratio calculé sur la médiane des salaires

Année	2020	2019	2018	2017	2016
Directeur Général (Yves L'Épine)	6,31	21,87	26,54	17,84	22,01
Directeur Général (David Hale)	10,60	–	–	–	–
Présidente Conseil d'administration	3,38	3,26	2,57	2,53	2,38
Directeur Général délégué (2016-2019) ⁽¹⁾	0,75	0,24	1,17	0,25	0,26
Directeur Général délégué (2015-2016)	–	–	–	–	0,13

(1) Pour le Directeur Général délégué, sont incluses, sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : l'évolution du ratio de M. L'Épine en 2020 (6,31) par rapport à 2019 (21,87) s'explique par le versement de sa rémunération variable en 2020 au titre de l'année 2019 uniquement, le mandat de M. L'Épine s'étant achevé le 31 décembre 2019. Pour M. Hale, seule sa rémunération annuelle fixe a été versée en 2020.

Directeur Général délégué : l'évolution du ratio en 2020 (0,75) par rapport à 2019 (0,24) s'explique par la distribution d'actions de performance en 2020. En 2019, aucune action de performance n'a été distribuée, ce qui explique la variation par rapport à 2020 et 2018.

Présidente du Conseil d'administration : l'évolution du ratio en 2020 (3,38) s'explique par une augmentation de la rémunération au titre de son activité d'Administrateur, l'activité du Conseil et des Comités ayant augmenté de plus de 20 % en 2020.

2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise

	2020	2019	2018	2017	2016
	Taux d'évolution	Taux d'évolution	Taux d'évolution	Taux d'évolution	Taux d'évolution
David Hale	NS*				
Yves L'Épine	- 70,0 %	- 16,3 %	51,1 %	- 15,9 %	52,9 %
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	7,6 %	28,8 %	3,2 %	10,1 %	24,4 %
Pierre André ⁽¹⁾	222,5 %	79,0 %	376,2 %	- %	NS*
Marion Barbier	20,0 %	- 7,7 %	2,0 %	8,5 %	- 6,0 %
Mark Fouquet	15,4 %	0,0 %	2,0 %	15,9 %	- %
Éric Guerbet	6,7 %	NS*			
Didier Izabel	15,2 %	- 6,3 %	8,1 %	25,4 %	36,2 %
Céline Lamort	- 21,7 %	- 4,2 %	11,6 %	7,5 %	NS*
Nicolas Louvet	15,0 %	6,7 %	NS*		
Claire Massiot-Jouault	15,6 %	0,0 %	3,8 %	23,8 %	- 4,5 %
Thibault Viort	36,5 %	NS*			
Jean-Jacques Bertrand (mandat échu)				NS*	- 2,2 %
Brigitte Gayet ⁽²⁾ (mandat échu)					- 50,0 %
Christian Louvet (mandat échu)				NS*	4,5 %
Guerbet SA – Moyenne ⁽³⁾	3,4 %	- 0,7 %	6,8 %	0,5 %	2,9 %
Guerbet SA – Médiane ⁽³⁾	3,7 %	1,6 %	1,5 %	3,7 %	- 0,5 %
EBITDA	- 9,7 %	- 8,0 %	- 14,9 %	22,4 %	20,3 %
Chiffre d'affaires	- 12,8 %	+ 3,5 %	- 2,2 %	4,0 %	58,7 %
Résultat opérationnel	- 20,1 %	- 26,1 %	- 11,7 %	45,1 %	- 6,9 %
RÉSULTAT NET	- 52,5 %	- 19,7 %	1,3 %	59,8 %	- 26,3 %

Commentaires :

Les Administrateurs représentant les salariés ne bénéficiant pas de rémunération au titre de leur mandat, ne sont pas inclus dans ce tableau.

Montants versés : Brut annuel (comprenant rémunération fixe + variable + rémunération des Administrateurs + avantages en nature + rémunération exceptionnelle + primes diverses + HS, etc.).

(1) Nommé Directeur Général délégué le 1^{er} juin 2016. Sont incluses, sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €, ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

(2) Date de fin de mandat : 30 juin 2016.

(3) Population sélectionnée : CDI de la société Guerbet S.A. inscrits aux effectifs le 31 décembre de chaque année. Exclusion salariés expatriés, salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 18 K€ (longue maladie, suspension activité).

* NS : non significatif.

Directeur Général : non significatif, il s'agit de la première année de M. Hale en tant que Directeur Général.

En 2020, la rémunération de M. L'Épine ne comprend que sa rémunération variable au titre de l'année 2019, ce qui explique le taux d'évolution négative de 70 %.

Présidente du Conseil d'administration : l'évolution de la rémunération annuelle de la Présidente du Conseil s'explique par la révision tous les trois ans de sa rémunération fixe ainsi que recommandé par le Code Afep-Medef, et par les fluctuations de l'activité en Conseil et Comités d'une année sur l'autre.

Directeur Général délégué : entre 2019 et 2020, l'évolution à la hausse de la rémunération du Pharmacien Responsable s'explique par la distribution d'actions valorisées à 25 586 € faisant ainsi

passer la rémunération totale de 11 500 € en 2019 à 37 086 € en 2020. Aucune action n'a été distribuée en 2019 pour le Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable.

Il y a eu en 2020 une distribution d'actions qui a eu pour effet d'augmenter la moyenne des rémunérations par rapport à 2019 pour un montant global de 487 000 € en 2020, ce qui fait passer le salaire moyen à 60 581 € contre 59 822 € (sans la distribution des actions). À titre de comparaison les salaires moyens en 2019 étaient de 58 592 €.

Entre 2019 et 2020, l'évolution à la hausse de la médiane des salaires Guerbet s'explique par la structure des rémunérations qui a évolué entre 2019 et 2020 du fait de l'arrivée de nouveaux collaborateurs embauchés au-dessus de la médiane.

2

2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions

Non applicable.

2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux

2.4.9.1 Options d'achat consenties en 2020

Néant.

2.4.9.2 Options levées en 2020

Néant.

2.4.9.3 Options non levées au 31 décembre 2020

Néant.

2.4.9.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	Plan 2016	Plan 2016(2)	Plan 2019
Date d'Assemblée Générale	27 mai 2016	27 mai 2016	28 mai 2018
Date du Conseil d'administration	27 septembre 2016	8 novembre 2016	26 mars 2019
Date d'attribution des actions	28 septembre 2016	Du 1 ^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2018	1 ^{er} juillet 2019
Date de distribution	28 septembre 2018	Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020	1 ^{er} juillet 2022

Exercice 2016

Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	25	800
----------------	----	-----

Exercice 2017

Aucune attribution d'actions

Aucune distribution d'actions

Exercice 2018

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	8	732
• Date de distribution des actions	28 septembre 2018	1 ^{er} décembre 2018

Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800
• Date de distribution des actions	1 ^{er} mars 2018

Exercice 2019

Aucune distribution d'actions

Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	800
• Date d'attribution des actions	1 ^{er} juillet 2019

Exercice 2020

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• Pierre André	773
• Date de distribution des actions	1 ^{er} mars 2020

Aucune attribution d'action

2.5 EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF

En application de l'article L. 225-37-4-8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
Durée du mandat des Administrateurs	Limitation de la durée statutaire des mandats des Administrateurs à quatre ans Article 13 du Code Afep-Medef	Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'Administrateur de quatre ans n'a pas été retenue. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.
Composition du Comité d'audit	Deux tiers de membres indépendants Article 15 du Code Afep-Medef	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'Administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte des Actionnaires au sein du Conseil.
Cumul mandat social/contrat de travail	Cessation contrat de travail en cas de mandat social Article 22 du Code Afep-Medef	Durant la première année de son mandat social en qualité de Directeur Général, le contrat de travail de David Hale en qualité de <i>Chief Commercial Officer</i> a été maintenu et a pris fin le 1 ^{er} janvier 2021 par démission. Il est signalé que le Code Afep-Medef, recommande lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société ou à une société du Groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission. Néanmoins pour la première année de son mandat et de sorte à lui permettre de bénéficier des indemnités chômage au cas où il serait révoqué dans les 12 premiers mois de son mandat social (délai de carence de la GSC), il a été décidé de maintenir son contrat de travail. Cette situation a cessé le 1 ^{er} janvier 2021.
Réunion du Conseil d'administration	Réunion du Conseil d'administration hors de la présence du Directeur Général Article 11.3 du Code Afep-Medef	Au cours de l'exercice 2020, aucune réunion du Conseil d'administration ne s'est tenue hors de la présence du Directeur Général. Il est signalé que le Code Afep-Medef recommande d'organiser chaque année au moins une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Néanmoins au regard de la nomination récente du Directeur Général (1 ^{er} janvier 2020) et compte tenu de la crise Covid que ce dernier a dû gérer, il a été décidé de tenir tous les Conseils d'administration en sa présence afin d'assurer une information permanente du Conseil d'administration sur la gestion de cette crise.
Comité des rémunérations	Présence d'un Administrateur représentant les salariés au sein du Comité des rémunérations Article 18.1 du Code Afep-Medef	À ce jour, le Comité des nominations et rémunération de la Société ne comporte pas d'Administrateur représentant les salariés. Il est à signaler que le Code Afep-Medef recommande qu'un Administrateur salarié en soit membre. Néanmoins un travail de revue des membres des différents Comités sera réalisé au cours de l'exercice 2021 et cette recommandation sera prise en compte dans ce cadre.

2.6 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE

Convention conclue entre M. Yves L'Épine et la société Guerbet suite à la décision du Conseil d'administration de la Société du 18 décembre 2019 de mettre un terme au mandat de Directeur Général de M. Yves L'Épine :

- Cette convention a pour objet la renonciation, en contrepartie des concessions réciproques consenties de part et d'autre, de chacune des parties à toute demande, réclamation ou action quelle qu'elle soit, née ou à naître, en lien direct ou indirect avec le mandat de Directeur Général de la Société de M. Yves L'Épine ou l'un de ses mandats au sein d'une filiale de la Société (en ce compris les éléments de rémunération au titre de ces mandats) ou tous autres accords existants antérieurs entre les parties.
- Cette convention prévoit le versement par la Société à M. Yves L'Épine, entre le 1^{er} et le 15 janvier 2020, d'une indemnité à titre transactionnel (au sens des articles 2044 et suivants du Code civil), forfaitaire, global et définitif, et pour solde de tout compte, égale, avant toute déduction, à un montant brut de 1 100 000 €.
- Cette convention a été conclue dans l'intérêt de la Société notamment car elle comprend un engagement de M. Yves L'Épine (à titre de concession dans le cadre de la transaction objet de la convention) de ne pas concurrencer la Société (sur la base d'une liste de sociétés identifiées) ni de recruter l'un quelconque des collaborateurs du Groupe pendant deux ans.
- Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2019. L'autorisation du Conseil d'administration ainsi donnée a été motivée par la nécessité d'éviter les aléas, coûts et délais d'une procédure judiciaire menacée par M. L'Épine ainsi que la publicité éventuelle entourant une telle procédure, justifiant de ce fait l'intérêt pour la Société des engagements, notamment financiers, pris par la Société et tels que rappelés ci-dessus.

Le montant versé par Guerbet au cours de l'exercice 2020 s'élève à 1 100 000 € correspondant au montant de l'indemnité transactionnelle mentionnée ci-dessus.

2.7 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020 figure à la section 3.6.11.

2.8 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des Actionnaires aux Assemblées Générales. Les Assemblées Générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, est seule compétente pour décider de la modification des statuts.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées Générales :

ARTICLE 19 – CONVOCATIONS – RÉUNIONS – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout Actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au dépôt, aux lieux indiqués

dans l'avis de convocation, d'un certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Il est précisé que tout Actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée Générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet Actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

ARTICLE 20 – DROIT DE VOTE

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même Actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement

à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

ARTICLE 21 – COMPÉTENCE – QUORUM – MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement, que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par

correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

2.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document d'enregistrement universel
1° La structure du capital de la Société.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.3
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées Générales figurent dans le présent Document. Un Pacte d'Actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.1
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.4
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.3
6° Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.1
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porteraient gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A

3

CAPITAL et actionnariat



3.1 DONNÉES BOURSIÈRES	76	3.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL	79
3.2 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE	77	3.6.1 Pacte d'Actionnaires	79
3.2.1 Calendrier financier 2021	77	3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil	79
3.3 DIVIDENDES DISTRIBUÉS	77	3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	79
3.3.1 Historique du dividende sur trois ans	77	3.6.4 Franchissements de seuil	80
3.4 ACTIONNARIAT	78	3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	80
3.4.1 Répartition du capital	78	3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	80
3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	78	3.6.7 Plans d'actions de performance	81
3.5 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	79	3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2020	84
		3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire	84
		3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	84
		3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	85
		3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions	86

3.1 DONNÉES BOURSIÈRES

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 32,85 € à la date du 31 décembre 2020, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 414 M€.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'ANNÉE 2020*



* Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action et transactions mensuelles pour l'année 2020	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	44,1	34,1	287 090	11 458 489,00
Février	37,7	31,7	176 790	6 248 040,00
Mars	34,4	26,2	197 622	5 841 419,00
Avril	30,9	26,0	135 074	3 915 260,00
Mai	35,0	27,8	127 008	4 000 211,00
Juin	38,0	33,3	103 677	3 684 120,00
Juillet	34,9	30,2	68 017	2 247 140,00
Août	30,7	28,4	64 443	1 888 176,00
Septembre	29,6	24,1	182 367	4 965 155,00
Octobre	29,6	27,2	93 765	2 664 310,00
Novembre	33,0	28,8	128 690	4 053 237,00
Décembre	35,8	30,5	175 237	5 717 775,00

3.2 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La Direction Financière assure l'interface entre le Groupe et la communauté financière composée des Actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels, ainsi que les analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, elle entend fournir, en temps réel, une information claire, rigoureuse et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses produits, de son activité, de ses résultats financiers, de ses objectifs financiers à moyen terme et des moyens pour les atteindre.

Guerbet met à disposition de la communauté financière et de ses Actionnaires, sur son site Internet www.guerbet.com, une rubrique

spécifique « Investisseurs ». On y trouve l'information concernant la Société, en particulier :

- le Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel ;
- l'ensemble des publications, des présentations financières et des communiqués de presse (section « Présentations, Rapports et information réglementée ») ;
- l'information relative à l'Assemblée Générale (section « Assemblée Générale »).

3.2.1 Calendrier financier 2021

Évènement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2020	11 février 2021
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2020	24 mars 2021
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2021	22 avril 2021
Assemblée Générale des Actionnaires relative à l'exercice 2020	28 mai 2021
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2021	22 juillet 2021
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021	22 septembre 2021
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2021	21 octobre 2021

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

Jérôme Estampes – Directeur Administratif et Financier

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : jerome.estampes@guerbet.com

3.3 DIVIDENDES DISTRIBUÉS

3.3.1 Historique du dividende sur trois ans

Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action
2017	10 678 854,30	0,85
2018	10 694 071,85	0,85
2019	8 817 312,70	0,70

3.4 ACTIONNARIAT

3.4.1 Répartition du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 12 602 674 € divisé en 12 602 674 € actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Parmi ces 12 602 674 actions, aucune n'est nantie.

Compte tenu des actions inscrites en nominatif, le capital est réparti de la façon suivante :



3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée Générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée Générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-propriétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'Actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2020			31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Pacte familial Guerbet	6 737 550	53,46	67,00	6 654 824	52,83	66,64	6 681 291	53,11	66,78
Autres nominatifs – famille Guerbet	221 864	1,76	2,22	232 813	1,85	2,33	313 533	2,49	3,12
Salariés, ex-salariés et FCP	367 906	2,92	3,43	338 718	2,69	3,01	352 748	2,80	3,07
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	195 481	1,55	1,95	271 993	2,16	2,71	201 196	1,60	2,00
Auto-détention	11 880 ⁽²⁾	0,09	–	43 717 ⁽³⁾	0,35	–	22 901 ⁽⁴⁾	0,18	–
Public	5 067 993	40,21	25,40	5 054 096	40,12	25,30	5 009 592	39,82	25,03
TOTAL	12 602 674	100	100	12 596 161	100	100	12 581 261	100	100

(1) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement 19 966 326 au 31 décembre 2020, 20 017 038 au 31 décembre 2019 et 20 034 171 au 31 décembre 2018 en considérant que les actions auto-détenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

(2) Compte tenu des 43 717 actions en auto-détention au début de l'année 2020 et de la distribution de 31 837 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

(3) Compte tenu des 22 901 actions en auto-détention au début de l'année 2019, du rachat sur le marché de 30 430 actions et de la distribution de 9 614 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

(4) Compte tenu des 19 428 actions en auto-détention au début de l'année 2018, du rachat sur le marché de 53 500 actions et de la distribution de 34 131 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

3.5 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le groupe Guerbet n'a procédé à aucun rachat d'actions propres en 2020.

3.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL

3.6.1 Pacte d'Actionnaires

Un pacte regroupant principalement des Actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'Actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les

mouvements des actions de la société Guerbet que chacun des membres possède ou possédera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur » mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts ⁽¹⁾ sont les suivants ⁽²⁾ :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
21 décembre 2010	ISF (100 %)	5 ans et 6 mois, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
21 décembre 2010	ISF (80 %)	5 ans et 6 mois, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
21 décembre 2010	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
31 janvier 2013	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
30 décembre 2015	ISF	5 ans et 6 mois
30 décembre 2015	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

(1) L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

(2) Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

3.6.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, un Actionnaire parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée Générale ordinaire		Assemblée Générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
SC Guerbet Fron	5,99 %	7,33 %	5,99 %	7,33 %

3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés

Néant.

3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux

3.6.6.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2020

Néant.

3.6.6.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2020

62 870 options de souscription d'actions n'ont pas encore été levées au cours de l'exercice 2020.

3.6.6.2 Options levées par les salariés non mandataires en 2020

6 513 options de souscription d'actions ont été levées au cours de l'exercice 2020.

3.6.7 Plans d'actions de performance

Trois plans ont été mis en place, portant respectivement sur 65 000, 61 000 et 50 000 actions. Le détail des plans d'options et attribution d'actions de performance est présenté dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir « États financiers et notes annexes »). Au 31 décembre 2020, le Plan 2 a été clôturé à la suite de la distribution définitive des actions de performance le 1^{er} décembre 2020. Le troisième plan d'attribution d'actions reste en vigueur jusqu'en 2022, date à laquelle les distributions définitives auront lieu sur base de la réalisation des critères de performance retenus.

1. Plan 1 : le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance

destiné à l'ensemble des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (Plan 1). Chaque bénéficiaire a reçu le 28 septembre 2016 une attribution de 25 actions y compris les mandataires sociaux exécutifs Yves L'Épine (Directeur Général) et Pierre André (Directeur Général délégué). À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à huit le nombre d'actions de performance définitivement distribuées aux bénéficiaires.

Plan 1 – Décision du Conseil d'administration du 27 septembre 2016 (clôturé)

Synthèse du Plan 1	
Date de l'Assemblée Générale extraordinaire :	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration :	27 septembre 2016
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 28 septembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	28 septembre 2016
Cours d'attribution des actions :	62,2 €
Distribution le 28 septembre 2018 à l'issue de la période d'attribution de deux ans :	À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à 8 le nombre d'actions de performance définitivement attribuées par bénéficiaire.
Nombre total d'actions distribuées au 28 septembre 2018 :	15 896 actions
Cours d'ouverture le jour de la distribution des actions :	63,6 €

2. Plan 2 (2016) : le Conseil d'administration a, en date du 8 novembre 2016, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (Plan 2016 (2)).

Plan 2 (2016) – Décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2016 (clôturé)

Synthèse du plan 2016

Date de l'Assemblée Générale extraordinaire :	27 mai 2016	
Date du Conseil d'administration :	8 novembre 2016	
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.	
Date de distribution des actions ⁽¹⁾ :	16 février 2020	37,20 €
	1 ^{er} mars 2020	33,10 €
	2 mai 2020	29,50 €
	28 juin 2020	36,80 €
	1 ^{er} septembre 2020	29,05 €
	1 ^{er} décembre 2020	32,20 €

Exercice 2020

Actions attribuées au cours de l'exercice 2020 :	Aucune action attribuée au titre de ce plan en 2020
Actions distribuées au cours de l'exercice 2020 :	31 837 actions
• dont distribuées aux mandataires sociaux :	831 actions
• dont distribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	10 399 actions
Valorisation au 31 décembre 2020 des actions attribuées en 2020 :	0 €
Nombre total d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2020 :	Aucune action en cours d'attribution au titre de ce plan en 2020
Valorisation des actions restantes à distribuer au 31 décembre 2020 :	0 €

(1) Cours d'ouverture à la date de distribution.

3. Plan 3 (2019) : le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un plan d'attributions d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 3 (2019) – Décision du Conseil d'administration du 26 mars 2019 (en vigueur)

Synthèse du plan 2019	
Date de l'Assemblée Générale extraordinaire :	28 mai 2018
Date du Conseil d'administration :	26 mars 2019
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2019. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2019
Actions initialement attribuées :	47 550 actions
• dont attribuées aux mandataires sociaux :	10 200 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	13 800 actions
Cours d'attribution de l'action :	47,70 € ⁽¹⁾

Exercice 2020

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2020 :	33 600 actions
Valorisation au 31 décembre 2020 des actions en cours d'attribution :	1 169 K€ ⁽²⁾

(1) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(2) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2020 (34,78 €).

3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2020

Voir note 22 « Options de souscription et d'achat d'actions » des comptes annuels et annexes.

3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire.

3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 29 mai 2020 a renouvelé l'autorisation du Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur

conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 515 000 €	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 295 000 € ⁽¹⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽²⁾	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ⁽¹⁾⁽³⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽²⁾	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ⁽¹⁾⁽³⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽²⁾	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, y compris d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ⁽¹⁾⁽³⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽²⁾	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ⁽¹⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽²⁾	26 mois	29 juillet 2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € ⁽¹⁾	26 mois	29 juillet 2022
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	2 % du capital social	24 mois	29 mai 2022

(1) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 295 000 € (soit environ 49,9 % du capital).

(2) Un sous-plafond fixé à 1 255 000 € (soit environ 9,9 % du capital) s'applique à ces délégations.

(3) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée au cours de l'exercice 2020.

3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions

3.6.12.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.6.12.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionné à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

3.6.12.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des Actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

RAPPORT de gestion



4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT	88	4.7 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	92
4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié	88	4.8 GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE	92
4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires	88	4.8.1 Gestion des risques	93
4.1.3 Résultats	89	4.8.2 Contrôle interne	93
4.1.4 Analyse des résultats	89	4.8.3 Audit interne	95
4.1.5 Situation financière	90	4.9 FACTEURS DE RISQUE	96
4.1.6 Analyse de la situation financière	90	4.9.1 Cartographie des principaux risques	96
4.1.7 Perspectives d'avenir	90	4.10 AUTRES INFORMATIONS LÉGALES	101
4.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2021	91	4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.	101
4.3 SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	91	4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.	102
4.4 RÉSULTATS DES FILIALES DÉTENUES PAR GUERBET S.A.	91	4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)	103
4.5 DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR GUERBET S.A.	91	4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)	103
4.6 OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES DE GUERBET S.A.	92	4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel	104

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT

4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2020	2019
Rayons X	45,0 %	45,6 %
IRM	31,1 %	32,8 %
Systèmes d'Injection et Services	10,2 %	9,8 %
Total Imagerie Diagnostique	86,4 %	88,2 %
Imagerie Interventionnelle	10,3 %	9,2 %
Autres	3,3 %	2,6 %

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2020	2019
Europe	40,8 %	42,3 %
Autres marchés	59,2 %	57,7 %

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Le report de certains examens et des actes radiologiques non essentiels a fortement pesé sur l'activité entraînant une contraction du marché. Dans cet environnement difficile, le Groupe a su préserver ses parts de marché en continuant à servir ses clients pour préserver la santé des patients.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires publié est de 712,3 M€ en retrait de 12,8 % par rapport au 31 décembre 2019, incluant un effet de change défavorable substantiel de 23,1 M€. Le chiffre d'affaires, à taux de change constant (TCC), est en repli de 10,0 %, conformément aux anticipations du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Imagerie Diagnostique** est en recul de 11,4 % à TCC. Il s'élève à 615,2 M€ contre 719,4 M€ au 31 décembre 2019, soit - 14,5 % à taux de change courant.

- Sur le pôle IRM, les ventes diminuent de 15,3 % à TCC et de 17,2 % à taux de change courant à 227,6 M€. Cette évolution s'explique par un effet volume défavorable en lien direct avec la crise sanitaire et dans une moindre mesure par un effet prix défavorable localisé en Europe lié au générique de Dotarem®.
- Sur le pôle Rayons X, le chiffre d'affaires est en repli de 8,8 % à TCC. Il s'élève à 385,3 M€ à taux de change courant soit - 12,6 % par rapport à 2019, avec une bonne résistance de Xenetix® sur l'ensemble de l'année.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Imagerie Interventionnelle** est en léger repli à - 1,5 % à TCC (- 2,7 % à taux de change courant), toujours porté par les ventes de Lipiodol® en progression de près de 1 % à TCC. Le chiffre d'affaires du pôle s'élève à 73,5 M€ à taux de change courant contre 75,5 M€ en 2019.

4.1.3 Résultats

Normes IFRS	2020		2019	
(en K€)	En % du CA		En % du CA	
+ Chiffres d'affaires	712 295	100,0	816 906	100,0
+ Autres produits de l'activité	5 397	0,8	2 249	0,3
- Achats consommés et variation de stocks	(166 552)	(23,4)	(199 772)	(24,5)
- Charges externes	(203 975)	(28,6)	(246 265)	(30,1)
- Charges de personnel	(236 500)	(33,2)	(241 852)	(29,6)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	5 876	0,8	(1 375)	(0,2)
- Impôts et taxes	(15 852)	(2,2)	(18 372)	(2,2)
EBITDA ⁽¹⁾	100 689	14,1	111 519	13,7
- Amortissements et provisions	(59 343)	(8,3)	(59 775)	7,3
Résultat opérationnel	41 346	5,8	51 744	6,3
- Frais financiers nets	(7 156)	(1,0)	(7 577)	(0,9)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	(12 469)	(1,8)	7 039	0,9
+/- Charge d'impôt	(4 008)	(0,6)	(13 879)	(1,7)
RÉSULTAT NET	17 714	2,5	37 328	4,6

(1) EBITDA = résultat opérationnel + amortissements et provisions.

4.1.4 Analyse des résultats

Au 31 décembre 2020, l'EBITDA du Groupe reste supérieur à 100 M€ représentant une marge de 14,1 % contre 13,7 % en 2019. Cette performance est en ligne avec les attentes du Groupe.

Dans un contexte de crise sanitaire inédit, le Groupe a su réagir pour préserver la qualité de ses équilibres financiers en renforçant la discipline de contrôle de coûts déjà engagée lors des derniers exercices dans le cadre du plan *Cost-to-Win*. Sur l'exercice 2020, la baisse des coûts de structures s'élève à un peu moins de 30 M€ auxquels s'ajoutent 9 M€ d'amélioration des coûts de fabrication. 50 % des économies réalisées seront reconduites sur l'exercice 2021.

L'organisation industrielle a été optimisée avec la vente du site de production de Montréal survenue le 15 juillet 2020. Cela permettra une réduction supplémentaire des coûts de fabrication en 2022 et 2023.

Au 31 décembre 2020, le Résultat opérationnel s'établit à 41,3 M€ soit une marge de 5,8 %.

Le résultat net s'élève à 17,7 M€ contre 37,3 M€ au titre de l'exercice 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par des effets de change défavorables importants et par la dépréciation des actifs de la filiale canadienne pour 4,4 M€ à la suite de la vente du site de production de Montréal.

4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2020	2019
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt	81 251	99 257
Variation du besoin en fonds de roulement dont :	32 567	33 320
<i>Variation des stocks</i>	17 383	46 148
<i>Variation des comptes clients</i>	14 010	2 991
<i>Variation des comptes fournisseurs</i>	4 614	(11 379)
<i>Variation des autres actifs et passifs</i>	(3 439)	(4 440)
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	(67 108)	(65 536)
Dividendes versés	(8 825)	(10 659)
Autres ⁽¹⁾	2 014	(28 124)
Cash-flow libre⁽²⁾	39 899	28 258
ENDETTEMENT NET⁽³⁾	256 588	296 487

(1) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillées dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(2) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de l'endettement net.

(3) L'endettement net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.1.6 Analyse de la situation financière

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'élèvent à 364 M€. Le free cash-flow est à nouveau en amélioration à hauteur de 39,9 M€ portant l'endettement financier net du Groupe à 256,6 M€ contre 296,5 M€ à fin 2019, faisant ressortir un ratio dette nette/EBITDA de 2,55 à fin 2020 contre 2,66 à fin 2019 (incl. IFRS 16).

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 28 mai 2021, le versement d'un dividende de 0,70 € par action.

4.1.7 Perspectives d'avenir

Dans un contexte toujours incertain sur l'évolution de la situation sanitaire, le Groupe reste confiant pour retrouver en 2021 le chemin de la croissance.

Après un premier trimestre qui devrait être en repli, Guerbet anticipe pour 2021 une croissance de son chiffre d'affaires à compter du deuxième trimestre. Le Groupe pourra compter sur :

- les performances toujours robustes de Lipiodol® ;
- le développement des solutions d'injection et des consommables ;
- la progression de ses ventes sur la zone Asie-Pacifique.

L'activité des prochains mois devrait également continuer à être marquée par l'accélération des ventes du générique de Dotarem® aux États-Unis. Toutefois, le Groupe estime que l'impact sera limité avec une évolution des volumes et des prix de Dotarem® qui devrait être comparable à l'Europe où le générique est déjà présent depuis plus de trois ans. Le Groupe annonce par ailleurs des résultats positifs pour les deux études cliniques de phase III avec Gadopicienol, nouveau produit de contraste macrocyclique à base de gadolinium (Gd) pour l'IRM, destiné à être administré à une dose de Gd plus faible qu'avec les produits existants.

Le Groupe vise l'obtention des premières autorisations de mise sur le marché (AMM) en 2023. Pour rappel, les études de phase III sont destinées à valider l'efficacité et la tolérance de Gadopicienol sur un grand nombre de patients, comparativement à un produit de référence.

Parallèlement à la croissance des ventes, Guerbet poursuivra ses efforts engagés dans le cadre de son plan d'économies, pérennisant 50 % des baisses de coûts réalisées en 2020.

En termes de rentabilité opérationnelle, le Groupe ambitionne une évolution de l'EBITDA comme suit :

- à court terme, un EBITDA 2021 en croissance avec un taux de marge EBITDA/chiffre d'affaires au moins égal au taux de l'exercice 2020 (14,1 %) ;
- à moyen terme, une ambition d'améliorer le taux d'EBITDA pour assurer au Groupe une croissance forte et durable.

La présentation détaillée des résultats annuels 2020 est disponible sur la rubrique investisseurs du site de la Société : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/>.

4.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2021

Covid-19

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 se poursuit et les effets s'en ressentent encore en 2021.

Gouvernance

Conseil d'administration

Isabelle Raynal, Administrateur salarié, a démissionné de la Société et donc de son mandat d'Administrateur salarié le 26 février 2021. Conformément à l'article L. 225-34 du Code de commerce, le Conseil d'administration a pris acte de son remplacement par son suppléant Olivier Fougère pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir.

Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué

Pierre André a démissionné de la Société avec effet au 30 avril 2021. Il a présenté sa démission de son mandat de Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué au Conseil d'administration. Le 24 mars 2021, le Conseil d'administration a nommé Philippe Bourrinet, Senior Vice-Président Développement, Affaires médicales et réglementaires, Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué.

Comité exécutif

Au 1^{er} janvier 2021, suite au départ de Claire Corot, François Nicolas, *Chief Digital Officer* et déjà membre du Comité exécutif, est devenu Senior Vice-Président R&D, R&I et *Chief Digital Officer*.

Le 1^{er} février 2021, Sarah Dayre a été nommée Senior Vice-Présidente Opérations Techniques.

4.3 SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés du périmètre de consolidation sont listées dans la note 31 des annexes aux comptes consolidés (voir section 6.1 « Comptes consolidés et annexes »).

4.4 RÉSULTATS DES FILIALES DÉTENUES PAR GUERBET S.A.

Les résultats des filiales sous contrôle de Guerbet S.A. sont présentés dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

4.5 DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR GUERBET S.A.

La dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A. au sens de l'article L. 233-3 et la part du capital de la Société que celles-ci détiennent (actions d'autocontrôle) sont listées dans la section 6.3 de l'annexe sociale de Guerbet S.A.

4.6 OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES DE GUERBET S.A.

Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : néant (voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions »).
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : néant.

Nombre d'actions inscrites au nom de Guerbet S.A. à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale :

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 11 880 (voir section 3.4 « Actionnariat »).

- Valeur évaluée au cours d'achat : 550 K€.

- Valeur nominale : 1 €.

- Fraction du capital qu'elles représentent : 0,09 % (voir section 3.4 « Actionnariat »).

Autorisation de rachat d'actions et les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

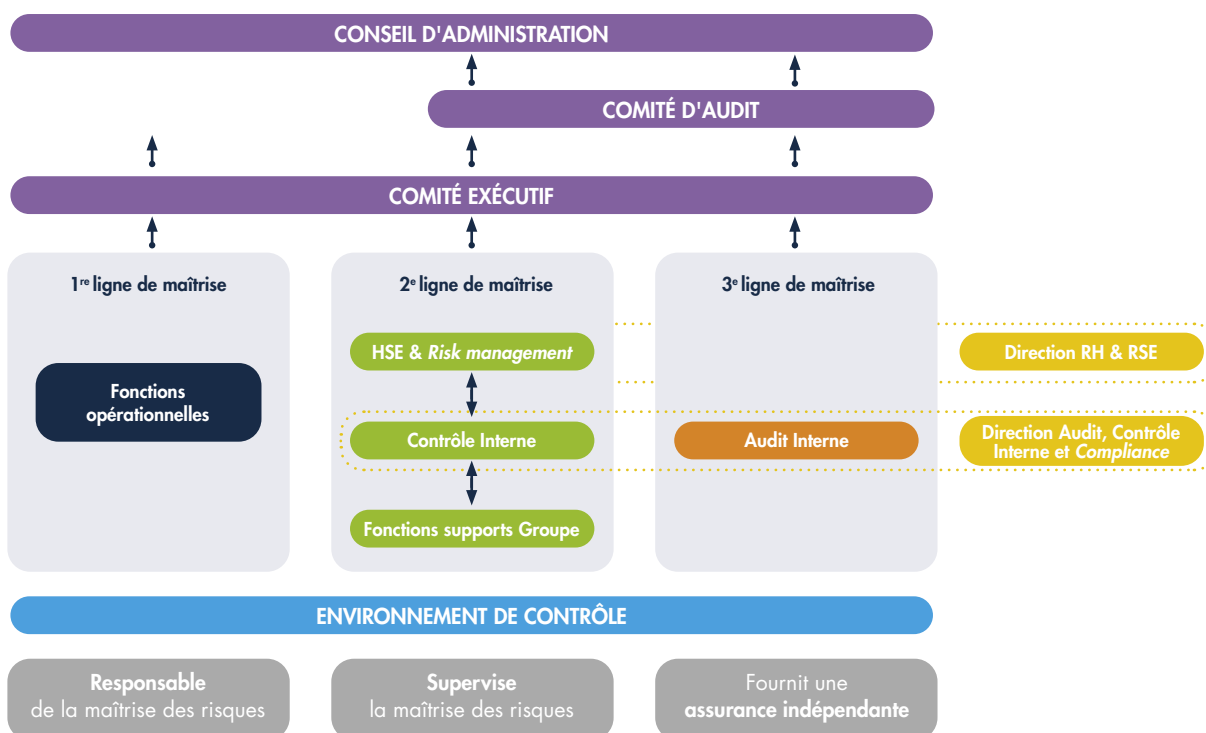
- Voir section 3.5 « Programme de rachat d'actions ».

4.7 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Se référer à la section 5 « Déclaration de performance extra-financière ».

4.8 GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

Le dispositif de maîtrise des risques de Guerbet est structuré autour du concept des trois lignes de maîtrise tel que défini par l'IFACI (Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Interne), permettant une répartition claire et efficace des rôles et responsabilités de chacun en termes de gestion des risques et contrôle interne.



Le Conseil d'administration, via son Comité d'audit, est responsable du suivi des questions relatives à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques.

Le Directeur Général, avec son Comité exécutif, est responsable du système de gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne.

La première ligne de maîtrise est de la responsabilité de chaque manager opérationnel et ses collaborateurs dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Chaque manager opérationnel est responsable de mettre en place les contrôles préventifs et détectifs adéquats en vue de maîtriser les risques liés à ses activités ou les mesures correctives nécessaires, tel que cela peut être recommandé par les fonctions de deuxième ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise regroupe :

- les fonctions qui supervisent les risques dont notamment la fonction HSE et *Risk Management* (cf. section 4.8.1), et la fonction Contrôle Interne (cf. section 4.8.2) ;
- ainsi que l'ensemble des fonctions supports dans leur domaine d'expertise (ressources humaines, achats, finance, juridique, *compliance*, qualité...). Elles apportent leur expertise et émettent des recommandations dans leurs domaines de compétence.

La troisième ligne de maîtrise consiste à fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration, de manière indépendante et objective, l'assurance raisonnable du niveau de maîtrise des risques. Cette activité est assurée par la fonction audit interne du Groupe (cf. section 4.8.3).

4.8.1 Gestion des risques

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation. Une cartographie des risques qui rassemble les risques majeurs du Groupe est ainsi établie et régulièrement actualisée. Les risques sont classés par thème. Leur évaluation prend en compte la gravité de l'impact potentiel, la probabilité (qualitative ou basée sur le retour d'expériences) d'occurrence et le niveau de maîtrise actuel. Tous les secteurs d'activités font l'objet d'une évaluation deux fois par an. Une fois identifiés, le *Risk Manager* s'entretient à deux reprises avec les « propriétaires » de ces risques afin d'assurer un suivi du plan d'actions et mettre à jour ce dernier le cas échéant. Une présentation est réalisée deux fois par an en Comité exécutif pour partager sur les risques et l'avancement des plans d'actions.

La cartographie des risques est discutée en Comité d'audit puis en Conseil d'administration avec le *Risk Manager* et le Directeur Général une fois par an et le suivi de certains risques comme par exemple ceux reliés à la cybersécurité, est assuré plus fréquemment.

Le *Risk Manager*, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel et aux « propriétaires » de risque identifiés.

Il s'assure également de l'optimisation du coût du risque par son transfert éventuel aux assurances qu'il gère.

Lors de réunions mensuelles, le *Risk Manager* communique et partage avec le service du Contrôle interne afin d'échanger sur la description, leur cotation et les moyens de contrôle. Ce travail permet d'affiner la perception des risques et de renforcer le suivi et l'efficacité des moyens de contrôle.

Enfin, le *Risk Manager* est sollicité par le service Audit interne afin de partager sa vision des risques et des sujets pertinents à auditer.

Le programme d'assurances permet de sécuriser les risques assurables du Groupe à travers la souscription d'assurances centralisées. Ce programme intègre les différentes assurances de responsabilité et de dommages protégeant Guerbet, les mandataires, le personnel et le patrimoine. Le recours à un courtier de dimension mondiale permet de couvrir l'ensemble des activités du Groupe. Le courtier et nos assureurs apportent le soutien et l'expertise au département *Risk Management* lors des opérations de gestion de sinistres assurés et la prévention du Groupe. Notre programme couvre cinq domaines :

- la Responsabilité civile ;
- le dommage et la perte d'exploitation ;
- l'assurance perte de marchandise au transport ;
- l'assurance « Voyage » ;
- les cyberattaques.

4.8.2 Contrôle interne

Définition

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les dirigeants du Groupe, ainsi que tous les employés en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs liés à :

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;

- le respect des règles internes applicables, et la conformité aux lois et réglementations ;
- la sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Le Contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des risques mais ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Objectifs

Dans ce cadre, la fonction Contrôle interne a pour objectif :

- de structurer, construire et maintenir le dispositif de maîtrise des risques du Groupe selon la démarche et les rôles et responsabilités définis dans la Charte de Contrôle interne du Groupe, validée par le Directeur Général et le Comité d'audit, inspiré du référentiel COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission*) ;
- d'analyser les principaux processus opérationnels et de supports avec les responsables concernés afin d'identifier les risques et s'assurer de l'existence des contrôles appropriés ou contribuer à leur renforcement par la définition d'actions à mettre en œuvre ;
- de les accompagner dans la rédaction de politiques et de procédures Groupe sur les principaux processus clés ;
- de construire et maintenir une base documentaire accessible à tous les employés du Groupe contenant les principales politiques et procédures Groupe (processus hors scope qualité) et les référentiels de contrôle interne existants ;
- de maintenir le dispositif de délégations de signature du Groupe ;
- d'animer un réseau de correspondants afin de promouvoir le Contrôle interne et déployer les référentiels Contrôle interne au sein des principales entités du Groupe.

Organisation

La fonction Contrôle interne Groupe est rattachée à la Direction Audit, Contrôle Interne et *Compliance*, qui reporte au Directeur Général.

Elle s'appuie sur un réseau de référents Contrôle interne à différents niveaux :

- les responsables de fonctions/d'entités/sites au sein du Groupe, qui sont responsables de la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités ;
- les contrôleurs financiers, référents Contrôle interne, qui coordonnent la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités, puis en reportent l'avancement auprès du Contrôle interne Groupe.

Travaux

En 2020, la fonction Contrôle interne s'est particulièrement attachée à travailler en coordination avec les fonctions suivantes :

- la fonction HSE et *Risk Management* afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs de Contrôle interne au regard des risques identifiés dans la cartographie des risques majeurs du Groupe ;
- la fonction *Compliance* pour faire le lien avec la cartographie des risques de corruption ;
- la Direction de la communication afin d'établir un plan de communication pour sensibiliser les collaborateurs au Contrôle interne ;
- la fonction RH afin de présenter aux nouveaux arrivants l'organisation du Contrôle interne, ainsi que l'accès aux informations et documents essentiels (charte éthique, les politiques et procédures du Groupe, référentiels de contrôle interne...).

Par ailleurs, la fonction Contrôle interne s'attache à poursuivre les chantiers de sa feuille de route au sein du Groupe, notamment via les travaux suivants :

- la construction et le déploiement de référentiels de contrôle interne sur l'environnement de contrôle et les principaux processus clés ;
- la construction d'*e-learning* pour former les managers au sein du Groupe ;
- le déploiement de la politique de séparation des tâches auprès des référents Contrôle interne, en particulier sur le processus Achats, afin d'identifier les risques de conflits potentiels et les mesures de remédiation à mettre en œuvre ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans d'action définis suite aux autoévaluations ou chantiers menés ;
- la coordination de la revue annuelle des accès dans des systèmes d'information critiques ;
- la sensibilisation régulière des collaborateurs du Groupe au risque de fraude.

En 2020, les résultats de l'autoévaluation sur l'environnement de contrôle ont été présentés au Comité exécutif et un bilan de l'activité du contrôle interne a été présenté en Comité d'audit au cours du premier trimestre 2020.

Le Directeur Audit, Contrôle interne et *Compliance* coordonne par ailleurs le déploiement de la Charte éthique, en étant le référent « éthique » au sein du Groupe. Un travail de refonte de la Charte éthique du Groupe a été engagé en 2020 pour un déploiement à l'international en 2021.

Au sein de cette Direction, le département *Compliance* est quant à lui responsable des actions de prévention contre les risques de corruption (voir section 5.7 « Éthique des affaires »).

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Guerbet sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). La préparation des comptes est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière.

Selon un calendrier et des instructions de consolidation transmis aux entités par la Direction administrative et financière, les entités établissent un reporting mensuel consolidé à partir d'un logiciel unique.

Lors de chaque clôture, les équipes comptables opèrent une révision des comptes et les Contrôleurs financiers analysent et expliquent les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Lors des clôtures trimestrielles, le Comité d'audit procède à l'examen des comptes.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux comptes pour les comptes sociaux annuels et consolidés semestriels et annuels.

4.8.3 Audit interne

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

La gouvernance de l'Audit interne est définie dans une Charte d'audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette Charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite des missions d'Audit interne.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction Audit, Contrôle interne et *Compliance* qui rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement au Comité d'audit. Ce schéma organisationnel soutient la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Compliance* qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe. L'équipe est composée d'un auditeur interne Senior et d'un responsable de l'Audit interne lui-même rattaché au Directeur de l'Audit, Contrôle interne et *Compliance*.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière régulière et méthodique les processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Le plan d'audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit qui l'examine, l'amende si besoin et émet un avis positif

avant son déploiement. Ce plan d'audit interne annuel se base sur les risques identifiés au niveau du Groupe ainsi que sur divers éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métier du Groupe. Le Comité d'audit a émis un avis positif sur le plan d'audit interne pour l'année 2021 lors de sa réunion du 4 novembre 2020.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition des membres du Comité d'audit. Le Comité d'audit suit l'avancée des mises en œuvre des plans d'actions déterminés suite aux audits effectués.

En 2020, le Directeur Audit, Contrôle interne et *Compliance* est intervenu lors de cinq Comités d'audit, et a notamment présenté :

- le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2019 ;
- la synthèse des constats relevés lors des audits internes réalisés. En 2020, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2019 et 2020 sur un site industriel, quatre entités commerciales et un processus transverse du Groupe ;
- la proposition d'actualisation de la charte d'audit interne ;
- des suivis réguliers de l'avancement des plans d'actions suite aux audits réalisés ;
- la proposition de plan d'audit interne pour 2021.

4.9 FACTEURS DE RISQUE

4.9.1 Cartographie des principaux risques

Le tableau ci-dessous classe les principaux risques spécifiques auxquels Guerbet est exposé en trois catégories : (1) Risques juridiques, (2) Risques stratégiques et (3) Risques opérationnels. Afin de déterminer l'importance de chacun de ces risques, ces derniers ont été évalués selon une échelle de gravité et probabilité allant de 1 à 4 (échelle de « faible à majeur » pour la gravité et « rare à fortement probable » pour la probabilité) en tenant compte de l'effet des mesures de gestion des risques. Pour chaque catégorie, les risques sont indiqués par ordre d'importance décroissante.

Catégorie	Libellé du risque	Cotations	
Risques juridiques	Risques liés aux contentieux et aux litiges	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à l'évolution des réglementations	Gravité	4
		Probabilité	2
Risques stratégiques	Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique	Gravité	4
		Probabilité	2
	Risques liés aux systèmes d'informations et à la cybersécurité	Gravité	3
		Probabilité	3
Risques opérationnels	Risques liés aux conséquences d'une pandémie	Gravité	4
		Probabilité	4
	Risques liés à l'environnement et à la sécurité	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés aux achats et à la sous-traitance	Gravité	4
		Probabilité	3
	Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	Gravité	4
		Probabilité	2

Ces principaux risques spécifiques à Guerbet, ainsi que leurs impacts et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après.

Description des risques	Actions de maîtrise
RISQUES JURIDIQUES	
Risques liés aux contentieux et aux litiges	
Le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de litiges. Dans le cadre de certains de ces litiges, des réclamations pécuniaires sont faites à l'encontre du Groupe ou sont susceptibles de l'être. Ces réclamations ont été provisionnées conformément aux principes comptables IFRS (une description de ces provisions figure à la section 6 en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020). L'ensemble des provisions comptabilisées au 31 décembre 2020 atteint 1,4 M€.	La Direction juridique a défini une stratégie mondiale de défense du Groupe. Elle collabore de manière régulière avec les autres Directions du Groupe afin d'évaluer les risques et de les provisionner le cas échéant.
Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. Toutefois, la Société ne peut garantir que le Groupe ne sera pas exposé à des actions judiciaires, plaintes ou investigations gouvernementales qui pourraient empêcher ou retarder la commercialisation de ses produits ou affecter ses opérations, sa rentabilité, sa trésorerie et avoir une incidence négative sur les activités du Groupe, sa situation ou ses résultats.	Par ailleurs, la Direction juridique est intégrée en amont des grands projets afin de déterminer au plus tôt le cadre juridique adéquat. Des actions de <i>compliance</i> sont, par ailleurs, mises en œuvre afin de limiter l'exposition du Groupe. En 2019, une ligne d'alerte dédiée (<i>Guerbet ethics line</i>) a été déployée. Un bilan de son utilisation après un an a été présenté au Comité éthique, gouvernance et RSE. En 2020, Le Directeur Audit, Contrôle interne et <i>Compliance</i> a coordonné la mise à jour de la Charte Éthique du Groupe.

Description des risques

Actions de maîtrise

Risques liés à l'évolution des réglementations

En tant que concepteur, fabricant et distributeur de médicaments et de dispositifs médicaux, Guerbet est soumis à de nombreuses exigences réglementaires sur l'ensemble de ses marchés. Au plan de la fabrication des substances actives de ses produits, voire des matériaux utilisés dans la fabrication des équipements médicaux, le Groupe est notamment soumis aux réglementations européennes en vigueur :

- Seveso (sites industriels utilisant des substances dangereuses et des procédés présentant des risques d'accidents majeurs) ;
- REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) ;
- IED (directive relative aux émissions industrielles). Ces réglementations peuvent interdire voire limiter l'utilisation de certains produits ou bien limiter l'activité de production industrielle.

Ces réglementations donnent lieu à des inspections régulières des DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en France et de l'EPA (*Environmental Protection Agency*) en Irlande.

Guerbet fabrique et contrôle ses produits selon des conditions définies et approuvées dans le cadre des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) par les autorités de santé, leur fabrication étant soumise aux bonnes pratiques de fabrication des médicaments à usage humain ou aux normes qualité applicables aux dispositifs médicaux. Une modification de ces réglementations, françaises ou étrangères, peut affecter de manière significative l'activité du Groupe. Celui-ci ne peut garantir que de tels changements, en particulier sur les principaux marchés où il est implanté, n'auront aucun effet négatif sur son activité et ses résultats opérationnels.

Guerbet inscrit le respect des réglementations dans sa politique Qualité Sécurité Environnement applicable sur l'ensemble de ses entités.

Des systèmes de veille réglementaire sont mis en place. Ils permettent d'identifier les nouvelles exigences et d'anticiper la mise en œuvre des actions nécessaires au maintien de la conformité.

Cette anticipation de l'évolution réglementaire permet également, notamment pour les sites industriels, d'identifier les changements organisationnels ou opérationnels et également d'anticiper les ressources financières nécessaires qui seront inscrites dans le programme budgétaire moyen terme (cinq ans).

La sécurité de nos sites et la conformité à toutes les réglementations auxquelles ils sont soumis est notre priorité absolue.

En 2020, le Groupe a continué à travailler à la mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux en Europe, initialement applicable en mai 2020, cette date a été décalée en mai 2021 afin de prendre en compte la crise de la Covid-19.

Après la définition des conséquences qu'elle entraîne pour Guerbet, l'entreprise met en place le plan d'actions adéquat pour répondre à toutes les nouvelles exigences.

RISQUES STRATÉGIQUES

Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique

Le changement climatique comporte des risques aussi divers que ceux associés aux phénomènes climatiques extrêmes sur les sites industriels ou ceux de la chaîne d'approvisionnement, ceux inhérents à la raréfaction des ressources, aux taxations carbone et leurs impacts financiers, ou bien encore ceux sur les impacts directs ou indirects sur la santé.

En tant qu'entreprise responsable, Guerbet met en œuvre des programmes visant à prendre en compte les risques liés au changement climatique et à réduire ses émissions de carbone.

Guerbet a réalisé un bilan carbone. Cette étude a permis d'identifier les postes significatifs à savoir les achats, le fret et l'énergie. Ces trois postes représentent plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe.

Des actions sont engagées sur les sites industriels pour optimiser les consommations d'énergies et sur le fret. Le fret représente plus de 20 % des émissions de GES du Groupe. Guerbet poursuit le déploiement des actions engagées : optimisation des flux logistiques, améliorations du taux de service des sites par rapport aux prévisions de ventes et stocks ; enfin une politique de rationalisation du nombre de références produits et de présentations.

Toutes ces initiatives sont développées au chapitre 5.

Description des risques	Actions de maîtrise
Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité	
Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, en cas d'un dysfonctionnement, d'une malveillance ou d'une cyberattaque. La concrétisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, comme des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. En 2020, Guerbet a observé une augmentation des tentatives de cyberattaques dans un contexte global d'intensification des attaques provoquées par la crise pandémique et la généralisation du travail à domicile.	Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, comprenant notamment la sécurisation des serveurs sur site externalisé, la rationalisation et la centralisation des systèmes d'informations, des plans de continuité d'exploitation et des audits de vulnérabilité. Le Conseil d'administration revoit plusieurs fois par an l'analyse du risque de cybersécurité. Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, le service informatique a démontré la capacité de notre système informatique à s'adapter au recours massif au travail à domicile, sans aucune interruption. Le service Informatique a multiplié les actions de formations et d'information sur les risques de cyberattaques (<i>phishing</i>).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques liés aux conséquences d'une pandémie

Un plan de gestion de crise et de continuité d'activité de Guerbet, qui se révélerait insuffisant en cas de pandémie exceptionnelle, pourrait affecter le résultat opérationnel et la réputation de Guerbet. Guerbet pourrait ne pas être suffisamment préparé et/ou capable de répondre efficacement à cette situation de crise. Ceci peut entraîner des retards ou des interruptions d'approvisionnement, causer une menace pour l'activité de Guerbet ainsi que pour la sécurité et la santé de ses employés. Si Guerbet ne parvient pas à atténuer l'impact de l'incident parce qu'il ne réagit pas suffisamment rapidement ou parce qu'il ne parvient pas à mettre en œuvre un plan de continuité des activités en ligne avec l'ampleur de l'incident, Guerbet pourrait ne pas être en mesure de rétablir ses opérations dans des délais raisonnables, et son résultat opérationnel ainsi que son image et sa réputation pourraient être négativement affectés. Une épidémie mondialisée peut impacter la chaîne d'approvisionnement de nos sites et plus globalement l'activité du Groupe :

- Les salariés Guerbet pourraient contracter le virus avec des conséquences potentiellement graves pour leur santé.
- L'activité des sites industriels pourrait être perturbée :
 - pour les sites industriels chimiques, l'absentéisme impliquerait, au pire, un arrêt ponctuel des ateliers voire d'une ligne de process pendant quelques jours ;
 - pour les sites pharmaceutiques, l'absentéisme impliquerait au pire, une réaffectation du personnel présent sur les lignes de production prioritaires et une révision des plannings de production.
- Perturbations et retards liés à la perturbation des transports pourraient entraîner des retards d'approvisionnements de nos usines.
- Perturbations et retards liés à la perturbation des transports pourraient entraîner des retards dans l'acheminement de nos produits.
- Arrêts ou retard de production chez nos fournisseurs (matières premières, matériels électroniques, consommables, packaging) pourraient entraîner une rupture d'approvisionnement et un arrêt d'activités.
- Le ralentissement économique induit par la pandémie pourrait entraîner des annulations de commandes ou des reports de commandes pouvant engendrer une baisse de notre chiffre d'affaires.

Guerbet dispose d'un plan de gestion de crise au niveau Groupe décliné sur chacun de ses sites qui disposent d'un plan de continuité d'activité à quatre niveaux en fonction de l'évolution de la pandémie. Concernant le coronavirus (Covid-19) *, Guerbet a mis en œuvre un certain nombre d'actions clés, afin de minimiser le risque d'infection de ses employés, de leurs familles et de tiers, pour soutenir ses activités industrielles et commerciales. Les actions suivantes ont été mises en place :

- Guerbet a mis en place un Comité interne Covid-19 pour évaluer très fréquemment la situation et définir les actions nécessaires.
- Guerbet suit les conseils aux voyageurs de l'Organisation mondiale de la santé afin d'interdire les destinations à risques. Plus généralement les déplacements professionnels sont limités au strict minimum.
- Guerbet suit proactivement les impacts potentiels sur sa chaîne d'approvisionnement. Nous contactons nos principaux fournisseurs, sous-traitants (agents de transport, coursiers, services de nettoyage, services de sécurité, services de maintenance et services publics, etc.) et d'autres sous-traitants (CMO). Notre approche vise à identifier les perturbations ou pénuries potentielles afin de prévoir des actions compensatrices. Guerbet a mis en place depuis plusieurs années des stocks de sécurité pour ses matières premières clés et pour ses produits finis.
- Nous avons une cellule de crise sur chaque site de production/centre de distribution. Leurs responsabilités consistent à coordonner toutes les exigences et la mise en œuvre des plans d'action.
- Nous avons communiqué et sensibilisé tous les employés aux actions de l'entreprise afin de minimiser le risque d'infection et garantir une prestation de services ininterrompue, par exemple ; protocoles sanitaires diffusés sur tous nos sites, dans toutes nos filiales : gestes barrières, nettoyage et désinfection du lieu de travail, fourniture des équipements de protection individuelle, etc.
- Nous avons distribué des équipements de protection individuelle à l'usage des employés dès le début de la pandémie Covid-19.

Description des risques

Actions de maîtrise

Risques liés à la sécurité et à l'environnement

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs, à la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur huit sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs (Lanester, Marans et Dublin) sont classés Seveso donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages et intérêts.

Les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement inspectés par les autorités pour les aspects santé au travail, sécurité et environnement.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique et développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Guerbet a défini des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le Directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites, les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer.

Les sites industriels déploient les procédures clés en matière de sécurité (permis de travail, consignation, permis feu, etc.) permettant de renforcer la prévention des accidents.

Les analyses de risques HSE – incluant les analyses de risques liés aux procédés sur les sites de production des principes actifs – et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations.

Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'actions suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de reporting de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

Risques liés aux achats et à la sous-traitance

Ces risques pourraient se matérialiser par la défaillance d'un prestataire pouvant entraîner la rupture d'approvisionnement d'une matière première stratégique ou par la discontinuité d'une prestation de service.

En 2020, la crise de la Covid-19 a fortement perturbé l'activité économique. Nos fournisseurs et prestataires de services ont su maintenir leur activité afin d'assurer la continuité des activités de Guerbet.

La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes, évalue les fournisseurs annuellement en utilisant la méthode « Pestel ». Un plan d'actions est associé intégrant une gestion des priorités, prenant en compte la disponibilité des ressources techniques. Guerbet a développé un processus de sélection des prestataires. Les prestataires stratégiques sont intégrés dans un plan d'audits établi et réalisé annuellement.

Les négociations sont effectuées pour obtenir des accords de fournitures moyen et long terme.

Un plan visant à qualifier une seconde source pour les Matières Premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles.

Enfin, le Groupe forme ses collaborateurs à la gestion et la maîtrise des sous-traitants.

Face à la crise de la Covid-19, le Groupe a organisé une cellule de crise intégrant la fonction Achats. La Cellule a notamment suivi les fournisseurs stratégiques et a pu agir dès la connaissance de tensions potentielles d'approvisionnement contribuant ainsi à la continuité des activités.

Description des risques	Actions de maîtrise
Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	
La satisfaction de nos clients et la santé des patients sont deux objectifs essentiels du Groupe. Les risques portant sur la qualité et la sécurité des produits ont pour conséquence potentielle la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés par ses produits (médicaments ou dispositifs médicaux) et les effets qui en découleraient d'un point de vue financier (perte de chiffre d'affaires), juridique (recours de patients ou <i>class action</i> notamment) ou de notoriété (perte d'image auprès des clients).	Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe contrôle, examine et évalue de façon continue l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution. Il dispose d'un système de pharmacovigilance et de matériovigilance lui permettant de veiller, suivre et déclarer aux autorités de santé les effets indésirables survenus à l'occasion de l'utilisation de ses produits afin d'apprécier leur rapport efficacité/sécurité. Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi. Ceux-ci sont garantis par des tests conformes aux législations et bonnes pratiques en vigueur. Guerbet diffuse auprès de ses clients une information fiable, équilibrée et objective sur les produits et s'assure que les questions et réclamations sont prises en charge dans les meilleurs délais par le service centralisé de gestion des réclamations clients. Ce service est en lien étroit avec les départements pharmacovigilance et matériovigilance. Par ailleurs, les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement audités par le Groupe ou par les organismes notifiés et inspectés par les autorités de santé. Le groupe Guerbet a mis en place une politique de gestion des risques qui s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, tel que l'ICH Q9, permettant d'identifier et de catégoriser les risques afin de mettre en place des plans de réduction des risques. Cette approche de gestion des risques a été déclinée dans nos systèmes de management de la qualité comme demandé par les bonnes pratiques en vigueur et ce afin de garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité de nos produits ainsi que la performance de nos services et dispositifs médicaux.

* Pour plus de détails sur l'impact de la Covid-19, vous référer aux sections 4.1.6, 4.1.7 et 4.2.

4.10 AUTRES INFORMATIONS LÉGALES

4.10.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.

(en €)	2020	2019	2018	2017	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 602 674	12 596 161	12 581 261	12 563 358	12 501 148
Nombre des actions ordinaires existantes	12 602 674	12 596 161	12 581 261	12 563 358	12 501 148
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• Par exercice de droits de souscription	62 870	69 383	84 283	62 210	166 076
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes avec services et produits divers	406 835 598	468 197 865	484 408 866	466 919 909	371 463 674
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 018 235	28 545 062	127 626 081	41 913 947	41 833 925
Impôt sur les bénéfices	(9 628 972)	(5 724 643)	10 839 528	(5 160 407)	(4 102 679)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	651 990	744 739	1 558 726	804 657	1 089 354
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(12 699 402)	(15 939 618)	99 304 000	258 067	15 142 017
Résultat distribué	8 821 872 ⁽¹⁾	8 817 313	10 694 072	10 678 854	10 625 976
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,01	2,66	9,15	3,68	3,59
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,01)	(1,27)	7,89	0,02	1,22
Résultat net dilué	1,40	2,95	3,75	0,02	1,20
Dividende brut attribué à chaque action	0,70 ⁽¹⁾	0,70	0,85	0,85	0,85
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 030	998	981	985	949
Montant des salaires	66 280 282	63 586 686	60 241 938	55 526 153	53 712 515
Montant des charges sociales	32 246 353	30 457 702	31 807 837	25 573 767	24 487 942

(1) Ce montant sera soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

4.10.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.

4.10.2.1 Décomposition par échéance des soldes fournisseurs

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à soixante jours à compter de la date d'émission de la facture (ou quarante-cinq jours fin de mois).

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	–	–	28	4 500	4 528
Fournisseurs Biens et Services hors France	1 216	1 713	8 088	11 649	22 666
Fournisseurs de Biens et Services	1 216	1 713	8 116	16 149	27 194
Fournisseurs Immobilisations France	93	7	114	2 707	2 921
Fournisseurs Immobilisations hors France	18	1	8	21 012	21 039
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	–	–	–	72
Fournisseurs Immobilisations	183	8	122	23 719	24 032
TOTAL	1 399	1 721	8 238	39 868	51 226

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2020 s'établit à 30 330 K€.

Au 31 décembre 2019, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposaient comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	–	–	1 761	5 777	7 538
Fournisseurs Biens et Services hors France	800	1 943	9 345	11 384	23 472
Fournisseurs de Biens et Services	800	1 943	11 106	17 161	31 010
Fournisseurs Immobilisations France	140	17	455	2 327	2 939
Fournisseurs Immobilisations hors France	1	117	11	25 061	25 190
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	–	–	–	72
Fournisseurs Immobilisations	213	134	466	27 388	28 201
TOTAL	1 013	2 077	11 572	44 549	59 211

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2019 était de 24 704 K€.

4.10.2.2 Décomposition par échéance des soldes clients

Au 31 décembre 2020, les créances clients hors Groupe au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

CRÉANCES CLIENTS HORS GROUPE

Article D. 441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (comptes 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	253	19	3	4	15	41
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	6 423	1 728	13	105	182	2 028
Factures relatives à des créances litigieuses ou des clients douteux						
Nombre de factures exclues						7
Montant total HT des factures exclues (en K€)						92,9
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L. 441-6 ou art. L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont en très grande majorité les délais contractuels					

Le montant des factures à établir comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2020 s'élève à 597 K€.

4.10.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Guerbet S.A. a souscrit le 10 février 2020 à l'augmentation de capital réalisé par CertisTherapeutics pour un montant de 60 003 € (7 813 actions ordinaires) représentant 7 % du capital.

4.10.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

1. Conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Néant.

2. Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

Convention conclue entre M. Yves L'Épine et la société Guerbet suite à la décision du Conseil d'administration de la Société du 18 décembre 2019 de mettre un terme au mandat de Directeur Général de M. Yves L'Épine :

- Cette convention a pour objet la renonciation, en contrepartie des concessions réciproques consenties de part et d'autre, de chacune des parties à toute demande, réclamation ou action quelle qu'elle soit, née ou à naître, en lien direct ou indirect avec le mandat de Directeur Général de la Société de M. Yves L'Épine ou l'un de ses mandats au sein d'une filiale de la Société (en ce compris les éléments de rémunération au titre de ces mandats) ou tous autres accords existants antérieurs entre les parties.
- Cette convention prévoit le versement par la Société à M. Yves L'Épine, entre le 1^{er} et le 15 janvier 2020, d'une indemnité à titre transactionnel (au sens des articles 2044 et suivants du Code civil), forfaitaire, global et définitif, et pour solde de tout compte, égale, avant toute déduction, à un montant brut de 1 100 000 €.

- Cette convention a été conclue dans l'intérêt de la Société notamment car elle comprend un engagement de M. Yves L'Épine (à titre de concession dans le cadre de la transaction objet de la convention) de ne pas concurrencer la Société (sur la base d'une liste de sociétés identifiées) ni de recruter l'un quelconque des collaborateurs du Groupe pendant deux ans.
- Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2019. L'autorisation du Conseil d'administration ainsi donnée a été motivée par la nécessité d'éviter les aléas, coûts et délais d'une procédure judiciaire menacée par M. L'Épine ainsi que la publicité éventuelle entourant une telle procédure, justifiant de ce fait l'intérêt pour la Société des engagements, notamment financiers, pris par la Société et tels que rappelés ci-dessus.

Le montant versé par Guerbet au cours de l'exercice 2020 s'élève à 1 100 000 € correspondant au montant de l'indemnité transactionnelle mentionnée ci-dessus.

4.10.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document d'enregistrement universel
Activité en matière de recherche et de développement	Le groupe Guerbet – pages 23 à 27
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – pages 69 à 70
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Guerbet et ses Actionnaires – pages 81 à 83
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – pages 28 à 29
Rémunération des mandataires sociaux : • informations relatives aux rémunérations • informations relatives aux engagements de retraite	Gouvernement d'entreprise – pages 54 à 70
Détenteurs du capital et des droits de vote	Guerbet et ses Actionnaires – page 78
Participation des salariés au capital	Guerbet et ses Actionnaires – pages 79 à 84
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Guerbet et ses Actionnaires – page 77
Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – page 219
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	Déclaration de performance extra-financière – pages 106 à 137

5 DÉCLARATION de performance extra-financière



5.1 GOUVERNANCE, ORGANISATION, STRATÉGIE, RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE	106	5.7 ÉTHIQUE DES AFFAIRES	133
5.1.1 Gouvernance et organisation RSE	106	5.7.1 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	133
5.1.2 Stratégie RSE	106	5.7.2 Respect du droit de la concurrence	134
5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE	107	5.7.3 Relations avec les autorités et communautés locales	135
5.2 DES PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ À VALEUR AJOUTÉE SOCIÉTALE	108	5.8 CONTRIBUTION DE GUERBET AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	136
5.2.1 Qualité et sécurité des produits et services	108	5.9 RECONNAISSANCES EXTERNES DE LA PERFORMANCE RSE DE GUERBET	137
5.2.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche	109	5.10 MÉTHODOLOGIE DE CONSOLIDATION DES DONNÉES RSE	137
5.3 RESSOURCES HUMAINES	110	5.10.1 Périmètre et modalités de consolidation	137
5.3.1 Emploi	110	5.10.2 Variation de périmètre	138
5.3.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents	110	5.10.3 Précisions et limites méthodologiques	139
5.4 PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES PERSONNES	119	5.10.4 Responsabilités et contrôles des données	139
5.4.1 Contexte et politique	119	5.10.5 Indicateurs qualité	139
5.4.2 Plan d'actions et résultats en matière de santé et sécurité	122	5.10.6 Indicateurs sociaux	139
5.5 MINIMISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DU PRODUIT	123	5.10.7 Indicateurs sécurité	140
5.5.1 Minimiser les impacts environnementaux sur nos sites	123	5.10.8 Indicateurs environnementaux	141
5.5.2 Réchauffement climatique	127	5.11 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	142
5.6 DROITS HUMAINS ET ACHATS RESPONSABLES	130		
5.6.1 Droits humains	130		
5.6.2 Achats responsables	131		

Ce chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion, conformément aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce relatives aux obligations de transparence des entreprises. Ces informations sociales, environnementales, sociétales, relatives aux droits humains y sont publiées dans une démarche d'amélioration continue, sur la base de la cartographie des risques et opportunités propres à Guerbet.

Ce chapitre a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dont le rapport d'assurance modérée est présenté en section 5.9.

Une note méthodologique sur la consolidation des données se trouve à la section 5.9 « Méthodologie de consolidation des données RSE » pour préciser les définitions, la méthodologie et le périmètre des différents indicateurs.

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, Guerbet a réaffirmé son engagement à donner la priorité absolue à la santé et la sécurité des collaborateurs, tout en assurant la continuité d'activité.

5.1 GOUVERNANCE, ORGANISATION, STRATÉGIE, RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté à la section 1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

5.1.1 Gouvernance et organisation RSE

Le groupe Guerbet est engagé dans une démarche RSE active et volontaire, sous l'impulsion historique de la famille Guerbet.

La stratégie RSE est proposée par la Direction du Groupe et validée par le Conseil d'administration après recommandation par le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Au sein de Guerbet, l'équipe en charge de la coordination RSE est rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et RSE, membre du Comité exécutif. Elle est en charge de développer la stratégie RSE et de coordonner la réalisation de la feuille de route avec les propriétaires des risques.

La stratégie et la feuille de route RSE actuelles ont été développées en 2018 pour une période de cinq ans dans l'objectif de renforcer la stratégie RSE de Guerbet. Elles ont été élaborées à partir de la cartographie des risques et opportunités RSE, construite notamment à la suite d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et des membres du Conseil d'administration.

En 2020, la RSE a été inscrite à l'ordre du jour en Comité exécutif et en Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration, notamment afin de tirer un premier bilan de la feuille de route RSE.

5.1.2 Stratégie RSE

La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par notre métier, nous mobilisons au quotidien nos énergies pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

Notre ambition est d'accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale avec des initiatives de croissance interne et externe en Imagerie Diagnostique et Interventionnelle et en digital. Pour concrétiser cette ambition, Guerbet a décidé de mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux afin de tirer profit des opportunités de croissance qui existent dans un contexte d'évolution de ses marchés.

En lien avec notre plan stratégique à moyen terme (voir la section 1.1 « Modèle d'affaires »), nous faisons de notre stratégie RSE un véritable levier de performance et un facteur de différenciation.

Nous l'articulons autour des axes suivants :

- des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale ;
- une politique sociale responsable, déclinée en cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité ;
- une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) qui donne la priorité absolue à la sécurité des personnes et vise à minimiser les impacts environnementaux à tous les niveaux ;
- une éthique des affaires pour garantir des pratiques favorisant la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et des pratiques anticoncurrentielles ainsi que le respect des règles de l'éthique médicale.

Cette ambition est construite autour des risques et opportunités RSE identifiés en tenant compte des activités de Guerbet, de ses spécificités, pour contribuer à une performance durable du Groupe, en soutenant le déploiement de sa stratégie de développement. Elle est également en ligne avec les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE**.

5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE

Guerbet a formalisé la cartographie des risques et opportunités extra-financiers ainsi que la feuille de route associée, selon la méthodologie suivante :

FORMALISATION DE L'UNIVERS DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS	IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS	FORMALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE
• Prenant en compte les spécificités de Guerbet, les attentes de clients et les exigences des autorités locales • Par la réalisation d'entretiens de membres du Comité exécutif et de Directeurs clés du Groupe • Par la réalisation d'un entretien avec la Présidente du Conseil d'administration et la Présidente du Comité éthique, gouvernance et RSE	• Prenant en compte les politiques/moyens de maîtrise en place • Questionnaire de cotation en ligne • Atelier de cotation et d'identification des principaux risques et opportunités • Validation de la cartographie par le Directeur Général	• Analyses des meilleures pratiques • Ateliers avec les propriétaires de risques/opportunités • Validation de la feuille de route en Comité exécutif • Présentation de la feuille de route en Conseil d'administration

Les principaux risques et opportunités RSE identifiés sont les suivants :

- qualité et sécurité des produits ;
- santé et sécurité des personnes contribuant aux activités ;
- attractivité des talents et développement des collaborateurs pour accompagner le plan stratégique ;
- impacts environnementaux sur nos sites : sécurité des installations industrielles, utilisation durable des ressources, maîtrise des rejets et émissions ;
- impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement ;
- achats responsables dont droits humains ;
- éthique des affaires.

Les feuilles de route associées à ces risques sont revues deux fois par an avec les propriétaires de risques. Elles sont présentées annuellement au Comité exécutif et au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

Les risques et opportunités principaux sont identifiés dans la DPEF (Déclaration de performance extra-financière) par ce logo :



Au-delà de la réponse aux risques principaux, la DPEF présente les politiques et actions du Groupe en matière d'accords collectifs et actions en faveur de la diversité.

Guerbet présente également sa politique en faveur du respect du bien-être animal.

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel pour le Groupe. Le groupe Guerbet n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des états et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été identifiés comme étant un enjeu matériel pour le Groupe.

5.2 DES PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ À VALEUR AJOUTÉE SOCIÉTALE

Guerbet contribue aux progrès du diagnostic des grandes pathologies et veille à anticiper les besoins futurs grâce à des produits à valeur ajoutée sociétale (voir sections 1.4 « Présentation des activités » et 1.6 « Recherche et Développement »).

Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et services innovants qui ont prouvé leur efficacité et

leur sécurité d'emploi, permettant aux professionnels de santé de remplir leur mission dans les meilleures conditions pour eux-mêmes et leurs patients.

Dans le cadre de sa mission de santé publique, Guerbet a poursuivi son activité pour soutenir au maximum les structures de santé dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

5.2.1 Qualité et sécurité des produits et services



Contexte et politique

Guerbet parviendra à accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale en s'appuyant sur sa Vision Qualité qui place la sécurité des patients comme sa priorité absolue.

Le Groupe a pour ambition de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs et de haute qualité. Avec plusieurs centaines de collaborateurs dédiés à la qualité, Guerbet développe et met à disposition de ses clients des produits de santé, des dispositifs médicaux et des services qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi.

Notre politique Qualité repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur.
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités.
3. Chaque collaborateur de Guerbet est responsable de la qualité et des performances du produit ou du service ainsi que de la sécurité du patient.

4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage, des capacités et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente.
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services. Notre initiative en faveur de l'amélioration continue repose sur le Programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel.
6. La réalisation de nos objectifs Qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

Plan d'actions et résultats

Le Groupe s'est adapté afin de garantir la continuité d'activité et d'approvisionnement des marchés des produits essentiels dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Pour accompagner la Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme notre priorité absolue, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Performance Qualité	• « Bon du premier coup ». • Améliorer le temps de cycle de libération d'un lot. • Améliorer l'indice de Qualité. • Développer la performance des laboratoires contrôle qualité par l'excellence opérationnelle.	• Objectif « bon du premier coup » au-dessus du seuil en 2020. • Réduction du temps de cycle de libération d'un lot de plus de 20 % depuis la mise en place de cet indicateur en 2019. • Amélioration de l'indice qualité de deux points par rapport à 2019 et de 14 points par rapport à 2018. • Amélioration de la performance des laboratoires contrôle qualité de 7 % par rapport à 2019.
Culture Qualité	• Poursuivre la mise en place/révision de politique Qualité standardisée. • Poursuivre la diffusion d'une culture Qualité commune en : • organisant des formations auprès des collaborateurs concernés ; • décrivant le Système de Management de la Qualité dans un Manuel Qualité global formalisé. • Renforcer les compétences de la Direction Qualité en recrutant des experts Qualité dispositifs médicaux.	• Création du manuel Qualité Groupe, mise à jour des politiques et lignes directrices afin de refléter l'évolution des réglementations mondiales. • Poursuite du processus de simplification des Systèmes de Management Qualité sur les sites industriels. • Réalisation de formation et recyclage aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). • Lancement d'un programme de formations sur la réduction des erreurs humaines. • Préparation à la nouvelle directive EU MDR pour les dispositifs médicaux.
Conformité	• Poursuivre le déploiement des audits Qualité.	• Malgré la pandémie, Guerbet a réalisé quatre audits qualité <i>corporate</i> sur ses sites industriels. • Huit inspections des autorités de santé sur les sites industriels avec renouvellement du certificat.

5.2.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche

En matière de recherche et innovation, Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'Imagerie Diagnostique – avec l'imagerie par résonance magnétique (IRM), l'imagerie par Rayons X et les Solutions d'Imagerie et Services (SIS) – et l'Imagerie Interventionnelle.

Dès lors qu'il est impératif de recourir à des animaux, les études sont encadrées par des professionnels formés en continu et des procédures conformes à la réglementation. Les expérimentations sont réalisées dans le souci d'éviter autant que possible la souffrance animale. Ces précautions, qui font partie intégrante de nos procédures, sont appliquées tout au long de la vie des animaux, de l'hébergement aux soins prodigués et ce, jusqu'à l'expérimentation scientifique.

Depuis 1996, Guerbet s'est engagé de manière volontaire, à appliquer le principe international des « 3R » qui consiste à Remplacer, Réduire et Raffiner :

- Remplacer : privilégier d'autres méthodes à l'expérimentation animale ; le recours aux animaux de laboratoires ne se fait que lorsque cela est absolument nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'objectif recherché pour l'étude ne peut être atteint par d'autres moyens, notamment des essais *in vitro* ;
- Réduire : recourir aux expérimentations animales le moins possible dans le cadre d'une étude de recherche tout en gardant à l'esprit qu'un panel représentatif est nécessaire ;
- Raffiner : renforcer le confort des animaux par des méthodes adaptées d'enrichissement et éviter la souffrance animale par des méthodes adaptées d'analgésie et d'anesthésie.

Conformément à la réglementation, Guerbet dispose d'un Comité d'éthique, constitué de 10 membres dont un vétérinaire indépendant. Le Comité d'éthique réalise l'évaluation de chaque projet de recherche nécessitant un recours à un modèle animal et rend un avis joint à toute demande d'autorisation de projet qui est soumise au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Guerbet dispose également d'une structure du bien-être animal, constituée de huit membres dont un vétérinaire indépendant. La structure du bien-être animal a pour mission le

conseil auprès des professionnels sur les questions liées au bien-être des animaux et l'audit des pratiques et des études. Guerbet peut être amené à sous-traiter des études et ne travaille qu'avec des sociétés appliquant les mêmes règles.

Guerbet, dans sa volonté de proposer des solutions innovantes pour le futur, veille à garantir ces réalisations dans le respect des règles éthiques et du bien-être animal.

5.3 RESSOURCES HUMAINES

Guerbet déploie une politique sociale responsable fondée sur :

- les principes fondamentaux d'Équilibre, d'Équité et d'Éthique, eux-mêmes articulés autour des cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité ;
- les valeurs du Groupe : **ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE**.

Le « CARE » (au sens de prendre soin de tous les acteurs de son écosystème) intégré aux valeurs de l'entreprise démontre que le

respect des collaborateurs fait partie intégrante des préoccupations de Guerbet. Le Groupe considère que les femmes et les hommes qui travaillent au sein de l'entreprise sont le moteur de sa réussite. Leur bien-être et leur sécurité sont un gage de performance pérenne. Dans ce cadre respectueux de l'individu, Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui, et fonde son développement durable sur l'écoute et le dialogue social.

5.3.1 Emploi

Au 31 décembre 2020, le groupe Guerbet emploie 2 635 salariés à travers le monde.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE (en %)



5.3.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents



Guerbet met en œuvre une politique de gestion des Ressources Humaines (RH) tournée vers un engagement social.

L'évolution du modèle d'affaires de Guerbet pour soutenir le plan stratégique du Groupe transforme profondément l'organisation. Le plan stratégique du Groupe met en exergue un besoin de nouvelles compétences acquises en privilégiant, lorsque c'est possible, le développement et la mobilité interne de nos collaborateurs, ou le cas échéant via des recrutements ciblés, pour accompagner le Groupe sur les nouveaux domaines de développement qui s'offrent à lui, tels que la radiologie interventionnelle, les dispositifs médicaux (et leurs services techniques associés) ou encore le

développement d'une offre logicielle intégrant des solutions d'Intelligence Artificielle.

Le développement des politiques Ressources Humaines : recrutement, développement, évaluation de la performance et reconnaissance des collaborateurs ont pour objectif d'accompagner l'ambition de Guerbet.

La mise en œuvre des politiques RH est soutenue par un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) qui permet de gérer l'ensemble des politiques RH du Groupe.

5.3.2.1 Une politique de recrutement et d'intégration pour accompagner la stratégie

Contexte et politique

Guerbet privilégie l'emploi pérenne, en cohérence avec la vision long terme de sa stratégie, et développe une politique de recrutement pour accompagner l'évolution de son modèle d'affaires, qui met en exergue le besoin d'attirer des compétences stratégiques et de profils rares. En effet, plus de 90 % de l'effectif fin d'année est en contrat à long terme.

Guerbet développe sa marque employeur, qui reflète les évolutions stratégiques, et vise à faire connaître Guerbet plus largement et à

accroître son attractivité. Au travers de partenariats stratégiques (IBM Watson Health, Icometrix et InterSystems), Guerbet développe une offre logicielle intégrant des solutions d'Intelligence Artificielle. Guerbet a également une activité de développement très importante sur les dispositifs médicaux qui sont une composante majeure de son portefeuille produit, tant en Imagerie Diagnostique (injecteurs et consommables associés) qu'en Imagerie Interventionnelle (portefeuille de microcathéters innovants). Guerbet attire des talents pour permettre ces développements très innovants, et mène des actions spécifiques, via sa marque employeur, pour augmenter son attractivité et ainsi attirer ces candidats.

Pour les nouveaux entrants, Guerbet met en œuvre un programme d'intégration afin de développer la connaissance de ses activités et renforcer l'appartenance au Groupe.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Notoriété et recrutement	- Renforcer la marque employeur au niveau monde. - Recruter sur les segments solutions digitales, dispositifs médicaux, et l'Imagerie Interventionnelle.	- Renforcement de la marque employeur, sur les réseaux sociaux notamment, pour mieux refléter les évolutions stratégiques, faire connaître Guerbet plus largement et accroître son attractivité. - Revue de la politique de recrutement : clarification du process, des rôles et responsabilités de chacun (manager, RH, recruteur), changement de modèle de recrutement en l'internalisant, amélioration de l'expérience candidat en lien avec notre marque employeur. - Poursuite du Comité éditorial pour traduire la stratégie de communication interne et externe sur le recrutement. - Mise en place d'un programme de recrutement participatif par recommandation en interne. - Participation aux salons de recrutements et étudiants, en renforçant par exemple la communication sur les partenariats associatifs existants. - Exemples de recrutement clés 2020 : - experts en intelligence augmentée, dispositifs médicaux et en Imagerie Interventionnelle ; - responsable Qualité ; - fonctions clés en Asie-Pacifique : marketing, affaires réglementaires et médicales ; - responsable Qualité, IT et Pharmacovigilance.

5.3.2.2 Une politique de développement des collaborateurs

Contexte et politique

Le groupe Guerbet développe une politique de gestion des emplois et des compétences ainsi que de formation, afin de promouvoir et d'accompagner le développement des collaborateurs, en lien avec la stratégie du Groupe. Cette politique s'appuie sur la formation continue des collaborateurs, l'accompagnement du développement des leaders et le développement de passerelles métier pour permettre l'acquisition de nouvelles compétences stratégiques.

Formation continue des collaborateurs

Guerbet investit dans la formation continue de ses collaborateurs, afin d'acquérir, développer et renforcer les connaissances et compétences nécessaires pour assurer les fonctions des postes

occupés par les collaborateurs, en conformité avec les réglementations et procédures applicables, et dans un objectif de pleine réussite et d'amélioration continue de la performance.

Guerbet anticipe également les besoins de développement de compétences pour répondre aux évolutions programmées, et soutenir ainsi la transformation de l'entreprise et l'atteinte de ses objectifs prioritaires, en ligne avec la stratégie définie pour le Groupe.

Les axes d'orientation incluent notamment le développement des compétences dans le domaine des dispositifs médicaux, de l'Imagerie Interventionnelle, du digital et de l'intelligence artificielle, afin de réussir nos projets et de répondre aux attentes de nos clients dans le lancement de nos nouveaux produits et solutions.

Une attention particulière est également donnée à l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue pour exécuter la stratégie avec la meilleure efficacité possible. Sans oublier l'évolution continue de la réglementation, des requis qualité et sécurité auxquels Guerbet est vigilant pour se maintenir au niveau requis.

Enfin, pour continuer à favoriser la croissance du Groupe dans un contexte international, Guerbet poursuit son effort de formation aux langues étrangères.

Une variété de formats pédagogiques est proposée pour répondre à ces objectifs : prise de connaissance de documents, formations au poste, autres formations techniques ou développements des compétences humaines, animés en situation de travail, en cours présentiel, distanciel ou en ligne (format privilégié dans le contexte de pandémie).

À noter également l'utilisation de la solution logicielle collaborative Guerbet Inside qui favorise le co-développement et l'échange d'informations (articles de blog, vidéos, webinaires...), de bonnes pratiques, de tutoriels, contribuant à la culture d'apprentissage au sein du Groupe. Les formations type webinaire pour les collaborateurs se sont fortement développées en 2020, notamment sous l'effet de la crise Covid-19 et du télétravail généralisé sur de longues périodes.

Cette culture d'apprentissage entre collaborateurs est renforcée par l'implication de formateurs internes sur les différents sites du Groupe. Au cours des formations collectives qu'ils animent, ils partagent leur expertise et savoir-faire, participant à la capitalisation des connaissances et au développement d'une communauté interne au sein de l'entreprise.

La formation continue contribue ainsi au développement durable de l'entreprise, visant à accroître l'expertise des collaborateurs pour accompagner l'évolution de l'entreprise.

Accompagner le développement des leaders

Programme de développement

Dans le cadre de la préparation des plans de succession des fonctions clés, Guerbet propose un programme de développement spécifique Guerbet Development Center ouvert aux collaborateurs ayant le potentiel d'être développé vers un poste clé de l'entreprise.

Ce programme d'une durée d'un an accueille des collaborateurs de différents pays, métiers, âges, genres, séniorité, encadrés par des coachs internes. Une année riche en expériences et apprentissages axée sur le développement des compétences de leader transformationnel. Le programme propose notamment des séminaires (incluant présentations, ateliers en groupe, challenges et awards), des webinaires, des intervenants internes et externes, et la réalisation d'un projet en équipe internationale transverse. Les thématiques abordées sont centrées sur les caractéristiques principales du leader Guerbet : se connaître soi, se connaître en sa qualité de leader et connaître l'entreprise avec un ancrage sur les valeurs du Groupe (**CARE, COOPERATE, INNOVATE, ACHIEVE**).

Cette initiative permet par anticipation de renforcer nos plans de succession à tout niveau, sur les postes clés. Elle concourt également à la motivation, à l'engagement et à la fidélisation des collaborateurs, ainsi qu'au développement du sentiment d'appartenance à l'échelle du Groupe.

Programme global de développement du leadership

Au-delà du Guerbet Development Center, dans l'objectif d'accompagner de façon pérenne la transformation du Groupe et le développement de tous les collaborateurs, Guerbet investit dans le renforcement des compétences managériales et humaines de ses managers à tout niveau de l'organisation.

Le programme a notamment comme objectif de donner aux managers de Guerbet les outils et attitudes pour engager leurs équipes dans la durée, renforcer leur confiance dans ce rôle et développer leur leadership : engager, développer et reconnaître la performance des collaborateurs.

En 2020, plusieurs sessions pilotes ont été réalisées avec des managers de différents métiers et de différents sites. L'objectif est de déployer ces formations auprès des managers du Groupe dès 2021.

Plans de succession et développement des potentiels

Afin d'accompagner la stratégie de croissance interne et externe et l'émergence de nouveaux métiers, Guerbet a développé sa feuille de route Ressources Humaines autour du « développement et de la formation des collaborateurs ». Ainsi, Guerbet a :

- développé des modules de formation « Experts Métiers » : Imagerie Interventionnelle, Commercial, Digital... ;
- défini et lancé une formation dont bénéficieront tous les managers Guerbet, du manager terrain au manager exécutif ;
- adapté l'approche « gestion des Talents » et plans de succession afin de donner priorité aux compétences et postes clés – à tous niveaux de l'organisation ;
- développé un programme de *mentoring* qui accompagne nos talents dans leurs trajectoires de développement.

Focus sur la politique de mobilité interne et internationale

La politique déployée incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière dans un périmètre Groupe. Elle vise à détecter de nouveaux talents, à développer et renforcer l'engagement des collaborateurs et s'intègre dans la politique de développement des compétences.

La mobilité interne comprend l'évolution latérale vers un autre métier ou hiérarchique (promotion), un changement géographique ou une expérience projet. Le recours aux VIE (Volontariat International en Entreprise) dans nos filiales (hors France) est encouragé, pour les mobilités à l'international, pour les employés de moins de 28 ans.

Tous les collaborateurs, quelles que soient leur ancienneté et fonction dans l'entreprise, sont éligibles à la mobilité interne et encouragés à faire part de leur souhait à leur manager au moment des discussions de carrière.

En 2020, Guerbet a lancé le *Graduate Program* afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs sur des postes critiques. Ce programme permet aux jeunes diplômés de découvrir différents métiers et d'accélérer leurs carrières à des postes clés au sein de la Société. Il s'agit d'un programme en trois phases, constitué de trois missions de six mois, incluant une mission à l'étranger.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Développement des salariés et gestion des talents	• Déploiement progressif de la Guerbet Academy : développer les compétences des salariés, en particulier les compétences transversales et visant à accompagner l'évolution du Groupe. • Déploiement progressif d'un outil de gestion unique des formations réglementaires à l'ensemble du groupe Guerbet, pour faciliter le pilotage global. • Déploiement de l'évaluation annuelle de performance.	• La structuration de la Guerbet Academy et le déploiement d'actions : • programme interne de Guerbet Development Center étendu à toutes les Directions du Groupe ; • nouveau programme « Management et Leadership » mis en place avec des sessions pilotes ; • capacités en management de projet déployées sur tous les sites industriels et leurs fonctions supports ; • formation aux compétences nouvelles (Dispositif Médical, Imagerie Interventionnelle, responsable grands comptes, Digital/Intelligence Augmentée) via la formation continue (formations externes et mise en place d'initiatives et programmes internes). • Développement des compétences par la formation : • 1 455 salariés ont suivi une formation animée par un formateur, 494 e-learning ont été suivis et 2 757 formations à poste assurées ; • 2 160 salariés connectés sur le réseau social interne Guerbet Inside avec 100 communautés actives ; • Plus de 500 participants en moyenne pour les webinaires internes consacrés à l'imagerie interventionnelle ; • poursuite du déploiement de l'outil de gestion de la formation réglementaire. • Réalisation de l'entretien annuel de performance pour 98,3 % de l'effectif.
Mobilité interne	• Poursuite du programme de mobilités internes.	• 176 mobilités internes en 2020. • Lancement du <i>Graduate Program</i> afin d'accompagner le développement des jeunes collaborateurs sur des postes critiques.

5.3.2.3 Une politique de reconnaissance en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise

Contexte et politique

Politique de reconnaissance globale

Les femmes et les hommes de Guerbet sont au cœur de la réussite du Groupe. La politique de reconnaissance est un élément essentiel à sa performance à long terme.

Notre politique de reconnaissance globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des salariés de l'entreprise. Cette politique intègre des éléments monétaires et non monétaires, tels que les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération à long terme, de fidélisation et également l'ensemble des éléments de développement des collaborateurs. La politique de reconnaissance de Guerbet couvre plusieurs objectifs :

- attirer et fidéliser les salariés ;
- reconnaître équitablement la contribution des collaborateurs à la stratégie de Guerbet dans un contexte de transformation ;
- analyser régulièrement la compétitivité et la structure des rémunérations par rapport aux références marché et aux pratiques des pays.

Rémunération directe

Nous offrons à nos salariés une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise. Les augmentations annuelles prennent en compte la performance individuelle du collaborateur ainsi que son positionnement salarial

au regard du marché. À cette rémunération fixe, s'ajoute une rémunération variable, liée à des objectifs individuels et collectifs intégrant entre autres des critères RSE, sous forme de bonus et/ou d'intéressement au résultat.

Rémunération indirecte et avantages sociaux

Au-delà de la rémunération directe, nous proposons un package « Rémunération et Avantages sociaux » comprenant les éléments suivants :

- Depuis 2016, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'administration à émettre des plans d'attribution d'actions de performance. Des plans ont été mis en place en septembre et novembre 2016, puis en mars 2018. En 2020, à titre exceptionnel dans le contexte de la pandémie, la Société a décidé de ne pas attribuer d'actions de performance et le Directeur Général a renoncé à toute attribution le concernant.
- Autres composantes de la rémunération et avantages :
 - des couvertures de prévoyance, santé et retraite compétitives ;
 - des véhicules de fonction à la disposition de certaines catégories de salariés ;
 - la prise en charge de certaines dépenses, en fonction des législations locales ;
 - la récompense de la performance et des initiatives des salariés par l'attribution annuelle d'Awards ;
 - le développement du travail à domicile pour certains postes et selon les législations locales, dans le contexte Covid et des réflexions sont en cours dans le contexte après Covid/« nouveau normal ».

Prime

Pour la deuxième année consécutive, la Direction de Guerbet a versé une prime, dite « Macron » aux salariés de Guerbet S.A., pour contribuer à soutenir le pouvoir d'achat des salariés dont la rémunération est inférieure au seuil défini en interne.

En complément, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Guerbet S.A. et les organisations syndicales ont conclu un accord pour récompenser les salariés mobilisés sur le terrain dans les premières semaines de la pandémie, pour permettre à Guerbet de poursuivre son activité pour soutenir au maximum les structures de santé.

Guerbet a étendu cette initiative à l'ensemble des collaborateurs du Groupe mobilisés sur le terrain.

Dispositif de solidarité avec don de jours de congés

Dans le cadre de la pandémie, la Direction de Guerbet S.A. et les Délégués Syndicaux ont conclu un accord relatif à la création d'un dispositif de solidarité par don de jours de congés, abondé par la Direction, à destination des salariés concernés par la baisse de rémunération pour des raisons de vulnérabilités ou de garde d'enfant. Ce dispositif a permis de limiter l'impact sur la rémunération des personnes concernées.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Rémunération	Associer les salariés à la croissance et au développement de l'entreprise, notamment à travers l'octroi d'actions de performance pour permettre aux collaborateurs du Groupe de devenir Actionnaires.	- Au 31 décembre 2020, 2,93 % du capital est détenu par les salariés du Groupe. - Prime versée aux salariés mobilisés sur le terrain dans les premières semaines de la pandémie. - Mise en place d'un dispositif de solidarité avec don de jours de congés.

5.3.2.4 Diversité et égalité des chances

Contexte et politique

Guerbet est convaincu que la diversité de ses équipes constitue une richesse et représente une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe. Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de lutte contre la discrimination, sous toutes ses formes, et intègre ces thèmes dans ses formations managériales.

Guerbet favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses, ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.

Tout acte de discrimination peut être signalé au manager, à la Direction juridique, à la Direction des ressources humaines ou sur la plateforme de signalement (ligne d'alerte) mise à disposition des salariés. Cette plateforme permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non (plus d'information, Charte Éthique Guerbet : paragraphe 5.7.1 « Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts »).

L'embauche et la rémunération reposent sur des critères objectifs de compétences, savoir-faire et savoir-être.

Nous sommes convaincus que la diversité de nos équipes est une richesse et une opportunité pour développer notre performance, innovation et créativité.

La promotion de la diversité, de l'égalité des chances et le respect des individus font partie intégrante de la Charte éthique de Guerbet.

L'équipe Ressources Humaines à tout niveau de l'entreprise est garante d'une politique de diversité et d'égalité des chances,

exercée dans le cadre du recrutement et du développement des collaborateurs. Guerbet a matérialisé des engagements majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une Charte de non-discrimination aux États-Unis et des accords en France portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes et des seniors et l'emploi des personnes en situation de handicap. Globalement, Guerbet s'attache à mettre en œuvre les politiques de diversité et d'inclusion et encourage les initiatives.

Focus égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité culturelle

Au 31 décembre 2020, le groupe Guerbet employait 43,3 % de femmes et 56,7 % d'hommes, CDI et CDD confondus. Le Groupe vise la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. L'objectif à horizon 2023 est le suivant : plus de 40 % de femmes cadres supérieurs. Pour y parvenir Guerbet a intégré dans la Guerbet Academy un axe particulier afin de développer des femmes dirigeantes ; la Guerbet Academy fait l'objet d'un déploiement progressif dans le cadre d'un plan 2020-2023.

En 2020, le taux de féminisation des postes de cadres supérieurs est de 34 %, en amélioration de 12 % par rapport à 2018. Au 31 décembre 2020, le Comité exécutif était composé à 36 % de femmes en forte progression (12,5 % fin 2019).

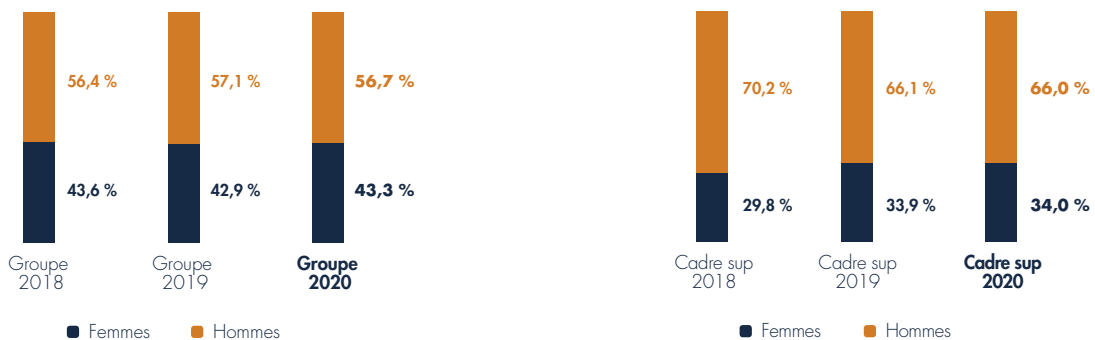
Les accords et plans d'actions signés dans l'ensemble des sociétés du Groupe en France reposent sur un diagnostic, partagé avec les partenaires sociaux, d'absence de discrimination dans l'entreprise. Ils se réfèrent aux résultats, notamment en termes de recrutement, de qualification, de formation et de rémunération. Ils définissent les dispositions favorables au maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de parcours professionnels.

En 2020, Guerbet a obtenu les indices d'égalité hommes-femmes suivants :

- 82 sur 100 pour Guerbet S.A. ;
- 91 sur 100 pour la filiale France ;
- 95 sur 100 pour le site de Marans.

Il s'agit d'un dispositif d'évaluation d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la loi dite « avenir professionnel », auquel Guerbet a répondu. La note se base sur cinq critères établis par le gouvernement : écart de rémunération femmes-hommes, écart dans les augmentations annuelles et dans les promotions, au retour de congé maternité et la présence de femmes parmi les dix salaires les plus élevés de l'entreprise. Cette note souligne l'engagement de Guerbet dans la parité.

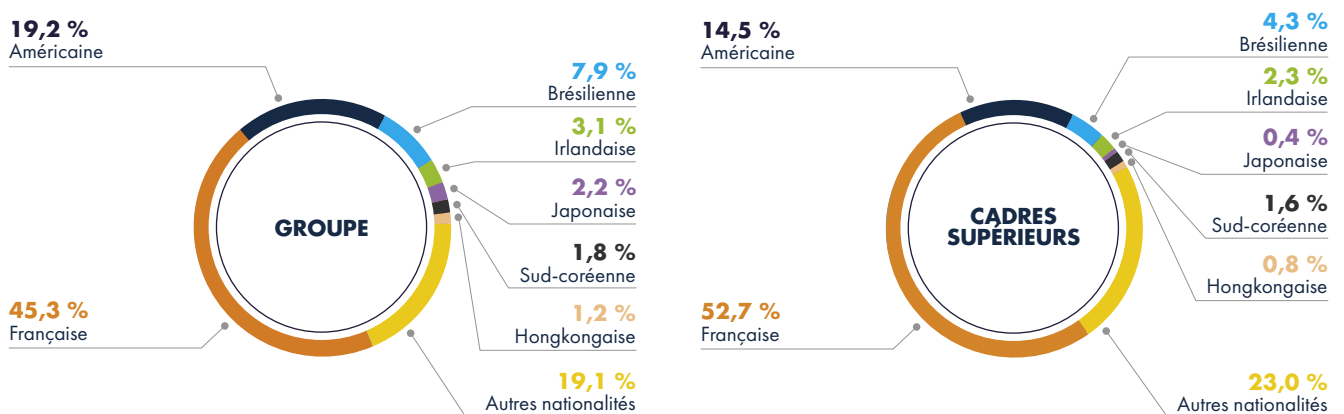
RÉPARTITION FEMMES/HOMMES AU NIVEAU DU GROUPE ET DES CADRES SUPÉRIEURS



Focus diversité culturelle

En matière de diversité culturelle, nous suivons des indicateurs. Le groupe Guerbet est présent dans 31 pays. 57 nationalités sont représentées au niveau du Groupe, dont 29 pour les cadres supérieurs (vs. 25 en 2018).

RÉPARTITION DES NATIONALITÉS AU NIVEAU DU GROUPE ET DES CADRES SUPÉRIEURS



Focus sur les mesures prises en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et du maintien de l'emploi des seniors

Les accords signés dans les sociétés françaises du Groupe contiennent notamment des engagements en faveur de l'emploi des seniors, grâce à des mesures d'aménagement du temps de travail, des actions pour la transmission des compétences et des dispositifs d'aménagement des fins de carrière. Globalement chez Guerbet il y a une réelle volonté de maintien dans l'emploi des seniors.

Guerbet s'engage en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et des mesures visant à favoriser l'intégration des jeunes. Guerbet contribue à la formation des jeunes en développant les contrats en alternance et en accueillant régulièrement des stagiaires de tous niveaux et de toutes filières dans l'ensemble des métiers et des sites, y compris dans le contexte de la pandémie.

Guerbet propose également des contrats en VIE, en offrant la possibilité de réaliser plusieurs missions sur différentes entités.

Guerbet développe des partenariats entre des écoles, lycées et universités locales et des sites du Groupe, y compris dans le contexte de la pandémie avec des sessions virtuelles de découverte métier.

Focus sur les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une politique pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les interlocuteurs RH et un correspondant Handicap en France, qui veillent à rechercher une adaptation de poste, ainsi qu'à développer la coopération avec le secteur protégé ⁽¹⁾ et le secteur adapté ⁽²⁾. Cette politique se traduit par des actions concrètes depuis plusieurs années, telles que :

- le recrutement de personnes en situation de handicap est encouragé ;
- le recours au secteur protégé et au secteur adapté pour certaines prestations (collecte et tri des déchets, entretien des espaces verts et de la voirie, mailing, activités de conditionnement, etc.) ;
- des initiatives visant à modifier le regard porté par chacun sur le handicap et à convaincre que la différence n'est pas un handicap mais peut au contraire créer des synergies ;
- la recherche, avec le concours des commissions handicap, de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité (voir section 5.4.1.2 « Focus santé au travail »).

Le taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap de Guerbet S.A. est de 6,6 %, ce taux ne comptabilise pas les salariés en sous-traitance. Ce taux est calculé selon la nouvelle méthodologie définie dans le Code de la sécurité sociale (calcul sur l'effectif moyen, valorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans et plus, hors secteur du travail protégé et adapté).

Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Guerbet apporte des soutiens financiers sous différentes formes (mécénat, subvention, taxe d'apprentissage...) et encourage la mobilisation des salariés.

Guerbet s'engage tout particulièrement en faveur de la santé, de l'écologie et de la solidarité, par des actions de soutien aux associations locales.

C'est ainsi que Guerbet est engagé en France dans l'association NQT, « Nos quartiers ont des talents ». Grâce à ce partenariat, des salariés parrainent des jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Ils les aident à définir leur projet professionnel et à améliorer leurs outils de recherche d'emploi. Ils peuvent aussi leur donner des conseils pour intégrer les codes de l'entreprise, préparer des entretiens de recrutement, développer leur réseau professionnel et enfin, les aider à prendre confiance en eux. Ce partenariat est animé en interne par la Secrétaire Générale. En 2020, une trentaine de salariés se sont engagés comme parrains ou marraines et depuis le début du partenariat avec NQT, plus de 200 jeunes ont été accompagnés.

D'autres actions concrètes témoignent de l'engagement des collaborateurs du groupe Guerbet, par leurs participations à des initiatives en faveur du handicap, de la santé, ou des œuvres de bienfaisance.

Guerbet est engagé dans l'initiative gouvernementale française PAQTE (le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises). Ce pacte est un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le gouvernement « pour un Pacte ciblé, partagé et à fort impact ». En raison de son implantation forte et historique dans des zones économiquement en difficulté, l'engagement de Guerbet dans le PAQTE traduit la responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de s'impliquer concrètement dans ces zones d'activités. À travers des actions de sensibilisation, de formation et d'achats responsables, cette mobilisation renforce des actions déjà menées par le Groupe et permet de consolider le lien des plus jeunes avec le monde de l'entreprise. Guerbet a défini des objectifs à trois ans sur chacun de ces axes.

Dans le contexte de la pandémie et d'initiatives du Groupe pour définir le « nouveau normal », un groupe de travail international et représentant toutes les Directions, piloté par la Secrétaire Générale, a été formé pour identifier et mener des actions visant à accroître et renforcer la mobilisation et l'engagement des collaborateurs. C'est dans ce cadre que Guerbet a initié une réflexion pour identifier et révéler sa raison d'être, qui se poursuivra en 2021.

En 2020, Guerbet a également lancé un programme global de recrutement participatif par recommandation encourageant nos collaborateurs à recommander des personnes de leur entourage pour des postes vacants au sein de notre organisation.

(1) Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) forment le secteur protégé, qui permet à des personnes lourdement handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

(2) Les entreprises adaptées comptent un effectif composé d'au moins 80 % de personnes handicapées.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Égalité hommes-femmes	- Développer l'égalité homme/femme pour viser la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. Objectif 2023 : - plus de 40 % de femmes cadres supérieurs.	- Taux de 34,0 % de femmes cadres supérieurs vs. 43,3 % tout poste confondu, ce taux est en amélioration, il était de 30 % en 2018. - Indices d'égalité hommes-femmes : 82 sur 100 pour Guerbet SA ; 91 sur 100 pour la filiale France ; 95 sur 100 pour le site de Marans.
Diversité culturelle	Développer la diversité culturelle.	Au moins 57 nationalités représentées au niveau du Groupe, dont 29 pour les cadres supérieurs.
Emploi des jeunes	Poursuivre le développement de partenariats avec les écoles pour intégrer des jeunes dans l'entreprise.	- Le Groupe emploie 72 apprentis à fin 2020, ce qui représente 2,7 % de l'effectif. - Le Groupe a employé 33 stagiaires sur l'ensemble de l'année. - Le Groupe employait cinq VIE en 2020.
Emploi des personnes en situation de handicap	Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap.	- Poursuite de la campagne de sensibilisation en France via des témoignages. - Guerbet S.A. emploie en direct en France 6,6 % de travailleurs en situation de handicap, hors partenariat avec le secteur protégé et adapté.

5.3.2.5 Une démarche favorisant une meilleure qualité de vie au travail

Contexte et politique

Guerbet a comme ambition de favoriser un bon équilibre vie professionnelle/vie privée, en offrant un cadre de travail satisfaisant à ses salariés. Cette démarche intègre la création d'un environnement de travail sécurisé, une attention au développement de pratiques managériales favorisant la proximité avec les collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

Un environnement de travail sécurisé contribue à la qualité de vie au travail, cela se traduit par notre axe clé Safety First. Guerbet est un acteur de santé, en interne cette mission se traduit par la priorité donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs.

Pour donner du sens et permettre aux salariés de connaître et comprendre l'avancement du plan stratégique du Groupe, Guerbet organise régulièrement des réunions d'information au siège et dans chaque filiale. Cette initiative a été renforcée dans le contexte Covid et de distanciation, avec des réunions d'information régulières. Cette initiative a été pérennisée.

L'information et l'expression des salariés sont également favorisées par le déploiement d'une solution logicielle collaborative Guerbet Inside au niveau Groupe. En 2020, le déploiement d'un outil de collaboration en ligne a permis de faciliter le travail d'équipe, le maintien des liens et le dialogue, notamment dans le contexte de distanciation.

Guerbet a déployé en 2020, un programme de webinaires pour permettre aux salariés de mieux connaître les activités et les produits de Guerbet.

Guerbet déploie progressivement des programmes d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et de prévention des Risques

psychosociaux (RPS) et réalise des enquêtes ciblées auprès des salariés, en mobilisant le management local :

- la politique QVT s'intègre dans les négociations annuelles obligatoires pour l'ensemble des entités françaises ;
- en 2020, la Direction a restitué à tous les salariés de la société Guerbet S.A. les résultats de l'enquête QVT, démarche initiée par le CSE Central et que la Direction avait soutenue. De manière globale, l'enquête avait fait apparaître un engagement fort des salariés et une fierté d'appartenance à Guerbet. Dans les secteurs où des points de vigilance avaient été remontés, la Direction a mis en place des groupes de travail avec les salariés encourageant ainsi l'expression des salariés sur leurs conditions de travail, ce qui a permis de dégager des thèmes de travail liés à la communication, à l'ambiance de travail, à la reconnaissance ou aux conditions de travail. Cette démarche collaborative a permis de construire des plans d'actions. Les partenaires sociaux ont été régulièrement informés de l'avancée des groupes de travail, et associés sur certains sites à l'élaboration des plans d'actions ;
- depuis 2019, le site de Dublin réalise une enquête annuelle auprès des collaborateurs, qui s'inscrit dans une certification *Great Place to Work* et poursuit le déploiement du plan d'actions associé.

En 2020, dans le contexte de la Covid et de la distanciation, Guerbet a mis en œuvre un plan d'actions spécifique pour s'assurer de la qualité de vie au travail des salariés :

- guide de bonnes pratiques d'organisation du travail au domicile et du travail sur écran ;
- préservation du lien avec les équipes via les managers (cafés virtuels...) ;
- réalisation de baromètres hebdomadaires auprès des salariés en travail au domicile lors du premier confinement. Cette initiative a pour objectif d'améliorer les conditions générales de télétravail

et de faire remonter l'information sur les besoins (outils, clarté des projets en cours, évaluation de la communication interne...) avec en moyenne un taux de satisfaction de plus de 4/5 ;

- organisation d'ateliers de sport et bien-être en ligne pour les salariés en travail au domicile lors du premier confinement en France et pour certaines filiales ;
- formation en ligne.

Guerbet s'engage à maintenir un environnement de travail sûr et serein, exempt de tous comportements, d'actes et de propos susceptibles de constituer une forme de harcèlement. Le Groupe condamne ainsi tout type de harcèlement envers autrui qu'il soit moral ou sexuel et applique une politique de tolérance zéro en la matière. Guerbet forme les managers sur la sensibilisation au harcèlement.

Guerbet prend en compte le risque psychosocial dans son management et déploie des plans et programmes adaptés. Dans ce cadre, un plan d'action concret a été déployé sur les sites français pour :

1. favoriser le droit à la déconnexion ;
2. former les managers à l'objectivation de la charge de travail et les faire participer à des séances de co-développement ;
3. animer le groupe de relais d'écoute interne constitué de salariés volontaires, formés et régulièrement recyclés par leur participation à des séances de co-développement ;

4. veiller à la protection de la santé des cadres autonomes au forfait jour en France, par un entretien spécifique réalisé annuellement sur la charge de travail.

Des programmes d'assistance sont mis en place sur les sites industriels de Cincinnati, Dublin et Raleigh et les filiales commerciales en Amérique du Nord et en Asie Pacifique, avec pour objectif d'aider les employés ayant des problèmes liés au travail et/ou personnels, y compris relatif à la pandémie.

Dans ce contexte, Guerbet a également à titre d'exemple :

- proposé à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la mutuelle santé ;
- organisé des webinaires sur la gestion du stress et des émotions en période de pandémie en Asie Pacifique et à São Paulo ;
- mis en place des groupes de travail destinés à prendre en compte le retour d'expérience Covid et à définir le nouveau normal, portant notamment sur l'engagement des salariés, le travail au domicile et sur la Raison d'être de Guerbet.

Par ailleurs, pour favoriser la fierté d'appartenance et la satisfaction des collaborateurs, Guerbet encourage en son sein l'organisation d'initiatives et d'événements. En 2020 dans le contexte Covid, peu d'événements en présentiel ont été maintenus. Néanmoins, aussi souvent que possible, des moments d'échanges et de célébrations virtuels ont été organisés (initiative de sensibilisation à la santé des hommes Novembre bleu/Novemberblue, séminaires de Directions en virtuel, cafés virtuels par équipes...).

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Satisfaction des salariés	• Déploiement d'enquêtes ciblées mobilisant le management local.	• Réunions de restitution de l'enquête QVT, réalisée en 2019 sur les sites de Guerbet S.A. Lancement de groupes de travail ciblé permettant d'identifier des thèmes de travail : lié à la communication, à l'ambiance de travail, à la reconnaissance ou aux conditions de travail. • Mise en œuvre progressive du plan d'actions sur le site de Dublin avec <i>Great Place to Work</i>.
Communication interne et collaboration des salariés	• Favoriser la communication et la collaboration entre les services, entités, pays.	• 100 communautés actives et 2 160 collaborateurs connectés sur la solution logicielle collaborative Guerbet Inside. • Dans le contexte Covid, organisation de réunions d'informations régulières, initiative pérennisée. • Déploiement d'un outil de collaboration en ligne permettant de faciliter le travail d'équipe collaboratif, les liens et le dialogue, dans le contexte de distanciation. • Déploiement d'un programme de webinaires pour mieux connaître les activités de Guerbet et les applications des produits.

5.3.2.6 Dialogue social

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec les instances représentatives du personnel qu'il considère comme de véritables partenaires. Pour Guerbet, le dialogue social est mené sur la base d'une confiance réciproque, il peut être un levier de performance et un moteur de la transformation. Il s'appuie sur la transparence, l'échange, le respect et l'engagement commun dans la volonté d'atteindre les résultats. De même, les droits syndicaux sont reconnus et respectés dans tous les pays où Guerbet est implanté.

À ce titre, l'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'administration a anticipé de manière volontaire en 2017 l'élection d'un premier Administrateur salarié au sein du Conseil d'administration. Un deuxième Administrateur salarié a été élu en 2020. Pour ces deux élections, Guerbet a apporté son support en termes de communication interne, auprès de tous les salariés qui se portaient candidats.

La politique de responsabilité sociale du Groupe se traduit, entre autres, en France par la signature d'accords relatifs à l'égalité professionnelle homme/femme, à la QVT, à l'aménagement du temps de travail, aux conditions de travail et plus généralement à l'emploi. Des aménagements collectifs du temps de travail ont été mis en place dans les secteurs de production, tels que le travail en équipe, le travail en continu, le travail en semi-continu et l'astreinte, afin de satisfaire les besoins de l'activité.

Dans le contexte Covid, les mesures de prévention et protection sanitaires et sociales ont été mises en place de manière concertée avec les partenaires sociaux. Guerbet a mis en place une gouvernance Groupe, de l'échange de bonnes pratiques, des conférences téléphoniques régulières avec l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, Guerbet a conclu en France des accords relatifs à la création d'un dispositif de solidarité par don de jours avec abondement de la Direction, pour maintenir la rémunération des salariés, en activité partielle, du fait de la garde d'enfant ou des critères de vulnérabilité.

Le dialogue social s'entend chez Guerbet dans une acception large afin de :

- favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et leurs équipes, dialogue intersecteurs ;
- prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration.

5.4 PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES PERSONNES



5

5.4.1 Contexte et politique

Notre ambition d'accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale se décline en donnant la priorité absolue à la sécurité des patients. En interne cette mission se traduit par l'importance donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs.

Notre vision est de renforcer notre culture sécurité avec pour objectif le « zéro accident ». En matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement, nous nous appuyons sur le Programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet et les principes d'amélioration continue suivants :

- appropriation et déclinaison des standards Groupe ;
- leadership affirmé et visible des managers ;
- évaluation et maîtrise des risques ;
- prise en compte des enjeux HSE dès le démarrage des projets ;
- engagement de tous à appliquer les Valeurs de Guerbet (CARE), les règles et les comportements sécurité ;
- engagement de tous à suggérer des idées d'amélioration et signaler les situations dangereuses ;
- remontée des événements, analyse des causes racines et retour d'expérience interites ;
- formation et sensibilisation régulière ;
- management visuel approprié ;
- préparation aux situations d'urgence.

Guerbet met en œuvre une politique de préservation de la sécurité et la santé des personnes au travail par des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. La sécurité et la santé sont des éléments de suivi de la performance managériale.

Les actions de prévention sont réalisées en lien avec les services de santé au travail et les instances santé sécurité locales, telles que : la Commission Interne de Prévention des Accidents de Rio (CIPA), ou les Comités sociaux et économiques en France. Guerbet met progressivement en œuvre un programme d'engagement des salariés, par la mise en place d'équipes de *Safety Champions* (relais sécurité).

Les sites industriels déploient des programmes de sensibilisation engageant les salariés, avec par exemple une semaine interne de prévention des accidents du travail à Rio (SIPAT), ou encore la mise en place de message sécurité hebdomadaire proposé par les départements du site d'Aulnay.

5.4.1.1 Focus sécurité

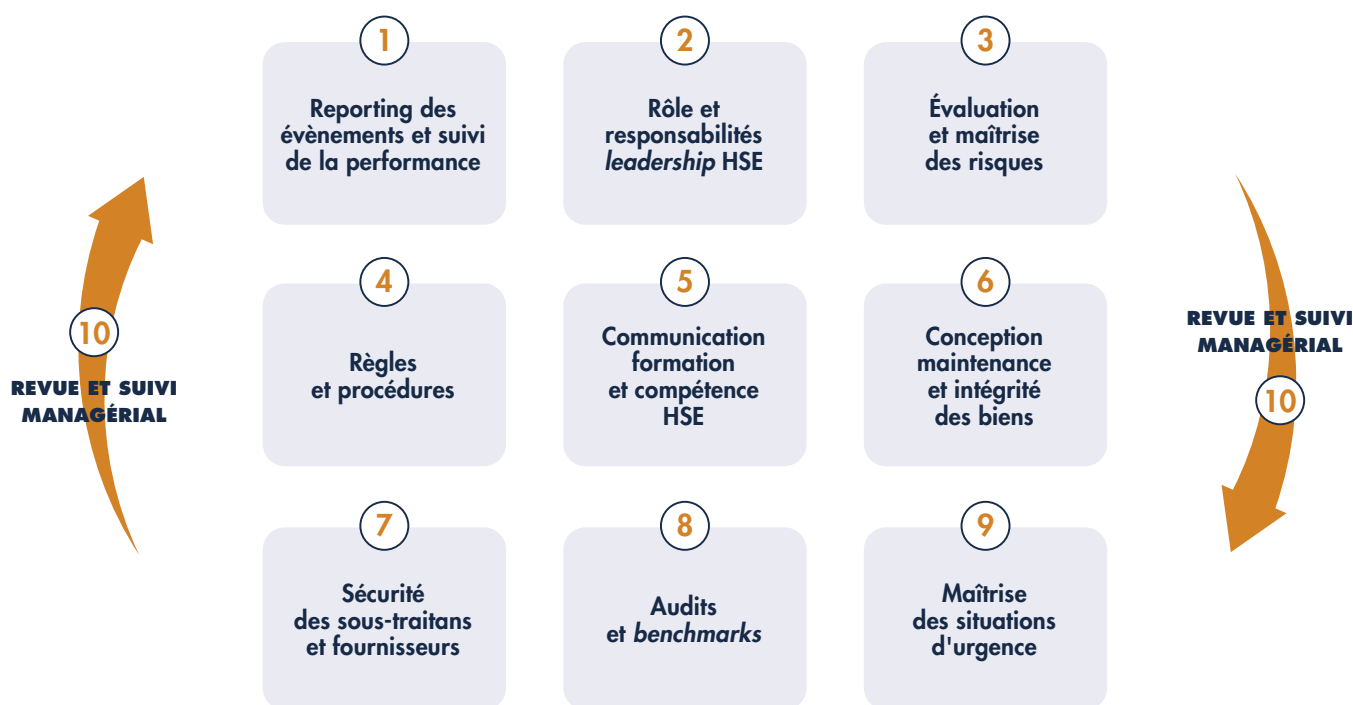
L'atteinte de nos objectifs Sécurité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite l'engagement de chaque collaborateur du Groupe.

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 64 % du TRIR entre 2017 et 2023. Cet indicateur intègre les accidents avec arrêt, avec restrictions médicales ou avec traitement médical.

En lien avec la stratégie du Groupe, Guerbet a formalisé sa vision HSE et construit la feuille de route HSE 2023, avec pour objectif de renforcer la culture sécurité. Cette vision et la feuille de

route HSE ont été construites autour des 10 points clefs suivants, structurant le système de management HSE de Guerbet.

Focus sécurité



Chaque site industriel dispose d'une organisation HSE dédiée, rattachée hiérarchiquement au Directeur d'usine et fonctionnellement au HSE et *Risk Manager* du Groupe. Les filiales commerciales ont identifié des correspondants sécurité.

Le Programme d'Excellence Opérationnelle HSE des sites industriels est soutenu par :

- la communication des événements HSE et sûreté (selon des définitions standardisées), dans les 24 heures, au niveau du Groupe. Cette communication réalisée par le Directeur du site concerné, est destinée au Directeur Général, au Directeur des Opérations Techniques, au Directeur des Ressources Humaines et à l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, ainsi qu'aux autres Directeurs de site ;
- des reportings mensuels de chaque site auprès de l'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe, sur des indicateurs de performance, de management et d'actions ;
- des revues de la performance réalisées trimestriellement sur les sites industriels, incluant les Programmes d'Excellence Opérationnelle ;
- le partage d'informations intersites et de retours d'expériences externes via la plateforme collaborative interne, des réunions mensuelles et un séminaire annuel ;

- l'encouragement du leadership sécurité visible des managers (dialogue et briefing sécurité, présence sur le terrain des managers, etc.) ;
- des programmes d'encouragement aux améliorations en matière de sécurité, via les systèmes de récompense : les Awards avec la catégorie « sécurité ».

En interne, le Groupe suit mensuellement le TRIR ⁽¹⁾ pour l'ensemble du Groupe.

L'amélioration des résultats sécurité est un objectif annuel clé pour l'ensemble des salariés :

- cet indicateur est intégré dans les objectifs individuels des managers industriels ;
- la réduction du nombre d'accidents est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs ayant une part variable (bonus annuel) ;
- cet indicateur est également intégré dans le calcul de l'intéressement pour les salariés de Guerbet en France ;
- un indicateur sécurité est intégré dans le critère « RSE et performance économique et industrielle » dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance 2019-2021 (« *Long Term Incentive Plan* »), aux managers clés et talents du Groupe.

(1) Total Recordable Incident Rate, il s'agit du nombre d'accidents rapportés aux nombres de salariés.

De nombreuses initiatives en faveur de la sécurité sont mises en œuvre sur tous les sites, telles que le déploiement d'actions techniques sur les sites pour prévenir les risques, le déploiement des « *Safety Champion* » (relais sécurité), ou la mise en place d'un challenge sécurité à destination des prestataires sur le site de Lanester.

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, Guerbet a réaffirmé son engagement à donner la priorité absolue à la santé et sécurité des salariés, tout en assurant la continuité de ses activités. Le travail au domicile a été privilégié au maximum et Guerbet a poursuivi son activité pour soutenir au maximum les structures de santé : sur les sites de production et de distribution, sur le terrain pour les équipes techniques, et au siège pour certaines fonctions support.

Guerbet a également adapté les mesures de protection et de prévention au contexte de la pandémie pour préserver la santé de ses salariés mobilisés sur le terrain afin d'assurer la continuité de l'activité. Guerbet a organisé des réunions de suivi régulières avec l'ensemble de ses entités, des partages de bonnes pratiques...

Des équipes locales en charge des plans de sortie de confinement ont été déployées. La mission principale de ces équipes est de définir et mettre en place toutes les conditions de sécurité nécessaires avant le retour des salariés sur les sites et d'assurer la communication régulière auprès des équipes.

5.4.1.2 Focus santé au travail

Avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, Guerbet met en œuvre une politique de prévention et préservation de la santé au travail, des actions d'amélioration des conditions de travail et un suivi médical adapté, afin de préserver l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs.

Sur les sites industriels, en lien avec la médecine du travail, des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés, comme par exemple des tests d'audition, de vision, des contrôles atmosphériques et des formations à l'utilisation des équipements de protection individuelle.

Par un suivi médical adapté, Guerbet anticipe les éventuelles inaptitudes au travail et porte des réponses en matière d'aménagement de postes de travail ou d'aménagement du temps de travail. Le cas échéant, Guerbet recherche, avec le concours des commissions

handicap, des solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité.

De nombreuses initiatives santé sont ainsi mises en œuvre sur les sites et filiales, telles que la mise en place de nouveaux équipements et/ou d'actions organisationnelles pour améliorer l'ergonomie, des sensibilisations à la santé, nutrition, canicule et des campagnes de vaccination.

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, en complément des mesures de protection et prévention déployés pour l'ensemble de ses salariés, Guerbet a apporté une attention toute particulière aux salariés dits vulnérables, en coordination régulière avec les services de santé au travail.

Guerbet a également proposé à l'ensemble de ses salariés en France de bénéficier d'un service de téléconsultation médicale incluant une cellule de soutien psychologique, via la mutuelle santé.

5.4.1.3 Focus protection sociale

Guerbet veille à ce que les salariés bénéficient d'une protection sociale, conformément aux réglementations et pratiques en vigueur dans les différents pays où Guerbet est présent.

En France et aux États-Unis, compte tenu de l'évolution des dépenses et couverture de santé, Guerbet veille à maintenir un bon niveau de prestation santé pour ses collaborateurs. Guerbet analyse régulièrement l'évolution des dépenses afin d'adapter les régimes. En 2021, une étude sera menée pour revoir les couvertures sur l'ensemble des autres pays.

En matière de prévoyance, Guerbet assure ses salariés afin de faire face aux risques personnels les plus importants.

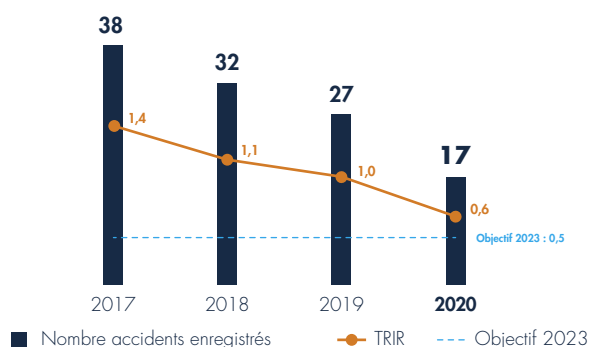
Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Guerbet a créé un fonds pour aider les employés lourdement impactés. Ce fonds a été alimenté par tous les Administrateurs et le Directeur Général, qui ont chacun reversé 5 % de leur rémunération annuelle. Sur proposition de la Directrice des Ressources humaines, le Conseil d'administration alloue une certaine somme soit à des personnes individuelles, durement impactées par la crise, soit à une initiative pays. Par exemple, le fonds a financé la mise en place d'une solution d'aide aux devoirs à distance, accessibles à tous les salariés en France.

5.4.2 Plan d'actions et résultats en matière de santé et sécurité

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité, Guerbet se fixe la feuille de route suivante pour tendre vers le « zéro accident » sur ses sites :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Sécurité Groupe	- Diminuer le TRIR taux d'accidents pour les salariés du Groupe, objectif 0,5 en 2023. - Améliorer le suivi des accidents pour les intervenants extérieurs.	17 accidents, enregistrés au sens TRIR pour l'ensemble du Groupe dont 13 accidents avec arrêt. - Le TRIR du Groupe est de 0,62, pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 56 % par rapport à 2017. Le taux de fréquence des accidents de travail est de 2,9. - Le taux de gravité des accidents du travail s'est établi à 0,15 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 25 % par rapport à 2017.
Sécurité sites industriels	- Mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle 2018-2023. - Réalisation d'audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels. - Standardiser les indicateurs de management et d'actions, pour l'ensemble des sites industriels. - Décliner la politique HSE Groupe sur chacun des sites industriels.	- Mise en œuvre de mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie et assurer la continuité des activités de production et de distribution. - Mise en œuvre de la feuille de route HSE 2023 pour les sites industriels et suivi d'indicateurs de management et d'actions spécifiques à chaque site. - Mise en place d'un challenge sécurité à destination des prestataires sur le site de Lanester. - À titre exceptionnel, aucun audit n'a été réalisé en 2020, compte tenu de la pandémie. - Déploiement d'un indicateur HSE (indice HSE) pour l'ensemble des sites industriels. - Standardisation des indicateurs sécurité des procédés (<i>process safety index</i>) pour l'ensemble des sites industriels chimiques pour déploiement en 2021.
Sécurité filiales commerciales et sites administratifs	- Déployer mensuellement l'indicateur TRIR et la mise en place d'une communication sous 24 heures des accidents potentiellement graves. - Construire la feuille de route HSE commerciale et administrative, sur la base des actions menées sur la filiale commerciale française et au siège.	Mise en œuvre de mesures de protection et de prévention pour préserver la santé et sécurité des salariés dans le contexte de la pandémie et assurer la continuité des activités de terrain des équipes techniques.
Santé	- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle. - Poursuivre les initiatives de prévention santé.	- En 2020, 0 maladie professionnelle déclarée dans l'année, selon les critères de la réglementation locale. - Campagne de vaccination contre la grippe réalisée sur l'ensemble des sites industriels et pour certaines entités administratives et commerciales.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE



5.5 MINIMISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DU PRODUIT

Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités, de l'approvisionnement en matières premières, à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux jusqu'à la livraison

de ses clients. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Le Groupe prend en compte l'enjeu lié au réchauffement climatique. Toutes ces initiatives sont menées dans le strict respect des réglementations et normes en vigueur, partout où opère Guerbet.

5.5.1 Minimiser les impacts environnementaux sur nos sites



Au travers de sa politique HSE, Guerbet s'engage à mettre en place des solutions visant à la préservation de l'environnement par la maîtrise des installations industrielles et des actions de réduction des impacts environnementaux :

- maîtrise des procédés de production ;
- utilisation durable des ressources naturelles ;
- prise en compte des enjeux liés au changement climatique ;
- démarche d'innovation des procédés ;
- maîtrise des rejets.

Les indicateurs quantitatifs environnementaux présentés dans le présent rapport prennent en compte les données des sites industriels, à l'exclusion du site de Montréal (cession à mi-année), du site de Guerbet Lyon ainsi que des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif. Néanmoins, des initiatives sont menées sur ces sites. Les évolutions présentées ont été recalculées en excluant le site de Montréal afin de permettre des comparaisons à périmètre constant ; les évolutions sur les indicateurs eau, énergie et GES sont également présentées avec les données à mi-année du site de Montréal.

5.5.1.1 Sécurité des installations industrielles

L'activité de production de principes actifs chimiques des produits de contraste engendre des risques en matière de sécurité et d'environnement. Ces risques sont liés aux dangers inhérents à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des matières premières : solvants, réactifs, intermédiaires de synthèse et autres produits utilisés.

Trois de nos sites industriels sont classés Seveso :

- seuil haut pour les sites de Dublin et Marans ;
- seuil bas pour le site de Lanester, suite à la suppression de deux produits utilisés sur ce site, le seuil Seveso a été revu et est passé de seuil haut à seuil bas.

Ces trois sites sont soumis à des prescriptions particulières. Ils réalisent et révisent régulièrement des études de danger qui se traduisent par la mise en place et le suivi de mesures de maîtrise des risques pour limiter la probabilité et l'impact potentiel d'accidents sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal et en mode dégradé. Les procédures internes et la formation du personnel permettent d'intégrer les évolutions réglementaires, de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques spécifiques comme le transport de matières dangereuses ou la manipulation de produits

chimiques, mais également de faire face aux situations anormales pour en maîtriser et en limiter les impacts. Le site de Lanester a décidé, en concertation avec les autorités, de maintenir certaines exigences liées à l'ancien classement seuil haut, dont l'organisation des secours, le système de gestion de la sécurité garantissant la mise en œuvre de solides processus de prévention des risques ou bien encore le PPRT protégeant quant à lui les populations riveraines. Cette décision témoigne du haut degré d'exigence du site en matière d'amélioration continue sur les domaines de la sécurité industrielle, pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sites de Marans et Lanester permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis en fonction des risques. Aux actions et investissements internes pour diminuer la probabilité et les conséquences d'accidents, se sont ajoutées des prescriptions pour renforcer la protection des populations riveraines. À titre d'exemple, Guerbet a signé une convention de financement tripartites (État, collectivités territoriales, Guerbet) pour soutenir l'installation de locaux de confinement pour des particuliers ou entreprises riveraines du site de Lanester.

Les sites de production de Guerbet sont régulièrement audités et visités par le Groupe et inspectés par les autorités environnementales locales, et par les brigades incendie.

Les risques industriels et environnementaux sont présentés à la section 4.8.2 « Facteurs de risques », paragraphe « Risques opérationnels/Risques liés à l'environnement et à la sécurité ».

5.5.1.2 Utilisation durable des ressources

Le groupe Guerbet vise l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce à des actions :

- de réduction des consommations d'eau et énergie ;
- d'optimisation des matières premières utilisées dans la fabrication de ses produits ;
- de réduction des gaz à effet de serre ;
- d'innovation sur les procédés.

Les sites industriels ont des systèmes de management HSE, organisé autour du Programme d'Excellence Opérationnelle HSE.

Le site de production chimique de Dublin est certifié ISO 14001, il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

Consommation d'eau

Guerbet s'est fixé un objectif de réduction de 25 % des consommations relatives d'eau sur les sites industriels entre 2017 et 2023.

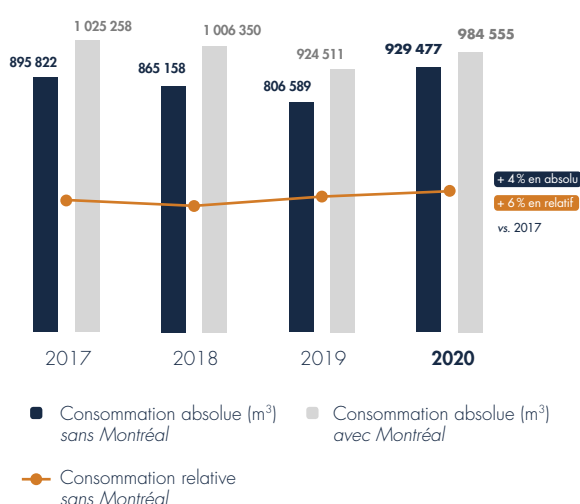
En 2020, la consommation d'eau est de 929 477 m³ en augmentation de 4 % en absolu et de 6 % en relatif par rapport à 2017. Cette augmentation relative, malgré les actions mises en œuvre, est essentiellement due à la mise en service de nouveaux équipements, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol, à des aléas techniques sur le traitement de l'eau à Dublin, et à une baisse de l'activité dans le contexte de la pandémie de la Covid. Une partie des consommations d'eau des sites industriels étant fixes, la baisse de production est défavorable à l'indicateur de consommation relative.

Les sites industriels mettent en œuvre des programmes de maîtrise des consommations d'eau. Voici quelques illustrations d'actions réalisées dans l'année :

- participation du site de Lanester à une initiative pilotée par la chambre des commerces et de l'industrie du Morbihan, qui consiste en la réalisation de diagnostics, la valorisation des bonnes pratiques, l'organisation d'ateliers thématiques, la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées... ; par ailleurs le site envisage la réutilisation d'eau issue de la filière environnement pour refroidir le four de l'incinérateur du site (étude réalisée en 2020) ;
- sur le site de Rio, réutilisation de l'eau osmosée rejetée pour l'entretien des espaces verts et pour refroidir la tour aéro-réfrigérante ; en parallèle lancement d'une étude de faisabilité de réutilisation de l'eau dans le générateur de vapeur et l'eau de refroidissement ;
- ajout de compteurs d'eau sur le site de Marans, pour analyser et réduire les consommations ;
- campagne préventive de recherche de fuite sur le site de Dublin ;
- étude d'optimisation des opérations de nettoyage sur le site d'Aulnay permettant de réduire les consommations d'eau du site.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

(année de référence 2017)



Consommation d'énergie

Guerbet s'est fixé un objectif de réduction de 25 % des consommations relatives d'énergie sur les sites industriels entre 2017 et 2023.

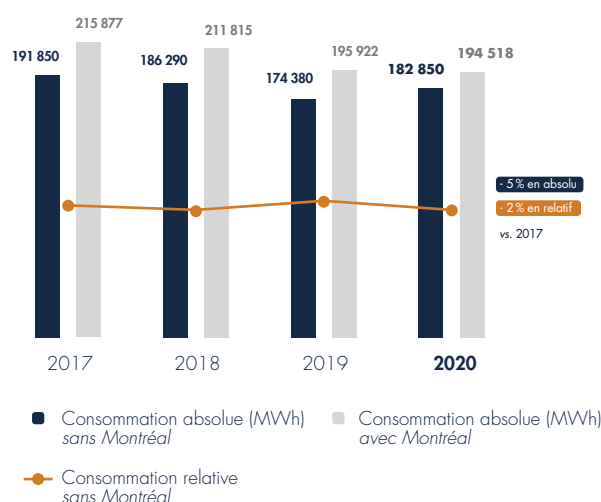
En 2020, la consommation d'énergie est de 182 850 MWh en diminution de 5 % en absolu, et de 2 % en relatif par rapport à 2017, grâce aux plans d'actions mis en œuvre sur les sites. Cette diminution est plus faible que prévue notamment suite à la mise en service de nouveaux équipements, à la fabrication de lots techniques de Gadopicténol et à une baisse de l'activité dans le contexte de la pandémie de la Covid. Une partie des consommations d'énergie des sites industriels étant fixes, la baisse de production est défavorable à l'indicateur de consommation relative.

Les sites industriels, déploient des programmes de maîtrise des consommations d'énergie, pour limiter l'impact environnemental et optimiser les coûts de production. Des actions sont également menées au siège et par les filiales commerciales (exemple : luminaire basse consommation). Voici quelques exemples d'actions menées dans l'année sur les sites industriels :

- remplacement de la chaudière fuel du site de Marans par une chaudière gaz, meilleure efficacité de la chaudière, optimisation de l'utilisation de l'évapoconcentrateur par une amélioration des flux d'effluent sur la station d'épuration et les lagunes et ajout de compteurs d'électricité pour analyser et réduire les consommations ;
- économie de gaz naturel sur l'incinérateur de Lanester, par la séparation automatique d'un solvant à haut pouvoir calorifique dans des effluents de production et injection de ce solvant dans l'incinérateur du site ;
- à Aulnay : mise en place d'un système de récupération des condensats de vapeur pour alimenter le chauffage d'un bâtiment, installation d'un système de compensation d'air avec système de récupération de calories entrée/sortie, poursuite du passage en LED des éclairages ;
- optimisation de l'éclairage et de la climatisation de l'espace administratif du site Rio.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(année de référence 2017)



Démarche d'innovation sur les procédés et optimisation des matières premières

Le Groupe a initié il y a quelques années une démarche d'innovation sur les procédés, par l'utilisation de solvants issus de la régénération, le recyclage de l'iode dans les procédés, la substitution de solvants par d'autres moins nuisibles pour l'environnement.

Ces actions sont pilotées par les équipes du développement industriel chimie du Groupe, dans le cadre de réunions « Développement Durable » mensuelles. Les orientations développement durable des équipes sont les suivantes :

- nouveaux procédés avec utilisation d'eau ou de solvants limitant l'impact pour l'environnement ;
- nouveaux procédés chimiques permettant la suppression de matières dangereuses ;
- nouvelles méthodes d'analyse en ligne pour détecter des problèmes à la source ;
- nouvelles pratiques/*lean engineering* pour éviter les gaspillages.

La récupération d'iode sur le site de Lanester et d'Ioversol (principe actif) sur le site de Dublin illustre notre démarche de développement durable et d'économie circulaire puisque ce recyclage permet de conjuguer compétitivité et réduction de l'impact environnemental (préservation de la ressource mondiale en iode, économie circulaire par le recyclage et la réutilisation en interne).

Depuis début 2020, la mise en place sur le site de Lanester d'un procédé de séparation d'un solvant, à haut pouvoir calorifique, des eaux usées puis son injection dans l'incinérateur du site permet d'une part de diminuer la quantité de gaz utilisée sur l'incinérateur et d'autre part d'augmenter la part d'iode récupérée sur le site. L'iode est ainsi presque totalement récupéré.

Par ailleurs Guerbet dispose d'un conditionnement éco-conçu. Xenetix®, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène (Scanbag® by Xenetix®). Ce conditionnement original permet de préserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, en améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et en apportant un progrès notable dans la gestion des déchets (poids et volume diminué). Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable et a fait l'objet d'une ACV (Analyse de Cycle de Vie) qui a permis de démontrer son impact positif sur l'environnement par rapport au format flacon.

Règlement européen REACH

Le règlement européen REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals*, Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé humaine et l'environnement par l'amélioration de l'identification des substances chimiques et la connaissance intrinsèque de leur dangerosité. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre. L'équipe HSE et *Risk Management* du Groupe est en charge de coordonner REACH avec les interlocuteurs internes et externes et veiller à enregistrer tout produit chimique concerné.

(1) La quantité relative de déchets correspond à la quantité de déchets ramenée à la production.

5.5.1.3 Maîtrise des rejets

La politique HSE traduit l'engagement de Guerbet à minimiser l'impact environnemental du Groupe sur l'ensemble de ses activités, notamment en optimisant les filières de traitement des effluents et déchets.

Ce sont les sites industriels de production de principes actifs (Dublin, Lanester et Marans) qui sont les plus gros contributeurs en matière d'effluents et de déchets.

Optimisation des effluents

Des programmes d'optimisation des filières de traitement des effluents sont en place, notamment sur les trois sites les plus contributeurs :

- à Dublin, un programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration est en place ;
- le site de Lanester privilégie le traitement interne des effluents en ayant recours au traitement biologique pour les effluents biodégradables et à l'incinération pour les résidus liquides dangereux et non biodégradables : on obtient ainsi la valorisation énergétique des effluents à fort pouvoir calorifique. Dans ce cadre, le prétraitement d'une partie des effluents aqueux par nano filtration permet de réduire la quantité d'effluents incinérés, de diminuer la quantité de gaz sur l'incinérateur et d'augmenter le recyclage d'eau par la réutilisation des effluents après traitement sur la station biologique ; par ailleurs, une installation de récupération d'iode permet d'effectuer un recyclage interne de cette ressource ;
- à Marans, des actions se poursuivent pour optimiser le fonctionnement de la filière de traitement des effluents.

Les seuils de rejet ont été définis en concertation avec les autorités locales sur la base d'études d'acceptabilité des milieux récepteurs. Ces études ont aussi permis de mieux connaître les milieux dans lesquels les effluents sont rejetés et de mesurer les impacts environnementaux en termes d'écotoxicité, ou bioaccumulation, elles contribuent aussi à limiter l'impact de Guerbet sur la biodiversité.

Gestion des déchets

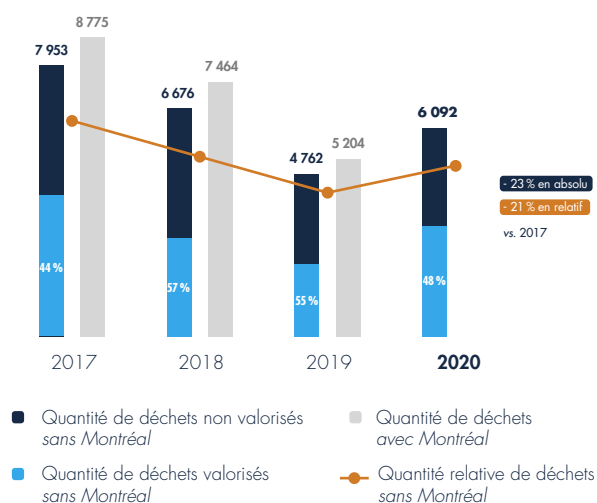
En 2020, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est de 6 092 tonnes, en diminution de 23 % en absolu et de 21 % en relatif⁽¹⁾ par rapport à 2017, grâce notamment aux actions mises en œuvre.

L'ensemble des sites industriels a des programmes d'optimisation et de valorisation des déchets, soit en interne, soit en externe. 48 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés. Ce résultat en légère diminution par rapport à 2017 et 2019 s'explique entre autres par les actions d'internalisation sur la filière effluent du site de Lanester et par l'arrêt de l'incinérateur du site sur une plus longue période qu'en 2019. Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

Les sites de Dublin et Lanester disposent en interne d'installations de récupération et de valorisation de l'iode (voir section 5.5.1.2 « Démarches d'innovation des procédés »).

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN EXTERNE*

(année de référence 2017)



* Les données des années antérieures ont été modifiées suite à des corrections réalisées par un site après le reporting annuel.

En complément des actions en place, sur les sites industriels et administratifs et sur les filiales commerciales, de nouvelles initiatives sont réalisées, voici quelques exemples :

- poursuite des actions sur le site de Lanester pour traiter en interne un maximum de déchets/effluents et limiter le traitement par

une entreprise extérieure (moins de camions envoyés pour le traitement externe et diminution des coûts), mise en place d'une filière de recyclage des canettes et des bouchons ;

- optimisation du tri des déchets à la source avec meilleure séparation des déchets industriels non dangereux sur le site de Marans ;
- don de tasses aux salariés de Marans pour limiter l'usage de gobelets à usage unique ;
- amélioration de la séparation du verre pour augmenter la part de recyclage sur le site de Rio et poursuite du programme d'identification des opportunités permettant de réduire la quantité de déchets envoyés en incinération.

Autres rejets

Les normes de rejets applicables aux sites industriels, notamment les sites Seveso de Lanester, Marans et Dublin, donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques (composés organiques volatiles, oxydes d'azote, poussières, etc.), les rejets liquides et le suivi de la qualité des sols.

L'ensemble des résultats est utilisé pour le pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d'alerte qui permettent de détecter et corriger d'éventuelles fluctuations. La communication des résultats de ces suivis est effectuée auprès des autorités locales pour les sites Seveso, au travers de rapports périodiques et d'études spécifiques : plan de gestion des solvants ou bilan environnemental annuel.

5.5.1.4 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Sécurité industrielle et impacts environnementaux	• Déployer la feuille de route environnement et réaliser des audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels.	• Mise à jour de la feuille de route environnement énergie, eau, effluent, déchets. • Exceptionnellement, pas d'audit réalisé en 2020, compte tenu de la pandémie.
Eau	• Objectif de réduction des consommations d'eau relative⁽¹⁾ de 25 % d'ici 2023. • Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'eau des sites industriels.	• Consommation d'eau de 929 477 m³ en augmentation de 4 % en absolu et de 6 % en relatif par rapport à 2017. Cette augmentation relative est essentiellement due à la mise en service de nouveaux équipements, à la fabrication de lot technique de Gadopictéol, à des aléas techniques sur le traitement de l'eau à Dublin, et à une baisse de l'activité dans le contexte de la pandémie de la Covid.
Énergie	• Objectif de réduction des consommations d'énergie relative⁽¹⁾ de 25 % d'ici 2023. • Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'énergie des sites industriels.	• Consommation d'énergie des sites industriels est de 182 850 MWh en diminution de 5 % en absolu, et de 2 % en relatif par rapport à 2017, grâce aux plans d'actions mis en œuvre sur les sites.

(1) Les consommations relatives correspondent aux consommations ramenées à la production.

5.5.2 Réchauffement climatique

En tant qu'entreprise responsable, Guerbet met en œuvre des programmes visant à prendre en compte les risques liés au changement climatique et à réduire ses émissions de carbone.

5.5.2.1 Lutte contre le changement climatique

Guerbet a obtenu la note A- pour sa deuxième participation au questionnaire Climat de CDP, organisation à but non lucratif qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique, améliorant ainsi son score par rapport à l'an dernier (B).

Ce résultat en amélioration témoigne d'une démarche d'amélioration continue, transparente et mature en matière de prise en compte des enjeux climatiques. Guerbet met en effet en œuvre des actions pour contribuer à limiter le changement climatique sur les postes d'émissions clés :

- démarche d'amélioration HSE et RSE avec les fournisseurs les plus à risque ;

- transport maritime privilégié à l'aérien pour l'envoi des produits finis à nos clients ;
- réduction des consommations d'énergie sur les sites industriels.

CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « *Carbon Disclosure Project* ». Elle détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et entreprises. L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement.

En 2020, l'organisation CDP regroupe plus de 515 investisseurs avec un actif de 106 000 Mds\$ d'actifs.

Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

Guerbet a réalisé un bilan carbone en 2017 pour l'ensemble de ses activités de l'année précédente, sur les postes illustrés ci-dessous.

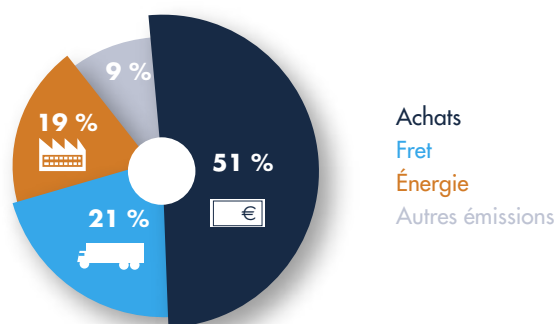
BILAN CARBONE



Cette étude a permis d'identifier les postes significatifs à savoir les achats, le fret et l'énergie. Ces trois postes représentent plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe.

RÉPARTITION DES POSTES DE GES

(en %)



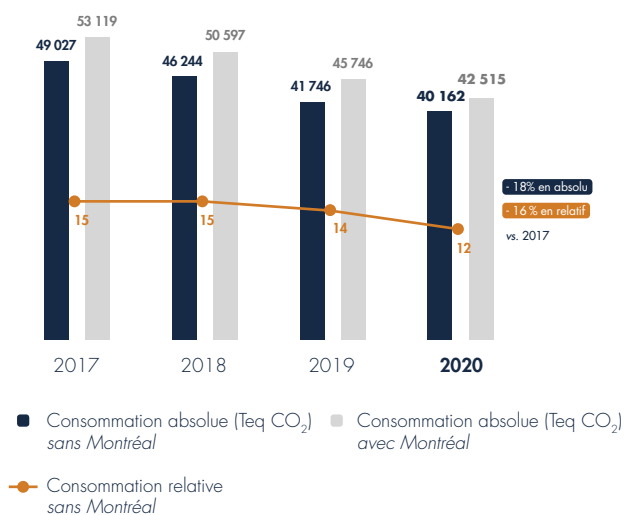
À l'issue de ce bilan carbone, Guerbet a identifié des actions clés :

- mettre en place une démarche d'amélioration continue avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone (voir section 5.6) ;
- privilégier le transport maritime plutôt qu'aérien pour l'envoi de nos produits finis à nos clients ;
- réduire les consommations d'énergie sur les sites industriels.

Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie des sites industriels

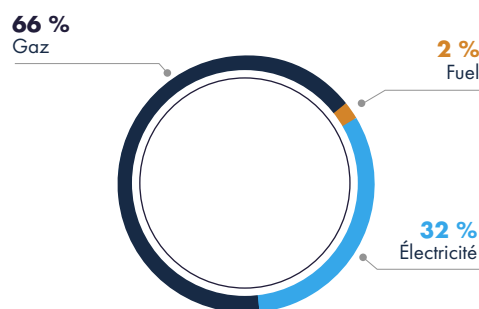
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES SUR LE POSTE ÉNERGIE DES SITES INDUSTRIELS

(année de référence 2017*)



En 2020, les émissions relatives de GES sur les énergies des sites industriels représentent 40 162 tonnes équivalent CO₂ en diminution de 18 % en absolu et de 16 % en relatif par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre (voir paragraphe 5.5.1.2 « Utilisation durable des ressources », zoom « Consommation d'énergie ») et tout particulièrement le remplacement de la chaudière fuel du site de Marans par une chaudière au gaz. Ainsi les émissions de fuel ne représentent plus que 2 % des émissions d'énergie des sites industriels.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ÉNERGIE



Autres actions

Au-delà des actions sur les énergies et sur l'optimisation des déchets, d'autres actions sont réalisées afin de limiter l'impact des déplacements en mission et des trajets :

- la politique voyage du Groupe intègre des mesures visant à réduire l'impact carbone des déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage de fonctionnements alternatifs aux déplacements ;
- le Groupe encourage les moyens de communication à distance, l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires ;
- le recours aux véhicules électriques et hybrides encouragé par la nouvelle politique concernant les véhicules de fonction ;
- pour réduire l'impact des déplacements domicile-travail, différentes actions ont été mises en œuvre ces dernières années (places de stationnement équipées de bornes de recharge électrique, service d'auto-partage ou encore possibilité de travail au domicile pour les cadres et non-cadres hors sites de production).

Par ailleurs la pandémie de la Covid-19 a fortement limité les déplacements des salariés, qu'il s'agisse de déplacements en mission ou des trajets domicile-travail fortement réduits compte tenu du travail au domicile privilégié tout au long de la crise.

Minimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement



Le fret représente plus de 20 % des émissions de GES du Groupe. C'est plus particulièrement le fret de nos usines vers nos clients qui a un impact important. L'enjeu environnemental et économique pour Guerbet est de limiter le recours au transport aérien au profit du transport maritime. Pour cela, Guerbet a identifié les actions clés suivantes :

- fiabiliser les prévisions de vente en :
 - renforçant la connaissance des marchés locaux,
 - investissant dans des outils de prévisions statistiques ;

- rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels (temps de cycle plus court, lots plus petits) ;
- renforcer la relation avec les entreprises de logistique en intégrant la performance environnementale dans le processus de sélection et en demandant un reporting annuel des émissions de gaz à effet de serre associées au transport des produits Guerbet.

En lien avec ces actions clés, Guerbet s'est fixé des objectifs à horizon 2023 :

- améliorer l'indicateur sur les produits disponibles livrés à temps ;
- réduire la part transport aériens des produits finis.

2020 aura été une année particulière du fait de la crise de la Covid, toutefois le partage des valeurs, la collaboration établie avec les transporteurs et fournisseurs ont permis de traverser les moments les plus difficiles de la crise Covid, sans discontinuité d'approvisionnement.

En 2020, l'indicateur transport aérien est légèrement supérieur à 2019, ceci s'explique en partie par la crise de la Covid et par des ruptures ponctuelles. Le recours à l'aérien est une variable d'ajustement pour livrer nos clients dans les temps, spécialement dans le contexte de la Covid où le système de santé global en avait le plus besoin.

Guerbet poursuit le déploiement des actions engagées :

- optimisation des implantations et du fonctionnement des centres de distribution, contribuant à la fiabilisation des ventes et à diminuer l'impact carbone de l'approvisionnement (exemple : transfert des activités du centre de distribution de Gonesse vers un spécialiste permettant d'optimiser les livraisons avec d'autres sociétés) ;
- amélioration du taux de services des sites par rapport aux prévisions de ventes et stocks ;
- effort de rationalisation du nombre de références produits et de présentations.

5.5.2.2 Prise en compte des risques liés au changement climatique

Les risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court et long termes par Guerbet concernent entre autres les domaines suivants :

- les exigences marché : le renforcement des exigences clients constitue une opportunité pour Guerbet de se différencier, Guerbet doit aussi s'adapter aux hausses de prix de l'énergie et des ressources ;
- en lien avec les réglementations actuelles et émergentes (taxe carbone, obligation d'efficacité énergétique, limites d'émissions) ;
- l'innovation et l'évolution des technologies disponibles constituent une opportunité de réduire nos émissions et d'agir contre le changement climatique ;
- les variations climatiques aiguës et chroniques, avec par exemple l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles.

Ces risques et opportunités peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité de Guerbet.

Guerbet développe des actions pour contribuer à limiter le changement climatique et veille à prendre en compte les risques pour limiter leur impact sur les activités (actions de réduction des consommations d'énergie, optimisation des procédés, mise en place de procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan, constitution de stocks pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production...).

Comme indiqué précédemment, Guerbet a obtenu le score A- au questionnaire *Climate Change* de CDP (sur un niveau de notation allant de A à D).

Pour Guerbet, en plus de contribuer à sa réputation et à renforcer la confiance des Actionnaires, répondre à ce questionnaire permet d'améliorer la démarche d'analyse des risques et est source de progrès. Cette démarche permet une connaissance accrue des économies financières, une préparation renforcée aux évolutions réglementaires, une meilleure sensibilisation aux risques, une meilleure résilience à long terme et un moyen de se comparer.

5.5.2.3 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Enjeu énergie-climat	Réduction des consommations d'énergie relative de 25 % d'ici 2023.	Les émissions de GES liées à l'énergie des sites industriels (électricité, gaz et fuel) est de 40 162 tonnes équivalent CO ₂ en diminution de 18 % en absolu et de 16 % en relatif par rapport à 2017, grâce aux actions mises en œuvre et tout particulièrement le remplacement de la chaudière fuel du site de Marans par une chaudière au gaz.
Enjeu approvisionnement-climat	Objectifs : - Améliorer la part de produits disponibles livrés à temps. - Réduction de la part du transport aérien. Axes prioritaires : - Fiabiliser les prévisions de vente, et : - Rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels. - Renforcer la relation avec les entreprises de logistique.	- L'indicateur transport aérien est légèrement supérieur à 2019, ceci s'explique en partie par la crise Covid et par des ruptures ponctuelles. - Poursuite de la stabilisation de la structure des centres de distribution. - Amélioration du taux de service des sites industriels, grâce notamment au déploiement d'un nouvel logiciel de planification/ordonnancement. - Poursuite des actions de rationalisation du nombre de référence produits et de présentations. - Projets en cours pour permettre une production au plus proche des clients.
Prise en compte des risques associés au changement climatique	Définir la stratégie + 1,5 °C.	Guerbet a obtenu le score A- au questionnaire <i>Climate Change</i> de CDP (sur un niveau de notation allant de A à D).

5.6 DROITS HUMAINS ET ACHATS RESPONSABLES

5.6.1 Droits humains

Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Guerbet doit également veiller au respect des droits humains dans toute sa chaîne de valeur. Guerbet intègre les droits humains dans ses systèmes de management, politiques et outils internes tels que sa charte éthique, sa plateforme de signalement sécurisée et son Code éthique fournisseur. En effet, Guerbet ne travaille

qu'avec des fournisseurs, qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires (voir le chapitre 5.6.2 « Achats responsables »). Guerbet fait de la sécurité des patients une priorité absolue et protège les droits des patients qui se prêtent aux essais cliniques. Les collaborations entre Guerbet et les associations de patients sont établies selon des principes garantissant la transparence et l'éthique de ces collaborations (voir chapitre 5.7.3 « Relations avec les autorités et communautés locales », « Focus sur l'interaction avec les associations de patients »).

5.6.2 Achats responsables



5.6.2.1 Contexte et politique

Guerbet mène une politique d'achats responsable fondée sur des relations collaboratives, équilibrées et saines avec ses fournisseurs. Guerbet demande à ses collaborateurs impliqués dans des actes d'achat d'agir dans le respect d'une charte d'achats éthiques. Les critères de sélection de nos prestataires s'appuient sur des règles de mise en concurrence ouverte et loyale. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs, qui respectent les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires.

Guerbet a décidé de promouvoir ses valeurs sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs et de leur demander d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

Le choix des partenaires et fournisseurs a un impact majeur sur la qualité et la pérennité des produits et services, un impact social et environnemental important. En conséquence, le Groupe attache une importance toute particulière à leur sélection et à la qualité des relations qu'il entretient avec eux.

Dans la sélection des fournisseurs, Guerbet s'assure de leur garantie financière et procède à une mise en concurrence ouverte et loyale, gage d'efficacité sur la base des règles suivantes :

- libre accès aux appels d'offres ;
- égalité de traitement des candidats ;
- transparence et traçabilité des procédures ;
- prise en compte du coût total ;
- comparaison des fournisseurs sur la base de critères homogènes.

Parmi les critères, Guerbet intègre un critère d'éthique, d'impact environnemental et social.

La politique Achats intègre également la dimension responsable par des pratiques d'achats fondées sur l'intégrité et l'honnêteté. Le groupe Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs respectueux des normes internationales, lois et réglementations sociales et environnementales. Par conséquent, les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir au travail forcé, au travail des enfants, au travail clandestin et ils doivent par ailleurs proposer des conditions de travail sûres et saines. Guerbet s'engage à avoir, en toutes circonstances, un comportement respectueux vis-à-vis des fournisseurs.

Guerbet a déployé une Charte d'achats éthiques auprès de l'ensemble des acheteurs du Groupe. Cette Charte comporte trois volets : rappel de la Charte éthique Groupe, valeurs en termes d'achats, règles de comportements. Elle définit, souligne et rappelle les valeurs clés et les principales règles comportementales qui doivent être mises en place et respectées par l'ensemble des personnes impliquées au sein de Guerbet dans des actes d'achat.

En complément, Guerbet a formalisé un Code d'éthique à destination de ses fournisseurs. Ce Code a pour objectif de promouvoir les valeurs sociétales et environnementales auprès de nos fournisseurs et il définit les principes auxquels ils doivent se conformer. Guerbet poursuit le déploiement du Code d'éthique auprès des nouveaux fournisseurs à risque (typologie d'achats et régions d'origine).

À horizon 2023, l'ensemble des fournisseurs identifiés à risque ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) devront également avoir signé le Code d'éthique fournisseur ou présenté des garanties au moins équivalentes.

En 2020, Guerbet a intégré une grille d'évaluation HSE visant à évaluer ses fournisseurs à risque ESG dans le cadre des audits qualité réalisés.

Le Code d'éthique fournisseur est décliné en 10 principes autour des quatre axes suivants :

Droits de l'Homme

1. Soutien et respect de la protection des droits de l'Homme proclamés sur le plan international
2. Pas de complicités de violations des droits de l'Homme

Travail

3. Respect des droits, de la santé et sécurité des travailleurs
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
5. Abolition effective du travail des enfants
6. Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

7. Approche face aux défis environnementaux
8. Développer les initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

Éthique des affaires

9. Lutte contre la corruption sous toutes ses formes
10. Confidentialité

La dimension « conflit d'intérêts » dans le cadre des achats est traitée dans la section 5.7 « Éthique des affaires ».

En matière d'environnement, Guerbet a identifié que les achats représentent plus de 50 % des émissions de GES du Groupe, comme indiqué à la section 5.5.2 « Réchauffement climatique ». Le Groupe a réalisé une analyse des politiques RSE/climat de ses fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone parmi les fournisseurs de matières premières. 95 % de ces principaux fournisseurs ont un programme en matière de RSE/climat et plus de 50 % répondent au CDP et/ou à EcoVadis. Quelques exemples d'actions réalisées par ses fournisseurs :

- Sécurité et environnement : la mise en place de système de management HSE et/ou des certifications ISO 14001 et ISO 50001, suivi d'indicateurs de performance HSE, intégration de la performance HSE dans les entretiens annuels, la mise en œuvre de démarche d'économie circulaire, la réalisation d'analyse de cycle de vie ;

- Prise en compte des risques liés au changement climatique, fixation d'objectifs de réduction des émissions de GES, participation au CDP et/ou EcoVadis de plus de 50 % de nos plus gros fournisseurs de matières premières ;
- Éthique des affaires : formalisation de principes de conduite professionnelle/Charte éthique, mise en place de système d'alerte interne et externe ;
- Achats responsables : démarches de pré-homologation de prestataires présents sur les sites sous l'angle de la performance sécurité, Code de conduite fournisseurs, formation des acheteurs, adhésion au *Responsible Care*® ou au GRI (*Global Reporting Initiative*), respect et promotion des principes du *UN Global Compact*, évaluation RSE des fournisseurs (évaluation des systèmes de management et des certifications HSE, évaluation de l'adhésion aux principes du programme *Responsible Care*®), audits internes et/ou évaluations par des tiers.

Dans le cadre de son engagement dans le PAQTE (initiative gouvernementale française décrite à la section 5.3.2.6 « Diversité et égalité des chances », paragraphe « Focus l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux ») Guerbet mène une politique volontariste de développement de nos achats responsables. Le critère de fournisseurs « à impact », c'est-à-dire situés dans des quartiers prioritaires de la ville, ou engagés dans une démarche responsable vis-à-vis de ses employés sera particulièrement étudié dans la grille d'analyse pour choisir un fournisseur.

Le groupe Guerbet est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables.

2020 aura été une année particulière du fait de la crise de la Covid. Toutefois, le partage des valeurs, la collaboration établie avec les fournisseurs ont permis de traverser les moments les plus difficiles de la crise, sans discontinuité d'approvisionnement.

5.6.2.2 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Achats responsables	• Poursuite du déploiement de la charte d'achats éthique, aux salariés impliqués au sein de Guerbet dans des actes d'achat, au-delà des acheteurs du Groupe qui ont déjà signé cette Charte. • Déploiement du Code d'éthique fournisseur « <i>Supplier Code</i> » à l'ensemble des nouveaux fournisseurs à risque ESG (ou garanties au moins équivalentes). • 100 % des fournisseurs identifiés à risque dans la cartographie ESG sont soumis à un questionnaire d'autoévaluation, signent le Code d'éthique fournisseur ou présentent des garanties au moins équivalentes et sont audités. • Poursuivre l'initiative d'engagement sur le climat avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre parmi les fournisseurs de matières premières du Groupe. • Anticiper la « <i>Conflict Minerals Regulation</i> »⁽¹⁾, Guerbet est indirectement concerné via l'achat de matériel électronique. • Déployer les actions, en France, en lien avec PAQTE : • participation des acheteurs de l'entreprise à un ou des événements favorisant les achats responsables ; • favoriser les achats auprès des entreprises issues de QPV (quartiers prioritaires de la ville) et locales ainsi que l'engagement RSE du fournisseur.	• Remodelage de la formation achats, en deux volets dont un volet accessible à tous. • Guerbet a poursuivi le déploiement du Code d'éthique auprès des nouveaux fournisseurs à risque ESG. • Guerbet a identifié les segments et zones géographiques clés en termes de risques ESG, dans le but d'établir une cartographie des risques ESG des principaux fournisseurs. • En 2020, Guerbet a intégré une grille d'évaluation HSE visant à évaluer ses fournisseurs dans ces domaines dans le cadre des audits qualité. • Guerbet est consommateur de terres rares. Dans un contexte de risque géopolitique, nous avons décidé d'une première action de sécurisation à moyen terme.

(1) Le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle législation entre en vigueur dans l'Union Européenne : le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit. Ce règlement vise à endiguer le commerce de quatre minerais – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or – dont l'exploitation finance parfois des conflits armés ou passe par le travail forcé. Le règlement prévoit l'obligation pour les entreprises européennes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de veiller à ce que leurs importations de ces minerais et métaux proviennent exclusivement de sources responsables et ne soient pas issues de conflits.

5.7 ÉTHIQUE DES AFFAIRES



Guerbet s'attache à développer un environnement éthique au sein du Groupe, lui permettant de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, de veiller au respect du droit à la concurrence pour soutenir sa stratégie de développement en conformité avec la loi, les règlements et les valeurs de l'entreprise.

La démarche éthique de Guerbet est fondée sur le respect, l'honnêteté et l'intégrité, gages de confiance et de pérennité de nos activités et de notre développement. Elle est au service de notre mission pour améliorer le diagnostic et le pronostic des patients. Nous avons à cœur qu'elle guide chaque collaborateur dans ses activités quotidiennes et dans les relations avec nos parties prenantes : les collaborateurs, les patients et les acteurs de santé (professionnels de santé, associations de patients), les clients, les partenaires, les fournisseurs, les concurrents, les autorités publiques, les Actionnaires, l'environnement.

L'engagement de Guerbet dans une démarche éthique exigeante est inscrit dans la Charte éthique du Groupe. La Charte éthique du Groupe déployée sur le périmètre Groupe, s'appuie sur les textes de référence internationaux ainsi que sur les référentiels propres à l'industrie pharmaceutique. Cette Charte est disponible dans son intégralité sur le site Internet de Guerbet et est disponible dans 10 langues. Elle est structurée autour des parties prenantes, énumérées ci-dessus. La révision de la Charte éthique a débuté en fin d'année 2020 et la nouvelle version est disponible en mars 2021.

En complément de la Charte éthique, Guerbet dispose également d'une charte d'achats éthiques.

5.7.1 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

L'ambition de Guerbet est de garantir un environnement éthique permettant au Groupe de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence auxquels il peut être exposé.

Comme spécifié dans la Charte éthique du Groupe, la politique financière de Guerbet intègre la dimension éthique dans l'exercice des activités et notamment l'interdiction absolue de perpétrer des actions de corruption et de trafic d'influence. Le Groupe s'est engagé à refuser toute action de corruption active ou passive et à prévenir les conflits d'intérêts.

Pour faire face à ce risque et en application de la loi Sapin 2, un dispositif de prévention de la corruption est mis en place par la Direction Audit, Contrôle interne et *Compliance*, directement rattachée à la Direction générale et qui rend compte au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration, dont le champ d'action est le périmètre Groupe. Le responsable *Compliance* Groupe est en charge du déploiement du dispositif de prévention et s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux répartis dans les sociétés du Groupe.

L'objectif de ce dispositif est de garantir un environnement éthique notamment dans le cadre des activités identifiées comme les plus exposées aux risques de corruption et de trafic d'influence et les plus réglementées telles que les activités commerciales et promotionnelles, la recherche et le développement et celles en liens avec nos fournisseurs principaux.

Guerbet met en œuvre une démarche d'amélioration continue de son programme de prévention de la corruption.

5.7.1.1 Politique

Une politique Groupe définissant les règles en matière de cadeaux et l'interdiction de paiement de facilitation est déployée auprès des collaborateurs les plus à risque.

Le Groupe dispose également d'une politique en matière de gestion des liens d'intérêts, avec pour objectif de prévenir les risques de conflit d'intérêts pour l'entreprise. Cette politique s'accompagne d'un processus de déclaration au travers d'un questionnaire individuel à remplir et à signer. En 2020, l'analyse de ces questionnaires s'est poursuivie auprès des cadres et dirigeants du Groupe, constituant la *Global Leadership Team*.

Soumises depuis longtemps à des exigences réglementaires nationales et internationales et à des règles internes strictes, les interactions avec les acteurs de la santé sont indispensables à la réalisation des missions de Guerbet. Elles se traduisent notamment par des échanges d'informations sur l'efficacité et la sécurité des produits de contraste et dispositifs médicaux, par la collaboration avec ces acteurs pour des actions de formation sur les pratiques en radiologie diagnostique et interventionnelle, et en recherche et développement. L'application des règles définies au sein du Groupe permet à ces relations de s'exercer avec intégrité, en toute loyauté et transparence, conformément aux standards éthiques nationaux et internationaux.

5.7.1.2 Cartographie des risques

Guerbet identifie les *scenarii* de risques auxquels il pourrait être exposé de par son activité, de façon à évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle et d'audits internes et à mettre en place des mesures complémentaires si nécessaire, dans l'objectif d'améliorer la prévention et la détection des risques de corruption.

5.7.1.3 Évaluation des tiers

Des procédures d'évaluation des tiers sont mises en place et prennent en compte différents critères de priorisation dont le risque pays et la typologie des contrats. Les agents et distributeurs s'engagent contractuellement au respect des clauses anti-corruption.

5.7.1.4 Formation

Des actions de formations et de sensibilisation aux risques de corruption sont réalisées auprès des salariés les plus exposés à ce risque. Ces formations sont étendues à nos partenaires commerciaux dans les zones géographiques sensibles.

5.7.1.5 Signalement

Guerbet encourage ses collaborateurs à signaler tout fait susceptible d'être assimilé à de la corruption auprès de leur responsable hiérarchique ou du référent désigné. En 2019, une plateforme de signalement sécurisée et indépendante du réseau informatique de Guerbet a été mise à disposition des salariés, en 11 langues pratiquées dans le Groupe. Elle permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non.

5.7.2 Respect du droit de la concurrence

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité. Ainsi, il proscriit toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente.

Nous exerçons une concurrence loyale en promouvant l'innovation, la qualité. Le prix de nos produits et solutions est défini de manière éthique, objective, équilibrée et fiable. Nous veillons à respecter les règles de promotion des médicaments.

La stratégie commerciale de Guerbet se fonde sur les analyses de marché et de l'environnement réalisées par nos services à partir des données publiques disponibles.

En France, la promotion du médicament est encadrée par le référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments, élaboré par la Haute Autorité de Santé. Les organismes certificateurs indépendants contrôlent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament sont conformes à la Charte de 2014, qui renforce la qualité et la transparence de la visite médicale.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2020
Lutte anti-corruption et prévention des conflits d'intérêts	• Déployer mondialement la politique de gestion des conflits d'intérêts et son processus de déclaration auprès des collaborateurs à responsabilités, ou ayant des rôles spécifiques au sein de l'entreprise. • Poursuivre les actions de formation des collaborateurs exposés au risque de corruption. • Renforcer le dispositif de remontée des signaux d'alerte.	• Refonte de la charte éthique Groupe pour un déploiement début 2021. • Poursuite des actions de formations sur les thèmes de la prévention de la corruption, de la fraude, les bonnes pratiques d'interaction avec les acteurs de la santé, avec plus de 400 personnes cibles formées. • Réalisation de communication sur le plan de prévention, y compris au dispositif de signalement avec un premier bilan de son fonctionnement partagé en Comité éthique, gouvernance et RSE. • Mise en place d'indicateurs de suivi du dispositif de prévention de la corruption.
Respect du droit de la concurrence	• Renforcer la culture du respect du droit de la concurrence en formant 100 % des salariés exposés.	• Communication aux décideurs, en début de crise de la Covid, de la vigilance continue à observer en matière de concurrence malgré les confinements. • En 2020, aucune procédure ni réclamation en matière de concurrence n'a été reçue par le Groupe.

5.7.3 Relations avec les autorités et communautés locales

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités locales et nationales et s'engage à travailler avec elles de manière transparente et responsable notamment à travers sa Direction Affaires publiques. Guerbet contribue au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique au niveau local, national et international. En France, conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II) Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Guerbet est adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles, notamment en France : LEEM, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare, club ETI Île-de-France, Medicen Paris Region. Guerbet est également adhérent de syndicats professionnels dans de nombreux autres pays.

Guerbet développe des partenariats en matière de recherche sur l'ensemble des continents avec des partenariats aux États-Unis, en Asie-Pacifique et en Europe (détaillé en section 1.6.5 « Partenariats Public-Privé »). Guerbet est également parrain d'InnovConnect : un programme global d'accélération et de connexion business des start-up. Chaque start-up est parrainée par une grande entreprise, cliente de BNP Paribas, pour co-innover sur une preuve de concept décidée en début de programme.

Par ailleurs, Guerbet soutient différents organismes et associations. Les domaines couvrent l'aide à l'insertion, l'enseignement général et les organismes en lien avec les métiers de Guerbet. Guerbet encourage la mobilisation des salariés en faveur de la santé, de l'écologie et de la solidarité par des actions de soutien aux associations locales et des partenariats avec des lycées et universités locaux, voir à la section 5.3.2.6 « Focus sur l'engagement de Guerbet et de ses salariés pour répondre aux enjeux sociétaux ».

Guerbet développe localement des relations pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il est implanté. Les sites industriels de Guerbet sont en relation étroite avec leur écosystème local et sont amenés à être en contact avec les autorités publiques sur des sujets tels que l'environnement, l'emploi, les investissements industriels.

Guerbet est en contact régulier avec les autorités locales, notamment sur ses sites Seveso (voir section 5.5.1.1 « Sécurité des installations industrielles »). À Marans et Lanester, les Commissions de Suivi de Sites, composées de cinq collègues (administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant), constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, suivre l'activité des sites classés et promouvoir l'information du public. À Dublin, une commission a lieu annuellement et réunit tous les voisins de la zone industrielle et l'autorité locale.

Guerbet est également un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. En 2018, une étude économique indépendante (menée par le cabinet Asteres) a mesuré les impacts nationaux et locaux de l'activité de Guerbet pour l'économie française, en termes d'emplois, directs et indirects, d'investissements qui contribuent pour plus de deux tiers à des entreprises en France et de valeur ajoutée.

Focus sur l'interaction avec les associations de patients

Les patients sont au cœur de l'activité de Guerbet. Le Groupe interagit avec les associations de patients et les patients eux-mêmes de manière transparente et non promotionnelle. Il travaille à leurs côtés avec éthique et dans le respect des lois dès les premières phases du développement jusqu'à la mise sur le marché.

Depuis 2020, Guerbet a défini une politique spécifique pour gérer les relations avec les associations de patients et les principes à suivre. Écouter les expériences des patients, les défis auxquels ils sont confrontés et l'échange de points de vue peut façonner l'avenir de la recherche médicale et de la prise en charge des maladies du diagnostic au traitement, afin de répondre de manière plus adéquate aux besoins non satisfaits des patients. Ce n'est que par un dialogue ouvert et transparent entre les patients et l'industrie que nous pouvons garantir que le point de vue du patient devient une partie intégrante de la manière dont les diagnostics, les médicaments et les dispositifs médicaux sont recherchés, développés et délivrés aux patients.

5.8 CONTRIBUTION DE GUERBET AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les priorités et aspirations mondiales en matière de développement durable d'ici 2030. En tant qu'entreprise responsable, Guerbet contribue à 11 objectifs sur les 17 ODD, synthétisés ci-dessous et développés précédemment dans le chapitre RSE.

ODD

CONTRIBUTIONS DE GUERBET



> Guerbet privilégie l'**emploi pérenne** pour ses collaborateurs.



> Guerbet est une entreprise de santé, soucieuse de fabriquer **des produits de santé utiles aux patients**. La santé de ses propres collaborateurs est un **enjeu primordial pour l'entreprise**, comme cela a été particulièrement rappelé pendant la crise de la Covid-19 en 2020 et le rappellent ses politiques RH et HSE : démarche QVT et de réduction des risques psychosociaux, protection sociale, démarche de prévention de la santé et sécurité des collaborateurs et intervenants extérieurs.



> Guerbet contribue à **la formation des jeunes** en développant les contrats en alternance et en accueillant des stagiaires.



> Guerbet est convaincu que **la diversité de ses équipes constitue une richesse et un facteur de performance durable**, favorisant l'innovation et la créativité du Groupe. Le Groupe vise la même proportion de femmes au niveau des cadres supérieurs qu'au global et s'est fixé des objectifs à moyen terme.



> Dans le cadre de sa politique HSE, Guerbet s'est fixé un **objectif de réduction de sa consommation d'eau** et mettant en œuvre des actions de réduction et des démarches d'optimisation des effluents des sites industriels.



> Le groupe Guerbet s'engage à respecter, dans ses entités, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Guerbet met en œuvre des politiques de prévention santé et sécurité pour ses collaborateurs et intervenants extérieurs. Par ailleurs, Guerbet ne travaille qu'avec **des fournisseurs qui s'engagent à respecter les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et l'éthique des affaires**.



> **Guerbet mène une politique d'investissements continue** sur ses sites, afin de garantir une modernisation de ses installations, et notamment en privilégiant des installations plus performantes sur le plan environnemental.



> **Guerbet favorise la diversité**, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses, ou politiques lors des recrutements et des évolutions de carrière.



> Dans le cadre de sa politique HSE, Guerbet a défini **des objectifs de réduction des consommations d'eau et d'énergie**, en développant la valorisation des déchets, *via* son installation de recyclage de l'iode, par la réalisation d'études d'acceptabilité des milieux récepteurs, en contrôlant la qualité des émissions eau, air.



> Guerbet s'attache à **développer un environnement éthique au sein du Groupe**, lui permettant de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, de veiller au respect du droit à la concurrence.

5.9 RECONNAISSANCES EXTERNES DE LA PERFORMANCE RSE DE GUERBET

Guerbet a obtenu le score A- au questionnaire *Climate Change* de CDP (sur un niveau de notation allant de A à D), ce résultat est en progression par rapport à 2019, comme indiqué à la section 5.5.2.2 « Prise en compte des risques liés au changement climatique ».

Guerbet répond au questionnaire ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de Gaïa ⁽¹⁾, une agence de notation extra-financière d'EthiFinance spécialisée dans l'analyse et la notation ESG. En 2020, Guerbet obtient la note 83 et figure :

- en 1^{ère} position dans la catégorie santé ;
- en 4^{ème} position dans la catégorie industrie ;
- en 13^{ème} position dans le classement de 230 PME-ETI, gagnant une place par rapport à l'année précédente ;

- en 10^{ème} position dans le classement des entreprises dans la catégorie chiffre d'affaires de plus de 500 M€, en progression de 13 places par rapport à l'année précédente.

Ces deux classements en amélioration par rapport à l'année précédente témoignent de la maturité et des efforts de Guerbet sur les sujets ESG.

En qualité de fournisseur, Guerbet a obtenu l'indice vert A++, le plus élevé de la Centrale d'Achats de l'Hospitalisation Privée et Publique (CAHPP), avec la note de 87,5 sur 100. Cet indice vert est un label « positif » visant à inciter les fournisseurs référencés par cette centrale d'achats. Le niveau A++ traduit la performance et la maturité de Guerbet en matière de RSE.

5.10 MÉTHODOLOGIE DE CONSOLIDATION DES DONNÉES RSE

5.10.1 Périmètre et modalités de consolidation

5.10.1.1 Données Qualité

Périmètre

Les données qualité sont consolidées pour les sites industriels du Groupe. Sont exclus de la déclaration de performance extra-financière les sites administratifs et commerciaux. Toutefois, des initiatives et indicateurs sont également menés et suivis sur ces sites.

Modalités de consolidation

Le reporting des données qualité est réalisé mensuellement via des fichiers internes de consolidation.

La période de reporting pour les indicateurs qualité de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs qualité suivis sur l'ensemble des sites industriels, Guerbet a établi un référentiel décrivant les définitions des indicateurs qualité ainsi que les modalités de calcul.

5.10.1.2 Données RH

Périmètre

Les données RH sont consolidées pour la totalité des sociétés de Guerbet dans le monde, pour l'ensemble des activités du Groupe, à partir du moment où elles font l'objet d'une intégration dans les systèmes d'informations RH :

- MyHR qui est le système d'informations global des ressources humaines, incluant entre autres le suivi des effectifs ;
- le module de formation MyHR pour l'ensemble des sites français et *Compliance Wire* (pour la formation qualité/sécurité/réglementaire) en dehors de la France.

Modalités de consolidation

La consolidation se fait à partir des outils MyHR et *Compliance Wire*.

L'outil MyHR a été déployé, en une vague, en 2017, avec pour principaux objectifs :

- centraliser les données pour améliorer de manière significative la qualité/fiabilité des données et le reporting RH avec un système à deux niveaux (global et local) permettant l'intégration/le respect des exigences locales. La plupart des entités ont basculé sur une organisation de paie globale, permettant de faciliter la comptabilisation, le contrôle et le paiement. Cette étape permet de renforcer la gestion des données RH ;

(1) Gaïa : agence de notation extra-financière d'EthiFinance, se spécialise dans l'analyse et la notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) des entreprises françaises et européennes. Depuis 2009, elle établit des classements par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME et ETI cotées à la Bourse de Paris. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décision d'investissement. Les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les cotations sont réalisées selon 163 critères (économique, gouvernance, capital humain, environnement et parties prenantes) et utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement. Depuis sa création, cet indice surperforme chaque année le CAC 40 et le CAC Mid & Small.

- simplifier et harmoniser les processus RH ;
- améliorer le développement des compétences par la formation et la réalisation des entretiens annuels ;
- faciliter la mobilité des collaborateurs ;
- faciliter la gestion des talents et gérer les plans de succession ;
- rendre le collaborateur acteur de son propre développement ;
- renforcer l'engagement des managers en matière de Ressources Humaines ;
- gérer le processus de recrutement ;
- gérer les campagnes de rémunération.

La qualité des données fait l'objet d'une attention particulière. En 2020, le Groupe a identifié les mesures et la gouvernance à mettre en place pour s'assurer de la qualité des données.

En termes de périmètre :

- le module formation de *MyHR* est déployé sur l'ensemble des sites français ;
- *Compliance Wire* est déployé progressivement depuis 2017, pour la gestion des formations qualité/sécurité/réglementaires, avec pour principal objectif de faciliter le pilotage global de la formation réglementaire. Les données sont comptabilisées pour les sites suivants : Cincinnati, Dublin, Princeton, Raleigh et Saint Louis.

En termes de calendrier :

- le reporting de l'effectif de l'année N est réalisé au 31 décembre de l'année N ;
- la période de reporting pour les indicateurs formation de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

5.10.1.3 Données santé et sécurité

Périmètre

Les données accidents au travail et maladies professionnelles sont consolidées au niveau mondial pour la totalité des salariés des sociétés de Guerbet, pour l'ensemble des activités du Groupe. Les données excluent pour le moment les travailleurs temporaires et les sous-traitants.

Modalités de consolidation

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs accidents et maladies professionnelles suivis dans l'ensemble de ses entités,

5.10.2 Variation de périmètre

Cession du site industriel de Montréal mi-juillet 2020.

Les données qualité, sécurité et consommation d'eau et énergie de ce site ont été arrêtées à fin juin. Le Groupe a également recalculé les données consommations absolues et relatives des années antérieures en supprimant les données de Montréal afin de permettre des comparaisons à périmètre constant. Concernant les données déchets, le reporting se faisant annuellement, elles

Guerbet a mis en œuvre une procédure Groupe de reporting. Ce document précise les méthodologies à suivre pour le reporting des accidents et maladies professionnelles de l'ensemble du Groupe : définitions, délais de reporting, calcul des indicateurs.

Guerbet consolide mensuellement le nombre d'accidents au niveau Groupe, le nombre de jours d'arrêt et le TRIR (*Total Recordable Incident Rate*).

Le TRIR est ajusté annuellement sur la base de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents sont consolidés annuellement.

La période de reporting pour les indicateurs sécurité de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

5.10.1.4 Données environnementales

Périmètre

Les données environnementales sont consolidées pour les principaux sites industriels et Recherche et Innovation (R&I) du Groupe. Sont exclus le site industriel de Guerbet à Lyon, ainsi que les sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif. Toutefois, des initiatives sont également menées sur ces sites.

La consolidation des émissions de gaz à effet de serre se fait sur les postes énergies des scopes 1 et 2 pour les sites industriels.

Modalités de consolidation

Le reporting des données environnementales est réalisé via des fichiers internes de consolidation.

La période de reporting pour les indicateurs environnementaux de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs environnement suivis sur les principaux sites industriels et R&I, Guerbet a défini les différents indicateurs, les facteurs de conversion et facteurs d'émission.

Guerbet consolide mensuellement les indicateurs énergie, eau et émissions de gaz à effet de serre sur les postes énergies.

Guerbet consolide annuellement les indicateurs déchets traités en externes, en faisant la distinction des déchets valorisés et non valorisés.

ne sont pas comptabilisées pour Montréal, cet indicateur fait également l'objet d'un recalcul sans la contribution de Montréal pour les années antérieures.

Les indicateurs effectifs fin d'année et formations n'intègrent pas Montréal.

Pas d'acquisition en 2020.

5.10.3 Précisions et limites méthodologiques

Les indicateurs RH, santé, sécurité et environnement peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence de définitions officielles RH au niveau international, pouvant entraîner des disparités (ex. : types de contrats de travail) ;
- des modalités de collecte et de saisie des informations ;
- de l'évolution de certaines données (ex. : évolution réglementaire du calcul du taux de salariés en situation de handicap en France,

intégration de l'eau souterraine ou de surface en complément de la consommation d'eau publique, l'actualisation des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre qui s'affine dans les bases de données externes).

C'est pourquoi Guerbet a précisé les définitions et méthodologies utilisées pour ces indicateurs.

5.10.4 Responsabilités et contrôles des données

Les équipes RH et HSE du Siège ont la responsabilité de consolider les données sur la base des informations fournies par les différentes entités du Groupe.

Les indicateurs HSE des sites industriels sont consolidés par les responsables HSE, qui assurent une première revue des données.

Des revues de cohérence sont réalisées par les équipes RH et HSE du Siège lors de la consolidation. Ces contrôles incluent par exemple, des rebouclages, la comparaison avec les données des exercices précédents et l'analyse des écarts jugés significatifs.

5.10.5 Indicateurs qualité

5.10.5.1 Pourcentage de bon du premier coup

Il s'agit du nombre d'opérations des lots libérés (ou certifiés) sans déviation dans le mois rapporté au nombre total d'opérations des lots libérés (ou certifiés) dans le mois.

5.10.5.2 Temps de cycle de libération d'un lot

Il s'agit du nombre de jours entre le déclenchement de la production et la première libération du sous-lot ou du lot complet.

5.10.5.3 Indice qualité

Il s'agit d'un indice Qualité pondéré de l'ensemble des indicateurs Qualité selon définition interne.

5.10.5.4 Performance des laboratoires de Contrôle Qualité

Il s'agit du nombre d'analyses contrôle qualité réalisées par salarié en équivalent temps plein.

5.10.6 Indicateurs sociaux

5.10.6.1 Effectifs

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (CDI ou CDD), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet. Les stagiaires sont comptabilisés lorsqu'ils ont un contrat avec Guerbet, en France par exemple ils sont exclus du reporting (stagiaire sous convention de stage). Les effectifs sont comptabilisés sur l'ensemble de l'année calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre de l'année N.

Les salariés ayant un contrat se terminant au 31 décembre de l'année N ne sont pas comptabilisés dans les effectifs au 31 décembre de l'année N.

Les effectifs inscrits sont exprimés en nombre de salariés, quel que soit le temps de travail ou la date d'entrée au cours de l'année N.

Répartition des effectifs par zone

Les zones sont déterminées de la façon suivante :

- France ;
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique – hors France) : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Turquie ;
- Amérique du Nord : États-Unis, Canada ;
- LATAM (Amérique latine) : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Panama, Porto Rico ;
- Asie Pacifique : Australie, Chine, République de Corée, Hong Kong, Inde, Japon, Taïwan.

5.10.6.2 Diversité

Cadres supérieurs

Cette catégorie inclut les membres du Comité exécutif, les positions exécutives et les positions ayant un poste à responsabilité et à impact sur la stratégie du Groupe, telles que les positions au Comité de direction d'usine, de direction de filiales et de directions des fonctions centrales. Une attention particulière est apportée sur cette catégorie notamment dans le cadre d'un objectif de parité homme/femme des postes de cadres supérieurs.

Nationalité

Cet indicateur est issu des données MyHR, il présente des limites liées notamment à la saisie de ces informations dans l'outil.

Par ailleurs, pour les salariés ayant plusieurs nationalités, une seule est renseignée dans l'outil.

5.10.6.3 Formation

Nombre de salariés formés

Les salariés comptabilisés sont les CDI, CDD, apprentis et stagiaires rémunérés. Un salarié ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé comme un salarié formé. Pour l'exercice de l'année N, le nombre de salariés formés provient de deux outils de suivis de la formation :

- pour les sites Cincinnati, Dublin, Princeton, Raleigh et Saint Louis les données formations sont comptabilisées via *Compliance Wire* pour les formations qualité, sécurité et réglementaires ;
- pour les sites Aulnay, Gonesse, Lanester, Lyon, Villepinte siège et filiale France, les données formation sont comptabilisées dans l'outil MyHR. Les données du site de Marans sont suivies séparément.

Les formations comptabilisées sont celles animées par un formateur.

La formation n'est pas encore consolidée pour les autres entités du Groupe.

La période de reporting pour les indicateurs formation de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N (pour les formations ayant lieu sur plusieurs années, elles sont comptabilisées l'année de fin de la formation).

5.10.7 Indicateurs sécurité

5.10.7.1 Accidents enregistrés

Guerbet consolide pour l'ensemble du Groupe le nombre d'accidents enregistrés selon la procédure de reporting interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

5.10.7.2 Heures travaillées théoriques

Cet indicateur est utilisé pour calculer le taux de fréquence et de gravité des accidents.

Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base des effectifs moyens du Groupe sur l'année N et de la durée annuelle légale du travail en France (de 1 607 heures).

Calcul : effectifs au 31 décembre de l'année N x 1 607 heures.

5.10.7.3 TRIR

Total Recordable Incident Rate, c'est-à-dire le Taux d'accidents déclarés, pour les salariés de Guerbet (CDI, CDD, apprentis, stagiaires).

Il s'agit du nombre d'accidents enregistrés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe pour 100 salariés.

Cet indicateur est déployé à l'ensemble du Groupe.

Calcul : Nombre d'accidents enregistrables sur l'année N x 100 / effectif fin d'année.

Guerbet suit l'évolution du TRIR sur la période 2017-2023, en lien avec l'objectif de réduction fixé sur cette période.

5.10.7.4 Taux de fréquence des accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.

Calcul : Nombre d'accidents avec arrêt de travail sur l'année N x 1 000 000 / heures travaillées théoriques.

5.10.7.5 Taux de gravité des accidents du travail

Il s'agit du nombre de jours d'arrêt à la suite d'accident de travail, sur l'année N, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques.

Les jours d'arrêt peuvent correspondre à des accidents de l'année en cours ou de l'année antérieure selon procédure Groupe interne.

Ce taux ne reflète pas la réelle gravité des accidents. En effet, pour un accident de gravité identique, le nombre de jours d'arrêt peut considérablement varier d'un pays à l'autre en fonction de la culture, des réglementations et du système compensatoire en place. D'autre part, le cas échéant les jours d'arrêt de l'année N-1 sont comptabilisés selon la procédure Groupe interne, dans la limite de 365 jours consécutifs, ce qui ne reflète pas la performance de l'année N. Malgré cela, Guerbet a choisi de publier le taux de gravité dans une volonté de transparence.

5.10.8 Indicateurs environnementaux

5.10.8.1 Consommation d'eau

La période de reporting pour les indicateurs eau de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Il s'agit de la consommation d'eau publique uniquement. Est exclue la consommation d'eau recyclée en interne (indicateur consolidé séparément). Les données des années antérieures ont été corrigées pour tenir compte du changement de méthode.

Les données sont comptabilisées par les sites *via* les factures eau ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'eau relative c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.10.8.2 Consommation d'énergie

Les énergies comprennent l'électricité, le gaz, le fioul utilisé pour la production ou le chauffage. Sont exclues les consommations de gaz et de fioul pour l'usage des chariots élévateurs ou pour alimenter les générateurs de secours. La consommation de l'entrepôt du site de Montréal a été intégrée en 2020 et également pour les années antérieures afin de permettre des comparaisons à périmètre équivalent.

La période de reporting pour les indicateurs énergie de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées par les sites *via* les factures énergie ou à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence avec la facture.

Des facteurs de conversion ont été établis au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de reporting afin d'assurer une cohérence.

Les données sont consolidées mensuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur la consommation d'énergie relative c'est-à-dire ramenée aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.10.8.3 Déchets traités en externe

La distinction entre les déchets valorisés et non valorisés est celle de la réglementation européenne pour les pays membres de l'Union Européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000) et celle de la réglementation locale pour les autres pays.

La période de reporting pour les indicateurs déchets de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N, c'est-à-dire que sont comptabilisés en cumul sur l'année N les déchets pour traitement externe qui sont sortis du site entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N. Les déchets sur site en attente d'enlèvement par une entreprise extérieure sont exclus de cet indicateur.

Lorsque les données brutes sont en mètres cubes, à défaut de donnée, l'hypothèse d'une densité de 1 est retenue c'est-à-dire qu'un mètre cube équivaut à une tonne.

Les données sont comptabilisées par les sites *via* les bordereaux de suivis de déchets ou équivalents locaux.

Les données sont consolidées une fois par an au niveau Groupe en absolu et en relatif (c'est-à-dire ramené aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.10.8.4 Émissions de GES sur le poste énergie des sites industriels

La période de reporting pour les émissions de GES sur le poste énergie des sites industriels de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Les données sont comptabilisées sur la base du reporting des énergies des sites industriels.

Des facteurs de conversion ont été établis au niveau Groupe et sont utilisés automatiquement dans les fichiers de reporting afin d'assurer une cohérence.

Les émissions résultant de l'énergie consommée sont calculées à partir des facteurs d'émission issus de la base CarbonEM, dont les sources sont majoritairement l'ADEME, l'IEA et ECOINVENT. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre ont été mis à jour début 2020 et également pour les années antérieures afin de permettre des comparaisons à périmètre équivalent. L'actualisation des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre induit des variations des données antérieures.

Les données sont consolidées annuellement au niveau Groupe en absolu et en relatif.

L'objectif porte sur les émissions relatives c'est-à-dire ramenées aux quantités produites du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N. Les quantités produites intègrent la production des sites chimiques et des sites pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

5.11 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de Guerbet S.A., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le deuxième alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ et pour lesquelles nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs⁽²⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 19 % et 41 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) **Informations qualitatives** : Politique qualité en matière de recrutement ; Déploiement de programmes d'amélioration de la qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux ; Bilan des accords collectifs 2020 ; Actions visant à sécuriser les sites industriels ; Nouvelle politique spécifique pour gérer les relations avec les associations de patients et les principes à suivre ; Déploiement du Code d'éthique fournisseurs ; Charte éthique du Groupe mise à jour en 2020.

(2) **Informations quantitatives environnementales** : Consommation d'eau des sites industriels ; Quantité de déchets générés par les sites industriels et traités en externe, proportion de déchets traités en externe et valorisés ; Consommation d'énergie des sites industriels ; Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie des sites industriels.

Informations quantitatives sociales : Effectif total fin de période ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail ; Nombre d'accidents rapportés aux nombres de salariés (Total Recordable Incident Rate) ; Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation animée par un formateur.

(3) **Entités sélectionnées** : Sites industriels de Lanester (France) et d'Aulnay-sous-Bois (France).

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes entre mars et avril 2021.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 2 avril 2021

L'un des Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

Associé, Audit

Éric Dugelay

Associé, Développement durable



ÉTATS FINANCIERS

et notes annexes



6.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES	146
6.1.1 États de synthèse	146
6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés	152

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	194
--	------------

6.3 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SOCIALES	200
6.3.1 Comptes annuels	200
6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels	204

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	227
---	------------

6.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	231
--	------------

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

6.1.1 États de synthèse

6.1.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	2020	2019
Immobilisations incorporelles	5	188 267	189 754
Immobilisations corporelles	6	261 294	272 779
Autres actifs financiers non courants	1 et 7	16 540	15 933
Impôts différés – Actif	8	11 046	15 171
Total Actifs non courants		477 147	493 636
Stocks	9	204 587	236 593
Clients et Comptes rattachés	10 et 1.1	111 038	140 344
Autres actifs financiers courants	1 et 1.1	56 220	56 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 et 1.2	96 713	81 420
Total Actifs courants		468 559	515 231
TOTAL ACTIF		945 707	1 008 867

PASSIF (valeurs nettes)

(en K€)	Note	2020	2019
Capital		12 603	12 596
Autres réserves		394 538	375 743
Résultat net		17 714	37 328
Écart de conversion		(60 550)	(36 474)
Capitaux propres, part du Groupe	11	364 305	389 192
dont part du Groupe		364 305	389 192
Dettes financières non courantes	2.1 et 2.2	318 377	340 655
Autres passifs financiers non courants	2	4 305	1 913
Impôts différés – Passif	8	14 766	21 876
Provisions non courantes	12	43 738	39 303
Passifs non courants		381 185	403 747
Fournisseurs et autres dettes	13 et 2.1	64 413	67 758
Dettes financières courantes	2.1 et 2.2	34 925	37 252
Autres passifs courants	1 et 2.7	88 438	98 051
Impôts exigibles – Passif		8 086	8 746
Autres provisions à court terme	12	4 355	4 122
Total Passifs courants		200 216	215 929
TOTAL PASSIF		945 707	1 008 867

6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	4	712 295	816 906
Redevances		0	0
Autres produits de l'activité	14	5 397	2 249
Achats consommés et variation de stocks		(166 552)	(199 772)
Charges de personnel	15	(236 500)	(241 852)
Charges externes	16	(203 975)	(246 265)
Impôts et taxes	17	(15 852)	(18 372)
Dotations aux amortissements	18	(59 649)	(58 726)
Dotations nettes aux provisions		306	(1 049)
Autres produits et charges d'exploitation	19	5 876	(1 375)
Résultat opérationnel courant		41 346	51 744
dont participation		(817)	(874)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		83	39
Coût de l'endettement financier brut	20	(7 239)	(7 616)
Coût de l'endettement financier net		(7 156)	(7 577)
Profits et pertes de change		(7 973)	7 328
Autres produits et charges financiers		(4 495)	(288)
Charge d'impôt sur le résultat	21	(4 008)	(13 879)
Résultat net consolidé		17 714	37 328
dont part du Groupe		17 714	37 328
Résultat net par action de 1 € de nominal (en €)		1,41	2,97
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en €)	27	1,40	2,95

6.1.1.3 État du résultat global consolidé

(en K€)	2020	2019
Résultat net consolidé de l'exercice	17 714	37 328
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
Non recyclable		
Écarts actuariels sur engagements IAS 19	(2 367)	(1 815)
Écarts actuariels sur engagements IFRS 2	(1 307)	460
Recyclable		
Instruments de couverture	(1 012)	(1 005)
Variation des écarts de conversion	(30 589)	3 192
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(17 561)	38 159

6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	2020	2019
Résultat net	17 714	37 328
Variation amortissements et provisions sur immobilisations et autres actifs circulants	57 741	58 944
Dotations et reprises de provisions pour risques	1 905	(134)
Variation de juste valeur des instruments de couverture	(168)	1 287
Charges de stock-options et Actions gratuites	(1 307)	688
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements	5 367	1 144
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	81 251	99 257
Coût de l'endettement financier net	4 853	6 841
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	4 008	13 879
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	90 112	119 977
Impôts versés	(2 248)	(22 025)
(Augmentation)/diminution des stocks	17 383	46 148
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés	14 010	2 991
Augmentation, (diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés	4 614	(11 379)
(Augmentation)/diminution des autres actifs	(6 366)	168
Augmentation, (diminution) des autres passifs	2 927	(4 608)
Variation du B.F.R. lié à l'activité	32 567	33 320
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	120 432	131 273
Investissements	(61 185)	(62 283)
• en immobilisations incorporelles	(19 890)	(20 580)
• en immobilisations corporelles	(39 792)	(38 919)
• en immobilisations financières	(1 503)	(2 783)
Cessions	9 820	483
• en immobilisations incorporelles	1 038	16
• en immobilisations corporelles	1 644	(68 306)
• en immobilisations financières	7 138	(81)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	(5 923)	(3 253)
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)	(57 288)	(65 053)
Dividendes versés	(8 825)	(10 659)
Augmentation de capital	100	230
Émissions d'emprunts	7 337	354 427
Remboursements d'emprunts	(40 607)	(409 865)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(4 890)	(6 867)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)	(46 887)	(72 735)
Incidence de la variation des taux de change (D)	(3 699)	1 440
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D)	12 559	(5 074)
Trésorerie initiale	80 481	85 556
Trésorerie finale	93 042	80 481

Trésorerie nette

(en K€)	2020	2019
Concours bancaires	(3 671)	(939)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 713	81 420
TOTAL	93 042	80 481

6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Total
Situation au 31/12/2018	12 581	347 030	46 820	(39 669)	366 761
Affectation du résultat 2018	–	46 819	(46 819)	–	–
Stock-options	–	–	–	–	–
Distribution de dividendes	–	(10 680)	–	–	(10 680)
Résultat consolidé 2019	–	–	37 328	–	37 328
Écarts actuariels	–	(1 356)	–	–	(1 356)
Couverture de l'investissement net	–	(6 174)	–	–	(6 174)
Écarts de conversion	–	–	–	3 192	3 192
Augmentation de capital	15	215	–	–	230
Autres mouvements	–	(109)	–	–	(109)
Situation au 31/12/2019	12 596	375 746	37 328	(36 477)	389 192
Affectation du résultat 2019	–	37 328	(37 328)	–	–
Stock-options	–	–	–	–	–
Distribution de dividendes	–	(8 805)	–	–	(8 805)
Résultat consolidé 2020	–	–	17 714	–	17 714
Écarts actuariels	–	(3 308)	–	–	(3 308)
Écarts de conversion	–	–	–	(30 589)	(30 589)
Augmentation de capital	7	93	–	–	100
Autres mouvements ⁽¹⁾	–	(6 515)	–	6 515	–
SITUATION AU 31/12/2020	12 603	394 538	17 715	(60 550)	364 305

(1) Concernent principalement les écarts de conversion liés à la cession du Canada.

6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

6.1.2.1 Règles et méthodes comptables

a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en.

b) Nouveaux textes IFRS applicables en 2020

L'IASB a publié le 28 mai 2020 un amendement à la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur les allègements de loyers liés à la Covid-19. Cet amendement applicable au 1^{er} juin 2020 exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de la Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. Cet amendement s'applique aux allègements de loyer liés à la Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.

Enfin, le 27 août 2020, l'IASB a également publié un ensemble d'amendements aux normes IFRS dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les amendements, visant à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de la réforme dans leurs états financiers, concernent les normes IFRS 4 « Contrats d'assurance », IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », IFRS 9 « Instruments financiers », IFRS 16 « Contrats de location », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Le groupe Guerbet n'a pas été impacté par l'entrée en vigueur de ces amendements.

c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *Goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, et les impôts différés.

d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *Goodwill*.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en « *Goodwill* ». Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

f) Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan et du tableau de flux de trésorerie sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

Sur la base du suivi de l'*International Practices Task Force* (IPTF), l'Argentine est identifiée comme pays à hyperinflation avec une estimation de la projection cumulée des taux d'inflation sur les trois prochaines années supérieures à 100 %.

La norme IAS 29 « Financial Reporting in Hyperinflationary Economies » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd (UK) filiale à 100 % de Guerbet Laboratories Ltd (UK). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste, à savoir les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina n'est pas significative au 31 décembre 2020. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la juste valeur en cas de regroupement d'entreprise. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la période pendant laquelle une entité s'attend à utiliser un actif, ou le nombre d'unités de production ou unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

De manière générale :

- les marques ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur ;
- les brevets acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de trois à dix ans selon le mode linéaire.

h) Frais de recherche et développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 5 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction des « autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les avant-projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie, jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- Constructions : 20 à 50 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

j) Dépréciation des immobilisations

Nature des actifs testés

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les *Goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement, sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés auxdites unités génératrices de trésorerie.

Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les *Goodwill*, et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT, à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen termes établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque UGT ou groupes d'UGT. Pour chaque UGT ou groupes d'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte

de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une UGT ou groupes d'UGT, cette dernière est imputée en priorité sur les *Goodwill*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *Goodwill* sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies et les *Goodwill* respectivement en note 5.3.

k) Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour tous les contrats de locations autres que ceux de courte durée (inférieure ou égale à un an) ou portant sur des actifs de faible valeur (valeur inférieure à 5 KUSD), un droit d'utilisation est constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif ainsi qu'une charge d'intérêt relative à la dette de loyers (charge financière) sont comptabilisées.

Les loyers afférant aux contrats de courte durée ou de faible valeur sont comptabilisés en charge au compte de résultat.

l) Actifs financiers

Les actifs financiers datant d'avant 2018 sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à l'ancienne norme IAS 39 à compter de la date de transition aux IFRS (option IFRS 1) ; la nouvelle norme IFRS 9 n'ayant pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) (il y a deux types d'actifs en juste valeur par OCI : les titres de créances, qui donnent lieu à dépréciation et recyclage, et les actions qui ne donnent lieu ni à dépréciation ni à recyclage) ;
- juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers

répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI sauf pour les actions pour lesquelles il n'y a pas de dépréciation.

Dans le cadre de la mise en place de contrats d'affacturage, les cessions de créances sont analysées en fonction des trois critères principaux de décomptabilisation des actifs financiers selon la norme IFRS 9 :

- l'expiration (IFRS 9.3.2 3a) ou le transfert (IFRS 9.3.2 4a) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (IFRS 9.3.2 6a) ;
- la perte du contrôle de l'actif (IFRS 9.3.2 6c).

Ces critères sont appréciés de manière successive, en respectant les différentes étapes d'analyse de l'arbre de décision d'IFRS 9.

m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix standard. En fin de période les écarts entre les coûts standards et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux (IAS 2 « *Net Realizable Value* »). Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

n) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

La titrisation de créances consiste à céder des créances sur la clientèle à une entité qui finance l'acquisition de ces créances par l'émission de titres sur le marché des capitaux. Lorsque les garanties accordées à cette entité ne permettent pas de considérer qu'il y ait un transfert de risques réels au cessionnaire, les créances sont conservées à l'actif et un emprunt est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

o) Actifs non courants détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de Direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts mobilisables ou cessibles, d'une durée inférieure à trois mois sont

qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêts. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en *Other Comprehensive Income* (OCI) pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

u) Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues, sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

w) Paiements fondés sur des actions

Stock-options : les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consentis à des salariés. Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002. La méthode binomiale est utilisée pour évaluer la juste valeur des options accordées. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée d'indisponibilité des options, en contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites : le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des actions est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet S.A., Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223-A du Code général des impôts.

Aux États-Unis, les sociétés Guerbet America, Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet LLC, Guerbet Caribbean Inc. et Liebel-Flarsheim Ireland Inc. sont intégrées fiscalement.

y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscriptions d'actions.

z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- du résultat net ;
- des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;
- des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions...), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants,

réduit de :

- la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2020

a) Crise sanitaire de la Covid-19

Depuis février 2020, le groupe Guerbet fait face à la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Dans ce cadre, le Groupe a déployé et mis en œuvre des plans d'actions permettant tout d'abord d'assurer la protection et la sécurité de l'ensemble du personnel, mais également d'assurer la continuité des opérations dans ce contexte difficile.

Les mesures de sécurité sanitaire définies par le Groupe se sont traduites par la mise en œuvre de protocoles stricts sur l'ensemble des sites de production ainsi que par le recours massif au télétravail pour l'ensemble des fonctions support. L'organisation mise en place, s'appuyant sur des outils adéquats, a permis au Groupe d'assurer, sans rupture d'activité, l'exécution de sa mission de santé publique concernant les produits essentiels (tels qu'Optiray, Xenetix et Dotarem) et les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (tels que Lipiodol).

Le Groupe s'est adapté sans difficultés, dans les zones géographiques où il opère, aux contraintes imposées par les différents gouvernements. Le recours au télétravail a été et reste utilisé de manière répandue à travers l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, le nombre de cas Covid-19 au sein de Guerbet reste contenu et n'a pas impacté l'activité du Groupe.

Les usines ont fonctionné et produit normalement tout au long de l'année 2020, y compris durant les périodes de confinement total décidées dans certains pays.

Aucune rupture d'approvisionnement en matières premières des usines n'a été constatée sur cette période, contribuant ainsi au maintien du niveau d'activité.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires est de 712,3 M€ en retrait de 12,8 % par rapport au 31 décembre 2019, incluant un effet de change défavorable substantiel de 23,1 M€. Toutes les régions ont été affectées, y compris l'Asie qui enregistrait pourtant une bonne performance sur les neuf premiers mois de l'année (activité en repli au 4^e trimestre en raison d'un effet de base en Chine et dans une moindre mesure au Japon où la crise Covid s'est aggravée au 4^e trimestre 2020). Le segment d'activité le plus impacté est l'Imagerie Diagnostique (- 11,4 % comparé à 2019), tandis que l'Imagerie Interventionnelle connaît un léger repli à - 1,5 %, toujours portée par les ventes de Lipiodol® en progression de près de 1 %.

Les défauts de paiement sur la période n'ont pas augmenté et les demandes de reports de paiements sont limitées. Au 31 décembre 2020, la valeur totale des retards et des demandes d'extension est d'environ 0,16 M€ sur un total de 114 M€ de créances clients. La durée moyenne globale des extensions est d'environ deux mois. La zone LATAM est plus particulièrement impactée et recense près de la totalité des retards et reports de paiements. Cependant, la situation actuelle ne remet pas en cause le taux de dépréciation des créances clients tel que défini par le Groupe en application de la norme IFRS 9.

Le Groupe a ajusté la gestion de ses opérations à cette situation exceptionnelle. Dans le cadre des plans d'actions mis en œuvre dès le début de la crise, Guerbet a considéré la gestion et le contrôle des coûts comme une priorité. Cela s'est traduit par une réduction des dépenses d'environ 38 M€ (hors éléments exceptionnels) sur l'exercice 2020 par rapport à l'an dernier, avec notamment le décalage de certains projets non critiques, la réduction des frais marketing et commerciaux, tels que congrès, séminaires et déplacements ainsi que la maîtrise des coûts des fonctions support et l'amélioration des coûts de fabrication. Ces baisses viennent s'ajouter aux plans d'économie qui étaient déjà engagés avant la crise. D'une manière générale, cette forte réduction des coûts permet ainsi à l'EBITDA d'atteindre 100,7 M€ et 14,1 %, en ligne avec nos attentes, à comparer à 111,5 M€ et 13,7 % l'an dernier. L'EBIT, quant à lui, s'élève à 41,3 M€ (5,8 %), inférieur au niveau de 2019.

Cette maîtrise des coûts, couplée à une gestion au plus près du besoin en fonds de roulement, et notamment des stocks, ainsi qu'un contrôle strict des investissements, avec le report de projets non prioritaires, s'est reflétée sur le Cash-Flow Libre (FCF) positif qui s'élève à environ + 40 M€. Ceci a permis une amélioration visible de la dette nette qui s'établit à 257 M€ au 31 décembre 2020, et le respect des covenants financiers. Guerbet dispose aujourd'hui de lignes de financement complémentaires confirmées de plus de 200 M€ non utilisés.

Le Groupe n'a eu que très peu recours aux différents dispositifs d'aides des États français ou étrangers. Il n'a pas eu recours au chômage partiel en France. Seules sept filiales du Groupe hors France ont perçu des aides de l'État pour un montant global inférieur à 600 K€. Les dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre des mesures sanitaires sont de l'ordre de 2,5 M€.

Le Groupe n'a procédé à aucune renégociation de ses contrats de location ou autres contrats, tels que les contrats de financement, dans le cadre de la crise de la Covid-19.

Les tests d'impairment pratiqués à la clôture de l'exercice n'ont pas révélé de perte de valeur des actifs.

b) Cession du Canada

Le 15 juillet 2020, Guerbet a signé la vente à MedXL, spécialiste des dispositifs médicaux et seringues préremplies stériles, de son site pharmaceutique de Montréal (Canada). Le site industriel de Montréal était spécialisé d'une part dans la mise en solution et le remplissage de produits de contraste et d'autre part dans la fabrication en très grandes séries de seringues préremplies de solutions stérilisées pour compte de tiers, activité non stratégique pour Guerbet. La fabrication des produits de contraste jusqu'ici réalisée à Montréal est progressivement transférée dans les sites pharmaceutiques de Guerbet en France et aux États-Unis. La cession de ce site fait partie de l'optimisation du réseau industriel du Groupe. Cette opération permet de renforcer la compétitivité de Guerbet avec une amélioration de l'utilisation des capacités des autres sites de fabrication.

L'usine de Montréal ne correspond pas à une entité majeure ni à une zone géographique principale et distincte pour le Groupe. Elle ne correspond pas non plus à une UGT, tel que définie par le groupe Guerbet.

Dans le cadre du contrat de cession avec le repreneur, il a été convenu que le contrat de sous-traitance sera maintenu pendant deux ans. Il ne s'agit donc pas d'un plan unique et coordonné de cession d'une activité.

L'usine de Montréal a été acquise en même temps que les autres entités du Groupe CMDS à la fin de l'année 2015. Cette entité n'a donc pas été acquise pour être cédée. Cette cession a donc été considérée comme une activité cédée et non une activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5.

c) Gouvernance

Le 1^{er} janvier 2020, David Hale a pris ses fonctions de Directeur Général du groupe Guerbet en remplacement d'Yves L'Épine conformément à sa nomination validée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019.

6.1.2.3 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, avec un pourcentage d'intérêts de 100 % (voir liste des sociétés en note 31).

En 2020, toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

6.1.2.4 Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE DES NOTES >

NOTE 1	Actifs financiers	159	NOTE 17	Impôts et taxes	185
NOTE 2	Passifs financiers	161	NOTE 18	Dotations aux amortissements	186
NOTE 3	Gestion des risques financiers	165	NOTE 19	Autres produits et charges d'exploitation	186
NOTE 4	Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)	167	NOTE 20	Coût de l'endettement financier brut	186
NOTE 5	Immobilisations incorporelles	169	NOTE 21	Impôt sur les bénéfices	186
NOTE 6	Immobilisations corporelles	173	NOTE 22	Frais de recherche et développement	187
NOTE 7	Actifs financiers non courants	175	NOTE 23	Subventions publiques	187
NOTE 8	Actifs et passifs d'impôts différés	176	NOTE 24	Informations sur les opérations de stock-options	188
NOTE 9	Stocks	177	NOTE 25	Informations relatives aux parties liées	188
NOTE 10	Clients et comptes rattachés	178	NOTE 26	Engagements hors bilan	189
NOTE 11	Capitaux propres	178	NOTE 27	Résultats par action et résultats dilués par action	190
NOTE 12	Provisions	179	NOTE 28	Événements postérieurs à la clôture	190
NOTE 13	Fournisseurs et comptes rattachés	182	NOTE 29	Affectation du résultat 2020	190
NOTE 14	Autres produits de l'activité	182	NOTE 30	Honoraires des Commissaires aux comptes	191
NOTE 15	Charges de personnel	182	NOTE 31	Liste des sociétés consolidées	192
NOTE 16	Charges externes	185			

Note 1 Actifs financiers

2020	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Total bilan
Créances d'impôts non courantes	–	–	–	–
Autres actifs financiers non courants	3 500	13 040	–	16 540
Clients et autres débiteurs	–	111 038	–	111 038
Autres actifs financiers courants	–	56 220	–	56 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	96 713	96 713
TOTAL	3 500	180 298	96 713	280 511

2019	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Total bilan
Créances d'impôts non courantes	–	–	–	–
Autres actifs financiers non courants	1 845	14 088	–	15 933
Clients et autres débiteurs	–	140 344	–	140 344
Autres actifs financiers courants	–	56 874	–	56 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	81 420	81 420
TOTAL	1 845	211 306	81 420	294 571

ÉTAT DE VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Clients et autres débiteurs	5 494	1 694	(2 430)	(266)	4 492
Autres actifs financiers courants ⁽¹⁾	678	303	–	–	981
TOTAL	6 172	1 997	(2 430)	(266)	5 473

(1) Dépréciation des parts Truffle Capital.

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2019
Clients et autres débiteurs	4 605	2 806	(1 916)	(2)	5 494
Autres actifs financiers courants	–	678	–	–	678
TOTAL	4 605	3 484	(1 916)	(2)	6 172

1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2020			2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	17 521	(981)	16 540	16 611	(678)	15 933
Clients et autres débiteurs	115 530	(4 492)	111 038	145 838	(5 494)	140 344
Autres actifs financiers courants	56 919	(699)	56 220	57 263	(389)	56 874
TOTAL	189 970	(6 172)	183 798	219 712	(6 561)	213 151

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2020	2019
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 716	2 305
État et collectivités	33 145	36 031
Fournisseurs débiteurs	—	—
Personnel et organismes sociaux	6	9
Redevances à recevoir	—	—
Subventions à recevoir	—	—
Autres actifs courants	12 222	8 448
Charges constatées d'avance	9 132	10 081
TOTAL	56 220	56 874

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2020	Valeur brute
Créances non échues	98 493
Créances échues depuis moins de 3 mois	6 953
Créances échues depuis moins de 6 mois	3 153
Créances échues depuis moins de 1 an	2 684
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 423
Créances échues depuis plus de 2 ans	2 333
TOTAL	115 039

L'encours clients au 31 décembre 2020 est réduit par trois cessions de créances sans recours effectuées en décembre en France pour 5 M€, en Italie pour 1 M€ et en Espagne pour 1 M€.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2019	Valeur brute
Créances non échues	128 691
Créances échues depuis moins de 3 mois	9 809
Créances échues depuis moins de 6 mois	1 810
Créances échues depuis moins de 1 an	1 780
Créances échues depuis moins de 2 ans	911
Créances échues depuis plus de 2 ans	2 761
TOTAL	145 762

L'encours client au 31 décembre 2019 est réduit par trois cessions de créances effectuées en décembre en Espagne pour 3,1 M€, en Italie pour 2,2 M€ et au Portugal pour 1,5 M€.

1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	2020	2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés dont	96 713	81 420
Valeurs mobilières	1 394	3 028
Disponibilités	95 319	78 392
TOTAL	96 713	81 420

Note 2 Passifs financiers

2.1 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

	2020			2019
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.2)	34 925	318 377	353 301	377 907
Fournisseurs	64 413	–	64 413	67 758
Autres passifs financiers (note 2.7)	88 438	–	88 438	98 051
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres	–	4 305	4 305	1 913
TOTAL	187 775	322 682	510 457	545 629

2.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	2020	2019
Dettes non courantes dont	318 377	340 655
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	873	1 257
Dettes de location IFRS 16	8 458	8 480
Autres emprunts ⁽¹⁾	309 046	330 918
Dettes courantes dont	34 925	37 252
Dettes de location IFRS 16	6 085	7 541
Autres emprunts et réserve de participation courante	25 169	28 772
Concours bancaires	3 671	939
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	353 301	377 907

(1) En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant signé avec BPI France allonge de deux ans la durée du projet et modifie les modalités de retour financier en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2020, sont comptabilisés au bilan au titre de cette convention d'aide :

- 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 et comptabilisées en « Dettes financières non courantes » ;
- les 2,3 M€ de subventions perçues d'avance lors de la signature du contrat, en décembre 2008 et comptabilisées en « Autres passifs financiers courants » ont été remboursées en juillet 2020.

Ces dettes donnent lieu, pour l'essentiel au versement d'intérêts à taux variables.

	2020	2019
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	96 %	98 %
Part de la dette à taux fixe	4 %	2 %

RÉCONCILIATION DE LA VARIATION DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2019	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mouvements	Reclassement	2020
Dettes non courantes	340 655	13 084	(39 301)	–	(898)	4 837	318 377
Dettes courantes	37 252	–	–	2 015	494	(4 837)	34 925
TOTAL	377 907	13 084	(39 301)	2 015	(404)	–	353 302

2.3 Détail des dettes financières par devises

Devises	2020			2019		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
Euro	1	343 561	97,2 %	1	373 537	98,8 %
Won	1 336	578	0,2 %	1 296	3 819	1,0 %
Dollar US	1,23	4 561	1,3 %	1,12	553	0,1 %
Divers	–	4 601	1,3 %	–	–	–
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		353 301			377 908	

2.4 Détail des dettes financières par échéances

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	2020	2019
Échéances à moins de 1 an	34 925	37 252
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	317 638	340 523
Échéances à plus de 5 ans	739	132
TOTAL	353 301	377 907

2.5 Dettes de location

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

	2020	2019
Échéances à moins de 1 an	6 085	7 541
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	8 458	8 480
TOTAL	14 542	16 021

2.6 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 713	81 420
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(3 671)	(939)
Trésorerie nette	93 042	80 481
Endettement financier brut hors concours bancaires	349 630	376 968
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(256 588)	(296 487)

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA », qui varie selon les années.

Dans le cadre du calcul du covenant, contractuellement l'endettement net s'entend hors impact IFRS 16.

La valeur maximale du ratio est de 4,0. Au 31 décembre 2020, il s'élève à 2,65.

2.7 Autres passifs financiers courants

	2020	2019
Dettes sociales	53 504	55 663
Dettes sur immobilisations	24 194	29 688
Dettes diverses	10 740	12 700
TOTAL	88 438	98 051

Note 3 Gestion des risques financiers

Conformément à sa politique de couverture des risques, le groupe Guerbet couvre le risque de taux d'intérêts sur les emprunts. Le 27 mars 2019, le Groupe a remboursé la totalité de l'emprunt libellé en dollars et a négocié un nouveau crédit syndiqué libellé en euros, à taux variable, pour un montant de 500 M€ sur cinq ans.

De ce fait le Groupe n'est plus exposé au risque de change sur cet emprunt mais reste exposé à un risque de taux d'intérêts. Conformément à sa politique de couverture, le groupe Guerbet cherche à réduire son exposition au risque de change.

3.2 Risque de change

3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2020

Le tableau ci-dessous reprend les principaux risques de change du Groupe :

(en M€)	USD	JPY	HKD	KRW	CAD	CLP	GBP	CNY	CHF
Risque comptable ⁽¹⁾	12,84	37,24	14,76	7,32	(6,92)	3,50	(2,76)	2,61	2,58
Positions avant couverture	12,84	37,24	14,76	7,32	(6,92)	3,50	(2,76)	2,61	2,58
Couverture du risque de change	(13,58)	(23,72)	(4,20)	–	–	–	–	–	–
Position de change nette	(0,74)	13,52	10,55	7,32	(6,92)	3,50	(2,76)	2,61	2,58

(1) Le risque comptable concerne tous les éléments d'actifs et de passifs en devises hors EUR.

Depuis le 31 décembre 2019 :

- la position de change nette en dollars (USD) est passée de + 70 millions à + 0,74 million principalement par la diminution des soldes de comptes courants (- 51 millions) par un mécanisme de *cash pooling* rapatriant les soldes bancaires en USD et par la mise en place d'une couverture (- 13,58 millions) ;
- la position de change nette en yens (JPY) a baissé de 33,8 millions. Cette diminution est due pour 10 millions à des rapatriements de soldes en JPY et pour 23,8 millions par la mise en place d'une couverture ;
- la position de change nette en dollars de Hong Kong (HKD) a baissé de 15,4 millions. Cette diminution est due pour 9,8 millions à des rapatriements de soldes en HKD et par la mise en place d'une couverture pour 4,2 millions.

3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2020

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre euro sur la position de change nette au 31 décembre 2020 :

(en K€)	2020	2019
USD	74	7 030
JPY	1 352	4 738
HKD	1 055	2 596
KRW	732	457
CAD	(692)	(426)
CLP	350	317
GBP	(276)	(253)
CNY	261	235
CHF	258	126

3.2 Risque de taux d'intérêt

3.2.1 Exposition et couverture du risque de taux au 31 décembre 2020

La part de la dette à taux variable est de 96 %.

En 2019, le choix a été fait de couvrir le crédit syndiqué à hauteur de 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans. Cette décision est étayée à la fois par le fait que les taux d'intérêts devraient rester négatifs à

court terme, ce qui ne justifie pas une couverture immédiate de la dette, mais également par le risque d'une remontée significative de ces taux à long terme.

En 2020, cette couverture n'est pas active contre une hausse du taux d'intérêts de référence (Euribor 3 mois) et sur cette période ce taux est resté inférieur à celui de la mise en place de la dette.

Ci-dessous la répartition de la dette à moins d'un an et plus d'un an.

	À moins de 1 an ⁽¹⁾	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	(318)	(10 856)	(11 174)
Passifs financiers à taux variable	(34 607)	(307 520)	(342 127)
Actifs financiers à taux fixe	65 704	–	65 704
Actifs financiers à taux variable	31 010	–	31 010
Position nette de gestion ⁽²⁾	–	–	–
• à taux fixe	65 386	(10 856)	54 530
• à taux variable	(3 597)	(307 520)	(311 117)
Hors-bilan ⁽³⁾	–	(225 000)	(225 000)
Position nette après gestion	–	–	–
• à taux fixe	65 386	(235 856)	(170 470)
• à taux variable	(3 597)	(82 520)	(86 117)

(1) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(2) Somme des différences (actifs – passifs) à taux fixes et (actifs – passifs) à taux variables.

(3) Swap de taux (reçoivent des taux variables et payent des taux fixes).

3.2.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2020

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette brute non couverte.

96,10 % de cette dette non couverte est libellée en euro. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note ne porte que sur la dette en euro.

Sur base Euribor 3 mois à - 0,545 % au 31 décembre 2020, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 1,5 M€ sur un an ; une baisse 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette en euro du fait que le taux de base de la dette supporte un *floor* à 0 %.

Dette brute (en K€)	Euribor 3M + 100 bp	Euribor 3M - 100 bp
339 529	341 074	334 283

3.3 Risque de liquidité

Le 27 mars 2019, le Groupe a mis en place un nouveau crédit syndiqué de 500 M€ pour une durée de cinq ans. Ce crédit comprend une ligne confirmée de 150 M€ non tirée au 31 décembre 2020.

En outre, à cette date le Groupe dispose de lignes confirmées bilatérales court terme non tirées pour 61 M€ et de cash disponible à hauteur de 97 M€ équivalents.

Note 4 Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8. Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son

activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe, un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de reporting internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire de chiffre d'affaires par gamme de produits (Rayons X, IRM, RIT, DIM et autres) est fournie.

4.1 Informations géographiques

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés :

- les principaux marchés européens où le groupe Guerbet a pu construire des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de ses propres réseaux de visiteurs médicaux ;
- les autres marchés.

L'Europe comprend les pays européens où le Groupe est présent via ses propres réseaux de visiteurs médicaux, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Portugal, Suisse, Turquie, Israël.

La part non affectée du résultat opérationnel correspond aux frais administratifs de siège, aux frais de recherche et développement, et aux frais industriels indirects non imputables aux produits, composantes qui ne peuvent être affectés que de manière arbitraire aux différents secteurs.

Les frais de recherche et développement et les fonctions support du Groupe sont centralisés en France.

2020	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	290 293	–	–	290 293
Autres marchés	27 758	394 244	–	422 002
Total	318 051	394 244	–	712 295
Amortissements	–	–	(59 649)	(59 649)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie	–	–	306	306
Résultat opérationnel	–	–	–	41 346
RÉSULTAT NET				17 714
Actifs sectoriels	878 898	66 808	–	945 706
• dont immobilisations	370 763	78 799	–	449 562
Passifs sectoriels hors dettes financières	542 355	50 050	–	592 405
Dettes financières	–	–	353 301	353 301
Investissements sectoriels	–	–	–	–
• incorporels	19 783	107	–	19 890
• corporels	33 155	6 642	–	39 798

2019	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	345 191	–	–	345 191
Autres marchés	27 915	443 799	–	471 715
Total	373 107	443 799	–	816 906
Amortissements	–	–	(58 726)	(58 726)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie	–	–	(1 049)	(1 049)
Résultat opérationnel	–	–	–	51 744
RÉSULTAT NET				37 328
Actifs sectoriels	947 625	56 471	–	1 004 096
• dont immobilisations	364 433	98 100	–	462 533
Passifs sectoriels hors dettes financières	589 874	36 316	–	626 190
Dettes financières	–	–	377 907	377 907
Investissements sectoriels	–	–	–	–
• incorporels	16 491	4 089	–	20 580
• corporels	27 264	11 653	–	38 917

4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2020	2019
Rayons X	45,0 %	45,6 %
IRM	31,1 %	32,8 %
RIT	10,3 %	9,2 %
DM	10,2 %	9,8 %
Autres	3,3 %	2,6 %
TOTAL	100 %	100 %

Note 5 Immobilisations incorporelles

5.1 Valeurs brutes

	31/12/2019	Accroissement	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Marques	10 032	–	–	–	(201)	9 831
Brevets et technologies	90 772	–	–	–	(6 567)	84 206
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	12 122	–	–	–	(436)	11 686
Relations commerciales	5 147	–	–	–	(307)	4 841
<i>Right of Use – Intangible assets</i>	–	–	–	–	–	–
<i>Goodwill</i>	39 820	–	–	–	–	39 820
Logiciels	96 687	117	(9 158)	–	2 963	90 609
Incorporels en cours ⁽¹⁾	15 327	19 773	–	–	(3 185)	31 915
VALEURS BRUTES	269 907	19 890	(9 158)	–	(7 732)	272 907

(1) Le poste « Incorporels en cours » comprend 1,5 M€ de coûts capitalisés du projet Liver Care Advisor (outil d'aide au diagnostic du cancer du foie) et 4 M€ de coûts capitalisés du projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson, mais également 3,5 M€ de coûts capitalisés pour le projet Geode (microsphères Occlugel) et 3,1 M€ de coûts capitalisés dans le cadre des études complémentaires demandées par la FDA (voir note 5.3 ci-après).

	31/12/2018	Accroissement	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2019
Marques	17 763	243	–	–	(7 974)	10 032
Brevets et technologies	89 309	–	–	–	1 463	90 772
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	20	3 826	(16)	–	8 292	12 122
Relations commerciales	5 079	–	–	–	68	5 147
<i>Right of Use – Intangible assets</i>	–	–	–	–	–	–
<i>Goodwill</i>	39 820	–	–	–	–	39 820
Logiciels	87 674	246	(1 699)	–	10 465	96 687
Incorporels en cours ⁽¹⁾	9 196	16 265	–	–	(10 135)	15 327
VALEURS BRUTES	248 861	20 580	(1 715)	–	2 181	269 907

(1) Le poste « Incorporels en cours » comprend 7,7 M€ de coûts capitalisés du projet Liver Care Advisor (outil d'aide au diagnostic du cancer du foie) dans le cadre du partenariat avec IBM Watson, mais également 1,1 M€ de coûts capitalisés dans le cadre des études complémentaires demandées par la FDA, ainsi que des investissements informatiques (ERP Groupe).

5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Brevets et technologies	24 195	4 909	–	–	(1 429)	27 675
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	2 127	767	–	–	(105)	2 789
Relations commerciales	2 016	499	–	–	(88)	2 426
<i>Right of Use – Intangible assets</i>	–	–	–	–	–	–
<i>Goodwill</i>	–	–	–	–	–	–
Logiciels	51 817	9 782	(8 926)	–	(924)	51 750
TOTAL	80 155	15 957	(8 926)	–	(2 546)	84 640

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2019
Brevets et technologies	19 059	5 006	2	–	128	24 195
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	1 318	765	–	–	43	2 127
Relations commerciales	3 012	492	–	–	5 005	2 016
<i>Goodwill</i>	–	–	–	–	–	–
Logiciels	43 100	9 628	(983)	–	72	51 817
TOTAL	66 489	15 891	(981)	0	5 247	80 155

5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des *Goodwill* ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue, quatre unités génératrices de trésorerie ont été définies (EMEA, LATAM, APAC et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe

quant à l'analyse de sa performance ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en fonction de clefs d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS 36, les *Goodwill* ne sont alloués à aucune unité génératrice de trésorerie (ne générant pas de flux cash suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un business plan « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2020 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
<i>Goodwill</i>	39,8	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	9,6	—	2,2	7,4	—
Actifs productifs (manufacturiers)	229,1	80,0	57,6	53,5	37,9
Autres actifs de support	422,8	205,1	96,7	85,8	35,2
TOTAL	701,2	285,1	156,5	146,7	73,1
Taux de croissance à l'infini	3,0 %	2,2 %	2,3 %	3,2 %	3,8 %
Taux d'actualisation	9,9 %	9,2 %	8,6 %	10,0 %	11,9 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des unités génératrices de trésorerie est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en ressort par pondération un taux d'actualisation global de 9,9 % (contre 11,7 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations

connues au 31 décembre 2020. Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe sur un horizon de cinq ans, une dernière année supplémentaire de test (2026 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2021	—	4,6 %	15,1 %	0,6 %	66,1 %
2022	10,1 %	5,1 %	(3,6 %)	34,2 %	8,9 %
2023	6,0 %	4,6 %	5,8 %	8,8 %	5,2 %
2024	5,6 %	3,6 %	6,2 %	9,0 %	4,2 %
2025	9,4 %	9,6 %	8,9 %	11,0 %	6,3 %

(-) Amélioration/baisse du BFR ; (+) consommations/hausse du BFR.

Évolution du besoin en fonds de roulement (en %)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2021	8,6 %	8,6 %	8,6 %	8,6 %	8,6 %
2022	(2,1 %)	2,6 %	10,6 %	(24,4 %)	(1,0 %)
2023	(2,4 %)	(1,0 %)	(2,2 %)	(5,1 %)	(1,6 %)
2024	(2,2 %)	(0,2 %)	(2,7 %)	(5,5 %)	(0,8 %)
2025	(6,6 %)	(6,7 %)	(6,1 %)	(8,1 %)	(3,6 %)
2026 normatif	(2,7 %)	(2,2 %)	(2,3 %)	(3,2 %)	(3,8 %)

Pour chacune de ces unités génératrices de trésorerie, la valeur actualisée excède la valeur nette comptable. En conséquence aucune dépréciation n'est considérée par la résultante de ces tests au 31 décembre 2020. En termes de sensibilité, une augmentation d'un point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenue n'entraînerait pas la constatation d'une perte de valeur.

De même, une dégradation de 10 % des projections de chiffre d'affaires et de marge n'entraînerait pas de constatation de perte de valeur.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la *Food and Drug Administration* aux États-Unis

En décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (*Food and Drug Administration*) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2020, 1 552 K€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 1 588 K€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem.

Note 6 Immobilisations corporelles

6.1 Analyse du poste par catégorie

	31/12/2019	Accroissement	Diminution	Mouvements de périmètre ⁽¹⁾	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2020
Terrain	17 346	–	–	(984)	(604)	15 758
• dont location-financement						
Constructions	218 963	5 537	(6 123)	(7 114)	(1 366)	209 898
• dont location-financement IFRS 16	31 292	5 522	(3 968)	–	(1 950)	30 896
Installations techniques, matériels et outillages	415 487	1 668	(4 878)	(21 531)	(1 898)	388 847
• dont location-financement IFRS 16	947	446	(329)	–	(20)	1 044
Autres immobilisations corporelles	93 800	5 094	(9 515)	(557)	(2 666)	86 155
• dont location-financement IFRS 16	8 034	2 679	(1 181)	–	(177)	9 355
Immobilisations en cours	29 102	33 271	–	(583)	(22 243)	39 547
Valeurs brutes	774 698	45 569	(20 516)	(30 768)	(28 778)	740 204
Amortissements	(505 138)	(43 692)	18 083	35 329	16 874	(478 545)
Dépréciation	3 220	–	–	(7 935)	4 350	(365)
VALEURS NETTES	272 779	1 877	(2 433)	(3 374)	(7 555)	261 294

(1) Cession de Liebel-Flarsheim Canada.

	31/12/2018	Accroissement	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2019
Terrain	17 174	–	(21)	–	192	17 346
• dont location-financement	–	–	–	–	–	–
Constructions	194 099	3 934	(1 164)	–	22 094	218 963
• dont location-financement	16 327	1 898	(846)	–	13 914	31 292
Installations techniques, matériels et outillages	403 325	5 377	(5 294)	–	12 078	415 487
• dont location-financement	1 317	160	(2)	–	(1)	947
Autres immobilisations corporelles	92 031	7 060	(1 529)	–	(3 763)	93 800
• dont location-financement	9 582	2 543	(88)	–	(4 004)	8 033
Immobilisations en cours	20 723	27 204	–	–	(18 824)	29 102
Valeurs brutes	727 353	43 575	(8 007)	–	11 777	774 698
Amortissements	(473 085)	(43 794)	7 181	–	4 560	(505 138)
Dépréciations	649	–	2 438	–	133	3 220
VALEURS NETTES	254 917	(219)	1 612	–	16 470	272 779

6.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2020		2019	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro	–	210 129	–	205 708
USD	1,23	41 490	1,12	47 558
Real	6,37	4 233	4,52	6 523
Autres devises	N/A	5 443	N/A	13 261
TOTAL	–	261 294	–	272 779

6.3 Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS. Cette réévaluation a été basée sur l'estimation d'un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€ par application des deux approches suivantes :

- capitalisation du revenu potentiel susceptible d'être généré par la location ;

- comparaison par rapport au marché, en se référant aux transactions récemment intervenues pour des locaux de même nature situés à proximité.

Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1^{er} janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€ dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation par un cabinet d'expertise indépendant a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur à comptabiliser.

Note 7 Actifs financiers non courants

	2020			2019
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	3 366	–	3 366	3 366
Actifs de réassurance PIDR Allemagne (cf. note 12.2)	6 169	–	6 169	5 943
Prêts au personnel	2 985	–	2 985	2 338
Autres actifs financiers non courants *	5 000	(981)	4 019	4 285
TOTAL	17 521	(981)	16 540	15 933

* Les autres actifs financiers non courants comprennent :

- l'investissement dans le fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 4,2 M€ dont 1 M€ de dépréciation ;
- un portefeuille de 11 880 actions propres destinées à être données aux salariés dans le cadre de la politique mise en place par le Groupe en 2016 pour 0,5 M€.

Note 8 Actifs et passifs d'impôts différés

	2019	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2020
Actifs d'impôts différés	15 171	–	–	–	–	–	11 046
Passifs d'impôts différés	(21 877)	–	–	–	–	–	(14 766)
TOTAL	(6 706)	2 058	966	(318)	–	280	(3 720)
Dont impôts différés résultant de :							
Activation des déficits fiscaux ⁽¹⁾	5 978	2 564	–	(70)	–	–	8 472
Décalages temporaires	8 802	(443)	259	(654)	–	–	7 964
Retraitement provisions réglementées	(22 499)	2 093	–	–	–	–	(20 406)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 917)	226	–	124	–	280	(6 287)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(21 338)	1 264	–	1 238	–	–	(18 836)
Retraitement des marges sur stocks	19 223	(4 765)	–	(1 036)	–	–	13 422
Retraitement provisions sur risques filiales	–	–	–	–	–	–	–
Locations-financement/IFRS 16	201	(108)	–	(17)	–	–	76
Retraitement injecteurs	–	–	–	–	–	–	–
Retraitement instruments financiers	(376)	135	2	(8)	–	–	(247)
Provision retraite	9 030	544	705	–	–	–	10 279
Autres	1 190	547	–	106	–	–	1 843

(1) Déficits activés : le Groupe s'appuie sur les prévisions de résultats macro et microéconomiques des entités pour réaliser l'activation des déficits reportables. Les trois principales sources de déficits reportables sont (en impôts et non en base) : la France 1,1 M€, Accurate 2,5 M€ et les États-Unis 3,3 M€. Pour ces derniers, les montants d'activation s'appuient sur des projections locales du Groupe fiscal américain. Concernant la France, les montants d'activation s'appuient sur les règles de limitation des reports déficitaires en vigueur (limitation annuelle de 1 M€).

Déficits ordinaires n'ayant pas fait l'objet d'une activation : ils représentent un impôt total de 20,3 M€ au titre des déficits fiscaux. Ils concernent essentiellement les sociétés Guerbet America pour 8 M€ et Guerbet S.A. pour 9,6 M€. Le périmètre d'intégration fiscale française a dégagé en 2020 un déficit fiscal de 39,7 M€, incluant une moins-value fiscale de 29,2 M€ au titre de la cession des titres Liebel-Florsheim Canada. Le calendrier d'utilisation de ces déficits reportables n'est pas déterminé de manière suffisamment précise en raison des évolutions à venir de la politique du Groupe en matière de prix de transfert pour refléter l'évolution de l'organisation industrielle et commerciale du Groupe. De ce fait, l'activation des déficits reportables du périmètre d'intégration fiscale française a été plafonnée sur la base du plafond fiscal d'emploi à 100 % des reports déficitaires soit 1 M€ par an. Par ailleurs, cette activation a été réalisée sur un horizon de 3 ans en application de la politique générale du Groupe.

	2018	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	2019
Actifs d'impôts différés	23 270	–	–	–	–	15 171
Passifs d'impôts différés	(31 904)	–	–	–	–	(21 876)
TOTAL	(8 635)	(1 097)	3 520	(494)	0	(6 706)
Dont impôts différés résultant de :						
Activation des déficits fiscaux ⁽¹⁾	16 196	(6 633)	–	245	(3 830)	5 978
Décalages temporaires	10 544	649	(225)	5	(2 171)	8 802
Retraitement provisions réglementées	(22 712)	2 605	–	–	(2 392)	(22 499)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(16 908)	126	–	189	9 676	(6 917)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(37 199)	1 292	–	(392)	14 961	(21 338)
Retraitement des marges sur stocks	35 952	4 945	–	442	(22 116)	19 223
Retraitement provisions sur risques filiales	3 205	–	–	–	(3 205)	–
Locations-financement	(70)	199	–	2	70	201
Retraitement injecteurs	(248)	–	–	–	248	–
Retraitement instruments financiers	–	(3 142)	2 908	–	(142)	(376)
Retraitement frais sur emprunts	–	153	837	–	8 040	9 030
Autres	2 604	(1 290)	–	(985)	861	1 190

(1) Les déficits reportables n'ayant pas fait l'objet d'une activation différée représentent une base totale de 10,2 M€ de déficit fiscal. Ils concernent les sociétés Medex (France) pour 0,7 M€, Guerbet America pour 8,8 M€, et Guerbet Imagem do Brasil pour 0,7 M€ de base.

Note 9 Stocks

	2020	2019
Matières premières et pièces détachées	46 111	59 076
Produits finis, intermédiaires, encours et marchandises	178 644	201 254
Valeur brute	224 756	260 330
Provisions	(20 168)	(23 737)
VALEURS NETTES	204 587	236 593

Un plan de réduction des stocks a été initié par le Groupe début 2020 afin de diminuer significativement leurs niveaux. Ce plan d'actions prévu pour une durée de trois à quatre ans s'articule autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des *leadtime* des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité.

Note 10 Clients et comptes rattachés

	2020	2019
Valeur brute	115 530	145 838
Provisions	(4 492)	(5 494)
VALEUR NETTE	111 038	140 344

Note 11 Capitaux propres

11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2019, le capital de la société-mère était constitué de 12 596 161 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2020
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 596 161
Création d'actions par levée de stock-options	6 513
NOMBRE D'ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 602 674

11.2 Détail des capitaux propres

	2020	2019
Capital social	12 603	12 596
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	11 220	11 127
Réserves légales	1 260	1 256
Réserves consolidées	260 358	216 914
Report à nouveau	–	146 446
Résultat consolidé	17 714	37 328
Écarts de conversion	(60 550)	(36 474)
TOTAL	241 346	389 192

Note 12 Provisions

12.1 Mouvements

	2019	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2020
Non courantes	39 303	1 552	(47)	(12)	(18)	2 960	43 738
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	37 202	1 512	(47)	(12)	(18)	2 960	41 597
Courantes							
Litiges fiscaux	220	–	–	–	(7)	–	213
Litiges commerciaux	1 261	127	–	(245)	–	–	1 143
Provisions liées au personnel (litiges et actions gratuites)	721	854	(20)	(277)	–	–	1 278
Obligations diverses	1 920	403	(364)	(66)	(172)	–	1 721
Total provisions courantes	4 122	1 384	(384)	(588)	(179)	–	4 355
TOTAL PROVISIONS	43 425	2 936	(431)	(600)	(197)	2 960	48 093

	2018	Dotation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2019
Non courantes	35 127	1 803	–	(274)	(3)	2 650	39 303
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	35 127	1 763	–	(274)	(2 064)	2 650	37 202
Courantes							
Litiges fiscaux	242	–	(5)	(10)	(7)	–	220
Litiges commerciaux	2 427	–	(33)	(1 144)	11	–	1 261
Provisions liées au personnel (litiges et actions gratuites)	509	3 115	(89)	(2 814)	–	–	721
Obligations diverses	2 597	215	(429)	(468)	6	–	1 920
Total provisions courantes	5 774	3 330	(556)	(4 436)	10	–	4 122
TOTAL PROVISIONS	40 901	5 133	(556)	(4 710)	7	2 650	43 425

12.2 Avantages différés du personnel

a) Description

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands, sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime). L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 6 169 K€ au 31 décembre 2020, dont 1 062 K€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation (C)	0,75 %	1,25 %	1,10 %	1,30 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,50 %	2,00 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	1,5	1,75
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	V	V	V	V

C = Courbe Mercer Yield (MYC).

E = Âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salarié et des annuités requises par la réglementation.

S = Tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que le statut et l'âge du salarié, selon leur pertinence.

T = Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr. Klaus Heubeck (R 2018 G).

V = Variable en fonction du taux de charges sociales de l'entité concernée.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyen des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au bilan	2020	2019
Valeur actualisée des engagements	42 659	38 291
Juste valeur des actifs des régimes	(1 062)	(1 089)
Solde des engagements	41 597	37 202
Montants comptabilisés au bilan		
Provisions pour avantages différés du personnel	41 597	37 202
Actifs financiers (comptables) non courants	–	–
SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET	41 597	37 202

Charges au compte de résultat	2020	2019
Coûts des services de l'année	2 313	2 203
Coûts financiers	458	673
Autres impacts dont écarts actuariels	(2)	(6)
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	2 770	2 870

Variation des engagements sur l'exercice	2020	2019
Engagements en début de période	37 202	35 127
Coûts des services de l'année	2 313	2 203
Coûts financiers	458	673
Autres impacts dont écarts actuariels	(2)	(6)
Versements employeur aux actifs de financement	(26)	(30)
Prestations versées	(1 404)	(1 436)
Gains et pertes actuariels	2 963	2 651
Écarts de conversion en devises étrangères	(19)	(4)
Autres	212	(1 976)
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	41 697	37 202

d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur actualisée des engagements de + 2 887 K€, soit + 6,92 %. Une variation à la baisse de 50 points de base diminuerait les engagements de - 2 624 K€, soit - 6,29 %.

Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2020	2019
Fournisseurs et comptes rattachés	64 413	67 759
TOTAL	64 413	67 759

Note 14 Autres produits de l'activité

	2020	2019
Production vendue de services	4 375	2 097
Subvention d'exploitation	1 022	152
TOTAL	5 397	2 249

Note 15 Charges de personnel**15.1 Détail des charges de personnel**

	2020	2019
Salaires et traitements	(181 960)	(186 787)
Charges sociales	(53 724)	(54 191)
Participation des salariés	(817)	(874)
TOTAL	(236 500)	(241 852)

La baisse du poste (salaires et traitements) est principalement due à la cession du Canada.

15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – plan d'options de souscription d'actions

Pour évaluer la juste valeur des options accordées, la méthode binomiale est utilisée. Elle permet de valoriser des options pouvant être exercées à tout moment au cours de leur durée de vie. La valeur de l'option ainsi définie est diminuée du coût de portage généré par l'interdiction de vendre les actions obtenues suite à l'exercice des options avant le quatrième anniversaire du plan. Ce coût implicite est estimé par le prix d'une stratégie sans risque

permettant au salarié de disposer du titre au moment de l'exercice de l'option. Cette stratégie consiste à acheter l'action au comptant en empruntant les fonds nécessaires et en contrepartie à vendre à terme le titre. Le coût de cette stratégie est un coût financier correspondant au coût d'emprunt réduit des dividendes.

15.2.1 Caractéristiques des paiements fondés sur actions pour les plans en cours au 31 décembre 2020

Date d'attribution	Nombre attribué	Prix de l'action à la date d'attribution	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice	Durée de blocage
17 octobre 2011	530 840	16,58	35 %	2,77 %	15,40	4 ans
23 novembre 2011	48 000	16,80	35 %	2,77 %	16,07	4 ans
20 février 2012	6 800	15,37	35 %	2,77 %	15,37	4 ans

15.2.2 Répartition de l'avantage par exercice pour les plans en cours au 31 décembre 2020

Date d'attribution	26 mars 2009	17 octobre 2011	23 novembre 2011	20 février 2012	Total
2013	–	590	53	8	651
2014	–	590	53	8	651
2015	–	468	47	7	522
2016	–	–	–	1	1
TOTAL	–	1 648	153	24	1 825

15.2.3 Incidence sur le bilan

L'avantage ci-dessus est comptabilisé pour chaque exercice en fonction du nombre d'options restant à lever (62 870 options) en contrepartie des capitaux propres.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016, le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés et des dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration du 8 novembre 2016, toujours en application de cette décision, a arrêté un second plan d'attribution d'actions gratuites destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale de la Société du 28 mai 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'actions destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2020 sont décrites ci-après :

	Plan 3
Date d'octroi	07/01/2019
Date d'acquisition	07/01/2022
Durée d'acquisition	3 ans
Cours à la date d'octroi	47,70
Taux de dividendes anticipés	1,37 %
Taux sans risque	(0,64 %)
Volatilité	36 %
Taux de turnover	2,06 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo

Il a été octroyé un total de 31 837 actions gratuites aux salariés et dirigeants en 2020 au titre du plan 2, et il reste 33 600 actions gratuites en cours d'attributions au 31 décembre 2020 au titre du plan 3 encore en vigueur, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 2)	38 780	31 837	2019	2020	2	Clôturé
Nombre d'actions attribuées en 2020	–	31 837	–	–	–	–
AGAP (régime 3)	47 550	–	2019	2022	3	1 141 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2020	33 600	–	–	–	–	–

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'action (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 492 K€ avec en contrepartie une augmentation des capitaux propres.

15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2020	2019
Europe	1 650	1 599
Amérique	901	1 028
Asie	210	204
TOTAL	2 761	2 831

15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2020	2019
Europe	1 660	1 612
Amérique	756	1 008
Asie	219	200
TOTAL	2 635	2 820

Note 16 Charges externes

	2020	2019
Sous-traitance industrielle	(28 752)	(37 456)
Matières et fournitures non stockées	(24 779)	(25 969)
Locations et charges locatives	(7 631)	(7 634)
Entretien et réparations	(20 708)	(21 724)
Assurances	(4 469)	(3 389)
Études et recherches	(19 480)	(20 268)
Personnel extérieur	(3 955)	(5 003)
Commissions et honoraires	(34 636)	(41 662)
Publicité et relations extérieures	(8 485)	(9 208)
Transports	(16 383)	(14 663)
Déplacements, missions et réceptions	(4 812)	(13 037)
Frais postaux et de télécommunication	(2 714)	(3 451)
Congrès et séminaires	(5 098)	(16 055)
Frais d'inscription	(6 939)	(7 703)
Autres charges diverses	(15 136)	(19 042)
TOTAL	(203 975)	(246 265)

Note 17 Impôts et taxes

	2020	2019
Taxes sur rémunérations	(1 731)	(1 492)
Contribution économique territoriale (France)	(4 077)	(4 735)
Taxe Inami (Belgique)	(800)	(1 699)
Autres impôts et taxes	(9 244)	(10 446)
TOTAL	(15 852)	(18 372)

Note 18 Dotations aux amortissements

	2020	2019
Sur Immobilisations incorporelles	(15 957)	(15 907)
Sur Immobilisations corporelles	(43 692)	(42 819)
TOTAL	(59 649)	(58 726)

Note 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2020	2019
Redevances versées	(629)	(1 904)
Crédit d'impôt recherche	7 545	5 912
Résultat sur cession des immobilisations	(928)	(1 120)
Autres produits et charges divers	(112)	(4 263)
TOTAL	5 876	(1 375)

Note 20 Coût de l'endettement financier brut

	2020	2019
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(292)	(434)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(4 562)	(6 407)
Swaps d'intérêts	(2 386)	(775)
TOTAL	(7 239)	(7 616)

Note 21 Impôt sur les bénéfices**21.1** Détail de la charge d'impôt

	2020	2019
Impôt courant	(6 065)	(12 782)
Impôt différé	2 058	(1 097)
TOTAL	(4 008)	(13 879)

21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2020	2019
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante ^(*)	(6,955)	(17 630)
Impact des différences de taux d'imposition	4 567	1 445
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables ⁽¹⁾	5 482	(3 122)
Impact des crédits d'impôts	2 707	3 040
Impact des impôts différés sur déficits non reconnus et divers	(9 810)	2 388
TOTAL	(4 008)	(13 879)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (en %)	18,46 %	27,10 %
(*) Taux d'imposition	32,02 %	34,43 %

(1) L'impact des charges définitivement non déductibles/imposables comprend l'effet de retraitement de la plus-value consolidée non taxée au titre de la cession du Canada pour 7,5 M€. Sans cette opération, les charges définitivement non déductibles/imposables se sont élevées à - 2,5 M€.

Note 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2020	2019
Frais directs	64 674	65 946
Frais indirects	6 746	6 599
EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	71 420	72 545

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

L'augmentation des frais indirects est principalement liée à des dépréciations d'injecteurs utilisés dans le cadre de formations médicales.

Note 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2020	2019
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	329	–
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	85	50
TOTAL		414	50

Dans le cadre du projet de recherche franco-allemand « Iseult » (voir note 2.2), un avenant (numéro 3) à la convention d'aide avec une mise à jour des conditions de retours financiers a été signé

début 2020 et prévoyait le versement d'un solde de subvention de 329 K€ effectué sur la même année. L'impact enregistré dans le compte de résultat 2020 est de 329 K€.

Note 24 Informations sur les opérations de stock-options

Le personnel de la Société et de ses filiales bénéficie, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Au 31 décembre 2020, le personnel a la faculté de souscrire 62 870 actions à un prix moyen pondéré de 15,40 €. Si toutes les options de souscription étaient exercées, le nombre total d'actions serait de 12 665 544 pour un montant nominal de 12 665 544 €. Ces

actions nouvelles représenteraient une augmentation des fonds propres de 968 178 €. La dilution potentielle du capital est de 0,50 %. Le résultat dilué net par action calculé pour tenir compte de l'effet dilutif des options de souscription d'action offertes au personnel ressort à 1,40 € pour l'exercice 2020.

ÉTAT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/02/2022
Nombre d'options levées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	335 977	48 000	3 800
Nombre d'options levées en 2020	6 513	–	–
Nombre d'options annulées depuis l'autorisation des levées le 17/10/2015	126 480	–	2 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	61 870	–	1 000

Note 25 Informations relatives aux parties liées

25.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 %. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées. L'impact total des entités non consolidées n'est pas significatif.

25.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants constituent le Comité exécutif. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en milliers d'euros :

	2020	2019
Avantages à court terme	2 774	3 190
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	2 062	2 112
Part variable des rémunérations ⁽¹⁾	681	1 048
Avantages en nature	31	30
Avantages postérieurs à l'emploi	878	528
dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	93	97
dont provision pour indemnités de départ en retraite	785	431
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	253	Néant
Païement en actions	181	Néant

(1) La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la Société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base du salaire de décembre 2020.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 292 800 € au cours de l'année 2020 représentant la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2019.

Note 26 Engagements hors bilan

Engagements donnés	2020	2019
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	6 903	8 516
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements ⁽¹⁾	20 620	35 437
TOTAL	27 523	43 953

(1) Au 31 décembre 2020, Guerbet a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 1,5 M€, dont 2,4 M€ ont été versés à fin 2019 et 1,8 M€ a été versé à fin 2020.

Engagements reçus	2020	2019
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	–	–
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements ⁽¹⁾	212 957	153 683
TOTAL	212 957	153 683

(1) Le 27 mars 2019, Guerbet a souscrit auprès de BNP Paribas une « Revolving Facility » de 150 M€ et de 61 M€, non tirée au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (« Post Marketing Requirements »), Guerbet a signé des contrats de collaboration

avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. Les engagements financiers du Groupe à ce titre s'élèvent à 13 M€ pour la période 2021-2028.

Note 27 Résultats par action et résultats dilués par action

	2020	2019
Résultat net consolidé part du Groupe	17 714	37 328
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 599 494	12 587 749
RÉSULTAT NET PAR ACTION	1,41	2,97

PRÉSENTATION RÉTROSPECTIVE DU NOMBRE D'ACTIONS (IAS 33.64)

	2020	2019
Résultat net consolidé part du Groupe	17 714	37 328
Résultat net consolidé après dilution	17 714	37 328
Nombre d'actions actuelles et futures	12 665 544	12 665 544
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	1,40	2,95

Note 28 Événements postérieurs à la clôture

Les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 restent importants en 2021.

Note 29 Affectation du résultat 2020

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 lors de sa séance du 24 mars 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de distribuer un dividende brut de 0,70 € par action. Le montant total des dividendes à distribuer s'élèvera à 8 822 K€.

Note 30 Honoraires des Commissaires aux comptes

2020	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	194	31 %	–	– %	168	27 %	–	– %
• Filiales intégrées globalement	38	6 %	356	58 %	109	17 %	357	56 %
Sous-total	232	38 %	356	58 %	277	44 %	357	56 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	–	– %	–	– %	–	– %
• Filiales intégrées globalement	–	– %	8	1 %	–	– %	–	– %
Sous-total	22	4 %	8	1 %	–	– %	–	– %
TOTAL	254	41 %	364	59 %	277	44 %	357	56 %

2019	Deloitte & Associés				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	164	31 %	–	– %	167	24 %	–	– %
• Filiales intégrées globalement	36	7 %	303	58 %	96	14 %	415	60 %
Sous-total	200	38 %	303	58 %	263	38 %	415	60 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	22	4 %	–	– %	15	2 %	–	– %
• Filiales intégrées globalement	–	– %	–	– %	–	– %	–	– %
Sous-total	22	4 %	–	– %	15	2 %	–	– %
TOTAL	222	42 %	303	58 %	278	40 %	415	60 %

Note 31 Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société Mère	Siège	2020 % d'intérêt % de contrôle	2019 % d'intérêt % de contrôle
308 491 521	Guerbet	France	Société-mère	Société-mère
308 412 434	Simafex	France	100 %	100 %
340 598 978	Medex	France	100 %	100 %
789 526 555	Guerbet France	France	100 %	100 %
	A. Martins & Fernandes Sarl	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S.	Turquie	100 %	100 %
	Guerbet Luxembourg S.A.R.L.	Luxembourg	100 %	100 %
	LIEBEL-Flarsheim Ireland Ltd	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria G.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland SP. Z.O.O.	Pologne	100 %	100 %
	Guerbet Sweden AB	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet G.m.b.H	Allemagne	100 %	100 %
	Guerbet South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100 %	100 %
	Guerbet Asia Pacific Ltd (Gap)	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co., Ltd	Taiwan, province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet LLC	USA	100 %	100 %
	Liebel Flarsheim Company LLC	USA	100 %	100 %

N° Siren	Société Mère	Siège	2020 % d'intérêt % de contrôle	2019 % d'intérêt % de contrôle
	Guerbet Caribbean, Inc. (Puerto Rico Branch)	Puerto Rico	100 %	100 %
	Liebel Flarsheim Canada Inc. ⁽¹⁾	Canada	– %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	USA	100 %	100 %
	Guerbet America	USA	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos Ltda	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd (Branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem do Brasil Ltda	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile Ltda	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana SA de CV	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora De Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd	Australie	100 %	100 %

(1) Cédé au cours de l'exercice 2020, cf. note 6.1.2.2.b.

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwill – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué des opérations d'acquisition et de croissance externe, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation des prix d'acquisition, des goodwill, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle.

Ces goodwill correspondant à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs, ne sont alloués à aucune UGT et sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont alloués aux quatre groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 49,4 M€, dont 39,8 M€ de goodwill, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que les principales hypothèses retenues sont décrites en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation, s'agissant notamment des hypothèses de constructions budgétaires du Plan Moyen Terme, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme 2021-2025 (« PMT ») établi par la Direction, telles qu'elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration du 23 septembre 2020 dans le cadre du processus d'approbation du PMT ;
- procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT au regard des réalisations historiques ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés ;
- examiné si les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées, sont présentées de manière adéquate et exhaustive.

Recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables

Paragraphe x) des règles et méthodes comptables, note 8 et note 21.2 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Les impôts différés actifs nets relatifs aux déficits fiscaux reportables figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 8,4 M€, dont respectivement 3,2 M€ et 1,1 M€ concernant les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale américain et français.

Ces actifs correspondent à l'économie d'impôt attendue de l'utilisation future de ces déficits reportables par imputation sur des profits fiscaux futurs pour lesquels le Groupe a établi des projections de résultats mettant en évidence la réalisation de ces économies.

Les règles fiscales françaises et étrangères régissant les politiques de prix de transfert et l'utilisation future des reports fiscaux déficitaires, peuvent évoluer dans le temps et sont différentes d'un pays à l'autre. L'implantation industrielle et commerciale du Groupe à l'échelon mondial tend à complexifier l'analyse. Par ailleurs, le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose sur la capacité des filiales à atteindre les objectifs définis dans le Plan à Moyen Terme.

Nous avons donc considéré la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit, compte tenu des risques liés aux spécificités fiscales locales et de l'importance du jugement exercé par la Direction dans l'établissement des projections de résultats par périmètre fiscal visant à s'assurer qu'elles permettront d'imputer les déficits fiscaux reportables, en application des hypothèses du Plan à Moyen Terme.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour estimer le niveau des résultats fiscaux futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables dans un avenir proche.

Nous avons procédé à l'analyse des calculs d'impôts différés pour les entités les plus significatives. À ce titre, nos travaux ont notamment consisté à :

- vérifier la réalité des déficits fiscaux disponibles et leurs modalités d'utilisation ;
- apprécier la capacité des périmètres fiscaux à réaliser des profits taxables futurs, en application des projections du Plan à Moyen Terme.

Nos travaux ont été menés avec l'aide de nos experts fiscalistes le cas échéant, et nous avons également vérifié que les informations qui figurent dans les notes 8 et 21.2 de l'annexe des comptes consolidés sont présentées de manière adéquate et exhaustive.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la Direction de votre Société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 34^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 13^e année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons

avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 2 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF

Membre de Crowe Global

Marc de Prémare

David Kharoubi

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

6.3 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SOCIALES

6.3.1 Comptes annuels

6.3.1.1 Bilan

ACTIF

(en K€)	Note	2020			2019
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		3	–	3	3
Autres immobilisations incorporelles		99 647	34 538	65 108	55 198
Avances et acomptes		6	–	6	–
Total immobilisations incorporelles	1	99 655	34 538	65 117	55 201
Terrains		1 554	–	1 554	1 554
Constructions		108 626	66 042	42 584	44 572
Installations techniques		–	–	–	–
Matériel et outillage industriels		181 695	128 330	53 365	57 761
Autres immobilisations corporelles		19 840	15 521	4 319	5 046
Immobilisations en cours		19 618	–	19 618	11 226
Avances et acomptes		751	–	751	317
Total immobilisations corporelles	2	332 083	209 893	122 190	120 476
Participations	3	343 454	19 335	324 119	346 370
Créances rattachées à des participations		–	–	–	–
Prêts	4/6	330	–	330	333
Autres immobilisations financières	6	317	–	317	412
Total immobilisations financières		344 100	19 335	324 765	347 115
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		775 839	263 766	512 073	522 793
Stocks	5	100 070	9 511	90 559	93 346
Avances et acomptes		535	–	535	425
Clients et comptes rattachés	6	42 314	121	42 193	62 730
Autres créances d'exploitation	6	139 722	–	139 722	183 344
Total créances d'exploitation		182 571	121	182 450	246 499
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	73 594	–	73 594	34 546
TOTAL ACTIF CIRCULANT		356 235	9 632	346 603	374 391
Charges constatées d'avance	6	1 490	–	1 490	1 264
Charges à répartir sur plusieurs exercices		–	–	–	–
Écarts de conversion		8 308	–	8 308	1 793
TOTAL ACTIF		1 141 872	273 398	868 473	900 241

PASSIF

(en K€)	Note	2020	2019
Capital social		12 603	12 596
Primes d'émission		11 391	11 297
Réserve légale		1 260	1 258
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		121 700	146 446
Résultat de l'exercice		(12 700)	(15 940)
Situation nette		186 268	207 672
Provisions réglementées	9	70 645	78 237
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	256 913	285 909
Provisions pour risques et charges	10	33 156	24 855
Avances conditionnées	11	9 983	7 682
Autres fonds propres		9 983	7 682
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		325 029	350 220
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		1 228	630
Autres emprunts et dettes financières divers		1 179	1 787
Total dettes financières		327 436	352 637
Fournisseurs et comptes rattachés		59 083	56 332
Dettes fiscales et sociales		35 804	33 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		23 958	28 224
Autres dettes		112 277	99 208
Total dettes d'exploitation et diverses		231 122	217 298
TOTAL DETTES	12	558 558	569 935
Produits constatés d'avance	12	908	5 345
Écarts de conversion		8 954	6 515
TOTAL PASSIF		868 473	900 241

6.3.1.2 Compte de résultat

(en K€)	Note	2020	2019
Produits vendus en France		101 097	110 355
Produits vendus à l'étranger		305 739	353 168
Chiffre d'affaires produits	14	406 836	463 523
Services et produits divers		4 327	4 676
Droits et redevances		6	18
Production immobilisée		2 438	1 795
Reprises sur provisions		7 517	5 419
Transferts de charges		135	2 946
Subventions d'exploitation		568	143
Autres produits		1 579	645
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		423 405	479 165
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(185 358)	(193 328)
+ stock initial		(103 254)	(121 367)
- stock final		95 769	103 254
Consommations de l'exercice		(192 843)	(211 441)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(113 159)	(131 022)
Impôts, taxes et assimilés		(7 660)	(8 603)
Charges de personnel	15	(98 527)	(94 044)
Amortissements		(23 671)	(22 663)
Provisions		(8 830)	(10 010)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(444 692)	(477 783)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(21 287)	1 382
Reprises sur provisions et transferts de charges		33 667	3 687
Intérêts et produits assimilés		5 091	4 986
Différences positives de change		740	16 253
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		39 498	24 926
Amortissements et provisions		(9 586)	(34 315)
Intérêts et charges assimilées		(4 030)	(6 111)
Différences négatives de change		(3 423)	(7 351)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		(17 039)	(47 777)
RÉSULTAT FINANCIER	16	22 460	(22 851)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 173	(21 469)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 598	5
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		12 774	11 588
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		23 374	11 594

(en K€)	Note	2020	2019
Charges sur opérations de gestion		(101)	(6 347)
Charges sur opérations en capital		(42 738)	(830)
Amortissements et provisions		(3 384)	(3 868)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		(46 223)	(11 045)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	(22 849)	549
Participation des salariés		(652)	(745)
Impôts sur les bénéfices	18	9 629	5 725
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(12 700)	(15 940)

6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels

SOMMAIRE DES NOTES >

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	208	NOTE 17	Résultat exceptionnel	218
NOTE 2	Immobilisations corporelles	209	NOTE 18	Impôts sur les bénéfices	218
NOTE 3	Participations	210	NOTE 19	Situation fiscale latente	219
NOTE 4	Prêts	210	NOTE 20	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	219
NOTE 5	Stocks	211	NOTE 21	Entreprises liées	219
NOTE 6	État des échéances des créances	212	NOTE 22	Options de souscription et d'achat d'actions	220
NOTE 7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	212	NOTE 23	Plan d'attribution d'actions gratuites	220
NOTE 8	Capitaux propres	213	NOTE 24	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	221
NOTE 9	Provisions réglementées	213	NOTE 25	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	221
NOTE 10	Provisions pour risques et charges	214	NOTE 26	Effectif moyen pendant l'exercice	222
NOTE 11	Avances conditionnées	214	NOTE 27	Engagements hors bilan	222
NOTE 12	État des échéances des dettes	215	NOTE 28	Autres informations	223
NOTE 13	Produits à recevoir et charges à payer	216	NOTE 29	Événements postérieurs à la clôture	223
NOTE 14	Chiffre d'affaires	216	NOTE 30	Liste des filiales et participations	224
NOTE 15	Charges de personnel	217			
NOTE 16	Résultat financier	217			

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

Introduction

Le bilan est établi avant répartition : les dividendes dont le versement est proposé à l'Assemblée ne figurent donc pas dans les dettes.

Événements significatifs

a) Crise sanitaire de la Covid-19

Depuis février 2020, Guerbet S.A. fait face à la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Dans ce cadre, la Société a déployé et mis en œuvre des plans d'actions permettant tout d'abord d'assurer la protection et la sécurité de l'ensemble du personnel, mais également d'assurer la continuité des opérations dans ce contexte difficile.

Les mesures de sécurité sanitaire définies par la Société se sont traduites par la mise en œuvre de protocoles stricts sur l'ensemble des sites de production en France ainsi que par le recours massif au télétravail pour l'ensemble des fonctions support.

Guerbet S.A. s'est adapté sans difficultés aux contraintes imposées par le gouvernement français. Le recours au télétravail a été et reste utilisé de manière répandue à travers l'ensemble des sites de la Société. Par ailleurs, le nombre de cas Covid-19 au sein de Guerbet S.A. reste contenu et n'a pas impacté pas son activité.

Les usines ont fonctionné et produit normalement tout au long de l'année 2020, y compris durant les périodes de confinement total.

Aucune rupture d'approvisionnement en matières premières des usines n'a été constatée sur cette période, contribuant ainsi au maintien du niveau d'activité.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires est de 406,8 M€ en retrait de 12,2 % par rapport au 31 décembre 2019.

Les défauts de paiement sur la période n'ont pas augmenté et les demandes de reports de paiements sont limitées.

Guerbet S.A. a ajusté la gestion de ses opérations à cette situation exceptionnelle. Dans le cadre des plans d'actions mis en œuvre dès le début de la crise, la Société a considéré la gestion et le contrôle des coûts comme une priorité. Cela s'est traduit par une réduction des dépenses sur l'exercice 2020 par rapport à l'an dernier, avec notamment le décalage de certains projets non critiques, la réduction des frais marketing et commerciaux, tels que congrès, séminaires et déplacements ainsi que la maîtrise des coûts des fonctions support. Ces baisses viennent s'ajouter aux plans d'économie qui étaient déjà engagés avant la crise.

Guerbet S.A. n'a pas eu recours aux différents dispositifs d'aides de l'État français comme le recours au chômage partiel.

La Société n'a procédé à aucune renégociation de ses contrats de location ou autres contrats, tels que les contrats de financement, dans le cadre de la crise de la Covid-19.

b) Cession du Canada

Le 15 juillet 2020, Guerbet S.A. a signé la vente à MedXL, spécialiste des dispositifs médicaux et seringues préremplies stériles, de son site pharmaceutique de Montréal (Canada). Le site industriel de Montréal était spécialisé d'une part dans la mise en solution et le remplissage de produits de contraste et d'autre part dans la fabrication en très grandes séries de seringues pré-remplies de solutions stérilisées pour compte de tiers, activité non stratégique pour Guerbet. La fabrication des produits de contraste jusqu'ici réalisée à Montréal est progressivement transférée dans les sites pharmaceutiques de Guerbet en France et aux États-Unis. La cession de ce site fait partie de l'optimisation du réseau industriel du Groupe. Cette opération permet de renforcer la compétitivité de Guerbet avec une amélioration de l'utilisation des capacités des autres sites de fabrication.

Dans le cadre du contrat de cession avec le repreneur, il a été convenu que le contrat de sous-traitance sera maintenu pendant deux ans.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

b) Immobilisations incorporelles

Brevets et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 1 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classiques.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel sera amorti sur une durée de 10 ans. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois, n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- Constructions : 10 à 20 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 ans ;
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures et ce jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la quote-part de situation nette des filiales et dans certains cas à la valeur de marché. Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

e) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

f) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

g) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

h) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

i) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

j) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

k) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

l) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

n) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

o) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

p) Subventions d'exploitation

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

q) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenu est de 2,06 %. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.

Note 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2019	Augmentations 2020 ⁽¹⁾	Diminutions 2020 ⁽³⁾	31/12/2020
Concessions, brevets et droits similaires	3	–	–	3
Autres immobilisations incorporelles	75 976	3 151	(8 901)	70 226
Immobilisations en cours ⁽²⁾	13 887	15 534	–	29 421
Avances et acomptes	–	6	–	6
Valeurs brutes	89 866	18 685	(8 901)	99 655
Amortissements	(34 664)	(8 545)	8 671	(34 538)
Dépréciations	–	–	–	–
VALEURS NETTES	55 202	10 140	(230)	65 117

(1) Les augmentations d'immobilisations incorporelles comprennent principalement : 7,5 M€ de coûts capitalisés du projet Liver Care Advisor (outil d'aide au diagnostic du cancer du foie) et 4 M€ de coûts capitalisés du projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson, mais également 3,1 M€ de coûts capitalisés dans le cadre des études complémentaires demandées par la FDA pour le Dotarem (cf. ci-après paragraphe sur la capitalisation des études précliniques et cliniques), 0,9 M€ de coûts capitalisés dans le cadre du projet Contrast & Care V3, ainsi que des investissements informatiques.

(2) Au 31 décembre 2020, la part des immobilisations en cours incorporelles (solde de 29,4 M€) représente 45 % des immobilisations incorporelles nettes. Les éléments indiqués ci-après constituent les principales immobilisations en cours incorporelles au 31 décembre 2020 : 15 M€ pour le projet Liver Care Advisor, 4 M€ pour le projet Prostate Care Advisor, 3,5 M€ pour le projet Geode (microsphères Occlugel) et 3,1 M€ pour les études complémentaires demandées par la FDA pour le Dotarem.

(3) Les diminutions des immobilisations incorporelles sont liées à un inventaire qui a été réalisé sur 2020 et à la mise au rebut de licences, logiciels et développements informatiques.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed*

studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk ».

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Concernant l'exercice 2020, 3,1 M€ sont capitalisés dans les comptes de Guerbet SA (immobilisations en cours) au titre des études PMR Dotarem.

Note 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2019	Augmentations 2020 ⁽¹⁾	Diminutions 2020 ⁽³⁾	31/12/2020
Terrains	1 554	–	–	1 554
Constructions	107 786	2 972	(2 132)	108 626
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179 273	4 805	(2 383)	181 695
Autres immobilisations corporelles	21 703	764	(2 628)	19 839
Immobilisations en cours ⁽²⁾	11 226	8 726	(334)	19 618
Avances et acomptes	317	434	–	751
Valeurs brutes	321 859	17 701	(7 477)	332 083
Amortissements	(201 383)	(15 126)	6 616	(209 893)
Dépréciations	–	–	–	–
VALEURS NETTES	120 476	2 575	(861)	122 190

(1) Les augmentations d'immobilisations corporelles en valeurs brutes de 17,7 M€ en 2020 s'expliquent principalement par des investissements pour le Gadopiciénol (6,9 M€) sur le site de Lanester, des investissements pour Aulnay et Lanester de matériels industriels (5,3 M€) ainsi que des travaux d'aménagements (2,3 M€).

(2) Au 31 décembre 2020, la part des immobilisations en cours corporelles (solde de 19,6 M€) représente 16 % des immobilisations corporelles nettes. Les éléments indiqués ci-après constituent les principales immobilisations en cours corporelles au 31 décembre 2020 : Investissements Gadopiciénol (8,7 M€), matériels et outillages industriels pour Aulnay et Lanester (4,2 M€) et travaux d'aménagements pour Aulnay (1,9 M€).

(3) Les diminutions des immobilisations corporelles sont liées à un inventaire fait sur Villepinte avec des rebuts de matériels informatiques, mobiliers et agencements pour 1,5 M€, à la fermeture du site de Gonesse pour 2,8 M€ et à un inventaire fait sur le site d'Aulnay pour un total de mises aux rebuts de 2,7 M€ (mobiliers, matériels informatiques, matériels de laboratoire et matériels industriels).

	31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	31/12/2019
Terrains	1 554	–	–	1 554
Constructions	102 697	5 100	(11)	107 786
Installations techniques, matériel et outillage industriels	176 042	3 266	(35)	179 273
Autres immobilisations corporelles	21 277	972	(546)	21 703
Immobilisations en cours	8 615	2 611	–	11 226
Avances et acomptes	36	281	–	317
Valeurs brutes	310 221	12 230	(592)	321 859
Amortissements	(186 645)	(15 112)	374	(201 383)
Dépréciations	–	–	–	–
VALEURS NETTES	123 576	(2 882)	(218)	120 476

Note 3 Participations

	31/12/2019	Augmentations 2020 ⁽¹⁾	Diminutions 2020	31/12/2020
Valeur brute des titres de participation au 31 décembre	395 397	1 957	(53 900)	343 454
Dépréciations des titres de participations ⁽²⁾	(49 027)	(3 123)	32 815	(19 335)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	346 370	(1 166)	(21 085)	324 119

(1) La variation du poste « Augmentations » s'explique principalement par l'augmentation de la participation de Guerbet S.A. dans Truffle Capital à hauteur de 1 800 K€ et l'ouverture d'une filiale en Inde pour 97 K€.

(2) La variation des dépréciations s'explique principalement par la reprise de la dépréciation des titres Liebel-Flarsheim Canada pour 31 731 K€ suite à la cession de cette dernière le 15 juillet 2020.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la note 30 « Liste des filiales et participations ». Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participations sont comptabilisées en résultat financier.

Note 4 Prêts

	2020	2019
Prêts au personnel	30	33
Autres prêts	300	300

Note 5 Stocks

	2020	2019
Matières premières, approvisionnements		
Montant brut	17 226	24 042
Dépréciations	–	–
Montant net	17 226	24 042
Produits intermédiaires et finis		
Montant brut	55 898	59 575
Dépréciations	(9 111)	(8 760)
Montant net	46 787	50 815
Marchandises		
Montant brut	26 947	19 638
Dépréciations	(400)	(1 149)
Montant net	26 547	18 489
MONTANT NET TOTAL	90 559	93 346

Le plan de réduction des stocks initié par le Groupe en 2019 afin de diminuer significativement leurs niveaux se poursuit. Ce plan d'actions prévu pour une durée de trois à quatre ans s'articule autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des *leadtime* des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité.

Note 6 État des échéances des créances

	2020			2019
	Montants bruts	1 an au plus	Plus de 1 an	
Créances rattachées à des participations	–	–	–	–
Prêts	330	30	300	333
Autres immobilisations financières	317	–	317	412
Clients douteux ou litigieux	106	–	106	47
Autres créances clients	42 208	42 208	–	62 796
Effets à l'encaissement	–	–	–	–
Personnel et comptes rattachés	2	2	–	–
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97	97	–	77
État, impôt sur les bénéfices	14 306	3 967	10 339	13 530
État, taxe sur la valeur ajoutée	5 544	5 544	–	5 660
État, autres impôts et taxes	297	297	–	291
État, créances diverses	75	75	–	–
Groupe et associés	107 259	107 259	–	159 549
Débiteurs divers	12 142	4 275	7 867	5 225
Charges constatées d'avance	1 490	1 350	140	1 264
TOTAL	184 173	165 105	19 069	249 184

Note 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les VMP sont constituées de 11 880 actions propres, d'une valeur nominale de 1 €, et représentent une valeur brute totale de 550 K€.

En 2020, 31 837 actions ont été attribuées aux salariés dans le cadre du plan 2 d'attributions d'actions gratuites aux salariés

voté lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2018. L'ensemble des actions propres rachetées est destiné à l'attribution des actions gratuites. Guerbet S.A. n'a pas procédé à des rachats d'actions en 2020.

Note 8 Capitaux propres

	2020	2019
Capitaux propres au début de l'exercice	285 909	319 301
Dividendes distribués	(8 817)	(10 694)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	12	13
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	101	229
Résultat de l'exercice	(11 987)	(15 940)
Provisions réglementées	(7 593)	(7 000)
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	257 625	285 909

	2020
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 596 161
Création d'actions par levée de stock-options ⁽¹⁾	6 513
NOMBRE D'ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 602 674

(1) Se reporter à la note 22.

Note 9 Provisions réglementées

	31/12/2018	Dotations 2019	Reprises 2019	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	31/12/2020
Provision pour amortissements dérogatoires	85 237	3 868	10 868	78 237	3 385	10 977	70 645
TOTAL	85 237	3 868	10 868	78 237	3 385	10 977	70 645

Note 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Dotations 2019	Reprises 2019 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2019 (provision non utilisée)	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2020 (provision non utilisée)	31/12/2020
Indemnités de départ en retraite (exploitation) ⁽¹⁾	18 279	1 387	—	—	19 666	3 310	—	—	22 977
Risque de change d'exploitation ⁽²⁾	800	942	800	—	942	1 845	942	—	1 845
Risque de change financier ⁽²⁾	2 167	851	2 167	—	851	6 462	851	—	6 462
Autres (exploitation) ⁽³⁾	3 030	2 937	800	1 771	3 396	1 206	2 730	—	1 871
TOTAL	24 276	6 117	3 767	1 771	24 855	12 823	4 523	—	33 155

(1) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2020.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite, sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2020 est de 0,75 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2020 est de 2,5 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2020 est de 49,14 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2020 est de 1,50 %.

(2) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 1 845 K€.

Transactions financières : 6 462 K€.

(3) Autres : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 912 K€ et provision au titre de litiges prud'homaux à hauteur de 697 K€.

Note 11 Avances conditionnées

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant signé avec BPI France allonge de deux ans la durée du projet et modifie les modalités de retour financier en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2020, sont comptabilisés au bilan au titre de cette convention d'aide :

- 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 et comptabilisées en « Avances conditionnées » ;

- les 2,3 M€ de subventions perçues d'avance lors de la signature du contrat, en décembre 2008 et comptabilisés en « Produits constatés d'avance » ont été remboursés en juillet 2020.

Un avenant (numéro 3) à la convention d'aide avec une mise à jour des conditions de retours financiers a été signé début 2020 et prévoyait le versement d'un solde de subvention de 329 K€ effectué sur la même année. L'impact enregistré dans le compte de résultat 2020 est de 329 K€.

Note 12 État des échéances des dettes

	2020				2019
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants	1 228	1 228	–	–	630
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants	325 029	25 029	300 000	–	350 220
Emprunts et dettes financières diverses	1 179	1 179	–	–	1 787
Fournisseurs et comptes rattachés	59 083	59 083	–	–	56 332
Personnel et comptes rattachés	24 570	24 570	–	–	24 014
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 997	7 997	–	–	7 845
État : impôt sur les bénéfices	107	107	–	–	–
État : TVA	2 409	2 409	–	–	978
État : autres impôts, taxes et assimilés	720	720	–	–	698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 958	6 058	3 823	14 077	28 224
Groupe et associés	107 120	107 120	–	–	83 808
Autres dettes ⁽¹⁾	5 158	5 158	–	–	15 398
Produits constatés d'avance	908	908	–	–	5 345
TOTAL	559 468	241 568	303 823	14 077	575 279

(1) Le poste « Autres dettes » se compose essentiellement d'avoirs clients à établir.

Note 13 Produits à recevoir et charges à payer

	2020	2019
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	—	—
Clients et comptes rattachés	21 010	2 979
Autres créances	2 505	183
Banques, établissements financiers	—	9
TOTAL	23 515	3 171
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières	29	227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 330	24 704
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales	26 193	26 037
Autres dettes ⁽¹⁾	4 063	411
Intérêts courus sur découvert	41	64
TOTAL	60 656	51 443

(1) La variation sur le poste « Autres dettes » s'explique par des avoirs à établir aux filiales du Groupe qui ont augmenté.

Note 14 Chiffre d'affaires**Chiffre d'affaires par zone géographique**

	2020	2019
France avec DOM-TOM	101 842	110 355
Europe hors France	141 275	150 213
Europe avec France	243 117	260 568
Asie	105 391	100 498
Amérique latine	18 745	23 198
Amérique du Nord	14 006	51 244
Autres pays	25 578	28 015
TOTAL	406 837	463 523

Chiffres d'affaires par gamme de produits

	2020	2019
Rayons X	175 873	171 739
IRM	130 822	165 162
RIT	41 577	72 856
DM	39 776	39 329
Autres	18 787	14 436
TOTAL	406 836	463 523

Note 15 Charges de personnel

	2020	2019
Salaires et traitements	(66 280)	(63 586)
Charges sociales	(32 246)	(30 458)
TOTAL	(98 527)	(94 044)

Note 16 Résultat financier

	2020	2019
Dividendes	2 683	–
Intérêts nets	(1 623)	(1 125)
Résultat de change	(2 683)	8 902
Provision nette sur titre de participation ⁽¹⁾	29 691	(31 941)
Autres ⁽²⁾	(5 609)	1 313
TOTAL	22 459	(22 851)

(1) Concerne principalement la reprise de la dépréciation des titres Liebel-Flarsheim Canada pour 31 731 K€ suite à la cession de cette dernière le 15 juillet 2020.

(2) Dont - 6,5 M€ en dotation de provision pour risque et charge et 851 K€ en reprise.

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Achats non stockés, autres services et charges extérieures » pour un montant de - 1 796 K€ en 2020.

Note 17 Résultat exceptionnel

	2020	2019
Produit/(Charge) net(te) sur provisions réglementées	7 592	7 000
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations ⁽¹⁾	(40 940)	(278)
Charges actions gratuites	(1 798)	(552)
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations ⁽²⁾	10 598	5
Autres ⁽³⁾	1 699	(5 626)
TOTAL	(22 849)	549

(1) Dont 39 849 K€ valeur nette comptable liée à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(2) Dont 10 598 K€ de produits de cession liés à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(3) Dont 1 798 K€ de transfert de charges (sortie d'actions propres pour attribution d'actions gratuites) et - 60 K€ de litiges prud'homaux en 2020.

Note 18 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le Groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez

la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux ultérieurs. La perte fiscale (déficit reportable) d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2020 à 41,4 M€. Le produit d'impôt de 7,6 M€ correspond principalement au crédit d'impôt recherche pour 7,5 M€. La créance sur l'État inscrite en « Autres créances d'exploitation » pour 14,2 M€ correspond aux acomptes d'impôts et crédits d'impôts.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2020	2019
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	7 575	2 545
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	2 830	3 881
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(776)	(527)
Autres charges d'impôt	—	(174)
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	9 629	5 725

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2020	2019
IS sur résultat courant	9 629	5 468
IS sur résultat exceptionnel	—	(263)
Autres charges d'impôt	—	520
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	9 629	5 725

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2020, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 209 K€.

Note 19 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur

incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2020	2019
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	10 302	9 747
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	21 021	23 326

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finance pour 2020 et majoré de la contribution sociale.

Note 20 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2020	2019
Résultat avant impôts	(21 616)	(21 665)
Dotation ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	7 592	7 000
Résultat corrigé avant impôts	(29 209)	(28 665)

Note 21 Entreprises liées

L'ensemble des transactions d'importance significative conclues avec des parties liées et susceptibles d'entrer dans le champ de l'article R. 123-198 du Code de commerce sont relatives à des filiales détenues en totalité.

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées.

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2020

Néant.

Note 22 Options de souscription et d'achat d'actions

Le personnel de la Société et de ses filiales bénéficie, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Au 31 décembre 2020, le personnel a la faculté de souscrire 62 870 actions à un prix moyen pondéré de 15,40 €. Si toutes les options de souscription étaient exercées, le nombre total d'actions serait de 12 665 544 pour un montant nominal de 12 665 544 €. Ces

actions nouvelles représenteraient une augmentation des fonds propres de 968 178 €. La dilution potentielle du capital est de 0,55 %. Le résultat dilué net par action calculé pour tenir compte de l'effet dilutif des options de souscription d'action offertes au personnel ressort à 1,40 € pour l'exercice 2020.

ÉTAT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/02/2022
Nombre d'options levées au 31/12/2020	342 490	16 600	3 800
Nombre d'options levées en 2020	6 513	–	–
Nombre d'options annulées	126 480	–	2 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	61 870	–	1 000

Note 23 Plan d'attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016, le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés et des dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration du 8 novembre 2016, toujours en application de cette décision, a arrêté un second

plan d'attribution d'actions gratuites destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale de la Société du 28 mai 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'action destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il a été octroyé un total de 31 837 actions gratuites aux salariés et dirigeants en 2020 au titre du plan 2, et il reste 33 600 actions gratuites vivantes en cours d'attributions au 31 décembre 2020 au titre du plan 3 encore en vigueur, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années
AGAP (régime 2)	38 780	31 837	2019	2020	2
Nombre d'actions attribuées en 2020	–	31 837	–	–	–
AGAP (régime 3)	47 550	–	2019	2022	3
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2020	33 600	–	–	–	–

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 1 798 K€ sur les actions attribuées en 2020 et une dotation aux provisions de 913 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2020.

Note 24 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

Risque de taux de change

Conformément à sa politique de couverture des risques, le groupe Guerbet couvre le risque de taux d'intérêts sur les emprunts. Le 27 mars 2019, le Groupe a remboursé la totalité de l'emprunt libellé en dollars et a négocié un nouveau crédit syndiqué libellé en euros, à taux variable, pour un montant de 500 M€ sur cinq ans.

De ce fait le Groupe n'est plus exposé au risque de change sur cet emprunt mais reste exposé à un risque de taux d'intérêts. Conformément à sa politique de couverture, le groupe Guerbet cherche à réduire son exposition au risque de change à travers des couvertures sur certains flux en devises et par la mise en place d'instruments de couverture bilancielle en HKD, JPY et USD.

Risque de taux d'intérêt

En 2019, le choix a été fait de couvrir le crédit syndiqué à hauteur de 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans. Cette décision est étayée à la fois par le fait que les taux d'intérêts devraient rester négatifs à court terme, ce qui ne justifie pas une couverture immédiate de la dette, mais également par le risque d'une remontée significative de ces taux à long terme.

En 2020, cette couverture n'est pas active contre une hausse du taux d'intérêts de référence (Euribor 3 mois) et sur cette période ce taux est resté inférieur à celui de la mise en place de la dette. La juste valeur au 31 décembre 2020 de cette couverture est de - 4,3 M€.

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette brute non couverte.

96,10 % de cette dette non couverte est libellée en euros.

En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note ne porte que sur la dette en euros.

Sur base Euribor 3 mois à - 0,545 % au 31 décembre 2020, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 1,5 M€ sur un an ; une baisse de 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette en euros du fait que le taux de base de la dette supporte un *floor* à 0 %.

Dette brute (en K€)	Euribor 3M + 100 bp	Euribor 3M - 100 bp
339 529	341 074	334 283

Note 25 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2020	2019
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	960	710

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

Note 26 Effectif moyen pendant l'exercice

	2020	2019
Ouvriers, employés	196	191
Techniciens, agents de maîtrise	425	425
Cadres	408	372
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 029	988

Note 27 Engagements hors bilan

	2020	2019
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	9 530	9 676
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	3 039	2 624
Créances cédées dans le cadre de la titrisation	—	—
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances :	1 578	1 673
• à moins d'un an	338	926
• entre 1 et 5 ans	1 240	747
• à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
TOTAL	14 147	13 973

	Redevances de crédit-bail payées en 2020	Redevances de crédit-bail payées en 2019
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	1 238	982
TOTAL	1 238	982

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2020	2019
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	3 394	2 620
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	1 213	925
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	–	–

Pour 2020, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	–	–	–	–
Autres immobilisations corporelles	3 394	1 213	1 213	2 181
TOTAL	3 394	1 213	1 213	2 181

Au 31 décembre 2020, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 4,2 M€ ont été libérés à fin 2020.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires

pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (« Post Marketing Requirements »), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 13 M€ pour la période 2021-2028.

Note 28 Autres informations

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par Guerbet S.A. au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 526 K€.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 restent importants en 2021.

Note 30 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de Guerbet S.A.										
Filiales										
Simafex (France)	1 280	26 001	100	1 224	1 224	300	293	17 109	–	1 132
Medex (France)	180	5 047	100	3 000	3 000	–	–	17 556	–	1 016
Martins & Fernandes (Portugal)	410	183	100	1 224	721	879	200	2 697	–	128
Guerbet Laboratories Ltd (Angleterre)	4 845	2 657	100	5 643	5 643	–	37	14 049	–	476
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	2 865	100	379	379	–	–	13 703	–	461
Guerbet SPA (Italie)	8 000	7 481	100	8 743	8 743	–	3 000	16 437	–	628
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	4 401	100	790	790	–	–	16 447	–	599
Guerbet A.G. (Suisse)	463	2 282	100	304	304	2 312	–	27 506	2 333	(50)
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	1 595	100	13 370	–	–	–	32	–	26
Guerbet Austria G.m.b.H. (Autriche)	73	333	100	146	146	–	–	2 841	–	65
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	42 308	28 997	100	141 700	141 700	–	4 743	92 566	–	6 620
Guerbet Luxembourg S.A.R.L. (Luxembourg)	13	3 384	100	189	189	–	–	–	–	149
Guerbet Sweden AB (Suède)	5	75	100	1 145	82	–	–	122	331	3
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	330	295	100	329	329	–	–	–	–	129
Guerbet A.S. (Turquie)	1 317	1 827	100	4 503	4 346	–	878	9 703	–	489
Accurate Medical Therapeutics Ltd (Israël)	2	33 024	100	53 248	53 248	10 325	–	1 862	–	(4 178)
Guerbet South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	196	1 242	100	777	777	–	–	4 591	–	9
Guerbet Korea Ltd (Corée)	6 275	(3 375)	100	8 202	7 028	7 316	–	29 714	–	439

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
Guerbet Taiwan (Taiwan)	203	2 268	100	191	191	–	–	9 388	–	369
Guerbet Japan KK (Japon)	2 609	(624)	100	1 951	1 951	37 230	–	45 155	–	1 465
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 403	321	100	3 600	3 135	504	–	7 405	–	(215)
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	4 747	16 376	100	11 197	11 197	–	–	26 551	–	(70)
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	2 407	3 129	100	4 966	4 966	–	–	11 784	–	(999)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	–	410	100	416	338	–	–	9 616	–	1
Guerbet Panama S.A. (Panama)	–	282	100	1 009	179	1 388	–	1 173	–	(103)
Guerbet Australia Pty Ltd (Australie)	1 069	1 873	100	1 577	1 577	–	–	15 230	–	866
Guerbet America LLC (États-Unis)	–	70 322	100	69 000	69 000	18 078	534	323	–	(360)

B – Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de Guerbet

Filiales

Abarem (France)	1	–	100	1	–	–	–	–	–	–
Abalux (France)	1	–	100	1	–	–	–	–	–	–
Guerbet France (France)	2	16 243	100	2	2	–	–	120 167	–	3 708
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	1 521	100	92	92	–	–	12 519	–	452
Guerbet Asie Pacifique (Hong Kong)	–	13 134	100	N.S.	N.S.	14 754	–	81 982	–	422
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	–	486	100	70	70	–	–	920	–	58
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	–	208	100	NS	NS	5 853	–	3 015	–	(97)
Guerbet India	97	–	100	97	97	–	–	–	–	–

Participations

Participations dans les sociétés françaises	N.C.	–	–	168	168	–	–	–	–	N.S.
Truffle	–	–	–	4 200	3 219	–	–	–	–	–

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute :	4 228	334 858	–	168
• nette :	4 226	317 218	–	168
Montant des prêts et avances accordés	300	98 639	–	–
Montant des cautions et avals	293	9 392	–	–
Montant des dividendes encaissés	–	2 664	–	–

Pour les filiales en dehors de la zone euro, le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux clôture et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2020.

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINT CLÉ DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphes d) et e) des règles et méthodes comptables et note 3 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour des montants nets respectifs de 325 M€ et 107 M€, soit 50 % du total bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'utilité ;
- pour les titres de participation pour lesquels la valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres : rapprocher la quote-part de capitaux propres retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels la valeur d'utilité est déterminée selon la valeur de marché : apprécier la cohérence de la valeur de marché retenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur de marché avec la valeur nette comptable des titres.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la Direction de votre Société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 34^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 13^e année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 2 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF

Deloitte & Associés

Membre de Crowe Global

Marc de Prémare

David Kharoubi

Jean-François Viat

6.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention autorisée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-30 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec Yves L'Épine, Directeur Général jusqu'au 18 décembre 2019

Nature et objet : convention conclue entre la société Guerbet et Monsieur Yves L'Épine suite à la décision de Conseil d'administration du 18 décembre 2019 de mettre un terme au mandat de Directeur Général de Monsieur Yves L'Épine.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2019.

Modalités : convention ayant pour objet la renonciation, en contrepartie des concessions réciproques consenties de part et d'autre, de chacune des parties à toute demande, réclamation ou action quelle qu'elle soit, née ou à naître, en lien direct ou indirect avec le mandat de Directeur Général de la société Guerbet de Monsieur Yves L'Épine ou l'un de ses mandats au sein d'une des filiales de la société Guerbet (en ce compris les éléments de rémunération au titre de ces mandats) ou tous autres accords existants antérieurs entre les parties.

Montant : la convention prévoit le versement par la Société à Monsieur Yves L'Épine, d'une indemnité transactionnelle, forfaitaire, global et définitif, et pour solde de tout compte, égale, avant toute déduction, à un montant brut de 1 100 000 €. L'indemnité a été versée sur le solde de tout compte de janvier 2020.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 2 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF

Deloitte & Associés

Membre de Crowe Global

Marc de Prémare

David Kharoubi

Jean-François Viat

7 INFORMATIONS complémentaires



7.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 234

7.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT 234

7.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES 234

7.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 234

7.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 234

7.4 CAPITAL SOCIAL 235

7.4.1 Historique du capital social 235

7.4.2 Titres non représentatifs du capital social 235

7.5 ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC 235

7.6 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ 236

7.6.1 Forme juridique et dénomination sociale 236

7.6.2 Date de constitution 236

7.6.3 Registre du commerce et des sociétés (RCS) 236

7.6.4 Exercice social 236

7.7 STATUTS (EXTRAITS) 237

7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration 237

7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices 237

7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital 238

7.7.4 Autres dispositions statutaires 238

7.8 TABLES DE CONCORDANCE 239

7.8.1 Prospectus européen 239

7.8.2 Rapport financier annuel 244

7.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

David Hale, Directeur Général.

7.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux

pages 87 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Villepinte, le 26 avril 2021

David Hale
Directeur Général

7.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

7.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
DELOITTE & ASSOCIÉS Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu représenté par M. Jean-François Viat Tour Majunga 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex	Assemblée Générale du 21 mai 1987	Assemblée Générale du 19 mai 2017	Assemblée Générale relative à l'exercice 2022
CROWE HAF Membre du réseau Crowe Global représenté par M. Marc de Prémare et M. David Kharoubi 85, rue Édouard-Vaillant 92300 Levallois-Perret	Assemblée Générale du 23 mai 2008	Assemblée Générale du 27 mai 2016	Assemblée Générale relative à l'exercice 2021

7.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
ÉTOILE AUDIT & CONSEIL Membre indépendant de Crowe Global représenté par M. Olivier Grivillers 85, rue Édouard-Vaillant 92300 Levallois-Perret	Assemblée Générale du 27 mai 2016	Non applicable	Assemblée Générale relative à l'exercice 2021

7.4 CAPITAL SOCIAL

7.4.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Événement	Date Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal ⁽¹⁾	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261
Augmentation de capital	24 mars 2020	14 900	12 596 161	12 596 161
Augmentation de capital	24 mars 2021	6 513	12 602 674	12 602 674

(1) Intervenue le 23 janvier 2014.

7.4.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

7.5 ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC

Les Documents de référence sont disponibles sur le site Internet www.guerbet.com sous la rubrique « Finance », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte.

7.6 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

7.6.1 Forme juridique et dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Guerbet S.A. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce. Le siège social se situe au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte ;

le numéro de téléphone est le +33 (0)1 45 91 50 00 et l'adresse Internet est www.guerbet.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

7.6.2 Date de constitution

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de l'Assemblée Générale mixte du 21 mai

2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

7.6.3 Registre du commerce et des sociétés (RCS)

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z – Fabrication de préparations pharmaceutiques. Son numéro de LEI est : 969500WV1U1WQ059L135.

7.6.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

7.7 STATUTS (EXTRAITS)

7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

7.7.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales Administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

7.7.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

7.7.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

7.7.2.1 Répartition statutaire du résultat (article 23)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux Actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Guerbet et ses Actionnaires ».

7.7.4 Autres dispositions statutaires

7.7.4.1 Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

7.8 TABLES DE CONCORDANCE

7.8.1 Prospectus européen

La table de concordance du Document d'enregistrement universel permet d'identifier les informations prévues par les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document d'enregistrement universel de Guerbet déposé auprès de l'AMF.

	Rubrique	Page
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables des informations	234
1.2	Déclaration des personnes responsables	234
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	Non applicable
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Non applicable
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Non applicable
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Noms et adresses	234
2.2	Changement éventuel	Non applicable
3	Facteurs de risques	96-100
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	236
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	236
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	236
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	4-5 ; 12 ; 234-238
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	13-19
5.1.2	Nouveaux produits ou services importants lancés sur le marché	23-27
5.2	Principaux marchés	20
5.3	Événements importants	90-91
5.4	Stratégie et objectifs	8 ; 10-11 ; 87-106
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	27
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	20-21
5.7	Investissements	
5.7.1	Investissements importants réalisés	7 ; 13 ; 23-26
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Non applicable
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Non applicable
5.7.4	Questions environnementales	Non applicable

	Rubrique	Page
6	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire du Groupe	4-12
6.2	Liste des filiales importantes	28-29 ; 192-193
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	13 ; 88-90 ; 146-151 ; 200-203
7.1.2	Prévisions de développement futur et activité en matière de recherche et de développement	13 ; 22-26
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	88-91
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	88-91
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	13 ; 78-80 ; 92 ; 147-151 ; 173-178
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	90 ; 150-151 ; 172
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	149-151 ; 164 ; 186 ; 201 ; 215
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	201 ; 215
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues	150
9	Environnement réglementaire	97
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	90-91
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	90-91

Rubrique	Page
11 Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1 Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	90-91
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévision	Non applicable
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Non applicable
12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1 Informations concernant le Conseil d'administration et la Direction générale	32-53
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	33-34
13 Rémunérations et avantages	
13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	54-72
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	54-72
14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	36-48
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur	34
14.3 Informations sur les Comités du Conseil	49-53
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	71
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Non applicable
15 Salariés	
15.1 Nombre de salariés	10 ; 110-115 ; 184
15.2 Participations et stock-options	54-70 ; 81-84 ; 172-173
15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	78-79 ; 113

Rubrique	Page
16 Principaux Actionnaires	
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du Document d'enregistrement universel	78-79 ; 80
16.2 Existence de droits de vote différents	78-80
16.3 Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	84
16.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Non applicable
17 Transactions avec des parties liées	219
18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	88-90 ; 146-199
18.1.2 Changement de date de référence comptable	Non applicable
18.1.3 Normes comptables	152-156
18.1.4 Changement de référentiel comptable	152-156
18.1.5 Informations financières en normes comptables françaises	205-207
18.1.6 États financiers consolidés	146-151
18.1.7 Date des dernières informations financières	152
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
18.3 Audit des informations financières annuelles	194-199
18.4 Informations financières pro forma	Non applicable
18.5 Politique de distribution de dividendes	Non applicable
18.5.1 Description de la politique de distribution de dividende et de toute restriction applicable	Non applicable
18.5.2 Montant du dividende par action	77
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	25 ; 88
18.7 Changement significatif de la situation financière	90-91
18.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	25 ; 88
18.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	90-91

Rubrique	Page
19 Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	235
19.1.1 Capital social souscrit	76 ; 101
19.1.2 Titres non représentatifs du capital	235
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur	78
19.1.4 Information sur les valeurs mobilières	Non applicable
19.1.5 Conditions d'acquisition	Non applicable
19.1.6 Informations sur le capital de tout membre de groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Non applicable
19.1.7 Historique du capital social	235
19.2 Actes constitutifs et statuts	236-238
19.2.1 Objet social	238
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	86
19.2.3 Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	84
20 Contrats importants	Non applicable
21 Documents disponibles	235

7.8.2 Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général et de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	Page
Comptes annuels	200-226
Comptes consolidés	146-151
Rapport de gestion	88-104
Rachat par la Société de ses propres actions	92
Attestation du responsable du document	234
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	227-230
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194-199
Honoraires des Commissaires aux comptes	191
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	32

Conception et réalisation : Ruban Blanc

Crédit photos : ©Guerbet

let's get connected



www.guerbet.com

Guerbet | 

GUERBET

Société Anonyme au capital de 12 602 674 euros
Siège social : 15, rue des Vanesses - 93420 Villepinte
308 491 521 R. C. S. Bobigny

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2021 (Huis Clos)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 28 mai à 15h00, au siège social : 15 rue des Vanesses à Villepinte en-France, les actionnaires de la Société Anonyme dénommée "GUERBET", au capital constaté de 12 602 674 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire adressée et e-convocation, en date du 10 mai 2021, à chaque actionnaire nominatif. Pour les actionnaires au porteur, un avis de réunion a été inséré au B.A.L.O. n° 48 du 21 avril 2021, un avis de convocation a été inséré au B.A.L.O. n° 56 du 10 mai 2021 et dans le Journal Spécial des Sociétés n°34 du 5 mai 2021 et un avis de convocation et de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée ont été publiés sur le site internet de la Société.

Les Commissaires aux Comptes ont également été convoqués, par lettre recommandée avec accusé de réception. La société DELOITTE & ASSOCIES représentée par Monsieur Jean-François Viat et le Cabinet CROWE HAF, représenté par Monsieur Marc de Prémare sont présents.

Madame Sonia Pinte, membre du Comité Social et Economique Central désignée pour assister aux Assemblées a été convoqué par lettre remise en main propre contre récépissé.

Il est précisé dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement, le Conseil d'administration de Guerbet a acté la tenue à huis clos de l'Assemblée Générale Ordinaire de Guerbet du 28 mai 2021, hors la présence physique des actionnaires ou de leurs représentants conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-1487 du 2 décembre 2020 et par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19.

Il est précisé, l'Assemblée générale a été retransmise en direct et en intégralité sur le site internet de la Société permettant à l'ensemble des actionnaires de s'y connecter.

Aucune solution ne permettant de répondre aux critères de fiabilité des votes à distance imposés l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-1487 du 2 décembre 2020 et par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 et par le code de commerce, il a été demandé aux actionnaires dans l'avis de convocation et dans l'ensemble des documents préparatoires à l'Assemblée générale d'utiliser l'ensemble des dispositifs de vote à distance en amont de l'Assemblée Générale pour exprimer leur voix. A savoir, le vote par correspondance, par voie postale ou par internet par l'intermédiaire de la plateforme de vote sécurisée Votaccess et la procuration au Président ou à un mandataire désigné, par voie postale ou par internet par l'intermédiaire de la plateforme de vote sécurisée Votaccess.

Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée. Conformément à l'article 8 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, le Conseil d'administration a désigné deux scrutateurs parmi les actionnaires détenant le plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation, ayant la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale, et ayant accepté cette fonction.

Madame Claire Massiot-Jouault et Madame Véronique Piotrowski ont été désignées scrutateurs et Monsieur Eric Guerbet a été désigné comme secrétaire .

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau que les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné pouvoir, représentent ensemble 9 278 397 actions, auxquelles sont rattachées 15 367 284 voix, sur 12 594 824 actions au total, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur la partie ordinaire.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau les documents suivants, qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société,
- Le Document d'Enregistrement Universel / Rapport Annuel exercice 2020, déposé à l'A.M.F., comprenant notamment :
 - Les comptes sociaux de Guerbet et les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020,
 - Le rapport de gestion sur l'exercice 2020 établi par le Conseil d'Administration,
 - Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux,
 - Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2020,
 - Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2020,
 - Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés,
 - Le rapport de l'un des Commissaires aux Comptes sur les informations RSE
- Le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration
- La copie de la lettre adressée aux propriétaires d'actions nominatives ainsi que celle adressée aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité Social et Economique Central désignés pour assister aux Assemblées Générales avec les accusés de réception correspondants,
- Les avis publiés au B.A.L.O., et du Journal Spécial des Sociétés,
- La liste des actionnaires,
- La feuille de présence signée par les membres du bureau,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Madame la Présidente déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

Par ailleurs, les informations et les documents visés aux articles R 225-73-1 ont été mis en ligne sur le site internet de la société dans les délais légaux.

Puis, Madame la Présidente rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende ;

17. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître une perte de 12 699 402 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est approuvée par 15 345 342 voix (5 449 voix contre ; 16 493 voix abstention).

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de 17 714 161 euros.

Cette résolution est approuvée par 15 345 342 voix (5 449 voix contre ; 16 493 voix abstention).

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 12 699 402 euros comme suit :

(en €)	
Résultat net	(12 699 402)
Report à nouveau bénéficiaire	121 699 878
Total à affecter	109 000 476
Affectation à la réserve légale	
Total distribuable	109 000 476
Dividende statutaire	756 160
Dividende complémentaire	8 065 711
Dividende net total	8 821 872
SOLDE AFFECTE AU REPORT A NOUVEAU	100 178 604

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 0,70 euro par action. Le dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2021.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende brut sera soumis à un prélèvement forfaitaire unique liquidé au taux global de 30 % (soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux), sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui aurait dans ce cas vocation à s'appliquer à l'ensemble des revenus du capital perçus en 2021. En cas d'option pour le barème progressif, cette option ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, soit 0,28_euro par action. Ce régime est applicable aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Montant global distribué	Dividende brut par action (1)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2 du code général des impôts (2)
2017	10 678 854,30 €	0,85 €	0,34 €
2018	10 694 071,85 €	0,85 €	0,34 €
2019	8 817 312,70 €	0,70 €	0,28€
(1) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.			
(2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France, en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu			

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée par 15 362 568 voix (4 583 voix contre ; 133 voix abstention).

DIX-SEPTIEME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est approuvée par 15 366 499 voix (751 voix contre ; 34 voix abstention).

----- Fin de l'Extrait -----

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Villepinte, le 31 mai 2021



Monsieur David HALE
Directeur Général

GUERBET

Société Anonyme

15 rue des Vanesses

93420 Villepinte

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

GUERBET

Société Anonyme

15 rue des Vanesses

93420 Villepinte

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société Guerbet S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GUERBET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphe d) et e) des règles et méthodes comptables et note 3 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour des montants nets respectifs de 325 millions d'euros et 107 millions d'euros, soit 50% du total bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances

accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'utilité ;
- pour les titres de participation pour lesquels la valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres : rapprocher la quote-part de capitaux propres retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels la valeur d'utilité est déterminée selon la valeur de marché : apprécier la cohérence de la valeur de marché retenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur de marché avec la valeur nette comptable des titres.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 34^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Crowe HAF dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 2 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global

Deloitte & Associés



Marc de PRÉMARE



David KHAROUBI



Jean-François VIAT

COMPTES SOCIAUX

Exercice 2020



6.3. Comptes annuels et annexes sociales

6.3.1. COMPTES ANNUELS

6.3.1.1. Bilan

Actif (en K€)	Note	2020			2019
		Montants bruts	Amortissements/Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		3		3	3
Autres immobilisations incorporelles		99 647	34 538	65 108	55 198
Avances et acomptes		6		6	
Total immobilisations incorporelles	1	99 655	34 538	65 117	55 201
Terrains		1 554		1 554	1 554
Constructions		108 626	66 042	42 584	44 572
Installations techniques				—	
Matériel et outillage industriels		181 695	128 330	53 365	57 761
Autres immobilisations corporelles		19 840	15 521	4 319	5 046
Immobilisations en cours		19 618		19 618	11 226
Avances et acomptes		751	—	751	317
Total immobilisations corporelles	2	332 083	209 893	122 190	120 476
Participations	3	343 454	19 335	324 119	346 370
Créances rattachées à des participations		—		—	
Prêts	4/6	330		330	333
Autres immobilisations financières	6	317	—	317	412
Total immobilisations financières		344 100	19 335	324 765	347 115
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		775 839	263 766	512 073	522 793
Stocks	5	100 070	9 511	90 559	93 346
Avances et acomptes		535		535	425
Clients et comptes rattachés	6	42 314	121	42 193	62 730
Autres créances d'exploitation	6	139 722	—	139 722	183 344
Total créances d'exploitation		182 571	121	182 450	246 499
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	73 594		73 594	34 546
TOTAL ACTIF CIRCULANT		356 235	9 632	346 603	374 391
Charges constatées d'avance	6	1 490		1 490	1 264
Charges à répartir sur plusieurs exercices				—	—
Écarts de conversion		8 308		8 308	1 793
TOTAL ACTIF		1 141 872	273 398	868 473	900 241

Passif (en K€)	Note	2020	2019
Capital social		12 603	12 596
Primes d'émission		11 391	11 297
Réserve légale		1 260	1 258
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		121 700	146 446
Résultat de l'exercice		(12 700)	(15 940)
Situation nette		186 268	207 672
Provisions réglementées	9	70 645	78 237
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	256 913	285 909
Provisions pour risques et charges	10	33 156	24 855
Avances conditionnées	11	9 983	7 682
Autres fonds propres		9 983	7 682
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires		325 029	350 220
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		1 228	630
Autres emprunts et dettes financières divers		1 179	1 787
Total dettes financières		327 436	352 637
Fournisseurs et comptes rattachés		59 083	56 332
Dettes fiscales et sociales		35 804	33 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		23 958	28 224
Autres dettes		112 277	99 208
Total dettes d'exploitation et diverses		231 122	217 298
TOTAL DETTES	12	558 558	569 935
Produits constatés d'avance	12	908	5 345
Écarts de conversion		8 954	6 515
TOTAL PASSIF		868 473	900 241

6.3.1.2. Compte de résultat

(en K€)	Note	2020	2019
Produits vendus en France		101 097	110 355
Produits vendus à l'étranger		305 739	353 168
Chiffre d'affaires produits	14	406 836	463 523
Services et produits divers		4 327	4 676
Droits et redevances		6	18
Production immobilisée		2 438	1 795
Reprises sur provisions		7 517	5 419
Transferts de charges		135	2 946
Subventions d'exploitation		568	143
Autres produits		1 579	645
Total produits d'exploitation		423 405	479 165
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(185 358)	(193 328)
+ stock initial		(103 254)	(121 367)
- stock final		95 769	103 254
Consommations de l'exercice		(192 843)	(211 441)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(113 159)	(131 022)
Impôts, taxes et assimilés		(7 660)	(8 603)
Charges de personnel	15	(98 527)	(94 044)
Amortissements		(23 671)	(22 663)
Provisions		(8 830)	(10 010)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(444 692)	(477 783)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(21 287)	1 382
Reprises sur provisions et transferts de charges		33 667	3 687
Intérêts et produits assimilés		5 091	4 986
Différences positives de change		740	16 253
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		39 498	24 926
Amortissements et provisions		(9 586)	(34 315)
Intérêts et charges assimilées		(4 030)	(6 111)
Différences négatives de change		(3 423)	(7 351)
TOTAL CHARGES FINANCIERES		(17 039)	(47 777)
RESULTAT FINANCIER	16	22 460	(22 851)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 173	(21 469)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 598	5
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		12 774	11 588
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		23 374	11 594
Charges sur opérations de gestion		(101)	(6 347)
Charges sur opérations en capital		(42 738)	(830)
Amortissements et provisions		(3 384)	(3 868)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		(46 223)	(11 045)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17	(22 849)	549
Participation des salariés		(652)	(745)
Impôts sur les bénéfices	18	9 629	5 725
RESULTAT DE L'EXERCICE		(12 700)	(15 940)

6.3.2. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

Introduction

Le bilan est établi avant répartition : les dividendes dont le versement est proposé à l'Assemblée ne figurent donc pas dans les dettes.

Événements significatifs

a) Crise sanitaire du Covid-19

Depuis février 2020, Guerbet S.A. fait face à la crise sanitaire mondiale du Covid-19. Dans ce cadre, la Société a déployé et mis en œuvre des plans d'actions permettant tout d'abord d'assurer la protection et la sécurité de l'ensemble du personnel, mais également d'assurer la continuité des opérations dans ce contexte difficile.

Les mesures de sécurité sanitaire définies par la Société se sont traduites par la mise en œuvre de protocoles stricts sur l'ensemble des sites de production en France ainsi que par le recours massif au télétravail pour l'ensemble des fonctions support.

Guerbet S.A. s'est adapté sans difficultés aux contraintes imposées par le gouvernement français. Le recours au télétravail a été et reste utilisé de manière répandue à travers l'ensemble des sites de la Société. Par ailleurs, le nombre de cas Covid-19 au sein de Guerbet S.A. reste contenu et n'a pas impacté pas son activité.

Les usines ont fonctionné et produit normalement tout au long de l'année 2020, y compris durant les périodes de confinement total.

Aucune rupture d'approvisionnement en matières premières des usines n'a été constatée sur cette période, contribuant ainsi au maintien du niveau d'activité.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires est de 406,8 M€ en retrait de 12,2% par rapport au 31 décembre 2019.

Les défauts de paiement sur la période n'ont pas augmenté et les demandes de reports de paiements sont limitées.

Guerbet S.A. a ajusté la gestion de ses opérations à cette situation exceptionnelle. Dans le cadre des plans d'actions mis en œuvre dès le début de la crise, la Société a considéré la gestion et le contrôle des coûts comme une priorité. Cela s'est traduit par une réduction des dépenses sur l'exercice 2020 par rapport à l'an dernier, avec notamment le décalage de certains projets non critiques, la réduction des frais marketing et commerciaux, tels que congrès, séminaires et déplacements ainsi que la maîtrise des coûts des fonctions support. Ces baisses viennent s'ajouter aux plans d'économie qui étaient déjà engagés avant la crise.

Guerbet S.A. n'a pas eu recours aux différents dispositifs d'aides de l'état français comme le recours au chômage partiel.

La Société n'a procédé à aucune renégociation de ses contrats de location ou autres contrats, tels que les contrats de financement, dans le cadre de la crise du Covid-19.

b) Cession du Canada

Le 15 juillet 2020, Guerbet S.A. a signé la vente à MedXL, spécialiste des dispositifs médicaux et seringues pré-remplies stériles, de son site pharmaceutique de Montréal (Canada). Le site industriel de Montréal était spécialisé d'une part dans la mise en solution et le remplissage de produits de contraste et d'autre part dans la fabrication en très grandes séries de seringues pré-remplies de solutions stérilisées pour compte de tiers, activité non stratégique pour Guerbet. La fabrication des produits de contraste jusqu'ici réalisée à Montréal est progressivement transférée dans les sites pharmaceutiques de Guerbet en France et aux USA. La cession de ce site fait partie de l'optimisation du réseau industriel du Groupe. Cette opération permet de renforcer la compétitivité de Guerbet avec une amélioration de l'utilisation des capacités des autres sites de fabrication.

Dans le cadre du contrat de cession avec le repreneur, il a été convenu que le contrat de sous-traitance soit maintenu pendant deux ans.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

b) Immobilisations incorporelles

Brevets et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenants après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la note 1 pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classiques.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel sera amorti sur une durée de 10 ans. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois, n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- Constructions : 10 à 20 ans ;
- Aménagements, agencements : 10 ans ;
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures et ce jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la quote-part de situation nette des filiales et dans certains cas à la valeur de marché. Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

e) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

f) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège,

financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

g) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

h) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

i) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

j) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

k) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

l) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

n) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

o) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

p) Subventions d'exploitation

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

q) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du

personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenue est de 2,06 %. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2019	Augmentations 2020 (1)	Diminutions 2020 (3)	31/12/2020
Concessions, brevets et droits similaires	3			3
Autres immobilisation incorporelles	75 976	3 151	(8 901)	70 226
Immobilisations en cours (2)	13 887	15 534		29 421
Avances et acomptes	—	6		6
Valeurs brutes	89 866	18 685	(8 901)	99 655
Amortissements	(34 664)	(8 545)	8 671	(34 538)
Dépréciations	—			
VALEURS NETTES	55 202	10 140	(230)	65 117

(1) Les augmentations d'immobilisations incorporelles comprennent principalement : 7,5 M€ de coûts capitalisés du projet Liver Care Advisor (outil d'aide au diagnostic du cancer du foie) et 4 M€ de coûts capitalisés du projet Care Advisor for Prostate dans le cadre du partenariat avec IBM Watson, mais également 3,1 M€ de coûts capitalisés dans le cadre des études complémentaires demandées par la FDA pour le Dotarem (cf. ci-après paragraphe sur la capitalisation des études précliniques et cliniques), 0,9 M€ de coûts capitalisés dans le cadre du projet Contrast & Care V3, ainsi que des investissements informatiques.

(2) Au 31 décembre 2020, la part des immobilisations en cours incorporelles (solde de 29,4 M€) représente 45% des immobilisations incorporelles nettes. Les éléments indiqués ci-après constituent les principales immobilisations en cours incorporelles au 31 décembre 2020 : 15 M€ pour le projet Liver Care Advisor, 4 M€ pour le projet Prostate Care Advisor, 3,5 M€ pour le projet Geode (microsphères Occlugel) et 3,1 M€ pour les études complémentaires demandées par la FDA pour le Dotarem.

(3) Les diminutions des immobilisations incorporelles sont liées à un inventaire qui a été réalisé sur 2020 et à la mise au rebut de licences, logiciels et développements informatiques.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

Ces études entrent dans le cadre des Post Marketing Requirements (PMRs) régis par la section 505(o) du FDCA (Federal Food, Drug and Cosmetic Act). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, "the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk".

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenants après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Concernant l'exercice 2020, 3,1 M€ sont capitalisés dans les comptes de Guerbet SA (immobilisations en cours) au titre des études PMR Dotarem.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2019	Augmentations 2020 (1)	Diminutions 2020 (3)	31/12/2020
Terrains	1 554			1 554
Constructions	107 786	2 972	(2 132)	108 626
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179 273	4 805	(2 383)	181 695
Autres immobilisations corporelles	21 703	764	(2 628)	19 839
Immobilisations en cours (2)	11 226	8 726	(334)	19 618
Avances et acomptes	317	434		751
Valeurs brutes	321 859	17 701	(7 477)	332 083
Amortissements	(201 383)	(15 126)	6 616	(209 893)
Dépréciations				

VALEURS NETTES	120 476	2 575	(861)	122 190
-----------------------	----------------	--------------	--------------	----------------

(1) Les augmentations d'immobilisations corporelles en valeurs brutes de 17,7 M€ en 2020 s'expliquent principalement par des investissements pour le Gadopiclérol (6,9 M€) sur le site de Lanester, des investissements pour Aulnay et Lanester de matériels industriels (5,3 M€) ainsi que des travaux d'aménagements (2,3 M€).

(2) Au 31 décembre 2020, la part des immobilisations en cours corporelles (solde de 19,6 M€) représente 16% des immobilisations corporelles nettes. Les éléments indiqués ci-après constituent les principales immobilisations en cours corporelles au 31 décembre 2020 : Investissements Gadopiclérol (8,7 M€), matériels et outillages industriels pour Aulnay et Lanester (4,2 M€) et travaux d'aménagements pour Aulnay (1,9 M€).

(3) Les diminutions des immobilisations corporelles sont liées à un inventaire fait sur Villepinte avec des rebuts de matériels informatiques, mobiliers et agencements pour 1,5 M€, à la fermeture du site de Gonesse pour 2,8 M€ et à un inventaire fait sur le site d'Aulnay pour un total de mises aux rebuts de 2,7 M€ (mobiliers, matériels informatiques, matériels de laboratoire et matériels industriels).

	31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	31/12/2019
Terrains	1 554			1 554
Constructions	102 697	5 100	(11)	107 786
Installations techniques, matériel et outillage industriels	176 042	3 266	(35)	179 273
Autres immobilisations corporelles	21 277	972	(546)	21 703
Immobilisations en cours	8 615	2 611		11 226
Avances et acomptes	36	281		317
Valeurs brutes	310 221	12 230	(592)	321 859
Amortissements	(186 645)	(15 112)	374	(201 383)
Dépréciations				
VALEURS NETTES	123 576	(2 882)	(218)	120 476

NOTE 3 PARTICIPATIONS

	31/12/2019	Augmentations 2020 ⁽¹⁾	Diminutions 2020	31/12/2020
Valeur brute des titres de participation au 31 décembre	395 397	1 957	(53 900)	343 454
Dépréciations des titres de participations ⁽²⁾	(49 027)	(3 123)	32 815	(19 335)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE	346 370	(1 166)	(21 085)	324 119

(1) La variation du poste « Augmentations » s'explique principalement par l'augmentation de la participation de Guerbet S.A. dans Truffle Capital à hauteur de 1 800 K€ et l'ouverture d'une filiale en Inde pour 97 K€.

(2) La variation des dépréciations s'explique principalement par la reprise de la dépréciation des titres Liebel-Flarsheim Canada pour 31 731 K€ suite à la cession de cette dernière le 15 juillet 2020.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la note 30 « Liste des filiales et participations ». Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participations sont comptabilisées en résultat financier.

NOTE 4 PRÊTS

	2020	2019
Prêts au personnel	30	33
Autres prêts	300	300

NOTE 5 STOCKS

	2020	2019
Matières premières, approvisionnements		
Montant brut	17 226	24 042
Dépréciations	—	—
Montant net	17 226	24 042
Produits intermédiaires et finis		
Montant brut	55 898	59 575
Dépréciations	(9 111)	(8 760)
Montant net	46 787	50 815
Marchandises		
Montant brut	26 947	19 638
Dépréciations	(400)	(1 149)
Montant net	26 547	18 489
MONTANT NET TOTAL	90 559	93 346

Le plan de réduction des stocks initié par le Groupe en 2019 afin de diminuer significativement leurs niveaux se poursuit. Ce plan d'actions prévu pour une durée de trois à quatre ans s'articule autour d'un ajustement des plans de production des usines, d'une optimisation des *leadtime* des sites de production et d'une réduction des stocks de sécurité.

NOTE 6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	2020			2019
	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
Prêts	330	30	300	333
Autres immobilisations financières	317	—	317	412
Clients douteux ou litigieux	106	—	106	47
Autres créances clients	42 208	42 208	—	62 796
Effets à l'encaissement	—	—	—	—
Personnel et comptes rattachés	2	2	—	—
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97	97	—	77
État, impôt sur les bénéfices	14 306	3 967	10 339	13 530
État, taxe sur la valeur ajoutée	5 544	5 544	—	5 660
État, autres impôts et taxes	297	297	—	291
État, créances diverses	75	75	—	—
Groupe et associés	107 259	107 259	—	159 549
Débiteurs divers	12 142	4 275	7 867	5 225
Charges constatées d'avance	1 490	1 350	140	1 264
TOTAL	184 173	165 105	19 069	249 184

NOTE 7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Les VMP sont constituées de 11 880 actions propres, d'une valeur nominale de 1 €, et représentent une valeur brute totale de 550 K€.

En 2020, 31 837 actions ont été attribuées aux salariés dans le cadre du plan 2 d'attributions d'actions gratuites aux salariés voté lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2018. L'ensemble des actions propres rachetées est destiné à l'attribution des actions gratuites. Guerbet S.A. n'a pas procédé à des rachats d'actions en 2020.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

	2020	2019
Capitaux propres au début de l'exercice	285 909	319 301
Dividendes distribués	(8 817)	(10 694)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	12	13
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	101	229
Résultat de l'exercice	(11 987)	(15 940)
Provisions réglementées	(7 593)	(7 000)
CAPITAUX PROPRES A LA FIN DE L'EXERCICE	257 625	285 909

	2020
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 596 161
Création d'actions par levée de stock-options ⁽¹⁾	6 513
NOMBRE D' ACTIONS A LA FIN DE L'EXERCICE	12 602 674

(1) Se reporter à la note 22.

NOTE 9 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	31/12/2018	Dotations 2019	Reprises 2019	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	31/12/2020
Provision pour amortissements dérogatoires	85 237	3 868	10 868	78 237	3 385	10 977	70 645
TOTAL	85 237	3 868	10 868	78 237	3 385	10 977	70 645

NOTE 10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2018	Dotations 2019	Reprises 2019 (provision utilisée/reclassée)	Reprises 2019 (provision non	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020 (provision utilisée/reclassée)	Reprises 2020 (provision non	31/12/2020
Indemnités de départ en retraite (exploitation) ⁽¹⁾	18 279	1 387			19 666	3 310			22 977
Risque de change d'exploitation ⁽²⁾	800	942	800		942	1 845	942		1 845
Risque de change financier ⁽²⁾	2 167	851	2 167		851	6 462	851		6 462
Autres (exploitation) ⁽³⁾	3 030	2 937	800	1 771	3 396	1 206	2 730		1 871
TOTAL	24 276	6 117	3 767	1 771	24 855	12 823	4 523	—	33 155

(1) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2020.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite, sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2020 est de 0,75 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2020 est de 2,5 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2020 est 49,14 %.

Taux de mortalité

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2020 est de 1,50 %.

(2) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 1 845 K€.

Transactions financières : 6 462 K€.

(3) Autres : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 912 K€ et provision au titre de litiges prudhommaux à hauteur de 697 K€.

NOTE 11 AVANCES CONDITIONNÉES

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant signé avec BPI France allonge de deux ans la durée du projet et modifie les modalités de retour financier en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2020, sont comptabilisés au bilan au titre de cette convention d'aide :

- 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 et comptabilisées en « Avances conditionnées » ;
- Les 2,3 M€ de subventions perçues d'avance lors de la signature du contrat, en décembre 2008 et comptabilisés en « Produits constatés d'avance » ont été remboursés en juillet 2020.

Un avenant (numéro 3) à la convention d'aide avec une mise à jour des conditions de retours financiers a été signé début 2020 et prévoyait le versement d'un solde de subvention de 329 K€ effectué sur la même année. L'impact enregistré dans le compte de résultat 2020 est de 329 K€.

NOTE 12 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	2020				2019
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs	1 228	1 228		0	630
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants	325 029	25 029	300 000	0	350 220
Emprunts et dettes financières diverses	1 179	1 179	0	0	1 787
Fournisseurs et comptes rattachés	59 083	59 083	0	0	56 332
Personnel et comptes rattachés	24 570	24 570	0		24 014
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 997	7 997	0	0	7 845
État : impôt sur les bénéfices	107	107	0	0	0
État : TVA	2 409	2 409	0	0	978
État : autres impôts, taxes et assimilés	720	720	0	0	698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 958	6 058	3 823	14 077	28 224
Groupe et associés	107 120	107 120	0	0	83 808
Autres dettes ⁽¹⁾	5 158	5 158	0	0	15 398
Produits constatés d'avance	908	908	0	0	5 345
TOTAL	559 468	241 568	303 823	14 077	575 279

(1) Le poste « Autres dettes » se compose essentiellement d'avoirs clients à établir.

NOTE 13 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations		—
Clients et comptes rattachés	21 010	2 979
Autres créances	2 505	183
Banques, établissements financiers		9
TOTAL	23 515	3 171
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières	29	227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 330	24 704
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales	26 193	26 037
Autres dettes ⁽¹⁾	4 063	411
Intérêts courus sur découvert	41	64
TOTAL	60 656	51 443

(1) La variation sur le poste « Autres dettes » s'explique par des avoirs à établir aux filiales du Groupe qui ont augmenté.

NOTE 14 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par zone géographique

	2020	2019
France avec DOM-TOM	101 842	110 355
Europe hors France	141 275	150 213
Europe avec France	243 117	260 568
Asie	105 391	100 498
Amérique latine	18 745	23 198
Amérique du Nord	14 006	51 244
Autres pays	25 578	28 015
TOTAL	406 837	463 523

Chiffres d'affaires par gamme de produits

	2020	2019
Rayons X	175 873	171 739
IRM	130 822	165 162
RIT	41 577	72 856
DM	39 776	39 329
Autres	18 787	14 436
TOTAL	406 836	463 523

NOTE 15 CHARGES DE PERSONNEL

	2020	2019
Salaires et traitements	(66 280)	(63 586)
Charges sociales	(32 246)	(30 458)
TOTAL	(98 527)	(94 044)

NOTE 16 RÉSULTAT FINANCIER

	2020	2019
Dividendes	2 683	—
Intérêts nets	(1 623)	(1 125)
Résultat de change	(2 683)	8 902
Provision nette sur titre de participation ⁽¹⁾	29 691	(31 941)
Autres ⁽²⁾	(5 609)	1 313
TOTAL	22 459	(22 851)

(1) Concerne principalement la reprise de la dépréciation des titres Liebel-Flarsheim Canada pour 31 731 K€ suite à la cession de cette dernière le 15 juillet 2020.

(2) Dont -6,5 M€ en dotation de provision pour risque et charge et 851 K€ en reprise.

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Achats non stockés, autres services et charges extérieures » pour un montant de -1 796 K€ en 2020.

NOTE 17 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2020	2019
Produit/(Charge) net(te) sur provisions réglementées	7 592	7 000
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations ⁽¹⁾	(40 940)	(278)
Charges actions gratuites	(1 798)	(552)
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations ⁽²⁾	10 598	5
Autres ⁽³⁾	1 699	(5 626)
TOTAL	(22 849)	549

(1) Dont 39 849 K€ valeur nette comptable liée à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(2) Dont 10 598 K€ de produits de cession liés à la cession Liebel-Flarsheim Canada en 2020.

(3) Dont 1 798 K€ de transfert de charges (sortie d'actions propres pour attribution d'actions gratuites) et -60 K€ de litiges prudhommaux en 2020.

NOTE 18 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le Groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux ultérieurs. La perte fiscale (déficit reportable) d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2020 à 41,4 M€. Le produit d'impôt de 7,6 M€ correspond principalement au crédit d'impôt recherche pour 7,5 M€. La créance sur l'état inscrite en « Autres créances d'exploitation » pour 14,2 M€ correspond aux acomptes d'impôts et crédits d'impôts.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2020	2019
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	7 575	2 545
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	2 830	3 881
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(776)	(527)
Autres charges d'impôt	—	(174)
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPOT DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE	9 629	5 725

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2020	2019
IS sur résultat courant	9 629	5 468
IS sur résultat exceptionnel	—	(263)
Autres charges d'impôt	—	520
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPOT DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE	9 629	5 725

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2020, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 209 K€.

NOTE 19 SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2020	2019
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	10 302	9 747
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	21 021	23 326

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finance pour 2020 et majoré de la contribution sociale.

NOTE 20 EFFET DE L'APPLICATION DES RÈGLES FISCALES SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2020	2019
Résultat avant impôts	(21 616)	(21 665)
Dotation ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	7 592	7 000
Résultat corrigé avant impôts	(29 209)	(28 665)

NOTE 21 ENTREPRISES LIÉES

L'ensemble des transactions d'importance significative conclues avec des parties liées et susceptibles d'entrer dans le champ de l'article R. 123-198 du Code de commerce sont relatives à des filiales détenues en totalité.

Les transactions sont conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées.

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2020

Néant.

NOTE 22 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Le personnel de la Société et de ses filiales bénéficie, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Au 31 décembre 2020, le personnel a la faculté de souscrire 62 870 actions à un prix moyen pondéré de 15,40 €. Si toutes les options de souscription étaient exercées, le nombre total d'actions serait de 12 665 544 pour un montant nominal de 12 665 544 €. Ces actions nouvelles représenteraient une augmentation des fonds propres de 968 178 €. La dilution potentielle du capital est de 0,55 %. Le résultat dilué net par action calculé pour tenir compte de l'effet dilutif des options de souscription d'action offertes au personnel ressort à 1,40 € pour l'exercice 2020.

ÉTAT DE SYNTHESE DES PLANS D'OPTIONS

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/2/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/2/2016
Nombre d'options attribuées	530 840	48 000	6 800
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/2/2022
Nombre d'options levées au 31/12/2020	342 490	16 600	3 800
Nombre d'options levées en 2020	6 513	—	—
Nombre d'options annulées	126 480	—	2 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	61 870	—	1 000

NOTE 23 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016, le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés et des dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration du 8 novembre 2016, toujours en application de cette décision, a arrêté un second plan d'attribution d'actions gratuites destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée générale de la Société du 28 mai 2018, le Conseil d'administration a, en date du 26 mars 2019, arrêté un troisième plan d'attribution d'action destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il a été octroyé un total de 31 837 actions gratuites aux salariés et dirigeants en 2020 au titre du plan 2, et il reste 33 600 actions gratuites vivantes en cours d'attributions au 31 décembre 2020 au titre du plan 3 encore en vigueur, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années
AGAP (régime 2)	38 780	31 837	2019	2020	2
Nombre d'actions attribuées en 2020		31 837			
AGAP (régime 3)	47 550		2019	2022	3
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2020	33 600				

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 1 798 K€ sur les actions attribuées en 2020 et une dotation aux provisions de 913 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2020.

NOTE 24 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES RISQUES DE MARCHÉ

Risque de taux de change

Conformément à sa politique de couverture des risques, le groupe Guerbet couvre le risque de taux d'intérêts sur les emprunts. Le 27 mars 2019, le Groupe a remboursé la totalité de l'emprunt libellé en dollars et a négocié un nouveau crédit syndiqué libellé en euros, à taux variable, pour un montant de 500 millions d'euros sur cinq ans.

De ce fait le Groupe n'est plus exposé au risque de change sur cet emprunt mais reste exposé à un risque de taux d'intérêts. Conformément à sa politique de couverture, le groupe Guerbet cherche à réduire son exposition au risque de change à travers des couvertures sur certains flux en devises et par la mise en place d'instruments de couverture bilantielle en HKD, JPY et USD.

Risque de taux d'intérêt

En 2019, le choix a été fait de couvrir le crédit syndiqué à hauteur de 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans. Cette décision est étayée à la fois par le fait que les taux d'intérêts devraient rester négatifs à court terme, ce qui ne justifie pas une couverture immédiate de la dette, mais également par le risque d'une remontée significative de ces taux à long terme.

En 2020, cette couverture n'est pas active contre une hausse du taux d'intérêts de référence (EURIBOR 3 mois) et sur cette période ce taux est resté inférieur à celui de la mise en place de la dette. La juste valeur au 31/12/2020 de cette couverture est de -4,3 millions d'euros.

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette brute non couverte.

96,10 % de cette dette non couverte est libellée en euros.

En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note ne porte que sur la dette en euros.

Sur base Euribor 3 mois à -0,545 % au 31 décembre 2020, une hausse de 100 points de base aurait induit une hausse du coût de la dette de l'ordre de 1,5 millions d'euros sur un an ; une baisse 100 points de base n'aurait pas induit une baisse du coût de la dette en euros du fait que le taux de base de la dette supporte un floor à 0 %.

Dette brute (en K€)	Euribor 3M + 100 bp	Euribor 3M - 100 bp
339 529	341 074	334 283

NOTE 25 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

	2020	2019
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	960	710

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

NOTE 26 EFFECTIF MOYEN PENDANT L'EXERCICE

	2020	2019
Ouvriers, employés	196	191
Techniciens, agents de maîtrise	425	425
Cadres	408	372
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 029	988

NOTE 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	2020	2019
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	9 530	9 676
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	3 039	2 624
Créances cédées dans le cadre de la titrisation	—	—
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances :	1 578	1 673
• à moins d'un an	338	926
• entre 1 et 5 ans	1 240	747
• à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
TOTAL	14 147	13 973

	Redevances de crédit-bail payées	Redevances de crédit-bail payées
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	1 238	982
TOTAL	1 238	982

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2020	2019
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	3 394	2 620
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	1 213	925
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	—	—

Pour 2020, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	3 394	1 213	1 213	2 181
TOTAL	3 394	1 213	1 213	2 181

Au 31 décembre 2020, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 4,2 M€ ont été libérés à fin 2020.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (« Post Marketing Requirements »), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 13 M€ pour la période 2021-2028.

NOTE 28 AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par Guerbet S.A. au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 526 K€.

NOTE 29 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTÛRE

Les effets de la crise sanitaire du Covid-19 restent importants en 2021.

NOTE 30 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de Guerbet S.A.										
Filiales										
Simafex (France)	1 280	26 001	100	1 224	1 224	300	293	17 109		1 132
Medex (France)	180	5 047	100	3 000	3 000			17 556		1 016
Martins & Fernandes (Portugal)	410	183	100	1 224	721	879	200	2 697		128
Guerbet Laboratories Ltd (Angleterre)	4 845	2 657	100	5 643	5 643		37	14 049		476
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	2 865	100	379	379			13 703		461
Guerbet SPA (Italie)	8 000	7 481	100	8 743	8 743		3 000	16 437		628
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	4 401	100	790	790			16 447		599
Guerbet A.G. (Suisse)	463	2 282	100	304	304	2 312		27 506	2 333	(50)
Guerbet Imaging Switzerland AG	83	1 595	100	13 370	—			32		26
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	333	100	146	146			2 841		65
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	42 308	28 997	100	141 700	141 700		4 743	92 566		6 620
Guerbet Luxembourg S.A.R.L. (Luxembourg)	13	3 384	100	189	189			—		149
Guerbet Sweden AB (Suède)	5	75	100	1 145	82			122	331	3
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	330	295	100	329	329			—		129
Guerbet A.S. (Turquie)	1 317	1 827	100	4 503	4 346		878	9 703		489
Accurate Medical Therapeutics Ltd (Israël)	2	33 024	100	53 248	53 248	10 325		1 862		(4 178)
Guerbet South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	196	1 242	100	777	777			4 591		9
Guerbet Korea Ltd (Corée)	6 275	(3 375)	100	8 202	7 028	7 316		29 714		439
Guerbet Taiwan	203	2 268	100	191	191			9 388		369
Guerbet Japan KK (Japon)	2 609	(624)	100	1 951	1 951	37 230		45 155		1 465
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 403	321	100	3 600	3 135	504		7 405		(215)
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	4 747	16 376	100	11 197	11 197			26 551		(70)
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	2 407	3 129	100	4 966	4 966			11 784		(999)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	—	410	100	416	338			9 616		1

Guerbet Panama S.A. (Panama)	—	282	100	1 009	179	1 388		1 173		(103)
Guerbet Australia Pty Ltd (Australie)	1 069	1 873	100	1 577	1 577			15 230		866
Guerbet America LLC (États-Unis)	—	70 322	100	69 000	69 000	18 078	534	323		(360)
B – Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de Guerbet										
Filiales										
Abarem (France)	1		100	1	—					
Abalux (France)	1		100	1	—					
Guerbet France	2	16 243	100	2	2			120 167		3 708
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	1 521	100	92	92			12 519		452
Guerbet Asie Pacifique (Hong Kong)	—	13 134	100	N.S.	N.S.	14 754		81 982		422
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	—	486	100	70	70			920		58
Guerbet Imaging Panama S.A.	—	208	100	NS	NS	5 853		3 015		(97)
Guerbet India	97		100	97	97					
Participations										
Participations dans les sociétés françaises	N.C.			168	168					N.S.
Truffle				4 200	3 219					

	Filiales		Participations	
Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute :	4 228	334 858		168
• nette :	4 226	317 218		168
Montant des prêts et avances accordés	300	98 639		—
Montant des cautions et avals	293	9 392		—
Montant des dividendes encaissés	—	2 664		—

Pour les filiales en dehors de la zone euro, le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux clôture et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2020.